



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Connaissance territoriale

Entré en vigueur le 10 janvier 2012

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. Profil socio-économique | 1 |
| 1.1 Données générales _____ | 1 |
| 1.2 Population _____ | 2 |
| 1.2.1 Évolution de la population, 1986-2006 | 3 |
| 1.2.2 Prévisions démographiques, 2006-2026 | 4 |
| 1.3 Ménages _____ | 5 |
| 1.3.1 Évolution du nombre de ménages, 1986-2006 | 5 |
| 1.3.2 Prévisions du nombre de ménages, 2006-2026 | 6 |
| 1.4 Navettage _____ | 7 |
| 1.5 Population saisonnière estimée _____ | 9 |
| 1.6 Emploi _____ | 9 |
| 1.7 Bilan du profil socio-économique _____ | 13 |
| 2. Gestion de l'urbanisation | 15 |
| 2.1 Constat général _____ | 15 |
| 2.2 Périmètres urbains et zones d'expansion urbaine _____ | 17 |
| 2.2.1 Situation actuelle | 17 |
| 2.3 Urbanisation hors des périmètres urbains _____ | 25 |
| 2.3.1 Situation actuelle | 25 |
| 2.4 Capacité d'accueil des équipements et infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux usées _____ | 32 |
| 2.5 Bilan de la gestion de l'urbanisation _____ | 34 |
| 3. Fonction résidentielle | 35 |
| 3.1 Situation du logement _____ | 35 |
| 3.2 Portrait des mises en chantier résidentielles _____ | 37 |
| 3.3 Problématique des maisons mobiles _____ | 37 |
| 3.4 Villégiature _____ | 38 |
| 3.4.1 Détermination des sites de villégiature | 38 |
| 3.4.2 Les usages en zone de villégiature | 51 |
| 3.4.3 Cadre d'aménagement relié à la villégiature | 51 |
| 3.5 Grandes propriétés et domaines sur les terres privées _____ | 52 |
| 3.6 Bilan de la fonction résidentielle _____ | 53 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 4. | Activités industrielles | 55 |
| 4.1 | Zone industrielle régionale : le parc industriel de la Ville de Clermont _____ | 55 |
| 4.1.1 | Historique du développement du parc régional | 55 |
| 4.1.2 | Topographie et type de sol | 55 |
| 4.1.3 | Occupation du sol | 56 |
| 4.1.4 | Accès routier | 56 |
| 4.1.5 | Infrastructures | 57 |
| 4.1.6 | Environnement visuel | 57 |
| 4.1.7 | Projets | 57 |
| 4.1.8 | Disponibilité des terrains | 58 |
| 4.1.9 | Opportunités de développement | 58 |
| 4.2 | Zone industrielle régionale : secteur de Rivière-Malbaie _____ | 60 |
| 4.2.1 | Contraintes de la zone | 60 |
| 4.2.2 | Potentiels de développement | 61 |
| 4.3 | Zone industrielle de Abitibi-Bowater _____ | 61 |
| 4.4 | Zones industrielles locales _____ | 62 |
| 4.5 | Développement des ateliers de fabrication artisanale et des petites entreprises manufacturières _____ | 65 |
| 4.6 | Activités industrielles implantées près des ressources naturelles _____ | 65 |
| 4.7 | Agroalimentaire _____ | 66 |
| 4.7.1 | Centres de transformations | 66 |
| 4.8 | Impacts des usages industriels implantés à l'extérieur des périmètres urbains _____ | 66 |
| 4.9 | Bilan de la fonction industrielle _____ | 67 |
| 4.10 | Cadre d'aménagement relié à l'activité industrielle _____ | 68 |
| 5. | Activité commerciale | 69 |
| 5.1 | Centre commercial régional _____ | 69 |
| 5.2 | Rue commerciale (centre-ville) à caractère régional _____ | 69 |
| 5.3 | Caractérisation de l'activité commerciale dans chaque municipalité _____ | 71 |
| 5.4 | Problématique reliée au commerce associé à l'usage habitation _____ | 79 |
| 5.5 | Exode des capitaux _____ | 80 |
| 5.6 | Bilan de la fonction commerciale _____ | 80 |
| 5.7 | Cadre d'aménagement relié à l'activité commerciale _____ | 81 |
| 6. | Équipements et infrastructures | 81 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 6.1 | Équipements et infrastructures publics existants, à caractère intermunicipal ou régional _____ | 81 |
| 6.2 | Équipements scolaires _____ | 91 |
| 6.2.1 | Écoles primaires | 91 |
| 6.2.2 | École secondaire du Plateau | 92 |
| 6.2.3 | Centre d'études collégiales en Charlevoix | 92 |
| 6.2.4 | Centre de services de l'UQAC | 92 |
| 6.3 | Bibliothèques _____ | 92 |
| 6.4 | Équipements communautaires _____ | 93 |
| 6.5 | Équipements régionaux de mesures d'urgence _____ | 94 |
| 6.6 | Équipements et infrastructures privés existants, à caractère intermunicipal ou régional _____ | 95 |
| 6.7 | Équipements et infrastructures existants mis en place par les gouvernements, ses ministères ou ses mandataires _____ | 96 |
| 6.8 | Infrastructures d'utilité publique _____ | 97 |
| 6.8.1 | Réseau hydroélectrique | 97 |
| 6.8.2 | Réseau de télécommunication | 101 |
| 6.8.3 | Réseau de câblodistribution | 102 |
| 6.8.4 | Réseau Internet | 102 |
| 6.9 | Projets d'équipements et d'infrastructures publics à caractère régional _____ | 103 |
| 6.10 | Projets d'équipements et d'infrastructures privés à caractère régional _____ | 105 |
| 6.11 | Bilan des équipements et infrastructures publics et privés existants et projetés _____ | 105 |
| 7. | Milieu forestier | 107 |
| 7.1 | Forêt publique _____ | 107 |
| 7.1.1 | Composantes de la forêt publique | 107 |
| 7.1.2 | Bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) | 108 |
| 7.1.3 | Réseau de chemins forestiers | 109 |
| 7.1.4 | Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier | 109 |
| 7.1.5 | Délégation de gestion des lots intras-municipaux | 110 |
| 7.2 | Forêt privée _____ | 110 |
| 7.2.1 | Composantes de la forêt privée | 110 |
| 7.2.2 | Régime de protection et de mise en valeur des forêts privées | 111 |
| 7.2.3 | Cadre actuel de la réglementation sur la plantation et l'abattage d'arbres dans les municipalités de la MRC | 112 |
| 7.3 | Vers de nouveaux modes de gestion territoriale de la forêt _____ | 115 |
| 7.3.1 | Concept de forêt habitée (forêt de proximité) | 115 |

| | | | |
|------------|--|-----|------------|
| 7.3.2 | Refuges biologiques | 119 | |
| 7.3.3 | Développement d'un modèle de gestion territorial associé au projet de mise en valeur de la sapinière à bouleau jaune | | 120 |
| 7.4 | Révision du régime forestier | | 121 |
| 7.5 | Territoires libres | | 121 |
| 7.6 | Bilan du milieu forestier | | 122 |
| 8. | Milieu agricole | | 123 |
| 8.1 | Zone agricole protégée | | 123 |
| 8.1.1 | Climat | 127 | |
| 8.2 | État de situation | | 127 |
| 8.3 | Milieu agricole non protégé | | 132 |
| 8.4 | Activités non agricoles en zone agricole | | 133 |
| 8.5 | Massifs forestiers de la zone agricole | | 135 |
| 8.6 | Reboisement des terres en zone agricole | | 136 |
| 8.7 | Problématiques particulières | | 137 |
| 8.7.1 | Port-au-Persil | 137 | |
| 8.7.2 | Notre-Dame-des-Monts | | 138 |
| 8.7.3 | Basse vallée de la rivière Malbaie | | 139 |
| 8.8 | Cohabitation des usages | | 140 |
| 8.9 | Gestion des fumiers | | 141 |
| 8.10 | Bilan du milieu agricole | | 141 |
| 8.11 | Cadre d'aménagement relié au milieu agricole | | 142 |
| 9. | Ressources minérales | | 143 |
| 9.1 | Historique | | 143 |
| 9.2 | Sable et gracier | | 143 |
| 9.3 | Impacts des activités extractives | | 144 |
| 9.4 | Protection du territoire et contraintes à l'exploitation minière | | 147 |
| 9.5 | Possibilités d'exploitation minière dans Charlevoix-Est | | 148 |
| 9.6 | Bilan des activités extractives | | 149 |
| 9.7 | Cadre d'aménagement relié à l'activité extraction | | 149 |
| 10. | Récréation | | 151 |
| 10.1 | Territoires structurés de ZEC et de pourvoies | | 151 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 10.2 | Activités récréatives _____ | 157 |
| 10.2.1 | Sur les terres publiques | 157 |
| 10.2.2 | En milieu agroforestier | 158 |
| 10.2.3 | Secteurs à potentiel récréatif | 159 |
| 10.2.4 | Projets récréatifs 160 | |
| 10.3 | Villégiature communautaire et commerciale _____ | 160 |
| 10.4 | Terrains et camps de piégeage _____ | 165 |
| 10.5 | Bilan de la récréation _____ | 165 |
| 11. | Territoires d'intérêt | 167 |
| 11.1 | Territoires d'intérêt écologique _____ | 167 |
| 11.1.1 | Parc marin du Saguenay-St-Laurent, incluant Pointe-Noire | 171 |
| 11.1.2 | Parc national du Saguenay | 172 |
| 11.1.3 | Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie | 172 |
| 11.1.4 | Corridors riverains des rivières Malbaie et du Gouffre (rivières à saumon) | 173 |
| 11.1.5 | Vallée de la rivière Port-au-Saumon incluant le Centre écologique Port-au-Saumon) 176 | |
| 11.1.6 | Site de plante susceptible d'être menacée ou vulnérable | 176 |
| 11.1.7 | Habitats fauniques désignés sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est | 176 |
| 11.1.8 | Refuges fauniques de l'Îlet-aux-Alouettes | 178 |
| 11.1.9 | Anse du chafaud aux Basques | 179 |
| 11.1.10 | Écosystèmes forestiers exceptionnels | 179 |
| 11.2 | Territoires d'intérêt archéologique _____ | 180 |
| 11.3 | Territoires d'intérêt esthétique _____ | 183 |
| 11.3.1 | Paysages naturels | 187 |
| 11.3.2 | Paysages humanisés | 187 |
| 11.3.3 | Paysages naturels | 187 |
| 11.3.4 | Paysages humanisés | 189 |
| 11.3.5 | Sites d'observation de paysages forestiers, agraires et littoraux | 191 |
| 11.4 | Territoires d'intérêt patrimonial _____ | 192 |
| 11.4.1 | Noyau villageois de Saint-Aimé-des-Lacs | 199 |
| 11.4.2 | Place de l'Église de Sainte-Agnès | 199 |
| 11.4.3 | Hameau de Port-au-Persil à Saint-Siméon | 200 |
| 11.4.4 | Noyau villageois de Saint-Irénée et le Domaine Forget | 200 |
| 11.4.5 | Rue Saint-Étienne à La Malbaie | 201 |
| 11.4.6 | Rue Principale à La Malbaie | 202 |
| 11.4.7 | Boulevard des Falaises à La Malbaie | 202 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 11.4.8 | Rivière Mailloux à La Malbaie | 203 |
| 11.4.9 | Rue Maisonneuve à Clermont | 203 |
| 11.4.10 | Noyau villageois du secteur Saint-Fidèle | 204 |
| 11.4.11 | Rue Saint-Raphaël à La Malbaie | 204 |
| 11.4.12 | Chemin de la Vallée à La Malbaie | 205 |
| 11.4.13 | Terres et bâtiments du Séminaire de Chicoutimi à Baie-Sainte-Catherine | 206 |
| 11.4.14 | Bâtiments et sites anciens d'intérêt patrimonial | 206 |
| 11.5 | Croix de chemin _____ | 207 |
| 11.6 | Réseau Villes et Village d'Arts et de patrimoine _____ | 209 |
| 11.7 | Bilan des éléments d'intérêt _____ | 209 |
| 11.8 | Cadre d'aménagement relié aux territoires d'intérêt _____ | 209 |
| 12. | Tourisme | 211 |
| 12.1 | Caractéristiques de la région touristique _____ | 211 |
| 12.2 | Caractéristiques du produit touristique _____ | 212 |
| 12.2.1 | Produits touristiques actuels | 212 |
| 12.2.2 | Tendances | 214 |
| 12.2.3 | Forces et faiblesses du produit touristique de la MRC de Charlevoix-Est | 214 |
| 12.3 | Performance touristique _____ | 215 |
| 12.4 | Hébergement, durée du voyage et taille du groupe _____ | 216 |
| 12.4.1 | Gîtes touristiques et maisons de tourisms | 216 |
| 12.4.2 | Hôtels/motels | 217 |
| 12.4.3 | Terrains de camping | 217 |
| 12.4.4 | Pourvoiries | 217 |
| 12.5 | Implication des municipalités et des organismes du milieu dans la mise en valeur du territoire _____ | 218 |
| 12.6 | Projets touristiques _____ | 219 |
| 12.7 | Agrotourisme _____ | 220 |
| 12.7.1 | Portrait régional | 220 |
| 12.7.2 | Table agrotouristique | 220 |
| 12.7.3 | Route des saveurs | 221 |
| 12.7.4 | Réseau de fermes éco-touristiques | 221 |
| 12.8 | Signalisation touristique _____ | 221 |
| 12.9 | Saisonnalité des emplois _____ | 222 |
| 12.10 | Bilan du tourisme _____ | 222 |

| | |
|--|------------|
| 13. Gestion des paysages | 225 |
| 13.1 Association des plus beaux villages du Québec _____ | 225 |
| 13.2 Charte du paysage québécois _____ | 225 |
| 13.3 Problématiques particulières reliées aux paysages _____ | 226 |
| 13.3.1 Sites d'extraction | 226 |
| 13.3.2 Antennes numériques | 226 |
| 13.3.3 Services publics aériens | 226 |
| 13.3.4 Parcs éoliens | 227 |
| 13.4 Bilan de la gestion des paysages _____ | 227 |
| 14. Environnement | 229 |
| 14.1 Gestion des déchets _____ | 229 |
| 14.1.1 Site d'enfouissement régional | 229 |
| 14.1.2 Dépôts de pneus | 229 |
| 14.1.3 Déchets dangereux | 229 |
| 14.1.4 Autres produits | 230 |
| 14.1.5 Site de compostage régional | 230 |
| 14.2 Gestion des boues de fosses septiques _____ | 231 |
| 14.3 Gestion des eaux usées municipales _____ | 231 |
| 14.3.1 Gestion des eaux usées des résidences isolées | 231 |
| 14.3.2 Gestion des eaux usées industrielles | 231 |
| 14.4 Gestion des neiges usées _____ | 232 |
| 14.5 Qualité de l'eau potable (de consommation) _____ | 232 |
| 14.6 Protection des prises d'eau potable collectives _____ | 234 |
| 14.7 Gestion intégrée de l'eau par bassin versant _____ | 236 |
| 14.8 Milieux humides _____ | 237 |
| 14.9 Bilan de l'environnement _____ | 238 |
| 15. Contraintes naturelles et anthropiques | 239 |
| 15.1 Contraintes naturelles _____ | 239 |
| 15.1.1 Plaine inondable | 239 |
| 15.1.2 Rives | 243 |
| 15.1.3 Cours d'eau | 243 |
| 15.1.4 Zones de mouvement de terrain | 244 |
| 15.2 Contraintes anthropiques _____ | 251 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 15.2.1 | Ouvrages de retenue d'eau | 252 |
| 15.3 | Bilan des contraintes naturelles et anthropiques _____ | 259 |
| 16. | Transport | 261 |
| 16.1 | Transport routier _____ | 261 |
| 16.1.1 | Classification fonctionnelle des routes | 261 |
| 16.1.2 | État des chaussées et des ouvrages d'art | 266 |
| 16.1.3 | Circulation routière | 266 |
| 16.1.4 | Camionnage lourd | 268 |
| 16.1.5 | Bruit routier | 269 |
| 16.1.6 | Voies cyclables | 270 |
| 16.1.7 | Transport adapté aux personnes handicapées | 272 |
| 16.1.8 | Modes de transport collectif | 273 |
| 16.1.9 | Sécurité | 274 |
| 16.1.9 | Urbanisation aux abords des routes | 279 |
| 16.1.10 | Voies de circulation constituant des contraintes à l'occupation du sol | 285 |
| 16.2 | Transport ferroviaire _____ | 286 |
| 16.2.1 | Infrastructures ferroviaires | 286 |
| 16.2.2 | Usages aux abords de la voie ferrée | 286 |
| 16.2.3 | Utilisateurs et achalandage | 286 |
| 16.3 | Transport maritime _____ | 287 |
| 16.3.1 | Infrastructures maritimes | 287 |
| 16.3.2 | Différentes fonctions des quais | 288 |
| 16.3.3 | Traversiers | 289 |
| 16.3.4 | Projet de pont sur le fjord du Saguenay | 290 |
| 16.4 | Transport aérien _____ | 291 |
| 16.4.1 | Infrastructures aériennes | 291 |
| 16.4.2 | Zonage aéroportuaire | 291 |
| 16.4.3 | Péril aviaire | 291 |
| 16.4.4 | Utilisateurs et achalandage | 292 |
| 16.4.5 | Liaison aérienne Saint-Irénée/Montréal | 293 |
| 16.4.6 | Aérotourisme | 293 |
| 16.4.7 | Perspectives d'avenir | 293 |
| 16.5 | Transport intermodal _____ | 294 |
| 16.6 | Bilan du transport _____ | 294 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|--------------|---|----|
| Tableau 1.1 | Population – 1986 à 2006 | 3 |
| Tableau 1.2 | Prévisions démographiques – 2006 à 2026 | 5 |
| Tableau 1.3 | Évolution du nombre de ménages privés – 1986 à 2006 | 6 |
| Tableau 1.4 | Prévisions de l'ISQ du nombre de ménages – 2001 à 2026 | 6 |
| Tableau 1.5 | Prévisions du MTQ du nombre de ménages – 2006 à 2026 | 7 |
| Tableau 1.6 | Navettage pour les résidants des municipalités de la MRC Charlevoix-Est – 2006 | 8 |
| Tableau 1.7 | Résidences saisonnières estimées – 2004 | 9 |
| Tableau 1.8 | Répartition des travailleurs par profession – 2006 | 10 |
| Tableau 1.9 | Population active totale de 15 ans et plus selon l'industrie – 2006 | 11 |
| Tableau 1.10 | Revenu total de la population de 15 ans et plus – 2005 | 12 |
| Tableau 2.1 | Prévisions du MTQ du nombre de ménages – 2006 à 2026 | 16 |
| Tableau 2.2 | Nombre de mises en chantier résidentielles entre 1989 et 2007 | 17 |
| Tableau 2.3 | Synthèse des modifications aux périmètres urbains | 24 |
| Tableau 2.4 | Nombre de lots enclavés par intervalle de distance par municipalité | 31 |
| Tableau 2.5 | Nombre d'abonnés aux réseaux d'aqueduc et d'égout, débit de consommation quotidien d'eau potable et capacité des équipements de desserte et de traitement par municipalités | 33 |
| Tableau 2.6 | Investissement dans l'assainissement des eaux et l'eau potable par les municipalités et le gouvernement (MAM/SQAE) au cours des dernières années | 33 |
| Tableau 3.1 | État du logement, 2006 | 35 |
| Tableau 3.2 | Valeur moyenne des unités de logement au rôle d'évaluation foncière | 36 |
| Tableau 3.3 | Valeur moyenne des résidences de 1 logement | 36 |
| Tableau 3.4 | Valeur moyenne des chalets ou maisons de villégiatures | 36 |
| Tableau 3.5 | Nombre de maisons mobiles sur le territoire de chaque municipalité et type d'emplacement | 38 |
| Tableau 3.6 | Évolution du nombre de résidences secondaires par municipalité, de 1990 à 2011 | 39 |
| Tableau 3.7 | Nombre de constructions en périmètre urbain et hors périmètre urbain | 40 |
| Tableau 3.8 | Nombre de lotissements possibles en zone de villégiature, par municipalité | 51 |
| Tableau 3.9 | Grandes propriétés et domaines sur les terres privées | 52 |

| | | |
|--------------|---|-----|
| Tableau 4.1 | Localisation et superficie des zones industrielles locales _____ | 63 |
| Tableau 4.2 | Localisation et superficie des zones ayant un caractère industriel et para-industriel _____ | 65 |
| Tableau 5.1 | Localisation et types de commerce de Baie-Sainte-Catherine _____ | 71 |
| Tableau 5.2 | Localisation et types de commerce de Saint-Siméon _____ | 72 |
| Tableau 5.3 | Localisation et types de commerce du secteur St-Fidèle _____ | 73 |
| Tableau 5.4 | Localisation et types de commerce du secteur de Cap-à-l'Aigle _____ | 73 |
| Tableau 5.5 | Localisation et types de commerce du secteur de Rivière-Malbaie _____ | 74 |
| Tableau 5.6 | Localisation et types de commerce du secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic _____ | 75 |
| Tableau 5.7 | Localisation et types de commerce du secteur Sainte-Agnès _____ | 76 |
| Tableau 5.8 | Localisation et types de commerce de Clermont _____ | 77 |
| Tableau 5.9 | Localisation et types de commerce de Saint-Irénée _____ | 78 |
| Tableau 5.10 | Localisation et types de commerce de Saint-Aimé-des-Lacs _____ | 78 |
| Tableau 5.11 | Localisation et types de commerce de Notre-Dame-des-Monts _____ | 79 |
| Tableau 6.1 | Équipements ou infrastructures publics existants, à caractère intermunicipal ou régional _ | 81 |
| Tableau 6.2 | Écoles primaires _____ | 91 |
| Tableau 6.3 | Évolution et prévision du nombre d'élèves inscrits au collégial _____ | 92 |
| Tableau 6.4 | Bibliothèques municipales desservies par la Bibliothèque centrale de prêt _____ | 93 |
| Tableau 6.5 | Équipements communautaires sur le territoire _____ | 94 |
| Tableau 6.6 | Équipements ou infrastructures privés existants à caractère intermunicipal ou régional __ | 95 |
| Tableau 6.7 | Équipements, infrastructures et services gouvernementaux _____ | 96 |
| Tableau 6.8 | Lignes d'énergie électrique sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est _____ | 101 |
| Tableau 6.9 | Postes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est _____ | 101 |
| Tableau 6.10 | Localisation et fonction des tours de télécommunication et numéro correspondant sur la carte « lignes électriques et tours de télécommunication » _____ | 101 |
| Tableau 6.11 | Entreprises de câblodistribution _____ | 102 |
| Tableau 6.12 | Projets d'équipements et d'infrastructures publics projetés à caractère régional _____ | 103 |
| Tableau 6.13 | Projets d'équipements et d'infrastructures privés à caractère régional _____ | 105 |
| Tableau 7.1 | Répartition de la forêt publique _____ | 107 |

| | | |
|--------------|---|-----|
| Tableau 7.2 | Répartition des types de terrain de la forêt productive _____ | 107 |
| Tableau 7.3 | Répartition du volume par essence _____ | 108 |
| Tableau 7.4 | Âge de la forêt productive accessible (pente de 0 à 40 degrés) _____ | 108 |
| Tableau 7.5 | Caractéristiques de la forêt privée par municipalités _____ | 110 |
| Tableau 7.6 | Type de terrains forestiers improductifs par municipalités _____ | 111 |
| Tableau 7.7 | Identification des refuges biologiques présents sur les terres publiques _____ | 120 |
| Tableau 7.8 | Répartition des territoires libres par rapport aux autres territoires _____ | 121 |
| Tableau 8.1 | Superficie de la zone agricole protégée par municipalité _____ | 123 |
| Tableau 8.2 | Caractéristiques des fermes entre 1981 et 2006 _____ | 127 |
| Tableau 8.3 | Agriculture dans les municipalités de Charlevoix-Est en 2007 _____ | 128 |
| Tableau 8.4 | Producteurs agricoles en 2003 et 2007 _____ | 129 |
| Tableau 8.5 | Production végétale en 2003 et 2007 _____ | 129 |
| Tableau 8.6 | Répartition de la production végétale par municipalité en 2007 _____ | 130 |
| Tableau 8.7 | Production animale en 2007 _____ | 131 |
| Tableau 8.8 | Répartition de la production animale par municipalité en 2007 _____ | 131 |
| Tableau 8.9 | Répartition des revenus par type de production en 2007 _____ | 131 |
| Tableau 8.10 | Répartition des revenus par municipalité en 2007 _____ | 132 |
| Tableau 8.11 | Projets-pilotes en agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est _____ | 132 |
| Tableau 8.12 | Superficie cultivée hors de la zone agricole _____ | 133 |
| Tableau 8.13 | Demandes d'autorisation acheminées à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec entre 1984 et 2003 _____ | 134 |
| Tableau 8.14 | Synthèse des usages non agricoles dans la zone agricole en 2003 _____ | 134 |
| Tableau 8.15 | Principales caractéristiques des massifs forestiers agricoles _____ | 136 |
| Tableau 8.16 | Statistiques sur les demandes de reboisement de terres agricoles depuis 1993 _____ | 137 |
| Tableau 8.17 | Structures d'entreposage des fumiers _____ | 141 |
| Tableau 9.1 | Caractéristiques des carrières et sablières _____ | 145 |
| Tableau 9.2 | Tableau sur les contraintes à l'exploitation minière dans la MRC de Charlevoix-Est _____ | 147 |
| Tableau 9.3 | Gisements miniers recensés dans la MRC de Charlevoix-Est _____ | 149 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| Tableau 10.1 | Caractérisation des territoires structurés de ZEC et de pourvoies | 157 |
| Tableau 10.2 | Principaux sites d'activités récréatives sur les terres privées des secteurs agroforestiers par municipalité | 158 |
| Tableau 10.3 | Terrains et camps de piégeage à l'intérieur des ZECs | 165 |
| Tableau 11.1 | Habitats fauniques désignés | 177 |
| Tableau 11.2 | Espèces vulnérables, menacées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables | 178 |
| Tableau 11.3 | Caractéristiques des territoires d'intérêt archéologique | 180 |
| Tableau 11.4 | Biens occupant un certain statut juridique | 206 |
| Tableau 11.5 | Localisation et caractéristiques des croix de chemin | 207 |
| Tableau 12.1 | Forces et faiblesses du produit touristique de la MRC de Charlevoix-Est | 214 |
| Tableau 12.2 | Implication des municipalités dans la mise en valeur du territoire, dans le domaine récréotouristique | 219 |
| Tableau 13.1 | Sites d'extraction et territoires d'intérêt dans lesquels ils se trouvent | 226 |
| Tableau 14.1 | Analyse des effluents finaux d'Abitibi-Bowater, avant et après le traitement des boues activées | 232 |
| Tableau 14.2 | Dépenses reliées à l'enlèvement de la neige dans les municipalités | 232 |
| Tableau 14.3 | Caractéristiques des réseaux d'aqueduc municipaux | 233 |
| Tableau 14.6 | Prises d'eau potable collectives (alimentant plus de 20 personnes) | 235 |
| Tableau 15.1 | Caractéristiques de la plaine inondable de la rivière Malbaie | 239 |
| Tableau 15.2 | Localisation des zones de mouvement de terrain, par municipalité, et zonage actuel | 249 |
| Tableau 15.3 | Nombre d'habitations situées à l'intérieur d'une zone (A,B,C) à risques de mouvement de terrain | 249 |
| Tableau 15.4 | Équipements et usages susceptibles de causer des nuisances et générer des risques | 251 |
| Tableau 15.5 | Ouvrages de retenue d'eau sur le territoire des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est | 254 |
| Tableau 16.1 | Synthèse de la classification fonctionnelle des routes | 265 |
| Tableau 16.2 | Réévaluation de la classification fonctionnelle du MTQ | 265 |
| Tableau 16.3 | Traverses de motoneiges | 270 |
| Tableau 16.4 | Augmentation du nombre d'utilisateurs du Transport adapté | 273 |
| Tableau 16.5 | Accidents sur la route 138 dans la MRC de Charlevoix-Est (2006-2008) | 274 |

| | | |
|---------------|---|-----|
| Tableau 16.6 | Données d'accidents entre 1994 et 1999 pour certains segments des routes 138 et 362 | 277 |
| Tableau 16.7 | Sites à risque | 278 |
| Tableau 16.8 | Côtes à risque, en ordre décroissant de risque | 278 |
| Tableau 16.9 | Nombre d'accès sur les routes 138 et 362 | 279 |
| Tableau 16.10 | Intersections problématiques | 280 |
| Tableau 16.11 | Projets planifiés par le MTQ au cours des cinq prochaines années | 285 |
| Tableau 16.12 | Usages aux abords de la voie ferrée | 286 |
| Tableau 16.13 | Juridiction des infrastructures maritimes du littoral | 287 |
| Tableau 16.14 | Évolution du trafic local et itinérant de 1994 à 2000 à l'Aéroport de Charlevoix | 292 |
| Tableau 16.15 | Marché potentiel de l'Aéroport de Charlevoix en fonction du projet d'agrandissement | 294 |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|-------------|--|-----|
| Figure 1.1 | Évolution de la population de la MRC Charlevoix-Est – 1986 à 2006 | 3 |
| Figure 1.2 | Évolution de la population de la province de Québec – 1986 à 2006 | 4 |
| Figure 1.3 | Répartition des travailleurs par profession – 2006 | 10 |
| Figure 1.4 | Comparaison des revenus de la population de 15 ans et plus – 2005 | 12 |
| Figure 1.5 | Niveau de revenu médian et moyen de la population de 15 ans et plus – 2005 | 13 |
| Figure 3.1 | Nombre de mise en chantier entre 1989 et 2007 | 37 |
| Figure 14.1 | Milieux humides d'importance nationale | 237 |

LISTE DES CARTES

| | | |
|---------|--|-----|
| Carte 1 | Services municipaux et environnementaux | 85 |
| Carte 2 | Équipements et infrastructures de services | 87 |
| Carte 3 | Équipements et infrastructures récréatifs | 89 |
| Carte 4 | Lignes électriques et tours de télécommunication | 99 |
| Carte 5 | Terres publiques et terres privées | 113 |
| Carte 6 | Écosystèmes protégés | 117 |
| Carte 7 | Zone agricole protégée | 125 |

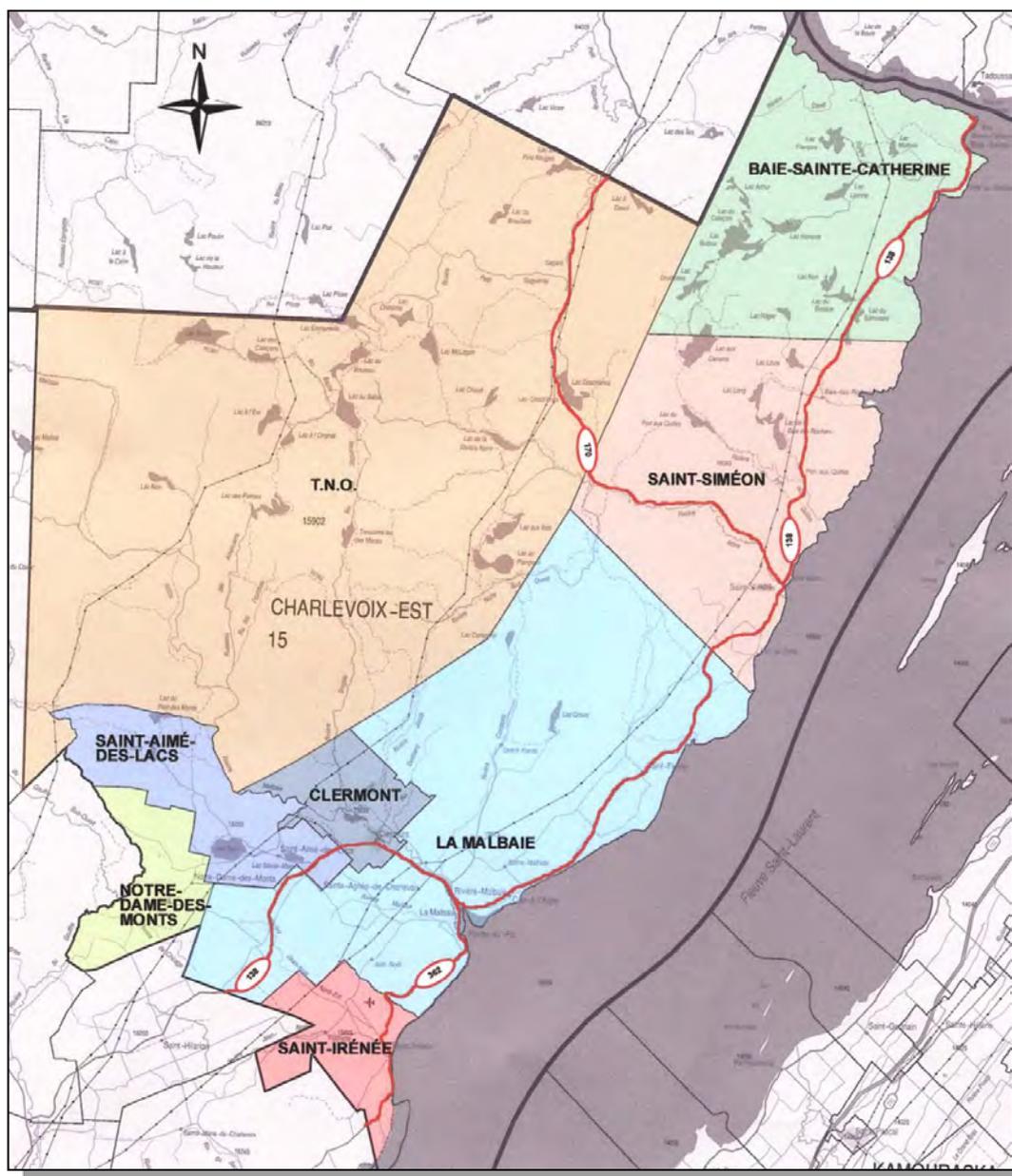
| | | |
|----------|---|-----|
| Carte 8 | Territoire des pourvoiries | 153 |
| Carte 9 | Territoire des ZEC | 155 |
| Carte 10 | Campings sur zec | 163 |
| Carte 11 | Territoires d'intérêt écologique | 169 |
| Carte 12 | Territoires d'intérêt archéologique | 181 |
| Carte 13 | Territoires d'intérêt esthétique et sites d'observation | 185 |
| Carte 14 | Territoires d'intérêt patrimonial (1/2) | 195 |
| Carte 15 | Territoires d'intérêt patrimonial (2/2) | 197 |
| Carte 16 | Zones inondables de la rivière Malbaie | 241 |
| Carte 17 | Zones de mouvements de terrain | 247 |
| Carte 18 | Principaux axes routiers et limites de vitesse | 263 |
| Carte 19 | Tracé du circuit cyclable régional (2 plans) | 271 |
| Carte 20 | Voies d'accès et services d'éducation | 283 |

1.

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.1 DONNÉES GÉNÉRALES

La MRC de Charlevoix-Est, située à 140 km au nord de la région métropolitaine de Québec, couvre 2 375 km² et est divisée en 7 municipalités et deux territoires non organisés.



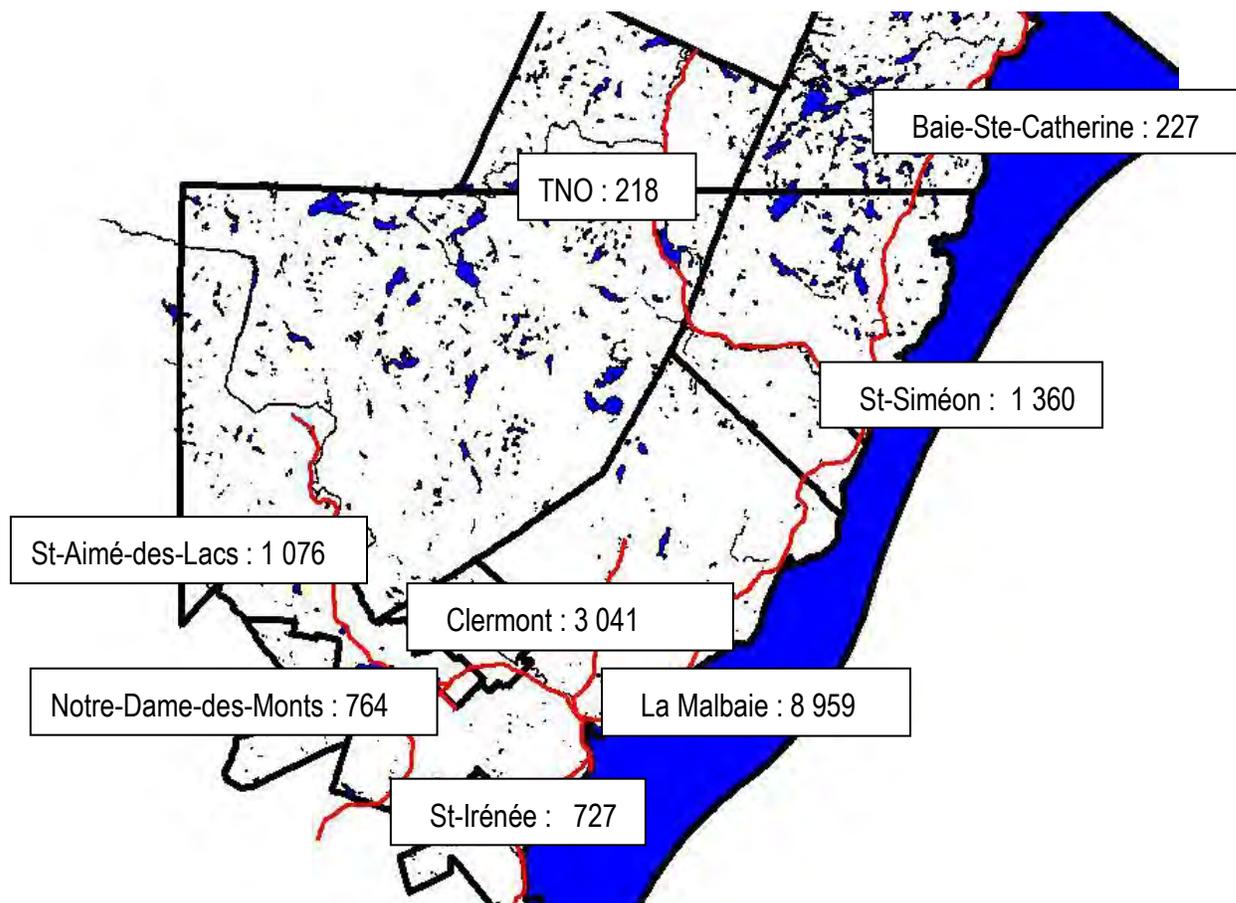
Charlevoix-Est fait partie de la région 03 – Capitale-Nationale.

Le territoire de la MRC comporte une faible densité d'occupation, soit 7,2 habitants au km² comparativement à 34 habitants pour l'ensemble de la région 03. Le taux de population urbaine est de 43,6 %.



1.2 POPULATION

En 2006, la MRC est constituée d'un pôle urbain principal formé des villes de La Malbaie et de Clermont où se concentrent environ trois quarts de la population (8 960 + 3 040 = 12 000). La population totale de la MRC (16 370) représente un bassin démographique relativement restreint. La population n'est pas répartie uniformément. Selon le décret de 2009, elle se répartit comme suit :



La langue maternelle française est celle de 99 % de la population. La région a jusqu'à maintenant accueilli très peu d'immigrants.

1.2.1 Évolution de la population, 1986-2006

La population de la MRC de Charlevoix-Est subit une décroissance constante depuis 1986. Cette tendance lourde s'observe sur plusieurs décennies. À partir de 1986, soit durant les 20 dernières années, la MRC a subi une perte de 10 % de sa population, pour s'établir à 16 370 en 2006. Cette baisse démographique se compare à celle des régions ressources. Le tableau suivant présente les données de population depuis les 20 dernières années et la figure suivante illustre la tendance de décroissance démographique observée à l'échelle de la MRC.

Tableau 1.1 Population – 1986 à 2006

| MUNICIPALITÉS | 1986* | 1991 | 1996 | 2001 | 2006 | Décret 2009 | Variation 2001-2006 | | Variation 1986-2006 | |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|---------------------|-----------|---------------------|-------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 378 | 312 | 295 | 270 | 225 | 211 | -45 | 17% | -153 | -40% |
| Saint-Siméon* | 1 684 | 1 539 | 1 489 | 1 455 | 1 360 | 1 364 | -95 | 7% | -324 | -19% |
| La Malbaie* | 9 707 | 9 376 | 9 274 | 9 140 | 8 960 | 8 930 | -180 | 2% | -747 | -8% |
| Clermont | 3 426 | 3 385 | 3 225 | 3 080 | 3 040 | 3 054 | -40 | 1% | -386 | -11% |
| Saint-Irénée | 785 | 519 | 477 | 670 | 730 | 704 | 60 | 9% | -55 | -7% |
| Notre-Dame-des-Monts | 976 | 918 | 913 | 830 | 765 | 777 | -65 | 8% | -211 | -22% |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 952 | 900 | 910 | 955 | 1 080 | 1 092 | 125 | 3% | 128 | 13% |
| TNO | 269 | 228 | 202 | 220 | 215 | | -5 | 2% | -54 | -20% |
| MRC Charlevoix-Est | 18 177 | 17 177 | 16 785 | 16 625 | 16 370 | | -255 | 2% | -1 807 | -10% |
| Région 03 – Capitale nationale | 599 317 | 631 348 | 643 421 | 651 398 | 670 859 | | 19 461 | 3% | 11 545 | 12% |

* Les municipalités de La Malbaie et de Saint-Siméon ont vécu des fusions au cours des années 2001-2002. Les données sont présentées en regroupant les populations des anciennes municipalités sous leur découpage actuel.

* Les données de 1986 proviennent du Bureau de la statistique du Québec alors Statistique Canada fournit les données des autres années.

Source : Statistique Canada, Recensements 1991 à 2006.

Figure 1.1 Évolution de la population de la MRC Charlevoix-Est – 1986 à 2006

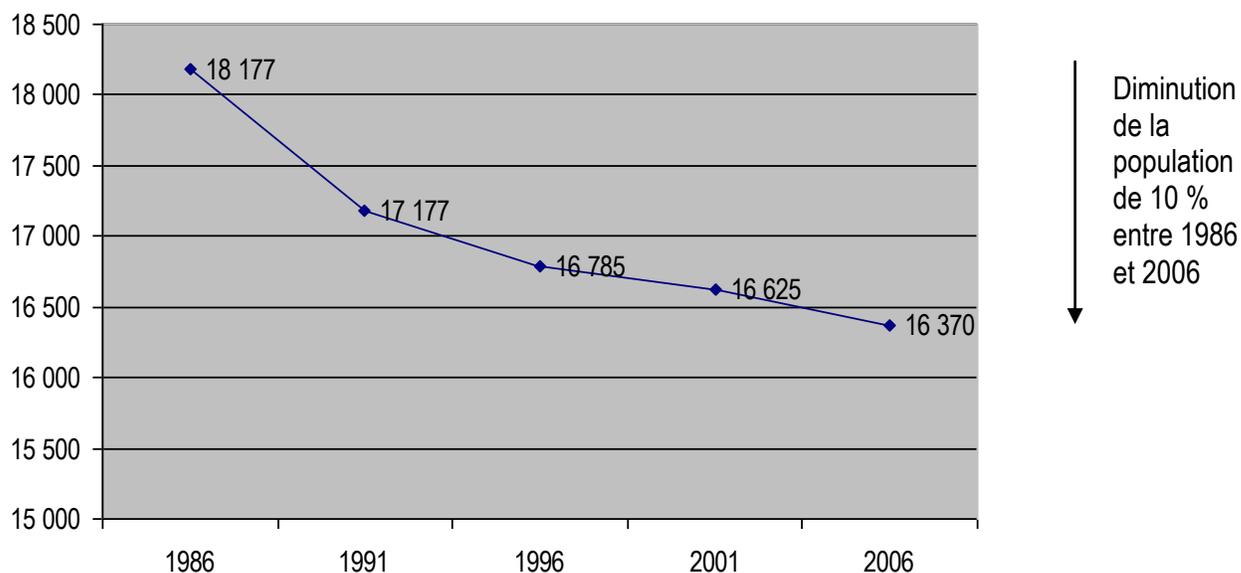
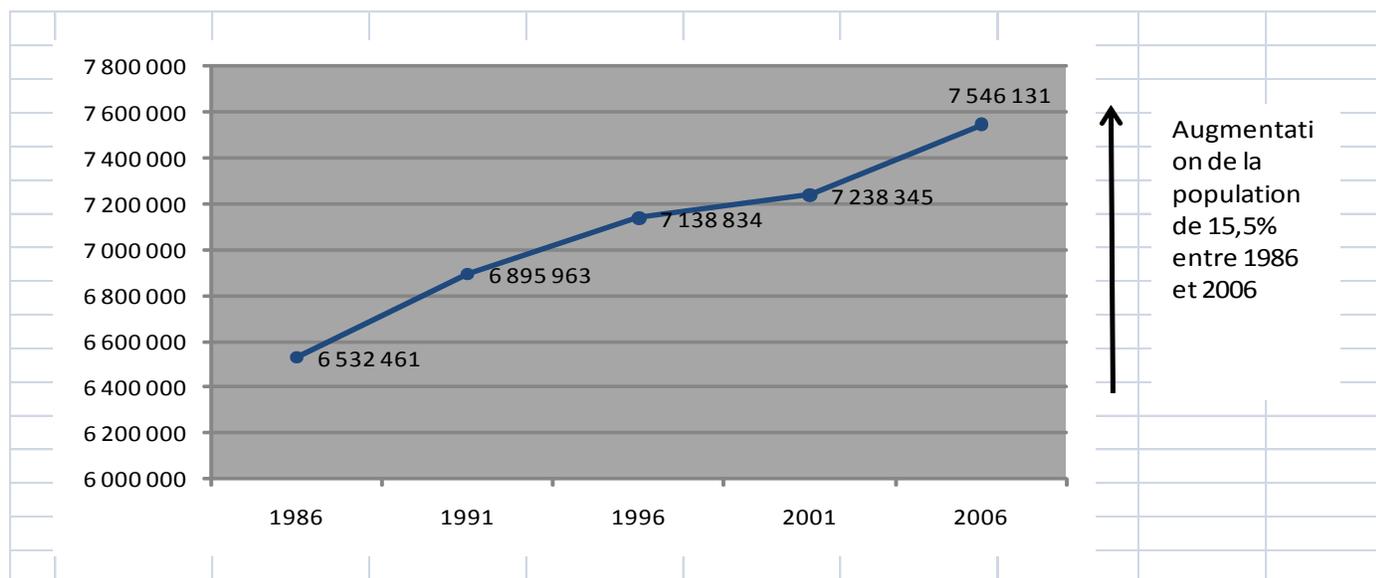


Figure 1.2 Évolution de la population de la province de Québec – 1986 à 2006



Source : Statistique Canada, Recensements 1986 à 2006.

1.2.2 Prévisions démographiques, 2006-2026

Le tableau suivant présente les prévisions démographiques réalisées par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour chacune des municipalités de la MRC. Puisque les projections ont été réalisées avant 2006, la population que le MTQ prévoyait pour cette année (16 107) diffère légèrement de celle publiée par Statistique Canada (16 370). Toutefois, comme l'écart est faible, les projections présentées au tableau suivant reflètent tout de même des variations réalistes. Ainsi, à l'échelle de la MRC, la population devrait diminuer de 5 % entre 2006 et 2026. En fait, la plupart des municipalités de la MRC subiront une perte démographique. Notamment, les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Clermont et La Malbaie verront leur population diminuer de l'ordre de 5 % à 23 %. Les seules municipalités où les prévisions annoncent une croissance démographique sont Saint-Aimé-des-Lacs (12 %) et Saint-Irénée (6 %).

Tableau 1.2 Prévisions démographiques – 2006 à 2026

| MUNICIPALITÉS | PROJECTIONS | | | | | Variation 2006/2026 | |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|-------------|
| | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | 2026 | | |
| Baie-Sainte-Catherine | 290 | 284 | 277 | 276 | 281 | -9 | -3 % |
| Saint-Siméon | 499 | 498 | 497 | 492 | 486 | -13 | -3 % |
| La Malbaie | 9 417 | 9 308 | 9 202 | 9 073 | 8 915 | -502 | -5 % |
| <i>La Malbaie - Pointe-au-Pic</i> | 4 961 | 4 887 | 4 850 | 4 800 | 4 761 | -170 | -4 % |
| <i>Rivière-Malbaie</i> | 2 108 | 2 089 | 2 055 | 2 011 | 1 949 | -159 | -8 % |
| <i>Cap-à-l'Aigle</i> | 758 | 780 | 788 | 794 | 789 | -31 | 4 % |
| <i>Sainte-Agnès</i> | 664 | 654 | 637 | 621 | 599 | -65 | -10 % |
| <i>Saint-Fidèle</i> | 926 | 898 | 872 | 847 | 817 | -109 | -12 % |
| Clermont | 3 113 | 3 042 | 2 986 | 2 921 | 2 840 | -273 | -9 % |
| Saint-Irénée | 714 | 726 | 740 | 755 | 757 | +43 | 6 % |
| Notre-Dame-des-Monts | 803 | 747 | 690 | 651 | 616 | -187 | -23 % |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 1 098 | 1 141 | 1 195 | 1 216 | 1 232 | +134 | 12 % |
| TNO | 173 | 176 | 174 | 171 | 170 | -3 | -2 % |
| MRC Charlevoix-Est | 16 107 | 15 922 | 15 761 | 15 555 | 15 297 | -810 | -5 % |

Source : Ministère des Transports du Québec

1.3 MÉNAGES

1.3.1 Évolution du nombre de ménages, 1986-2006

Pour la gestion du territoire, l'évolution du nombre de ménages constitue une donnée importante puisqu'elle permet de connaître les besoins en logements et par conséquent en espace à développer. Dans la MRC de Charlevoix-Est, on compte 6 805 ménages selon le recensement de 2006 et 6 515 en 2001, soit un bond de 4 %. Entre 1986 (5 565 ménages) et 2006, le nombre de ménages a augmenté de 22 %, soit un accroissement total de 1 240 ménages en 20 ans. En nombre absolu, La Malbaie a connu la plus forte croissance avec 685 nouveaux ménages en 20 ans, suivi de Clermont avec 220 ménages durant la même période.

Tableau 1.3 Évolution du nombre de ménages privés – 1986 à 2006

| MUNICIPALITÉS | 1986 | 1991 | 1996 | 2001 | 2006 | Variation | | Variation | |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|-----------|--------------|------------|
| | | | | | | 2001-2006 | | 1986-2006 | |
| Baie-Sainte-Catherine | 115 | 105 | 107 | 110 | 100 | -10 | -9% | -15 | -13% |
| Saint-Siméon | 485 | 490 | 530 | - | 535 | - | - | 50 | 10% |
| La Malbaie | 3 035 | 3 305 | 3 495 | 3 595 | 3 720 | 125 | 3% | 685 | 23% |
| <i>La Malbaie—Pointe-au-Pic</i> | 1 620 | 1 815 | 1 942 | - | - | - | - | - | - |
| <i>Rivière-Malbaie</i> | 660 | 700 | 727 | - | - | - | - | - | - |
| <i>Cap-à-l'Aigle</i> | 245 | 265 | 273 | - | - | - | - | - | - |
| <i>Sainte-Agnès</i> | 195 | 205 | 221 | - | - | - | - | - | - |
| <i>Saint-Fidèle</i> | 315 | 320 | 332 | - | - | - | - | - | - |
| Clermont | 1 090 | 1 185 | 1 219 | 1 250 | 1 310 | 60 | 5% | 220 | 20% |
| Saint-Irénée | 235 | 255 | 239 | 270 | 315 | 45 | 17% | 80 | 34% |
| Notre-Dame-des-Monts | 250 | 260 | 283 | 290 | 300 | 10 | 3% | 50 | 20% |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 290 | 300 | 327 | 375 | 430 | 55 | 15% | 140 | 48% |
| TNO | 65 | 75 | 72 | 80 | 95 | 15 | 19% | 30 | 46% |
| MRC Charlevoix-Est | 5 565 | 5 975 | 6 272 | 6 515 | 6 805 | 290 | 4% | 1 240 | 22% |

Source : Bureau de la statistique du Québec, Statistique Canada

1.3.2 Prévisions du nombre de ménages, 2006-2026

Les prévisions concernant le nombre de ménages réalisées en 2003 par l'ISQ à l'échelle de la MRC annoncent une légère hausse à l'horizon 2026. En considérant, le nombre réel de ménages en 2006, soit 6 805, les variations annoncées par l'ISQ indiqueraient 7 037 ménages en 2026. Quant au nombre moyen de personnes par ménage, alors qu'il s'établissait à 2,5 en 2001, il est prévu diminué à 2,1 d'ici les 20 prochaines années, ce qui explique la baisse prévue de la population et la hausse annoncée du nombre de ménages.

Tableau 1.4 Prévisions de l'ISQ du nombre de ménages – 2001 à 2026

| | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | 2026 | Variation 2026-2006 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|
| Ménages avec recensement 2006 | 6 805 | 7 012 | 7 102 | 7 102 | 7 037 | 3% |
| Nombre moyen de personnes par ménage | 2,4 | 2,3 | 2,2 | 2,1 | 2,1 | -13% |

Source : Institut de la Statistique du Québec

En ce qui concerne les prévisions du MTQ, puisqu'elles ont été réalisées avant 2006, le nombre de ménages que prévoyait le MTQ pour cette année (6 558) diffère légèrement du nombre de ménages publié par Statistique Canada (6 805). Néanmoins, il s'avère intéressant d'avoir un ordre de grandeur quant à la variation du nombre de ménages au cours des 20 prochaines années pour chacune des municipalités de la MRC. Ainsi, à l'échelle de la MRC, le nombre de ménages est prévu croître de 6 % pour s'établir à 6 924, une augmentation encore plus notable dans les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs (26 %), Saint-Irénée (19 %), Saint-Siméon (16 %) et Baie-Sainte-Catherine (14 %).

Tableau 1.5 Prévisions du MTQ du nombre de ménages – 2006 à 2026

| MUNICIPALITÉS | PROJECTIONS | | | | | Variation 2006/2026 | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|------------|
| | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | 2026 | | |
| Baie-Sainte-Catherine | 124 | 128 | 133 | 135 | 141 | +17 | 14% |
| Saint-Siméon | 200 | 214 | 222 | 228 | 231 | +31 | 16% |
| La Malbaie | 3 804 | 3 865 | 3 926 | 3 962 | 3 980 | +176 | 5% |
| <i>Sainte-Agnès</i> | 235 | 235 | 233 | 231 | 226 | -9 | -4% |
| <i>La Malbaie - Pointe-au-Pic</i> | 2 088 | 2 098 | 2 121 | 2 131 | 2 149 | +61 | 3% |
| <i>Cap-à-l'Aigle</i> | 321 | 348 | 366 | 385 | 396 | +75 | 23% |
| <i>Rivière-Malbaie</i> | 811 | 833 | 848 | 856 | 856 | +45 | 6% |
| <i>Saint-Fidèle</i> | 349 | 351 | 358 | 359 | 353 | +4 | 1% |
| Clermont | 1 319 | 1 336 | 1 348 | 1 340 | 1 312 | -7 | -1% |
| Saint-Irénée | 306 | 324 | 340 | 356 | 363 | +57 | 19% |
| Notre-Dame-des-Monts | 312 | 315 | 305 | 298 | 289 | -23 | -7% |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 431 | 465 | 506 | 525 | 541 | +110 | 26% |
| TNO | 62 | 65 | 66 | 66 | 67 | +5 | 8% |
| MRC Charlevoix-Est | 6 558 | 6 712 | 6 840 | 6 910 | 6 924 | +366 | 6 % |

Source : Ministère des Transports du Québec

Pour Charlevoix-Est, il est donc possible d'affirmer que l'augmentation du nombre de ménages entre 2006 et 2026 devrait varier entre 232 et 366 soit une moyenne par année variant entre 12 et 18 nouveaux ménages (logements) par année.

En ce qui concerne les familles, lors du recensement de 2006, elles étaient au nombre de 4965 et 56% avait des enfants. Le nombre d'enfants se répartit comme suit :

- 52% ont 1 enfant
- 37% ont 2 enfants
- 11% ont 3 enfants ou plus

Chez les enfants, la classe des 6 à 14 ans est surreprésentée puisque 33 % des enfants de la MRC se retrouvent dans cette classe d'âge.

1.4 NAVETTAGE

Les données sur le navettage indiquent les déplacements entre le domicile et le lieu de travail pour les personnes occupées ayant un lieu habituel de travail. Le tableau 1.5 présente ainsi la répartition, en pourcentage, des personnes occupées de chacune des municipalités de la MRC selon leur lieu de travail.

Plusieurs travailleurs de la MRC se dirigent chaque matin à La Malbaie pour y travailler. Par exemple, 58 %, 52 % et 50 % des personnes occupées des municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, de Notre-Dame-des-Monts et de Clermont travaillent à La Malbaie. Les travailleurs des municipalités de Baie-Sainte-Catherine, de La Malbaie et de Saint-Siméon sont moins nombreux à se déplacer pour se rendre au travail puisque respectivement 100 %, 81 % et 53 % des personnes occupées travaillent dans leur municipalité.

Tableau 1.6 Navettage pour les résidants des municipalités de la MRC Charlevoix-Est – 2006

| Lieu de résidence / Lieu de travail | % |
|--|------|
| Baie-Sainte-Catherine (MÉ) / Baie-Sainte-Catherine (MÉ) | 100% |
| Saint-Siméon (MÉ) / Saint-Siméon (MÉ) | 53% |
| Saint-Siméon (MÉ) / La Malbaie (V) | 32% |
| Saint-Siméon (MÉ) / Sagard (NO) | 8% |
| Saint-Siméon (MÉ) / Clermont (V) | 7% |
| La Malbaie (V) / La Malbaie (V) | 81% |
| La Malbaie (V) / Clermont (V) | 9% |
| La Malbaie (V) / Québec (V) | 2% |
| La Malbaie (V) / Baie-Saint-Paul (V) | 2% |
| La Malbaie (V) / Lévis (V), Saint-Irénée (PE), Saint-Hilarion (PE), Montréal (V), Saint-Urbain (PE), L'Isle-aux-Coudres (MÉ) - 1% pour chaque lieu | 6% |
| Clermont (V) / La Malbaie (V) | 50% |
| Clermont (V) / Clermont (V) | 43% |
| Clermont (V) / Baie-Saint-Paul (V) | 4% |
| Clermont (V) / Saint-Aimé-des-Lacs (MÉ) | 3% |
| Saint-Irénée (PE) / La Malbaie (V) | 44% |
| Saint-Irénée (PE) / Saint-Irénée (PE) | 42% |
| Saint-Irénée (PE) / Baie-Saint-Paul (V) | 14% |
| Notre-Dame-des-Monts (MÉ) / La Malbaie (V) | 52% |
| Notre-Dame-des-Monts (MÉ) / Clermont (V) | 21% |
| Notre-Dame-des-Monts (MÉ) / Notre-Dame-des-Monts (MÉ) | 14% |
| Notre-Dame-des-Monts (MÉ) / Baie-Saint-Paul (V) | 12% |
| Saint-Aimé-des-Lacs (MÉ) / La Malbaie (V) | 58% |
| Saint-Aimé-des-Lacs (MÉ) / Saint-Aimé-des-Lacs (MÉ) | 15% |
| Saint-Aimé-des-Lacs (MÉ) / Clermont (V) | 14% |
| Saint-Aimé-des-Lacs (MÉ) / Percé (V) | 7% |
| Saint-Aimé-des-Lacs (MÉ) / Baie-Saint-Paul (V) | 6% |

Source : Statistique Canada, Recensement 2006

À l'échelle de la MRC, les données de Statistique Canada indiquent que la majorité (87,4 %) des personnes occupées de la MRC de Charlevoix-Est réside et travaille au sein de ce territoire. Pour le reste, ils travaillent dans la MRC de Charlevoix (5,3 %) ou dans la communauté métropolitaine de Québec (1,5 %).

1.5 POPULATION SAISONNIÈRE ESTIMÉE

La population saisonnière, en majorité estivale, de la MRC de Charlevoix-Est (celle qui occupe de façon saisonnière une résidence secondaire) est difficilement estimable puisque celle-ci ne provient pas nécessairement de l'extérieur du territoire de la MRC. Par exemple, un citoyen de La Malbaie peut posséder une résidence secondaire à Saint-Aimé-des-Lacs, ce qui fait qu'il ne représente pas une personne de plus à l'échelle de la MRC. Le tableau suivant présente uniquement le nombre de résidences saisonnières en 2004.

Tableau 1.7 Résidences saisonnières estimées – 2004

| MUNICIPALITÉS | Nombre de résidences secondaires en 2004 |
|-----------------------|--|
| Baie-Sainte-Catherine | 43 |
| Saint-Siméon | 219 |
| La Malbaie | 426 |
| Clermont | 36 |
| Saint-Irénée | 119 |
| Notre-Dame-des-Monts | 69 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 356 |
| TNO | 356 |
| Total | 1 624 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire.

Malgré le fait qu'on ne dispose pas de statistique précise sur la population saisonnière, on peut penser qu'elle constitue un apport économique important pour la région.

1.6 EMPLOI

Le taux de chômage était de 10,6 % en 2006 contre 7 % au Québec. C'est la municipalité de Saint-Siméon qui connaît le plus haut taux de chômage : 24 % et le plus bas se retrouve à Notre-Dame-des-Monts (4 %) et à Saint-Irénée (5 %). Les autres municipalités affichent des taux de chômage se situant dans la moyenne régionale.

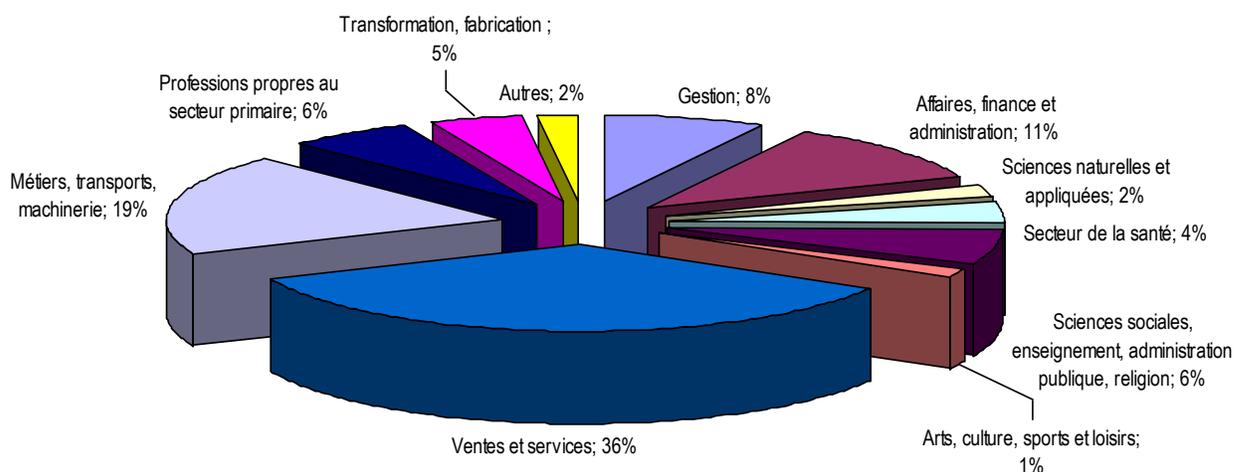
La région compte 8 195 travailleurs en 2006, répartis dans les professions reliées surtout aux ventes et services, aux métiers, transport et machinerie ainsi qu'aux affaires, finance et administration. Le tableau suivant et la figure suivante présentent la répartition des travailleurs de la MRC par profession.

Tableau 1.8 Répartition des travailleurs par profession – 2006

| Type de profession | Nombre |
|--|--------------|
| Gestion | 630 |
| Affaires, finance et administration | 930 |
| Sciences naturelles et appliquées | 195 |
| Secteur de la santé | 317 |
| Sciences sociales, enseignement, administration publique, religion | 530 |
| Arts, culture, sports et loisirs | 120 |
| Ventes et services | 2 910 |
| Métiers, transports, machinerie | 1 550 |
| Professions propres au secteur primaire | 490 |
| Transformation, fabrication | 370 |
| Autres | 153 |
| Total | 8 195 |

Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

Figure 1.3 Répartition des travailleurs par profession – 2006



Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

Le tableau suivant présente de façon plus détaillée la répartition des emplois de la MRC selon le système de classification des industries (SCIAN). On remarque une surreprésentation de l'industrie de l'hébergement et des services de restauration laquelle occupe 19 % de la population active de la MRC. Aussi, l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse occupent les travailleurs dans une proportion plus grande que pour le reste du Québec. Tandis que le domaine de la fabrication est peu développé.

Tableau 1.9 Population active totale de 15 ans et plus selon l'industrie – 2006

| | Nombre | % | % au Québec |
|---|--------------|-----|-------------|
| Population active totale de 15 ans et plus selon l'industrie | 8 200 | | |
| Industrie - Sans objet | 160 | | |
| Toutes les industries | 8 035 | | |
| 11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 460 | 6% | 2% |
| 21 Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz | 20 | 0% | 0% |
| 22 Services publics | 80 | 1% | 1% |
| 23 Construction | 525 | 6% | 5% |
| 31-33 Fabrication | 810 | 10% | 14% |
| 41 Commerce de gros | 125 | 2% | 4% |
| 44-45 Commerce de détail | 955 | 12% | 12% |
| 48-49 Transport et entreposage | 515 | 6% | 5% |
| 51 Industrie de l'information et industrie culturelle | 30 | 0% | 2% |
| 52 Finance et assurances | 195 | 2% | 4% |
| 53 Services immobiliers et services de location et de location à bail | 55 | 1% | 1% |
| 54 Services professionnels, scientifiques et techniques | 145 | 2% | 6% |
| 55 Gestion de sociétés et d'entreprises | 0 | 0% | 0% |
| 56 Services administratifs, services de soutien, etc. | 140 | 2% | 4% |
| 61 Services d'enseignement | 510 | 6% | 7% |
| 62 Soins de santé et assistance sociale | 715 | 9% | 11% |
| 71 Arts, spectacles et loisirs | 445 | 5% | 2% |
| 72 Hébergement et services de restauration | 1 530 | 19% | 6% |
| 81 Autres services (sauf les administrations publiques) | 445 | 5% | 5% |
| 91 Administrations publiques | 330 | 4% | 6% |

Source : Statistique Canada, données du recensement 2006 -- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2002

En ce qui concerne les revenus de la population, ceux des travailleurs de la MRC sont plus faibles que les revenus du reste de la province. Pour le revenu moyen des individus et des familles, il y a un écart de l'ordre de 16 % avec le reste de la province (tableau et figure suivants).

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a établi, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un « indice de développement des municipalités » en utilisant des variables socioéconomiques issues des données de recensement de Statistique Canada. Les municipalités dévitalisées ou à revitaliser sont celles qui présentent un indice de développement inférieur à -5 en utilisant les données du recensement de 2006. Ainsi, la municipalité de Baie-Sainte-Catherine a été classée dévitalisée. La municipalité de Saint-Siméon est à un dixième de point de l'être également. Selon le MAMROT : « Ces municipalités traversent des situations souvent difficiles sur les plans économique, social et démographique ¹ ».

Tiré du site Internet : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/dossiers/devitalisees/muni_devi.asp

1

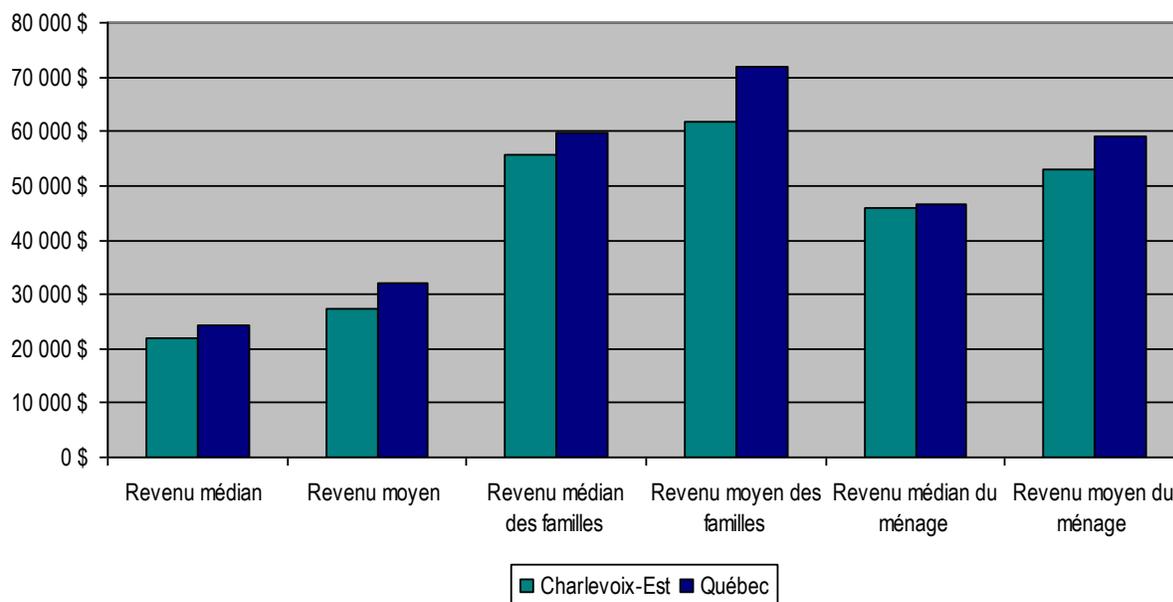
Tableau 1.10 Revenu total de la population de 15 ans et plus – 2005

| | Charlevoix-Est | Québec | Écart MRC / Province |
|----------------------------|----------------|-----------|----------------------|
| Revenu médian | 21 774 \$ | 24 430 \$ | 12% |
| Revenu moyen | 27 431 \$ | 32 074 \$ | 17% |
| Revenu médian des familles | 55 843 \$ | 59 734 \$ | 7% |
| Revenu moyen des familles | 61 785 \$ | 71 838 \$ | 16% |
| Revenu médian du ménage | 45 905 \$ | 46 419 \$ | 1% |
| Revenu moyen du ménage | 52 928 \$ | 58 954 \$ | 11% |

Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

Note : Le revenu médian représente la valeur centrale séparant en deux parties égales les revenus d'un groupe donné alors que le revenu moyen correspond au revenu agrégé d'un groupe donné divisé par le nombre d'unités dans ce groupe.

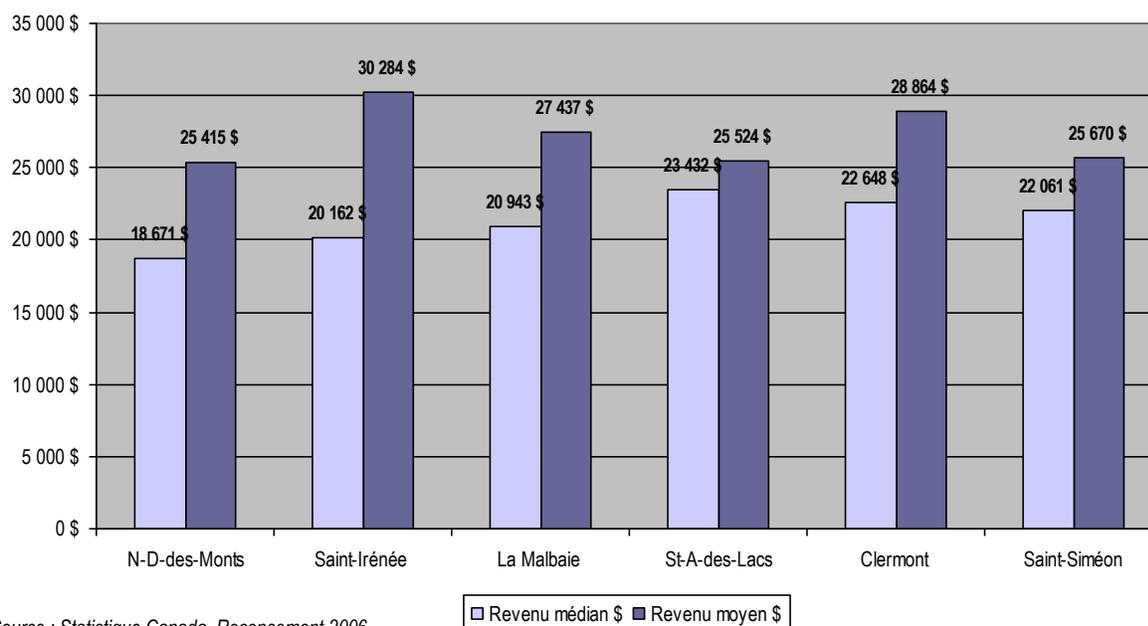
Figure 1.4 Comparaison des revenus de la population de 15 ans et plus – 2005



Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

Enfin, la figure suivante illustre le niveau de revenu médian et moyen de la population de 15 ans et plus de chacune des municipalités de la MRC. Les municipalités de Saint-Irénée, Clermont et La Malbaie affichent les revenus moyens les plus élevés, lesquels se comparent à la moyenne des revenus de la MRC. À noter que les données pour la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et des TNO ne sont pas disponibles.

Figure 1.5 Niveau de revenu médian et moyen de la population de 15 ans et plus – 2005



Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

1.7 BILAN DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Depuis 1986, soit durant les 20 dernières années, la MRC a subi une perte de 10 % de sa population, pour s'établir à 16 370 en 2006. Cette évolution démographique se compare à celle des régions ressources. Aussi, selon les prévisions démographiques obtenues auprès du MTQ, la population régionale devrait diminuer de 5 % entre 2006 et 2026.

Entre 1986 et 2006, le nombre de ménages a augmenté de 22 %, soit un accroissement total de 1 240 ménages en 20 ans (moyenne de 62 ménages/an). Selon différentes sources (ISQ ou MTQ), l'augmentation du nombre de ménages entre 2006 et 2026 varierait entre 232 (moyenne de 12 ménages/an) et 366 (moyenne de 18 ménages/an).

À l'échelle de la MRC, les données de Statistique Canada indiquent que la majorité (87,4 %) des personnes occupées de la MRC de Charlevoix-Est réside et travaille au sein de ce territoire.

La région possède en 2006 un taux de chômage plus élevé que la moyenne du Québec. Au niveau de l'emploi, on remarque une surreprésentation de l'industrie de l'hébergement et des services de restauration laquelle occupe 19 % de la population active de la MRC. Aussi, l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse occupent les travailleurs dans une proportion plus grande que pour le reste du Québec. Tandis que le domaine de la fabrication est peu développé.

2.

GESTION DE L'URBANISATION

2.1 CONSTAT GÉNÉRAL

La situation de la MRC de Charlevoix-Est est différente de ce que l'on rencontre généralement dans bon nombre de régions où l'espace est soit occupé par le périmètre urbain, soit par la zone agricole permanente. Dans Charlevoix-Est, l'urbanisation s'est faite un peu partout sur le territoire à l'intérieur comme à l'extérieur des périmètres urbains, notamment le long des rangs, en bordure de lacs et cours d'eau, en milieux agricole et forestier.

Les villes de Clermont et de La Malbaie regroupent 73 % de la population de la MRC de Charlevoix-Est. Elles constituent son centre et regroupent les services et commerces nécessaires à son fonctionnement. On y retrouve notamment les principaux employeurs : Abitibi-Bowater, le Casino de Charlevoix, le Fairmont le Manoir Richelieu, Général Cable, la Commission scolaire de Charlevoix et trois écoles primaires, la polyvalente, le CEGEP (centre d'étude collégiale en Charlevoix), l'Université du Québec à Chicoutimi et l'hôpital. Clermont et La Malbaie sont deux pôles qui partagent des activités semblables, mais qui sont aussi complémentaires. Clermont, plus que La Malbaie, possède une vocation résidentielle et a développé un caractère plus industriel. On y retrouve d'ailleurs le parc industriel régional. La Malbaie se caractérise davantage par des emplois dans le secteur tertiaire.

Le développement de rues de façon à former des quartiers existe véritablement seulement dans les villes de Clermont et de La Malbaie. Le développement de Clermont est le plus concentré. Celui de La Malbaie est plus étalé puisque la topographie offre peu de place pour du développement sur relief plat à proximité du centre-ville. Ces possibilités ont pratiquement toutes été exploitées si bien que le développement récent s'est fait sur ce qu'on appelle le troisième plateau.

Dans les autres municipalités, le développement urbain s'est fait de façon linéaire sur un ou deux axes. Ce genre de développement ne favorise pas les déplacements à pied, surtout lorsqu'un des axes de développement est une route nationale. Il ne favorise pas non plus la fréquentation d'espaces publics et les commerces de proximité.

Dans le cadre du schéma révisé, la MRC privilégie la consolidation des zones urbaines existantes, donne la priorité à la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens, oriente l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l'environnement.

Toutefois, les objectifs visant le contrôle de l'urbanisation diffuse doivent tenir compte de la dynamique d'urbanisation qui anime la MRC et qui, historiquement, a mené à l'occupation du territoire que l'on connaît dans Charlevoix-Est. Ce modèle d'urbanisation découle de deux dynamiques particulières propres au territoire, soit :

- la croissance urbaine qui se fait progressivement par l'implantation de résidences permanentes, de commerces et d'industries;

- l'arrivée de nouvelles familles qui recherchent des lieux de villégiature, de grands terrains dans un milieu naturel unique et d'une grande qualité paysagère.

Par conséquent, la MRC revoit les limites des périmètres urbains et des zones d'expansion urbaines définies dans le schéma d'aménagement de 1986. Elle entend également assurer un contrôle des usages qui s'implantent à l'extérieur des périmètres urbains de façon à éviter les conflits d'usages, à diminuer les impacts négatifs sur le paysage ainsi que sur le réseau routier. Il n'est cependant pas question ici de laisser déserts les secteurs agroforestiers et agricoles, mais de planifier adéquatement leur utilisation.

NOMBRE DE MÉNAGES PROJETÉ ET CONSTRUCTIONS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Afin de prévoir les superficies nécessaires à l'arrivée de nouveaux ménages nous utiliserons les prévisions du MTQ. Le tableau suivant indique le nombre de ménages prévu par municipalité d'ici 2026. Dans l'éventualité où ces prévisions se réaliseraient, La Malbaie (+176 ménages) et Saint-Aimé-des-Lacs (+110 ménages) subiraient la plus forte pression pour l'urbanisation alors que Notre-Dame-des-Monts (-23 ménages) connaîtrait une décroissance d'ici 2026.

Tableau 2.1 Prévisions du MTQ du nombre de ménages – 2006 à 2026

| MUNICIPALITÉS | PROJECTIONS | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|------------|
| | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | 2026 | Variation 2006/2026 | |
| Baie-Sainte-Catherine | 124 | 128 | 133 | 135 | 141 | +17 | 14% |
| Saint-Siméon | 200 | 214 | 222 | 228 | 231 | +31 | 16% |
| La Malbaie | 3 804 | 3 865 | 3 926 | 3 962 | 3 980 | +176 | 5% |
| <i>La Malbaie - Pointe-au-Pic</i> | <i>2 088</i> | <i>2 098</i> | <i>2 121</i> | <i>2 131</i> | <i>2 149</i> | <i>+61</i> | <i>3%</i> |
| <i>Cap-à-l'Aigle</i> | <i>321</i> | <i>348</i> | <i>366</i> | <i>385</i> | <i>396</i> | <i>+75</i> | <i>23%</i> |
| <i>Rivière-Malbaie</i> | <i>811</i> | <i>833</i> | <i>848</i> | <i>856</i> | <i>856</i> | <i>+45</i> | <i>6%</i> |
| <i>Sainte-Agnès</i> | <i>235</i> | <i>235</i> | <i>233</i> | <i>231</i> | <i>226</i> | <i>-9</i> | <i>-4%</i> |
| <i>Saint-Fidèle</i> | <i>349</i> | <i>351</i> | <i>358</i> | <i>359</i> | <i>353</i> | <i>+4</i> | <i>1%</i> |
| Clermont | 1 319 | 1 336 | 1 348 | 1 340 | 1 312 | -7 | -1% |
| Saint-Irénée | 306 | 324 | 340 | 356 | 363 | +57 | 19% |
| Notre-Dame-des-Monts | 312 | 315 | 305 | 298 | 289 | -23 | -7% |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 431 | 465 | 506 | 525 | 541 | +110 | 26% |
| TNO | 62 | 65 | 66 | 66 | 67 | +5 | 8% |
| MRC Charlevoix-Est | 6 558 | 6 712 | 6 840 | 6 910 | 6 924 | +366 | 6 % |

Source : Ministère des Transports du Québec

Le nombre de mises en chantier résidentielles est aussi un indice à considérer afin de mettre à jour des tendances, de faire un portrait de la situation et de suivre l'évolution des mises en chantier depuis l'adoption du schéma d'aménagement de première génération. Le tableau suivant présente ces chiffres.

Tableau 2.2 Nombre de mises en chantier résidentielles entre 1989 et 2007

| MUNICIPALITÉS | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | TOTAL | Moyenne annuelle |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|------------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0 | 3 | 11 | 0,6 |
| Saint-Siméon | 9 | 5 | 6 | 4 | 7 | 9 | 4 | 10 | 2 | 5 | 7 | 5 | 5 | 2 | 2 | 7 | 13 | 9 | 7 | 118 | 6,2 |
| La Malbaie | 34 | 32 | 19 | 23 | 34 | 45 | 38 | 29 | 20 | 14 | 25 | 29 | 17 | 29 | 29 | 33 | 32 | 31 | 41 | 554 | 29,2 |
| Clermont | 9 | 3 | 1 | 4 | 5 | 11 | 3 | 2 | 1 | 5 | 4 | 4 | 10 | 9 | 9 | 9 | 9 | 13 | 20 | 131 | 6,9 |
| Saint-Irénée | 7 | 3 | 2 | 0 | 4 | 5 | 5 | 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 3 | 5 | 5 | 18 | 11 | 20 | 4 | 114 | 6,0 |
| Notre-Dame-des-Monts | 0 | 1 | 0 | 2 | 3 | 8 | 5 | 1 | 3 | 2 | 4 | 3 | 2 | 2 | 2 | 6 | 2 | 4 | 8 | 58 | 3,1 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 4 | 3 | 3 | 5 | 5 | 2 | 10 | 5 | 5 | 4 | 4 | 5 | 7 | 8 | 8 | 8 | 5 | 14 | 9 | 114 | 6,0 |
| TNO | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 7 | 3 | 2 | 2 | 2 | 5 | 2 | 0 | 27 | 1,4 |
| TOTAL | 64 | 47 | 32 | 38 | 59 | 80 | 66 | 50 | 34 | 31 | 52 | 62 | 48 | 59 | 59 | 83 | 78 | 93 | 92 | 1127 | 59,3 |

La Malbaie : incluant Saint-Fidèle, Cap-à-l'Aigle, Rivière-Malbaie, Sainte-Agnès

Saint-Siméon : incluant Saint-Siméon village et Saint-Siméon paroisse

Source : Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

2.2 PÉRIMÈTRES URBAINS ET ZONES D'EXPANSION URBAINE

2.2.1 Situation actuelle

Dans le schéma d'aménagement de 1986, la MRC a défini des périmètres urbains et des zones d'expansion urbaine pour chaque municipalité. Le texte qui suit présente les caractéristiques des périmètres de 1986 et la réflexion entourant la nouvelle définition des périmètres urbains de chaque municipalité. Pour faciliter la gestion de l'urbanisation, la MRC a décidé d'éliminer les zones d'expansion urbaine et de réviser les limites des périmètres urbains pour répondre aux besoins en espace. L'illustration des limites des périmètres urbains révisés est présentée à la carte des périmètres urbains de l'annexe cartographique du présent schéma.

D'abord, il importe de relever un fait important qui change la façon de définir les périmètres urbains. Au cours des années 2001-2002 il y a eu deux fusions importantes : Saint-Siméon village et St-Siméon paroisse ont fusionné pour devenir la municipalité de Saint-Siméon et Saint-Fidèle, Cap-à-l'Aigle, Rivière-Malbaie et Sainte-Agnès ont fusionné avec La Malbaie pour devenir la Ville de La Malbaie. Chacune de ces municipalités possédait un périmètre urbain. Le schéma de deuxième génération doit tenir compte de cet élément en assurant la survie des noyaux historiquement habités par les populations de ces ex-municipalités devenues des secteurs.

BAIE-SAINTE-CATHERINE

On l'a vu au chapitre 1, Baie-Sainte-Catherine a peu de population (211 au décret de 2010). Cette situation rend le maintien des services très coûteux. L'école a fermé en 2006 et les quatre élèves qui la fréquentaient étudient maintenant à Saint-Siméon. L'industrie qui anime Baie-Sainte-Catherine est le tourisme et particulièrement les croisières aux baleines. Cette industrie se porte bien ce qui ne laisse pas présager de baisse démographique. De plus, la demande des nouveaux retraités pour de grands terrains avec vue sur le fleuve risque de profiter à la municipalité qui peut offrir de grands espaces dans un site unique avec plage et fleuve.

La disponibilité actuelle de terrains vacants dans le périmètre urbain est grande compte tenu de la faible démographie, elle est estimée à 47. Par ailleurs, la municipalité envisage d'ouvrir un nouveau secteur dans le prolongement du noyau plus dense du périmètre urbain (église, édifice municipal, centre de loisirs, etc.).

Les besoins en espace résidentiel, selon les données du MTQ, seraient de 17 en 2026. Il n'y a donc pas de nécessité d'accroître le périmètre urbain. Toutefois, pour répondre au projet de la municipalité de densifier son centre, le périmètre urbain est modifié dans sa configuration pour une superficie équivalente à ce qu'elle était au premier schéma d'aménagement.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|---|--------------------------|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Le périmètre urbain est linéaire de part et d'autre de la route 138, sur une longueur de 5 km | Aucune |
| PSADR2 | Le périmètre urbain est concentré autour de l'église, de l'école et du centre de loisirs. Il a une superficie équivalente à celui de 1986 | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Aucun ajout de superficie : modification de la configuration | N/A |

SAINT-SIMÉON

Saint Siméon est le lieu d'une importante intersection entre la route 138, la 170 qui mène au Saguenay et la traverse qui mène à Rivière-du-Loup. Le noyau villageois offre une densité de population intéressante qui permet de se rendre aux différents services à pied. Toutefois, la route 138 traverse la municipalité de bout en bout ce qui rend les déplacements dangereux. Le projet de parc national de la côte de Charlevoix devrait être réalisé dans un horizon de 5 à 8 ans, il est situé dans le secteur de Baie-des-Rochers et des Palissades. Ce projet ainsi que le développement de Saint-Siméon en tant que pôle de découverte du parc marin Saguenay-Saint-Laurent devrait avoir une influence positive sur le nombre de nouveaux ménages.

Actuellement, le périmètre urbain possède environ **18 terrains vacants**. Bien que l'accroissement du nombre de ménages est estimé à 31 par le MTQ, nous sommes d'avis qu'il sera supérieur. Nous l'estimons à 70 en nous basant sur le nombre de constructions au cours des 19 dernières années (6,2 par année en moyenne) et en considérant le projet de parc national de la Côte de Charlevoix. Ainsi, des ajouts sont prévus au périmètre urbain actuel. Ces ajouts permettront d'ajouter une centaine de terrains aux 18 actuellement disponibles soit 17 hectares.

Description des ajouts au périmètre urbain

Une modification du schéma d'aménagement concernant le périmètre urbain de Saint-Siméon a été faite en 1997. Elle consistait à relocaliser la zone d'expansion. Celle-ci s'est déplacée du nord de l'agglomération au sud, dans le secteur de la rue Gauthier. La rue Gauthier a été développée par la municipalité et desservie en aqueduc uniquement. La grandeur des terrains qui s'y sont vendus (une quinzaine avec vue imprenable sur le fleuve) tourne autour de 3 000 m². Cette situation en fait davantage un secteur de villégiature qu'un développement urbain. La Municipalité souhaite transformer ce site en zone de villégiature puisque ce secteur est partiellement desservi et agrandir son périmètre urbain dans trois nouvelles zones : une partie au nord dans le prolongement de la rue Léon (3 ha), une à l'est de la rue Tremblay (11 ha) ainsi que le long de la rue Gauthier (3 ha). Aussi, le choix a été fait d'éliminer le périmètre urbain de Baie-des-Rochers.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|--|---|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Se présente en deux parties. La première partie s'étend du lot 52 au lot 69. Il s'agit d'un périmètre concentré qui chevauche la route 138 et qui s'étend, de part et d'autre, bien au-delà. La deuxième partie du périmètre urbain chevauche une portion de la route 138 et s'étend de part et d'autre du chemin de Baie-des-Rochers. Seul le service d'aqueduc municipal dessert cette partie. | Zone d'expansion urbaine prévue dans le prolongement du périmètre urbain du village (secteur de la rue Gauthier). Une quinzaine de terrains ont trouvé preneur. |
| PSADR2 | La deuxième partie du périmètre urbain dans le secteur de Baie-des-Rochers est retranchée. Le secteur de la rue Gauthier devient zone de villégiature. Une partie au nord dans le prolongement de la rue Léon (3 ha) et une à l'est de la rue Tremblay (11 ha) ainsi que le long de la rue Gauthier (3 ha) sont ajoutées au périmètre urbain | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Réduction : Le périmètre urbain de Baie-des-Rochers est éliminé et la zone de la rue Gauthier retranchée pour être remplacée par trois autres de superficie quasi équivalente. | N/A |

LA MALBAIE - SECTEUR SAINT-FIDÈLE

Le principal employeur de Saint-Fidèle est la fromagerie qui emploie une trentaine de personnes. Puisque les maisons et les terrains sont moins chers qu'au centre de La Malbaie, St-Fidèle continue de se développer lentement. Afin d'assurer la survie de l'école et la rentabilité des services, la disponibilité de terrains desservis est importante.

Actuellement, le périmètre urbain dispose d'environ 48 terrains vacants, dont une quarantaine dans la zone d'expansion qui n'a jamais été développée. Au cours des dernières années, la municipalité a analysé les coûts reliés au développement de cette zone et a décidé de ne pas y ouvrir de nouvelles rues. Des travaux d'assainissement des eaux usées sont requis dans le secteur du rang St-Paul et un projet d'aqueduc est à l'étude. Ainsi, pour rentabiliser les infrastructures, la municipalité souhaiterait que le développement se fasse plutôt dans ce secteur.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|---|--|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Forme linéaire et développé en bordure de l'ancienne route 138, aujourd'hui appelée la rue Saint-Fidèle | Forme linéaire au nord du périmètre urbain (lot 301-p à 308-p). Cette zone est demeurée non développée (possibilité de 40 terrains). |
| PSADR2 | Déplacement de la zone d'expansion dans un secteur plus adéquat, au sud de la route 138, le long du rang Saint-Paul | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Aucune puisque la zone d'expansion est éliminée mais remplacée par un nouveau secteur du rang Saint-Paul | N/A |

LA MALBAIE - SECTEUR CAP-À-L'AIGLE

Cap-à-l'Aigle, *Village des lilas*, se caractérise par la présence de grandes villas souvent transformées en B&B ou en auberge. La proximité du centre de La Malbaie en fait un site d'établissement intéressant. Sa localisation au bord du fleuve offre des paysages magnifiques sur le fleuve ainsi que sur le mont des Éboulements, centre de l'impact météorique.

Selon les prévisions du MTQ, le secteur de Cap-à-l'Aigle accueillera 75 ménages d'ici 2026. Actuellement, le périmètre urbain possède environ **86 terrains vacants** et la zone d'expansion urbaine n'a pas été développée. Les terrains disponibles en zone d'expansion appartiennent généralement à des propriétaires privés qui possèdent de grandes superficies et qui ne sont pas intéressés à les développer. Ainsi, cette zone est retranchée du périmètre urbain et aucune autre modification n'est faite.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|--|--|---|
| Schéma d'aménagement de 1 ^{re} génération | Forme linéaire et développé en bordure de l'ancienne route 138 | Trois zones d'expansion urbaine dont deux étaient situées en zone agricole dont une a été refusée et l'autre ne s'est pas développée. |
| PSADR-2 | Retrait des deux zones d'expansions et du périmètre urbain défini en zone agricole | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Réduction | N/A |

LA MALBAIE - SECTEUR RIVIÈRE-MALBAIE

Dans le secteur de Rivière-Malbaie le périmètre urbain est composé d'une zone urbanisée qui n'a pas fait l'objet d'une exclusion le long de la route 138 et du chemin de la Vallée et quelques parties plus larges correspondant aux quartiers résidentiels du Bosquet et Desjardins.

Dans le schéma de 1986 des zones d'expansion urbaine étaient prévues en zone agricole dans le prolongement de cette zone urbanisée. Le dézonage de ces zones d'expansion urbaine avait été refusé par la CPTAQ.

Le périmètre urbain défini hors zone agricole est conservé tel quel et les zones urbanisées de la zone agricole sont définies en tant qu'îlot déstructuré. On estime à une dizaine de terrains possibles à développer dans cet îlot.

LA MALBAIE - SECTEUR LA MALBAIE-POINTE-AU-PIC

Actuellement, le périmètre urbain possède environ **124 terrains vacants** et le développement résidentiel se fait surtout à même la zone d'expansion, dans les rues Jean-Lefèvre, Jean-Baptiste-Côté, François-Hazeur et Seigneurie-Ouest. C'est dans ce secteur que l'expansion du périmètre urbain est définie, elle permettra le lotissement d'environ 140 terrains.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|---|--|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Le périmètre urbain du secteur de La Malbaie—Pointe-au-Pic, se présente sous une forme asymétrique du genre tentaculaire. La portion la plus grande est située en bordure de la rivière Malbaie, là où en fait la rivière se jette dans le fleuve St-Laurent. En certains endroits, le périmètre urbain suit un axe routier et se présente alors sous forme linéaire. | Une zone d'expansion urbaine dans le secteur La Malbaie au troisième plateau. Cette zone est entièrement développée. |
| PSAR-2 | Agrandissement dans les secteurs du troisième plateau et de la rue Carsy | |
| Ajout au périmètre urbain | Dans le secteur du troisième plateau en continuité de la rue de la Montagne et au nord du boulevard Kane, une superficie permettant 140 lots | Aucune |

LA MALBAIE - SECTEUR SAINTE-AGNÈS

Actuellement, le périmètre urbain possède environ **7 terrains vacants** partiellement desservis. Puisque le secteur de Ste-Agnès n'est pas desservi en aqueduc et égout, le périmètre urbain est retiré.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|--|---|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Forme linéaire relativement courte de part et d'autre de la rue Principale | Une zone d'expansion urbaine dans le prolongement du périmètre urbain (lot 207) |
| PSADR-2 | Aucun | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Élimination du périmètre urbain | N/A |

BILAN DE L'OFFRE EN TERRAINS POUR LA VILLE DE LA MALBAIE

La Malbaie met plus de terrains disponibles dans le secteur du troisième plateau afin de continuer un développement déjà bien établi et parce que les terrains appartiennent à la ville ce qui permet facilement d'ajuster la mise en disponibilité des terrains en lien avec la demande. Les besoins en espace des secteurs Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle sont comblés par les possibilités de développement présents dans La Malbaie-Pointe-au-Pic. En fait, comme on le voit au tableau suivant, il manquerait 4 terrains disponibles.

(Terrains disponibles) – (Besoins en espace (nombre de nouveaux ménages prévus multipliés par 2²))

| | | |
|--------------------------|--|-----------|
| Cap-à-l'Aigle | (86 restants + 0 mis en disponibilité) - (75x2) | = -64 |
| Rivière-Malbaie | (45x2) – (10 + 0 mis en disponibilité) | = -80 |
| La Malbaie-Pointe-au-Pic | (61x2) - (122 restants + 140 mis en disponibilité) | = 140 |
| Total | | -4 |

² On multiplie par deux afin d'offrir assez de terrains pour contrer la spéculation

CLERMONT

Clermont est une ville à la fois résidentielle et industrielle. Son développement est concentré et réparti de part et d'autre de la rivière Malbaie. Un parc urbain offrant une piste cyclable longe la rivière. Au cours des dernières années, les terrains mis en vente par la municipalité dans un nouveau quartier résidentiel, dont elle est promoteur, ont rapidement pris preneur. On constate un boom résidentiel.

Actuellement, le périmètre urbain possède environ **80 terrains vacants**. L'estimation du nombre de nouveaux ménages est établie à -7 par le MTQ pour l'horizon 2026. Pourtant, Clermont maintient une moyenne de 7 nouvelles résidences par année depuis les 19 dernières années. Depuis les trois dernières années 48 maisons se sont construites, les nouvelles rues ouvertes par la municipalité offrent des terrains qui prennent rapidement preneurs et le rythme ne semble pas vouloir s'essouffler. Ainsi, nous établissons une prédiction du nombre de ménages en nous basant de façon équivalente sur la prévision du MTQ et sur la projection de la moyenne annuelle de construction résidentielle pour l'horizon 2026, ce qui nous donne 60. Le périmètre urbain ne sera pas augmenté, il demeure tel quel.

Au nord-est de la ville, le périmètre urbain est défini en zone agricole. Cette situation n'est plus admissible même si ce secteur était pourvu en aqueduc et égout avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Ainsi, une demande d'exclusion de la zone agricole sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole. Celle-ci inclura un petit prolongement au périmètre urbain défini au schéma de 1re génération. Il se situe à la frontière de la Ville de La Malbaie sur le Chemin des Lacs, sur une longueur d'environ 400 mètres de chaque côté du chemin. La ville a récemment procédé à des travaux d'aqueduc dans ce secteur afin de desservir la ville de La Malbaie, ce bout de chemin se retrouve donc desservi par l'aqueduc et l'égout, services que la ville de Clermont aimerait bien rentabiliser le plus possible.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|--|--|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Le périmètre urbain de la Ville de Clermont est asymétrique et concentré. Il se présente en deux zones distinctes, lesquelles zones sont séparées par le passage de la rivière Malbaie. La plus grande partie du périmètre urbain se situe au sud-ouest de cette rivière et englobe entre autres une portion de la route 138. La partie nord du périmètre était définie en grande partie en zone agricole. | Une vaste zone d'expansion urbaine dans le prolongement du périmètre urbain. Cette zone est construite aux trois quarts. |
| PSADR-2 | Similaire à celui de 1986. Le périmètre urbain qui était défini en zone agricole fait l'objet d'une demande d'exclusion | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Aucun (une demande d'exclusion sera présentée à la CPTAQ afin d'officialiser le tracé du périmètre urbain défini au schéma de 1re génération) | N/A |

SAINT-IRÉNÉE

Saint-Irénée est la plus agricole des municipalités de la MRC. En même temps, elle est la plus prisée par les villégiateurs ou retraités désireux de profiter des charmes de Charlevoix. La valeur des maisons y est supérieure à celle des autres municipalités. Elle est une des deux seules municipalités qui connaît un accroissement de sa population (9% entre 2001 et 2006).

Actuellement, le périmètre urbain possède environ **200 terrains vacants**. Une partie de la zone d'expansion à l'ouest est construite tandis que celle à l'est est demeurée non développée. Les propriétaires actuels ne

sont pas disposés à morceler leurs lots. Selon l'estimation du MTQ, il y aurait 57 nouveaux ménages d'ici 2026. Le périmètre urbain sera réduit de 10 hectares (± 70 terrains) soit une partie de la zone d'expansion à l'est.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|---|---|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Le périmètre urbain est linéaire et s'étire étroitement, d'une part, en bordure du fleuve sur la partie ouest de la route 362 et d'autre part, plus largement, il chevauche cette même route dans la partie la plus sinueuse du village | Localisée en deux sections distinctes situées de chaque côté de la partie centrale du périmètre urbain actuel. La zone à l'est est pratiquement toute développée. |
| PSADR-2 | 10 hectares de retranchés dans la partie sud-est de la zone d'expansion | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Réduction (10 hectares) | |

NOTRE-DAME-DES-MONTS

Actuellement, le périmètre urbain possède environ **24 terrains vacants**. Le développement se fait à l'ouest de la rue Principale dans la zone d'expansion. Le périmètre urbain sera maintenu tel quel. La municipalité ne désire pas d'expansion de celui-ci. Celle-ci est davantage préoccupée par la dévitalisation de certains rangs en zone agricole. Ainsi, au document complémentaire le présent schéma définit des îlots de consolidation, en zone agricole, sur cinq rangs où l'habitation sera autorisée. Cela représente une possibilité d'environ **40 terrains** à développer dans l'ensemble de ces îlots.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-------------------------------------|--|--|
| Schéma d'aménagement 1re génération | Le périmètre urbain suit les principaux axes routiers de la municipalité. Il est étroit et rectiligne. | Située dans le prolongement du périmètre urbain et inclus le lot 151. Cette zone est développée à plus de la moitié. |
| PSADR-2 | Similaire à celui du schéma de 1re génération | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Aucun | N/A |
| Introduction d'îlots déstructurés | | |

SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Le périmètre a été entièrement revu en 2008 dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité et les zones d'expansion ont été éliminées. Actuellement, le périmètre urbain possède environ **118 terrains vacants** ce qui correspond à la projection du nombre de nouveaux ménages du MTQ pour 2026 qui est de 110.

| | Périmètre urbain | Zone d'expansion urbaine |
|-----------------------------|--|---|
| Schéma d'aménagement (1986) | Le périmètre urbain est long et étroit, chevauche la quasi-totalité de la route Principale et occupe, en partie, la rive sud du lac Sainte-Marie | Une zone d'expansion urbaine est prévue dans le prolongement du périmètre urbain. |
| PSAR-2 | Le périmètre urbain a été agrandi dans une modification de schéma de 2006. Il est maintenu tel quel. | Aucune |
| Ajout au périmètre urbain | Aucun | N/A |

Synthèse de la disponibilité de terrains vacants dans les périmètres urbains et dans les zones d'expansion urbaine

Tableau 2.3 Synthèse des modifications aux périmètres urbains

| MUNICIPALITÉ | DIMINUTION | STATU QUO | AUGMENTATION |
|----------------------------------|----------------|-----------|--------------|
| Baie-Sainte-Catherine | | X | |
| Saint Siméon | X | | |
| La Malbaie | | | |
| Secteur Saint-Fidèle | | X | |
| Secteur Cap-à-l'Aigle | X (21,5 ha) | | |
| Secteur Rivière-Malbaie | | X | |
| Secteur La Malbaie—Pointe-au-Pic | | | X (20 ha) |
| Secteur Sainte-Agnès | X (21,7 ha) | | |
| Clermont | | X | |
| Saint-Irénée | X (10 ha) | | |
| Notre-Dame-des-Monts | | X | |
| Saint-Aimé-des-Lacs | | X | |
| TOTAL | 12,4 ha | | 20 ha |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement.

BAIE-SAINTE-CATHERINE

Une petite zone de villégiature autour du Lac du séminaire qui pourrait accueillir une dizaine de résidences.

SAINT-SIMÉON

Une zone contigüe au chemin qui mène aux étangs d'épuration d'environ 3 hectares qui permettra l'implantation de ± 7 résidences.

Une zone dans le secteur de la rue Gauthier (anciennement en périmètre urbain où il reste environ 30 terrains à développer.

Une zone dans le secteur de Port-aux-Quilles incluant 6 lacs et de multiples ruisseaux, une soixantaine de terrains pourraient y être développés.

Une zone dans le secteur de Baie-des-Rochers, incluant deux lacs et six ruisseaux, où une dizaine de terrains pourraient y être développés.

Une zone dans le secteur de Port-au-Persil mesurant 29 hectares incluant un petit lac où il pourrait se développer une cinquantaine de terrains.

LA MALBAIE

Une zone dans le secteur de Saint-Fidèle de 78 hectares où il est théoriquement possible de développer 195 terrains mais qui répond à un projet où le promoteur désire garder autant d'espace vert que de terrains développés.

Une zone dans le secteur du mont Grand-Fonds d'environ 180 hectares. On calcul qu'en moyenne on peut y développer un terrain à l'hectare compte tenu de la topographie et des nombreux cours d'eau.

Une zone située le long du boulevard des Falaises à Pointe-au-Pic. Ce secteur est désigné arrondissement historique par Parcs Canada. Il est complètement développé. C'est le secteur identifié en tant que berceau de la villégiature et on y a construit des domaines de villégiature depuis 200 ans. À ce secteur s'ajoute un

grand lot où un projet de développement « Les hauteurs de Pointe-au-Pic » a été déposé à la ville de La Malbaie. On y prévoit 133 terrains haut de gamme.

SAINT-IRÉNÉE

Une zone au Hameau du Cap-Blanc qui consiste à un développement à flanc de montagne offrant une vue sur le fleuve. Anciennement en zone agricole ce développement était identifié comme zone de villégiature au premier schéma suite à une modification de 2006.

Une zone dans le secteur du ruisseau Jureux et de l'Anse au Sac. Cette zone est déjà à moitié développée.

Une zone face au Domaine Forget en surplomb du chemin des Bains.

CLERMONT

Le long du chemin Snigole une zone où passe la rivière Snigole et près d'un petit lac.

SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Autour des 6 lacs.

2.3 URBANISATION HORS DES PÉRIMÈTRES URBAINS

2.3.1 Situation actuelle

Tel que mentionné précédemment, l'urbanisation de la MRC s'est également fait à l'extérieur des périmètres d'urbanisation principalement dans les secteurs correspondant aux affectations agroforestière et villégiature³ et aussi, en zone agricole. Ces secteurs sont accessibles en grande partie par le réseau local de chemins publics entretenus à l'année par les municipalités ou par le réseau routier supérieur entretenu par le ministère des Transports (route 138, 362 et 170). Les secteurs agroforestiers sont présents dans toutes les municipalités et les territoires non organisés (TNO) et ont un caractère forestier et d'agriculture extensive. Ils sont généralement utilisés à des fins d'habitation, d'exploitation des ressources forestières, de villégiature dispersée (chalets) et de pratique d'activités récréatives en milieux naturels divers.

DÉVELOPPEMENT LINÉAIRE, LE LONG DES RANGS ET ROUTES PRINCIPAUX

Les parties de territoire hors périmètres urbains offrent un important potentiel pour la construction de nouvelles habitations puisque présentement, la principale condition d'implantation d'une habitation unifamiliale permanente ou secondaire dans ces secteurs (hors périmètre d'urbanisation et sur terres privées) consiste à l'obligation que le lot sur lequel l'habitation est projetée soit adjacent à une rue publique ou à une rue privée (entretenu à l'année dans le cas des résidences permanentes). Dans les faits, cela se traduit par un développement résidentiel diffus sur le territoire de la MRC. Par contre, comme les secteurs hors périmètres sont généralement non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout, l'obligation d'aménager une installation septique et un ouvrage de captage d'eau souterraine conformes aux normes des règlements provinciaux vient faire grimper les coûts d'implantation, ce qui peut avoir pour effet de freiner ce phénomène.

³ L'ensemble des terres privées du territoire que l'on appelle communément la zone blanche. Ils ne comprennent ni les terres privées faisant partie de la zone agricole régie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, ni celles faisant partie des périmètres d'urbanisation.

Le texte qui suit présente les tendances de développement hors périmètre urbain observées au cours des dernières années.

BAIE-SAINTE-CATHERINE

Le lac du Séminaire est situé en bordure de la route 138. Quelques résidences secondaires (et une principale) occupent déjà les rives boisées de ce lac. L'attrait de ce secteur réside dans les activités récréatives, de chasse et de pêche, activités soutenues par les nombreuses ZEC et pourvoies environnantes.

SAINT-SIMÉON

La tendance actuelle du développement de la municipalité s'oriente vers la rue Gauthier. Cette rue appartient à la municipalité et offre une vue intéressante sur l'estuaire du St-Laurent. Par ailleurs, dans le plan directeur du Parc marin du Saguenay-St-Laurent, Saint-Siméon constitue un pôle de découverte de ce parc. Cela aura certes pour effet de favoriser le développement de la villégiature sur son territoire.

Les secteurs des lacs du Portage, à Pitre, Grand-Mère et des Gervais sont occupés par quelques chalets et sillonnés par plusieurs petits chemins et accès privés qui prennent origine sur la route 138 qui traverse le secteur. Ce dernier est enclavé par des terres publiques. La tranquillité liée à la faible densité de chalets et la proximité des activités récréatives constituent les facteurs attractifs du secteur.

Le secteur de Port-aux-Quilles est traversé par la route 138, par une rue privée qui rejoint un nouveau développement autour des lacs Elzéard et Petit lac des chevaux et par un bon nombre de petits accès privés qui rejoignent des lacs ou qui s'orientent vers le fleuve. En effet, le secteur est bordé par le Saint-Laurent à l'est, les terres publiques au nord, à l'ouest par la route 138 et la ligne hydroélectrique et au sud par un ruisseau qui se jette dans l'anse Port-au-Quilles.

Le secteur de Port-au-Persil a une vocation de villégiature et touristique. Une grande partie est cependant sous l'emprise de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Un plateau adjacent à la zone agricole en direction du village de Saint-Siméon et du côté sud du chemin de Port-au-Persil là où les percées visuelles sur le Saint-Laurent et sur le hameau de Port-au-Persil offrent un potentiel plus qu'intéressant. Le secteur est boisé et non desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout.

LA MALBAIE - SECTEUR SAINT-FIDÈLE

Le rang Saint-Paul (hors périmètre) semble particulièrement attractif pour le développement. De par sa situation (vue sur le fleuve), il connaît un certain essor par rapport au centre du village. Ce secteur, qui a déjà été le lieu d'activités agricoles est aujourd'hui majoritairement boisé et donne à quelques endroits, une vue partielle sur le fleuve. Il n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout, mais un réseau hydroélectrique est déjà établi. De très grandes propriétés s'y trouvent et il n'existe aucune rue privée. Actuellement, ce rang est entretenu à l'année de façon partielle mais avec son développement progressif, on peut s'attendre à ce que de plus en plus de citoyens demandent son entretien à l'année de même que son asphaltage complet.

LA MALBAIE - SECTEUR CAP-À-L'AIGLE

Une certaine forme de villégiature dispersée s'effectue au sud du boulevard Malcolm-Fraser (route 138) sur lequel les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles. Quelques propriétés se sont construites sur de

grands terrains, freinant ainsi la volonté de la municipalité de développer le secteur de la rue des Bateaux Blancs. Cinq rues, dont deux privées, desservent les résidences permanentes et secondaires.

Ce secteur est situé sur d'anciennes terres agricoles dont plusieurs plateaux offrent un potentiel de développement intéressant. Le fleuve est à proximité et offre une vue imprenable. Certains propriétaires affichent leur résidence à titre de location touristique. La principale problématique reliée à ce secteur à proximité de la route 138 est le bruit routier.

LA MALBAIE – SECTEUR RIVIÈRE MALBAIE

Une quinzaine de permis de construction ont été émis à l'extérieur du périmètre urbain au cours des cinq dernières années. Le développement du secteur de Rivière-Malbaie se fait très lentement à des fins de villégiature dans le rang Ste-Mathilde et dans le secteur du Mont Grand-Fonds (près du centre de ski).

La villégiature dans le secteur du mont Grand-Fonds est reliée à la chasse et à la pêche, à la promenade en VTT et en motoneige de même qu'à toutes les activités hivernales reliées à la station de ski du mont Grand-Fonds. C'est un milieu majoritairement boisé que la rivière De Comporté sillonne entre le chemin des Loisirs et le chemin du Grand-Fonds Nord, deux rues publiques entretenues à l'année par la Ville de La Malbaie. Aucun réseau d'aqueduc et d'égout n'est en place. Une rue privée contourne le mont Grand-Fonds et donne accès au lac Gravel.

Le secteur de Sainte-Mathilde à La Malbaie a connu un développement rapide depuis les dernières années. Située à la limite de la zone agricole et sur d'anciennes terres en culture, le cachet particulier du secteur, avec vue imprenable sur le fleuve, chemin sinueux et étroit, milieu boisé avec quelques pâturages, a les inconvénients de ses avantages : les pentes abruptes de même que l'approvisionnement en eau rendent plus complexe le développement. Malgré tout, trois rues privées desservent 19 terrains et rejoignent le chemin Sainte-Mathilde. Ce dernier n'est pas entretenu jusqu'au secteur de Saint-Fidèle où le chemin rejoint le chemin du Bas-de-l'Anse. Le secteur n'est pas raccordé à un réseau d'aqueduc et d'égout.

LA MALBAIE - SECTEUR LA MALBAIE - POINTE-AU-PIC

Le secteur de villégiature du boulevard des Falaises se caractérise par la présence de vastes domaines de villégiature qui sont apparus à la fin du XIX^e siècle. Plusieurs villas cossues ont été implantées sur les terrasses supérieures pour profiter de vastes terrains et jouir d'une vue panoramique sur le fleuve. La partie au sud de la côte Bellevue, a connu certains bouleversements depuis 1990. Cette transformation de nature commerciale (hébergement, restauration) a été en grande partie causée par la reprise du Manoir Richelieu, l'implantation du Casino et l'attraction que ce dernier génère. La transformation esthétique et architecturale du boulevard des Falaises est traitée dans la section concernant les territoires d'intérêt. La partie nord du boulevard des Falaises a toutefois gardé son cachet de villégiature cossue de basse densité, en milieu boisé. Quelques maisons d'envergure se sont intégrées aux résidences existantes. La proximité de la zone agricole, où une porcherie est implantée depuis de nombreuses années, apporte en été des odeurs dans le secteur. Le secteur est partiellement desservi par l'aqueduc et l'égout. La *Commission des lieux et monuments historiques du Canada* a reconnu le boulevard des Falaises comme lieu historique.

En juillet 2003, la Ville de La Malbaie reconnaissait comme rue privée, la prolongation du chemin des Carrières ouvrant ainsi la voie à de nouvelles constructions. C'est un secteur boisé qui offre à la fois la tranquillité et la proximité des services de la ville. Par contre, les pentes abruptes et les affleurements rocheux à de nombreux endroits rendent l'accès très difficile. Les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas

disponibles et la faible épaisseur des dépôts de surface rend problématique et onéreuse l'implantation de systèmes de traitement des eaux usées.

LA MALBAIE – SECTEUR SAINTE-AGNÈS

Le développement du secteur Sainte-Agnès semble orienté vers le rang du Ruisseau-des-Frênes (bon potentiel de développement et vue sur les montagnes) et le rang Saint-Charles, tous deux non desservis.

Le rang du Ruisseau-des-Frênes est un secteur où se côtoient, de plus en plus, résidences principales et résidences secondaires, dispersées de part et d'autre du rang entretenu à l'année et bénéficiant d'une vue magnifique sur les montagnes et les lacs des environs. Le lotissement récent d'une rue privée et de 7 terrains sur lesquels ont été construites 7 résidences secondaires a été effectué par le propriétaire de 52 hectares de terrains et qui loue présentement les résidences. Ce secteur de villégiature non desservi est adjacent à la zone agricole et à quelques producteurs situés en dehors de la zone agricole.

CLERMONT

La Ville de Clermont ne possède pas comme telle de zone de villégiature. Toutefois, le secteur de Snigole connaît une certaine pression pour ce genre de développement.

SAINTE-IRÉNÉE

Depuis cinq ans, plusieurs permis de construction ont été émis à l'extérieur du périmètre urbain. Le développement de la municipalité se fait dans les secteurs de villégiature du Ruisseau Jureux et du rang Saint-Antoine et, à quelques occasions, en zone agricole, le long de la 362, suite à des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Ces deux secteurs sont situés sur des escarpements en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le Hameau du Cap Blanc était à l'origine situé en pleine zone agricole. Le tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole y a permis le développement sur 29 hectares. Par la suite une demande d'exclusion a été autorisée pour ce secteur. Ce secteur est accessible par la route 362 et par un chemin d'accès privé sinueux et très accidenté. Il n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout. En 2007, les 45 terrains lotis avaient pratiquement tous trouvé preneur et 3 étaient construits.

Le développement du Ruisseau Jureux est accessible par la route 362 via une rue privée (le prolongement du chemin du ruisseau Jureux). Les promoteurs du développement du Ruisseau Jureux ont porté une attention particulière à l'intégration des habitations dans le milieu pour en conserver le cachet (milieu boisé et vue sur le fleuve) et la tranquillité. Ce secteur n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout. En 2004, le développement occupait une superficie d'environ 100 hectares, 67 terrains étaient lotis et 30 étaient occupés. Certains propriétaires affichent leur résidence pour de la location touristique. Ce développement est adjacent au secteur de l'Anse-au-Sac (anciennes terres en culture) où le développement de la villégiature se fait via les propriétaires des terrains et de façon non planifiée.

Deux petits secteurs de villégiature non planifiés sont aussi identifiés, soit les secteurs du chemin Saint-Antoine et du chemin des Bains (où il existe déjà une rue privée). Ces deux secteurs offrent aussi des vues partielles sur le Saint-Laurent, sont situés à proximité du Domaine Forget et du noyau villageois et ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

NOTRE-DAME-DES-MONTS

Deux permis de construction ont été délivrés à l'extérieur du périmètre urbain depuis les cinq dernières années. Au fil des ans, des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole ont permis la construction de résidences dans le rang Saint-Antoine, formant ainsi progressivement un petit hameau.

Le secteur de villégiature de Sainte-Philomène est accessible par le rang du même nom et est traversé du nord au sud par une ligne hydroélectrique. Le secteur est bordé à l'est par la limite municipale et au sud par le rang Chicago-Est. La zone agricole ceinture le reste du secteur au nord et à l'ouest. Quelques résidences principales sont dispersées le long du rang Sainte-Philomène entretenu à l'année sur presque tout le secteur. Bien que le couvert forestier prédomine, des friches et d'anciennes zones en culture sont visibles et certains endroits offrent de belles percées visuelles sur les montagnes et l'arrière-pays.

La rivière du Gouffre est ceinturée par deux secteurs de villégiature discontinués par la présence de la zone agricole permanente. Les deux secteurs, sud-ouest et nord-ouest, sont d'ailleurs eux-mêmes délimités par la zone agricole. L'attrait pour les activités récréatives de chasse et de pêche, la rivière du Gouffre étant une rivière à saumons dont la réputation n'est plus à faire, est confirmé par la présence de résidences secondaires dispersées dans les deux secteurs. Les rues publiques entretenues à l'année rejoignent l'extrémité est des deux secteurs, mais seuls des accès privés peuvent être empruntés pour rejoindre la rivière.

SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Cette municipalité connaît le développement résidentiel le plus important de tout le secteur de l'arrière-pays (qui comprend la Ville de Clermont et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts). Plus de trente permis de construction ont été délivrés à l'extérieur du périmètre urbain depuis les cinq dernières années. Le développement de la municipalité se fait le long de la route Principale qui traverse le noyau villageois et qui se prolonge jusqu'au secteur des lacs Long, Rat Musqué et du Pied des Monts, par le rang Saint-Jérôme et le chemin du lac Nairne.

Depuis près de 100 ans, le phénomène de la villégiature riveraine se développe sur le pourtour des lacs Nairne, Sainte-Marie, des Rats-Musqué, Brûlé, Long et du Pied-des-Monts. Le développement s'est effectué sur des lots privés ou publics (location), lesquels lots ont par la suite été vendus aux occupants par le gouvernement (surtout en ce qui a trait aux lacs des Rats-Musqués, Brûlé, Long et Pied-des-Monts). Deux enjeux majeurs caractérisent la villégiature à Saint-Aimé-des-Lacs soient : l'emprise des accès routiers qui est inférieure aux règlements municipaux et la densité d'occupation des rives.

Dans les dernières années, le lac Sainte-Marie a connu une certaine transformation de ses chalets en résidences permanentes et la rue Larouche (publique) s'est prolongée en une rue privée (droit de passage pour 3 terrains). Certains propriétaires affichent leur résidence à titre de location touristique. Les étangs d'épuration de la municipalité et une sablière sont à proximité. Selon une étude réalisée par la firme Roche Ltée (2003), il est techniquement impossible d'implanter le service d'égout pour desservir les résidences existantes dans la rue Larouche.

Parmi les six lacs de la municipalité, le lac Nairne est sans contredit le plus achalandé en terme d'activités récréatives et nautiques (moto marine, bateau à moteur, ski nautique, planche à voile, baignade, etc.). Les autres lacs sont surtout fréquentés dans le cadre d'activités de chasse et de pêche. C'est en bordure de ce lac que ce sont développées de nombreuses rues privées sur des lots de faibles superficies (en moyenne

2 679 m²). Vingt-deux rues privées non conformes et plusieurs servitudes de passage desservent maintenant environ 213 résidences secondaires ou principales.

Depuis les dernières années, le lac Nairne est aux prises avec une problématique de prolifération d'algues bleu-vert. Aussi, il y a eu plusieurs cas de dermatite du baigneur mais depuis les deux dernières années, cette situation semble réglée. Depuis 2008, plusieurs installations septiques non conformes ont été corrigées. Par contre, les activités récréatives estivales intenses, le faible renouvellement des eaux du lac, la présence de nombreux chalets sur de petits terrains contribuent à la dégradation du lac. Les rives dénaturées (muret de béton, gazon, etc.), les nombreux remblais dans les milieux humides en bordure du lac ont aussi beaucoup diminué la capacité de résilience du lac. De nombreux efforts de sensibilisation et de nettoyage des rives du lac ont été initiés par l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Nairne Inc. et appuyés par la municipalité.

Notons que la Municipalité est très soucieuse de cette problématique environnementale et qu'elle a apporté les mesures nécessaires pour corriger la problématique des fosses septiques observée autour des plans d'eau. Une nouvelle réglementation d'urbanisme adoptée en 2007 assure la renaturalisation des berges et contrôle davantage l'occupation du territoire.

Les lacs Brûlé et des Rats-Musqués n'ont pour leur part pas connu de développement de rues privées et de constructions de nouveaux chalets. Cependant, quelques résidences permanentes se sont installées entre la route principale et le lac. Étant tous deux dans près de la route qui mène Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et offrant encore un milieu boisé et peu densément habité, ces secteurs de villégiature seront probablement très convoités dans les années à venir. Notons que dans sa nouvelle réglementation, la Municipalité impose des superficies minimales de terrains de 8 000 m² et interdit les rues privées dans ces secteurs.

Les terrains autour du lac Long sont accessibles par trois rues publiques entretenues à l'année par la municipalité, le chemin du Pied-des-Monts, la rue Fortin et la rue Richard. Deux autres rues privées non conformes desservent les riverains. Là où des chalets sont installés, les rives sont partiellement ou entièrement déboisées. Aucun réseau d'aqueduc et d'égout n'est établi.

Le lac Pied-des-Monts présente aussi une problématique en ce qui a trait aux rues privées (droits de passage). Un réseau de 5 chemins privés et d'une rue publique entretenue à l'année (le chemin du lac du Pied-des-Monts) dessert environ 70 chalets. Aucun réseau d'aqueduc et d'égout ne dessert le secteur.

DANS LES TNO

Le secteur du Lac Deschênes est à moins de 10 kilomètres de Saint-Siméon et est l'un des attraits les plus importants du territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est. La villégiature fait augmenter la population à plus de 1 000 personnes pendant l'été jusqu'au début de l'automne lorsque des activités de chasse et de pêche sont effectuées.

De nombreuses rues privées sont aménagées entre la route 170 et le lac Deschênes. Les résidences secondaires y sont implantées de façon très rapprochée les unes sur les autres le long de la rive du lac. Aucun réseau d'aqueduc et d'égout n'est présent. La rive nord-est du lac est de tenure publique.

DÉVELOPPEMENT SUR DES LOTS ENCLAVÉS

La MRC possède sur son territoire plusieurs lots enclavés qui ne sont pas constructibles actuellement en raison de l'obligation d'être adjacent à une rue publique ou privée pour obtenir un permis de construction. Un lot enclavé répond aux critères suivants :

1. Être situé à l'extérieur de la zone agricole (sur lequel aucune habitation ne sera permise en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) ;
2. Être situé sur une terre privée;
3. Ne pas être adjacent à une rue publique ni à une rue privée;
4. Être vacant, c'est-à-dire sur lequel il n'y avait aucune construction susceptible de conférer des droits acquis (en date du 22 mars 1983).

La présence de tels lots constitue un enjeu important sur le territoire de plusieurs municipalités de la MRC. Les rues publiques et privées répondent à certaines normes pour permettre notamment le passage des véhicules d'urgence, ce qu'une servitude de passage, parfois longue et étroite, ne permet pas toujours. Consciente que la valeur de ces lots (dits enclavés) sur lesquels aucune construction n'a été autorisée jusqu'à aujourd'hui, est de beaucoup diminuée dans certains cas, la MRC a entrepris, en 2003, d'en faire l'inventaire. D'ailleurs, plusieurs municipalités telles que La Malbaie, Saint-Irénée et Saint-Siméon, confrontées à des dossiers litigieux sur la question des lots enclavés, avaient demandé à la MRC de tenter de trouver des solutions avant d'entreprendre des actions en démolition et en cessation d'usage à l'endroit de certains de leurs citoyens. Ainsi, un inventaire de ces lots a été fait. Les résultats de cet inventaire sont présentés au tableau suivant.

Tableau 2.4 Nombre de lots enclavés par intervalle de distance par municipalité

| MUNICIPALITE | DISTANCE A UNE RUE PUBLIQUE OU PRIVEE | | | | | | | Total |
|----------------------------------|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|-----------|------------|
| | 0-100m | 101-250m | 251-500m | 501-1000m | 1001m-1500m | 1501m-2000m | +de 2001m | |
| Baie-Sainte-Catherine | 1 | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 6 |
| Saint-Siméon | 8 | 3 | 3 | 6 | 2 | 2 | 4 | 28 |
| La Malbaie | 47 | 27 | 8 | 37 | 17 | 15 | 1 | 152 |
| Clermont | 20 | 2 | 5 | 5 | 2 | 2 | 1 | 37 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 6 | 10 | 6 | 3 | 4 | 2 | 4 | 35 |
| Saint-Aimé-des-lacs villégiature | 13 | 12 | 12 | 1 | 0 | 1 | 15 | 54 |
| Notre-Dame-des-Monts | 7 | 4 | 2 | 3 | 7 | 9 | 1 | 33 |
| Saint-Irénée | 8 | 3 | 3 | 7 | 0 | 0 | 0 | 21 |
| TNO-Lac Deschênes | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| Total | 118 | 62 | 41 | 64 | 33 | 31 | 26 | 375 |

MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire, 2003

L'inventaire des lots enclavés a révélé toute l'ampleur de la problématique. En effet, sur tout le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, on retrouve des lots enclavés et ceux-ci sont à des distances parfois importantes :

- 24 % des lots enclavés de tout le territoire de la MRC sont situés à un kilomètre d'une rue publique ou d'une rue privée;

- 48 % des lots enclavés sont situés à 250 mètres et moins d'une rue publique ou privée, une distance qui apparaît raisonnable en fonction de la norme 1141-Norme sur la protection contre l'incendie des développements d'ensemble de la *National Fire Protection Association* (NFPA). Au-delà de cette distance, il apparaît difficile, d'après les recherches effectuées sur les normes de protection incendie et de sécurité civile, d'assurer services et protection aux citoyens.

Vu ce potentiel et l'intérêt des propriétaires pour l'implantation de nouvelles habitations, la MRC entend dans son document complémentaire revoir l'interdiction de construire sur ces lots, tout en imposant des normes garantissant la sécurité des citoyens.

SYNTHÈSE DE LA DISPONIBILITÉ DE TERRAINS VACANTS HORS DES PÉRIMÈTRES URBAINS

Quoiqu'il soit difficile d'évaluer la disponibilité de terrains vacants le long des rangs et routes principales, il est possible d'affirmer que la MRC dispose de nombreux terrains vacants situés en bordure de rues publiques et privées dans des aires d'affectation villégiature et agroforestière. Toutefois, des normes plus contraignantes introduites pour l'affectation agroforestière ainsi que le long des corridors routiers de la 138, 170 et 362 devraient limiter considérablement le développement.

Ainsi, afin de répondre à la demande pour l'implantation de résidences de villégiature et pour encadrer cette demande, la MRC définit l'affectation villégiature. Le chapitre 3.4 est consacré à la villégiature.

2.4 CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Pour évaluer le potentiel du territoire à accueillir le développement des prochaines années, il y a lieu de prendre en considération le coût des services à fournir et la capacité actuelle des équipements et infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux usées des municipalités. Le tableau suivant fait état du nombre d'abonnés au réseau d'aqueduc et d'égout, du débit de consommation quotidien d'eau potable ainsi que de la capacité des équipements de desserte et de traitement pour chacune des municipalités de la MRC.

Une enquête réalisée auprès des responsables des équipements de desserte en eau potable a confirmé que **la capacité des équipements actuels était suffisante afin de répondre à la demande de consommation d'eau de la population actuelle et prévisible**. La capacité d'accueil qui est établie entre le débit moyen quotidien et la capacité théorique des équipements démontre clairement que ces derniers sont adéquats pour desservir la population actuelle et future.

En ce qui a trait au traitement des eaux usées, les récents équipements de traitement aménagés depuis 1990 montrent que ces derniers seront en mesure de répondre aux besoins pour de nombreuses années à venir à l'exception de la municipalité de Saint-Siméon. Le tableau suivant présente les investissements réalisés dans les municipalités de la MRC pour l'aménagement des sources en eau potable et l'assainissement des eaux usées.

Tableau 2.5 Nombre d'abonnés aux réseaux d'aqueduc et d'égout, débit de consommation quotidien d'eau potable et capacité des équipements de desserte et de traitement par municipalités

| MUNICIPALITÉS | NOMBRE D'ABONNÉS AQUEDUC | DÉBIT MOYEN QUOTIDIEN EAU POTABLE (gal/jour) | CAPACITÉ THÉORIQUE DES ÉQUIPEMENTS (gal/jour) | CAPACITÉ RÉSIDUELLE (gal/jour) | NOMBRE D'ABONNÉS ÉGOUT | DÉBIT QUOTIDIEN EAUX USÉES (m³/jour) | CAPACITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉGOUT (m³/jour) | POINT DE REJET OU TRAITEMENT |
|---------------------------|--------------------------|--|---|--------------------------------|------------------------|--------------------------------------|--|------------------------------|
| Baie-Sainte-Catherine (1) | 115 | 42 000 | 107 000 | 65 000 | 115 | -- | -- | à l'étude |
| Saint-Siméon (1) | 480 | 270 000 | n/a | -- | 428 | 1300 | -- | étangs aérés |
| La Malbaie | | | | | | | | |
| Saint-Fidèle | 142 | 70 000 | 75 000 | 5 000 | 138 | -- | -- | à l'étude |
| Cap-à-l'Aigle | 874 | 105 000 | 125 000 | 20 000 | 874 | 213,4 | 9 308 | usine |
| Rivière-Malbaie | 1 876 | 150 000 | 750 000 | 600 000 | 1 876 | -- | 9 308 | usine |
| La Malbaie--Pointe-au-Pic | 5 500 | 700 000 | 900 000 | 200 000 | 5 500 | -- | 9 308 | usine |
| Sainte-Agnès | 55 | 20 000 | 25 000 | 5 000 | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Clermont | 1 452 | 500 000 | 600 000 | 100 000 | 1 416 | -- | 1 973 | étangs aérés |
| Saint-Irénée | 164 | 85 000 | 120 000 | 60 000 | 159 | 475 | -- | à l'étude |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 164 | 44 000 | 180 000 | 52 000 | 161 | 330 | 445 | étangs aérés |
| Notre-Dame-des-Monts | 215 | 45 000 | -- | -- | 193 | -- | -- | étangs de décantation |
| TOTAL | 11037 | | | | 10860 | | | |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement.

(1) Les données ne sont pas à jour puisque des études sont en cours et les résultats seront connus en 2009-2010

Tableau 2.6 Investissement dans l'assainissement des eaux et l'eau potable par les municipalités et le gouvernement (MAM/SQAE) au cours des dernières années

| MUNICIPALITÉS | SOURCE D'EAU POTABLE | ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES |
|---------------------------|----------------------|-------------------------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 500 000\$ | à l'étude |
| Saint Siméon | 600 000\$ | 3 435 000\$ |
| La Malbaie | | |
| Saint-Fidèle | 200 000\$ | à l'étude |
| Cap-à-l'Aigle | -- | 21 000 000\$ |
| Rivière-Malbaie | -- | 21 000 000\$ |
| La Malbaie--Pointe-au-Pic | 20 300 000\$ | 21 000 000\$ |
| Sainte-Agnès | 278 000\$ | n/a |
| Clermont | 2 000 000\$ | 10 000 000\$ |
| Saint-Irénée | -- | 1 300 000/ |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 3 068 040\$ | 1 200 000\$ |
| Notre-Dame-des-Monts | 500 000\$ | 1 200 000\$ |
| TOTAL | 3 278 000\$ | 36 935 000\$ |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

2.5 BILAN DE LA GESTION DE L'URBANISATION

Le modèle d'urbanisation de la MRC découle de deux dynamiques particulières propres à son territoire, soit:

- la croissance urbaine qui se fait progressivement par l'implantation de résidences permanentes, de commerces et d'industries;
- l'arrivée de nouvelles familles qui recherchent des lieux de villégiature dans un milieu naturel unique et d'une grande qualité paysagère.

Afin de rentabiliser les investissements en infrastructures urbaines et pour assurer la survie des noyaux urbains existants, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC devra assurer un contrôle de l'urbanisation diffuse en zone rurale par un contrôle des usages de façon à éviter les conflits d'usages, à diminuer les impacts négatifs sur le paysage ainsi que sur le réseau routier et, finalement, visera à répondre aux orientations gouvernementales. Il n'est cependant pas question ici de laisser déserts les secteurs ruraux mais de planifier adéquatement leur utilisation tout en assurant l'occupation du territoire.

Les douze périmètres urbains établis au schéma de 1986 sont revus pour répondre aux besoins estimés jusqu'en 2026. Deux sont élimés, celui de St-Irénée est diminué, cinq demeurent tels quels tandis qu'un seul est agrandi : La Malbaie centre. Les zones d'expansion urbaine ont été abandonnées.

Par ailleurs, certains usages sont autorisés, à certaines conditions, à l'extérieur des périmètres urbains mais les possibilités sont énormément diminuées comparativement au schéma de 1^{re} génération (c. f. Grille de compatibilité des usages, section *Vision, orientations et affectations*).

3.

FONCTION RÉSIDENTIELLE

3.1 SITUATION DU LOGEMENT

Selon les données de 2006, la situation du logement sur le territoire de la MRC correspond à :

- 64 % des logements sont des maisons individuelles contre 46 % au Québec;
- 6 % sont des maisons en rangée, 10% des duplex, 16 % des immeubles de moins de 5 étages et 3 % des maisons mobiles;
- 21 % des logements ont été construits avant 1946 contre 14 % au Québec et 20 % des logements ont été construits entre 1971 et 1980;
- la proportion la plus élevée de logements anciens se trouvent à Baie-Sainte-Catherine, Saint-Irénée et Saint-Siméon avec respectivement 30 %, 29 % et 26 % (avoir une forte proportion de logements anciens peut s'avérer un atout si les logements sont bien entretenus et que le cachet original est conservé);
- la proportion la plus élevée des logements les plus récents se retrouve à Notre-Dame-des-Monts (15 %), les autres municipalités se situent près de la moyenne régionale de 5 %;
- l'état des logements est sensiblement le même qu'on retrouve en moyenne au Québec tel qu'illustré au tableau suivant :

Tableau 3.1 État du logement, 2006

| Province de Québec | MRC | Réparations à effectuer sur les logements |
|--------------------|-----|---|
| 65% | 62% | entretien régulier |
| 27% | 28% | réparations mineures |
| 8% | 10% | réparations majeures |

L'évolution récente de la valeur moyenne des unités de logement présente une augmentation significative. Le tableau suivant fait état de la valeur moyenne des unités de logement pour les trois derniers rôles d'évaluation foncière.

Tableau 3.2 Valeur moyenne des unités de logement au rôle d'évaluation foncière

| RÔLE | VALEUR MOYENNE DES UNITÉS DE LOGEMENT (EN \$) | AUGMENTATION (EN %) |
|----------------|---|---------------------|
| 2002-2003-2004 | 78 100 | |
| 2005-2006-2007 | 81 800 | 5 % |
| 2008-2009-2010 | 116 800 | 30 % |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Toutefois, la valeur moyenne des logements est de 116 800 \$ contre 182 399\$ au Québec soit 36 % moins élevée. Quant à la part du revenu consacré au logement par les ménages propriétaires, 10 % de ceux-ci y consacrent 30 % ou plus, tandis qu'au Québec c'est 14 %. La valeur des propriétés varie d'une municipalité à l'autre de même que le nombre et la valeur des résidences secondaire comme l'illustrent les deux tableaux suivants :

Tableau 3.3 Valeur moyenne des résidences de 1 logement

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE | VALEUR TOTALE (\$) | MOYENNE (\$) |
|---------------------------|-------------|--------------------|---------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 94 | 5 825 856 | 61 977 |
| Saint-Siméon | 376 | 26 910 675 | 71 571 |
| La Malbaie | 2334 | 280 214 548 | 120 058 |
| Clermont | 719 | 76 601 165 | 106 538 |
| Saint-Irénée | 239 | 31 117 456 | 130 199 |
| Notre-Dame-des-Monts | 242 | 20 471 262 | 84 592 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 294 | 28 415 344 | 96 651 |
| TNO | 61 | 2 630 400 | 43 121 |
| MRC Charlevoix-Est | 4359 | 472 186 706 | 89 339 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, sommaire au rôle au 20 août 2009

Tableau 3.4 Valeur moyenne des chalets ou maisons de villégiatures

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE | VALEUR TOTALE (\$) | MOYENNE (\$) |
|---------------------------|-------------|--------------------|---------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 41 | 1 700 800 | 41 483 |
| Saint-Siméon | 226 | 12 479 700 | 55 220 |
| La Malbaie | 424 | 45 575 900 | 107 490 |
| Clermont | 32 | 803 900 | 25 122 |
| Saint-Irénée | 141 | 21 771 500 | 154 408 |
| Notre-Dame-des-Monts | 62 | 1 893 900 | 30 547 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 349 | 27 181 800 | 77 885 |
| TNO | 322 | 10 664 200 | 33 119 |
| MRC Charlevoix-Est | 1597 | 122 071 700 | 65 660 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, sommaire au rôle au 20 août 2009

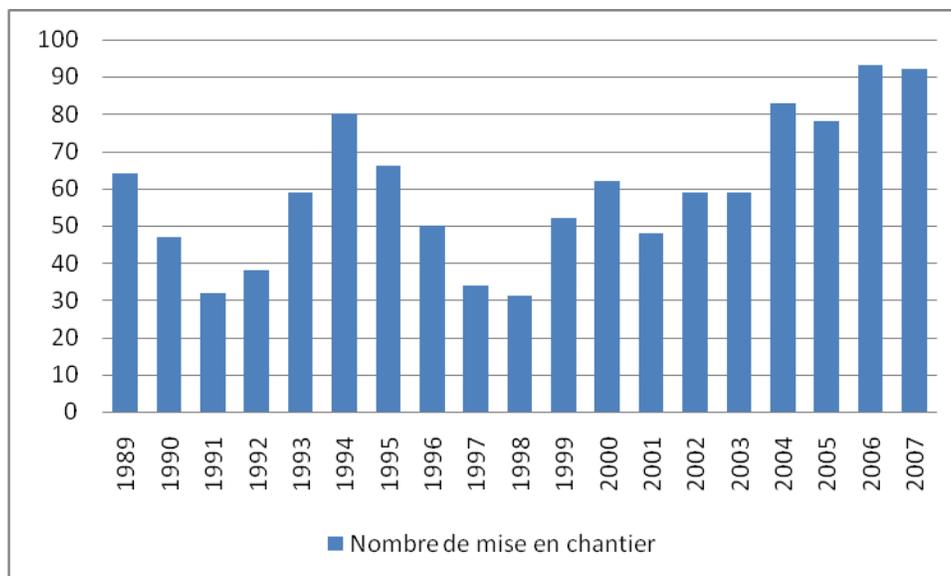
Il est étonnant de remarquer, qu'à Saint-Irénée, la valeur moyenne d'un chalet ou maison de villégiature est plus élevée que celle d'une résidence de 1 logement. En fait, St-Irénée voit 31 % de sa valeur foncière imposable provenir de la valeur des chalets, à Saint-Aimé-des-Lacs, c'est 42 % alors que pour l'ensemble de la MRC c'est 12 %⁴

⁴ Selon la valeur au rôle, MAMROT, 2009

3.2 PORTRAIT DES MISES EN CHANTIER RÉSIDENTIELLES

En se référant à la figure suivante, on remarque des fluctuations dans les mises en chantier au cours des années. Un pic se démarque en 1994. Cette année correspond à la construction du casino de Charlevoix. Les années 1999 et 2000 démontrent aussi une hausse, celle-ci correspond à l'année d'agrandissement du casino de Charlevoix et du complexe hôtelier Fairmont Le Manoir Richelieu. Les années 2006 et 2007 établissent des sommets de mises en chantier avec respectivement 93 et 92 projets

Figure 3.1 Nombre de mise en chantier entre 1989 et 2007



Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

3.3 PROBLÉMATIQUE DES MAISONS MOBILES

Sur le territoire de la MRC, on compte 366 maisons mobiles, lesquelles sont soit regroupées dans des parcs de maisons mobiles (161), soit dispersées sur l'ensemble du territoire (205).

Peu de municipalités sont dotées de parcs de maisons mobiles. La ville de Clermont en compte 3, le secteur de Rivière-Malbaie en compte 2 et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts en compte 1. Ceux de la ville de Clermont et du secteur de Rivière-Malbaie sont occupés à 100 %, celui de Notre-Dame-des-Mont l'est à 80 %.

Avec 105 maisons mobiles, le secteur de Rivière-Malbaie en compte le plus à l'échelle régionale. Il est suivi de Clermont, avec 88 maisons mobiles. Toutes les autres municipalités en comptent moins d'une trentaine. Baie-Sainte-Catherine arrive au dernier rang, avec 5 maisons mobiles.

Dans les règlements de zonage actuellement en vigueur à l'échelle de la MRC, 33 zones sur 607 autorisent l'implantation de maisons mobiles. Ce ne sont cependant pas toutes les zones qui permettent l'implantation des maisons mobiles à titre de résidences permanentes. En effet, en certains endroits, dans les secteurs de villégiature par exemple, quelques zones autorisent les maisons mobiles à titre de résidences secondaires seulement.

Dans les zones où elles sont autorisées, les maisons mobiles sont parfois regroupées sur une même rue, sans pourtant constituer un parc. Le fait qu'elles soient autorisées dans très peu de zones y est pour quelque chose.

Tableau 3.5 Nombre de maisons mobiles sur le territoire de chaque municipalité et type d'emplacement

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE DE MAISONS MOBILES | TYPE D'EMPLACEMENT | | NOMBRE DE ZONES OÙ L'IMPLANTATION DE MAISONS MOBILES EST AUTORISÉE |
|--------------------------|---------------------------|---|---|--|
| | | DANS UN OU DES PARCS DE MAISONS MOBILES | DISPERSÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE | |
| Baie-Sainte-Catherine | 5 | S.O. | 5 | 6/33 |
| Saint-Siméon | 41 | S.O. | 41 | 4/95 |
| La Malbaie | | | | |
| Saint-Fidèle | 18 | S.O. | 18 | 1/71 |
| Cap-à-l'Aigle | 12 | S.O. | 12 | 1/50 |
| Rivière-Malbaie | 105 | 75 | 30 | 2/50 |
| La Malbaie—Pointe-au-Pic | 22 | S.O. | 22 | 2/128 |
| Sainte-Agnès | 17 | S.O. | 17 | 1/28 |
| Clermont | 88 | 85 | 3 | 3/75 |
| Saint-Irénée | 6 | S.O. | 6 | 1/33 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 33 | S.O. | 33 | 1/14 |
| Notre-Dame-des-Monts | 19 | 3 | 16 | 1/30 |
| TOTAL | 366 | 161 | 205 | 33/607 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement.

3.4 VILLÉGIATURE

3.4.1 Détermination des sites de villégiature

Au schéma d'aménagement de première génération, l'implantation de résidences pouvait se faire sur tout le territoire. En effet, sur tous les terrains privés il était permis de procéder à l'ouverture de développements résidentiels sur rues privées.

En faisant le bilan, on remarque que beaucoup de rues privées se sont ouvertes un peu partout sur le territoire, menant à deux ou trois constructions. Plusieurs promoteurs ont entrepris d'ouvrir des développements hors périmètre urbain avec le résultat qu'ils se concurrencent entre eux, ne vendent pas tous les lotissements et que certains sont dans des sites impropres au développement. Cette situation explique aussi pourquoi plusieurs constructions se sont faites hors du périmètre urbain.

Au présent schéma, la MRC adopte une gestion plus serrée des possibilités de développement sur le territoire. Comme nous l'avons vu précédemment, les périmètres urbains ont été circonscrits en fonction des prévisions démographiques disponibles et de l'historique des mises en chantier, **sans plus**. De plus, des zones de villégiatures ont été définies et représentent les seuls endroits où on verra apparaître de nouveaux développements de résidences isolées hors périmètre urbain.

Charlevoix-Est possède un long historique d'accueil de la villégiature. En effet, ses débuts datent de la fin des années 1700 après que la rive nord du Saint-Laurent, colonisée par des marchands, ait connu des débuts difficiles. Peu après l'époque où les seigneuries de messieurs John Nairne et Malcolm Fraser se

soient développées, Murray Bay (Pointe-au-Pic, La Malbaie et Cap-à-l'Aigle) devient une destination de repos pour les citadins aisés venus d'aussi loin que des États-Unis et de l'autre côté de l'Atlantique pour profiter de l'air frais et de la vie pittoresque de Charlevoix. La chasse et la pêche amènent aussi de nombreux amateurs à s'installer dans les régions montagneuses de l'arrière-pays.

Aujourd'hui, des traces de cette villégiature haut de gamme sont visibles dans l'architecture des secteurs de La Malbaie-Pointe-au-Pic et de Cap-à-l'Aigle ainsi que par la présence de familles dont les noms évoquent leur descendance : Murray, Bhérier, Warren, etc. Ainsi, les municipalités côtières (en bordure du fleuve Saint-Laurent) que sont La Malbaie et Saint-Irénée ainsi que les municipalités pourvues de nombreux lacs soit Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Siméon et le territoire non organisé (TNO) constituent aujourd'hui les territoires privilégiés où s'exercent des activités de villégiature.

En 1976, on comptait 650 chalets alors qu'aujourd'hui on en compte 1577. En fait, 14,6 % des unités d'évaluation sont des chalets. La villégiature s'exerce majoritairement (77 %) sur les terres privées.

Tableau 3.6 Évolution du nombre de résidences secondaires par municipalité, de 1990 à 2011

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE DE RÉSIDENCES SECONDAIRES | | |
|----------------------|----------------------------------|-------------|-------------|
| | 1990 | 2001 | 2011 |
| Baie-Ste-Catherine | 53 | 43 | 40 |
| Saint-Siméon | 189 | 219 | 227 |
| La Malbaie | 354 | 426 | 422 |
| Clermont | 36 | 36 | 32 |
| Saint-Irénée | 69 | 119 | 136 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 355 | 356 | 335 |
| Notre-Dame-des-Monts | 50 | 69 | 63 |
| TNO | 288 | 356 | 322 |
| Total | 1394 | 1624 | 1577 |

Source : selon le code d'utilisation inscrit au rôle d'évaluation, MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Pour l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, il y a eu, en 21 ans, une augmentation de 183 chalets soit 12% d'augmentation. Cependant, cette augmentation n'a pas été uniforme dans le temps. Entre 1990 et 2001, il y a eu une augmentation de 230 chalets. Entre 2001 et 2011, il en disparaissait 47. La Malbaie a connu une hausse jusqu'en 2001 (de 354 chalets en 1990 à 426 en 2001), suivi d'une légère baisse en 2011 (422 chalets). Les municipalités qui sont en forte croissance sont Saint-Siméon et Saint-Irénée.

Après consultations auprès des responsables municipaux, il appert qu'au cours des dernières années, plusieurs résidences secondaires se sont transformées en résidences permanentes. Cette situation explique

la décroissance du nombre de résidences secondaires dans certains territoires et traduit une tendance que l'on observe soit l'arrivée de retraités qui choisissent de transformer leur résidence secondaire en leur domicile principal.

On ne peut donc pas regarder uniquement le nombre de résidences secondaires pour comprendre le phénomène de villégiature sur notre territoire. Désormais, plusieurs résidences permanentes s'implantent dans des secteurs autrefois privilégiés pour des chalets. En effet, beaucoup de nouveaux arrivants choisissent de s'établir hors périmètre urbain afin de disposer de terrains plus grands et d'un environnement à caractère de villégiature. Ces ménages ne sont pas nécessairement établis de façon saisonnière, plusieurs vivent dans Charlevoix en permanence, mais ont opté pour un style de vie plus rural. **Devant cette tendance, la MRC créer des secteurs capables d'accueillir ces nouveaux habitants tout en circonscrivant cet usage pour ne pas qu'il s'éparpille sur le territoire.**

Tableau 3.7 Nombre de constructions en périmètre urbain et hors périmètre urbain

| Municipalités | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | | 2008 | |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Intra | Hors |
| Baie-Ste-Catherine | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Saint-Siméon | 4 | 3 | 4 | 9 | 3 | 6 | 3 | 4 | 3 | 6 |
| La Malbaie | 19 | 17 | 24 | 14 | 17 | 15 | 24 | 19 | 34 | 16 |
| St-Irénée | 2 | 14 | 11 | 7 | 6 | 6 | 2 | 2 | 0 | 5 |
| Clermont | 8 | 0 | 9 | 0 | 12 | 2 | 20 | 0 | 14 | 0 |
| Saint-Aimé-d-Lacs | 0 | 8 | 1 | 5 | 3 | 7 | 2 | 5 | 4 | 6 |
| Notre-Dame-d-Monts | 5 | 1 | 2 | 0 | 1 | 1 | 8 | 0 | 6 | 0 |
| Total | 38 | 43 | 53 | 35 | 42 | 37 | 61 | 31 | 62 | 34 |

Total des 5 années : 256 constructions en périmètre urbain et 180 hors donc 41 % des constructions se sont faites hors périmètre urbain.

Tel que mentionné précédemment, dans le schéma de 1^{re} génération, les municipalités définissaient au gré des demandes de promoteurs les endroits où elles souhaitaient que des rues privées puissent s'ouvrir. En faisant le bilan, on remarque que beaucoup de rues privées se sont ouvertes un peu partout sur le territoire, menant à deux ou trois constructions. Plusieurs promoteurs ont entrepris d'ouvrir des développements hors périmètre urbain avec le résultat qu'ils se concurrencent entre eux, ne vendent pas tous les lotissements et que certains sont dans des sites impropres au développement. Cette situation permissive explique aussi pourquoi plusieurs constructions se sont faites hors du périmètre urbain.

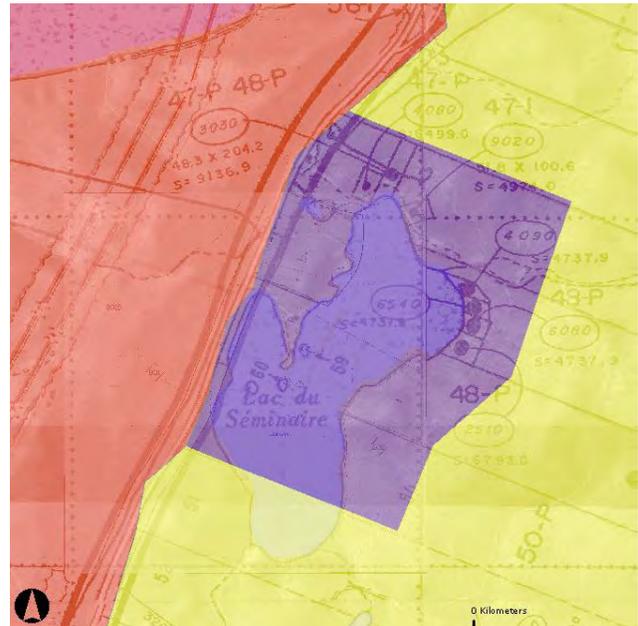
Afin de pallier à cette problématique, le présent schéma définit, dans ses grandes affectations, des zones dites de villégiature. Des rues privées pourront s'ouvrir uniquement dans ces zones. Celles-ci sont situées dans des secteurs convoités, offrant une qualité de paysage et d'attraits biophysiques (lacs, fleuve, montagnes). Les zones sont délimitées sur de grandes superficies, car il est très difficile pour les municipalités de déterminer quels secteurs seront développés exactement. **Afin de ne pas donner exagérément de valeur à quelques lots privés, la décision a été prise d'affecter plus large.** Une chose est certaine, il s'agit tout de même d'un pas énorme dans la gestion de la rurbanisation si on compare au premier schéma

où on pouvait ouvrir des rues sur l'ensemble du territoire. Le présent schéma définit quelques zones ciblées, où, qui plus est, on règlemente les superficies à un minimum de 4 000 m² (document complémentaire, chapitre 3).

Le texte suivant décrit les secteurs de villégiature, par municipalité à l'exception de Notre-Dame-des-Monts qui n'a pas défini de zone de villégiature, mais a plutôt choisi de définir des îlots de consolidation. Les images sont des extraits de la carte des affectations qu'on peut consulter dans la section *Vision, orientations et affectations* ou à l'*annexe cartographique*.

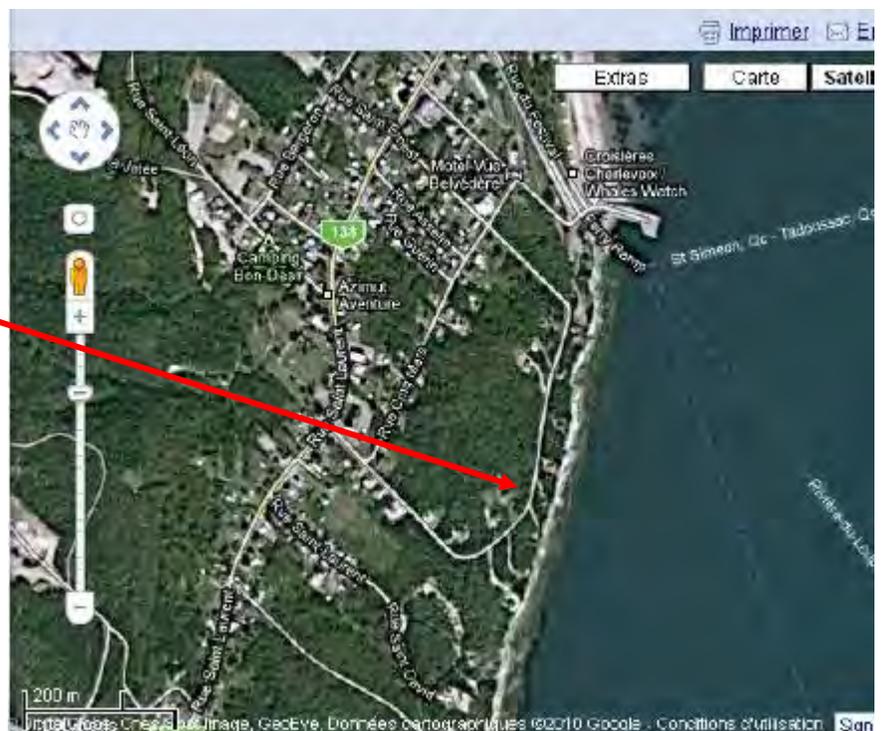
BAIE-SAINTE-CATHERINE

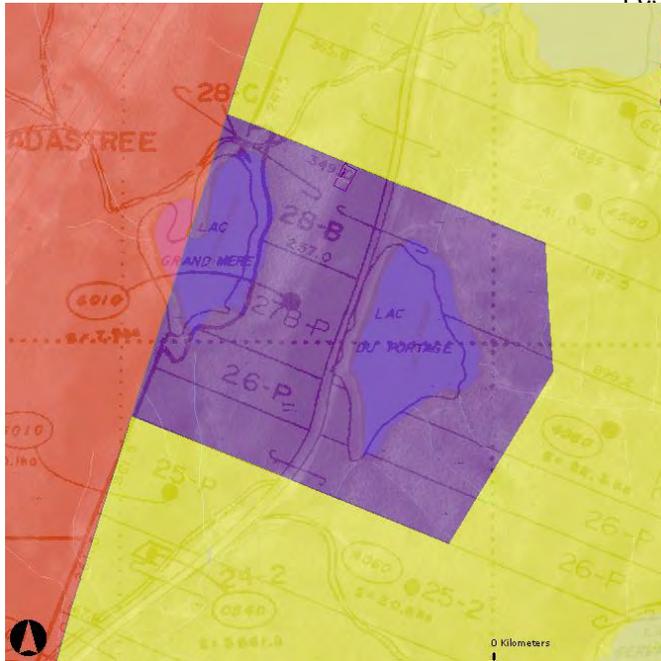
Le lac du Séminaire est situé en bordure de la route 138. Quelques résidences secondaires (et une principale) occupent déjà les rives boisées de ce lac. L'attrait de ce secteur réside dans les activités récréatives, de chasse et de pêche, activités soutenues par les nombreuses ZECs et pourvoiries environnantes. Au schéma révisé, une petite zone de villégiature est définie autour du Lac du séminaire qui pourrait accueillir une dizaine de résidences.



SAINT-SIMÉON

Au plan directeur du Parc marin du Saguenay-St-Laurent, Saint-Siméon constitue un pôle de découverte de ce parc. Cela aura certes pour effet de favoriser le développement de la villégiature sur son territoire. La tendance actuelle du développement de la municipalité s'oriente vers la rue Gauthier. Cette rue appartient à la municipalité et offre une vue intéressante sur l'estuaire du St Laurent. Une zone de villégiature y est définie où on pourrait établir une trentaine de résidences.



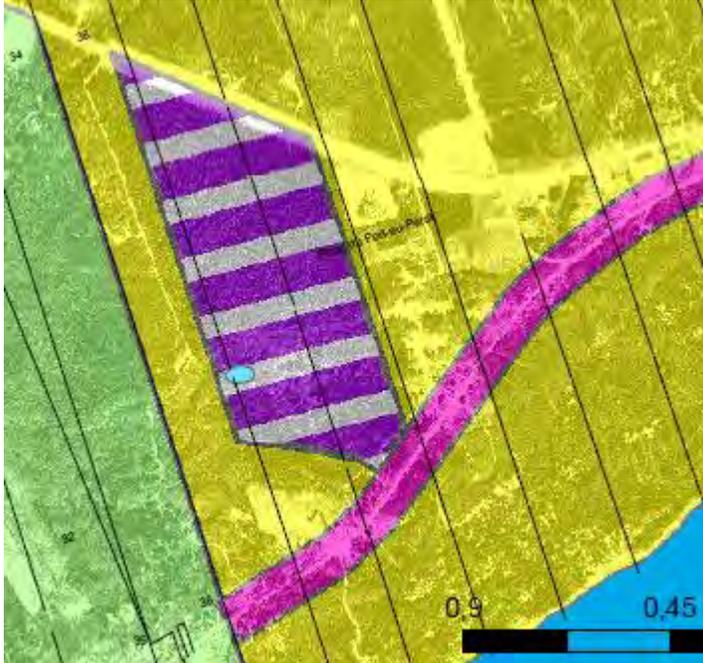


Les secteurs des lacs du Portage, à Pitre, Grand-lac et des Gervais sont occupés par quelques chalets et sillonnés par plusieurs petits chemins et routes privées qui prennent origine sur la route 138 qui traverse le secteur. Ce dernier est enclavé par des terres publiques. La tranquillité liée à la faible densité de chalets et la proximité des activités récréatives constituent les facteurs attractifs du secteur. Toutefois, ce secteur se développe très lentement. Il est circonscrit dans la zone de villégiature suivante et on calcule qu'il peut s'y implanter une douzaine de chalets rivaux qui profiteront de l'accès donné par les routes privées déjà implantées.

Le secteur de Port-aux-Quilles est traversé par la route 138, par une rue privée qui rejoint un nouveau développement autour des lacs Elzéard et Petit lac des chevaux et par un bon nombre de petits accès privés qui rejoignent des lacs ou qui s'orientent vers le fleuve. En effet, le secteur est bordé par le fleuve Saint-Laurent à l'est, les terres publiques au nord, à l'ouest par la route 138 et la ligne hydroélectrique et au sud par un ruisseau qui se jette dans l'anse Port-aux-Quilles.



Le secteur de Port-aux-Quilles est traversé par la route 138, par une rue privée qui rejoint un nouveau développement autour des lacs Elzéard et Petit lac des chevaux et par un bon nombre de petits accès privés qui rejoignent des lacs ou qui s'orientent vers le fleuve. En effet, le secteur est bordé par le fleuve Saint-Laurent à l'est, les terres publiques au nord, à l'ouest par la route 138 et la ligne hydroélectrique et au sud par un ruisseau qui se jette dans l'anse Port-aux-Quilles.

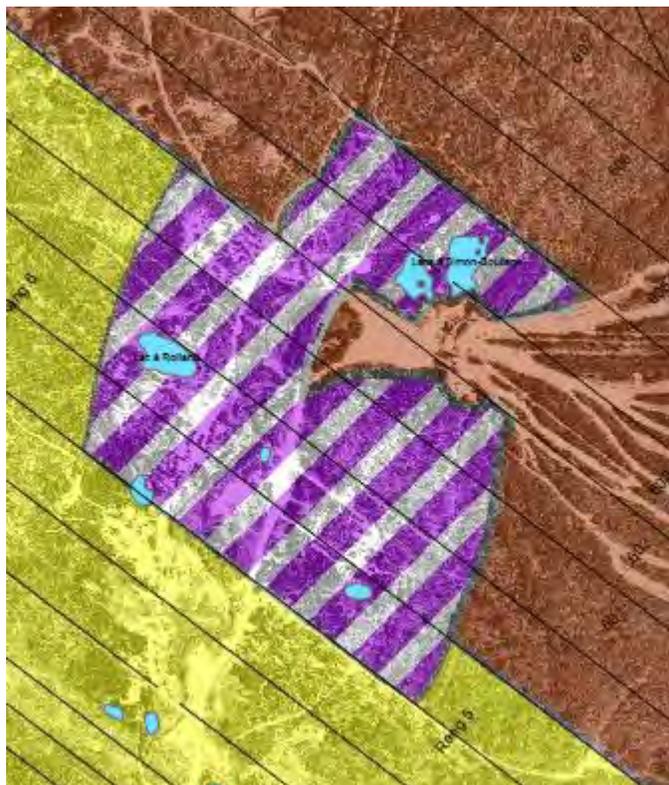


Le secteur de Port-au-Persil a une vocation de villégiature et touristique. Une grande partie est cependant sous l'emprise de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Une zone de villégiature récréotouristique a été définie sur le plateau adjacent à la zone agricole en direction du village de Saint-Siméon et du côté sud du chemin de Port-au-Persil là où les percées visuelles sur le Saint-Laurent et sur le hameau de Port-au-Persil offrent un potentiel plus qu'intéressant. Le secteur est boisé et non desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout. On pourrait y implanter une trentaine de résidences. Ce secteur de villégiature a été défini en tant que villégiature-récréotouristique afin de bien cadrer

avec le secteur de Port-au-Persil qui accueille beaucoup de vacanciers.

LA MALBAIE

Une zone dans le secteur du mont Grand-Fonds d'environ 180 hectares. On calcule qu'en moyenne on peut y développer un terrain à l'hectare compte tenu de la topographie et des nombreux cours d'eau. L'affectation y est villégiature récréotouristique compte tenu de la station de ski qui est susceptible d'entraîner un développement où les usages récréotouristiques sont présents.



Une zone située le long du boulevard des Falaises à Pointe-au-Pic. Ce secteur est désigné arrondissement historique par Parcs Canada. Il est complètement développé. C'est le secteur identifié en tant que berceau de la villégiature et on y a construit des domaines de villégiature depuis 200 ans, on y trouve aussi des gîtes, des auberges et des restaurants, c'est pourquoi l'affectation y est villégiature récréotouristique. À ce secteur s'ajoute un grand lot où un projet de développement « Les hauteurs de Pointe-au-Pic » a été déposé à la ville de La Malbaie. On y prévoit 133 terrains haut de gamme. Ce secteur est affecté villégiature.



CLERMONT

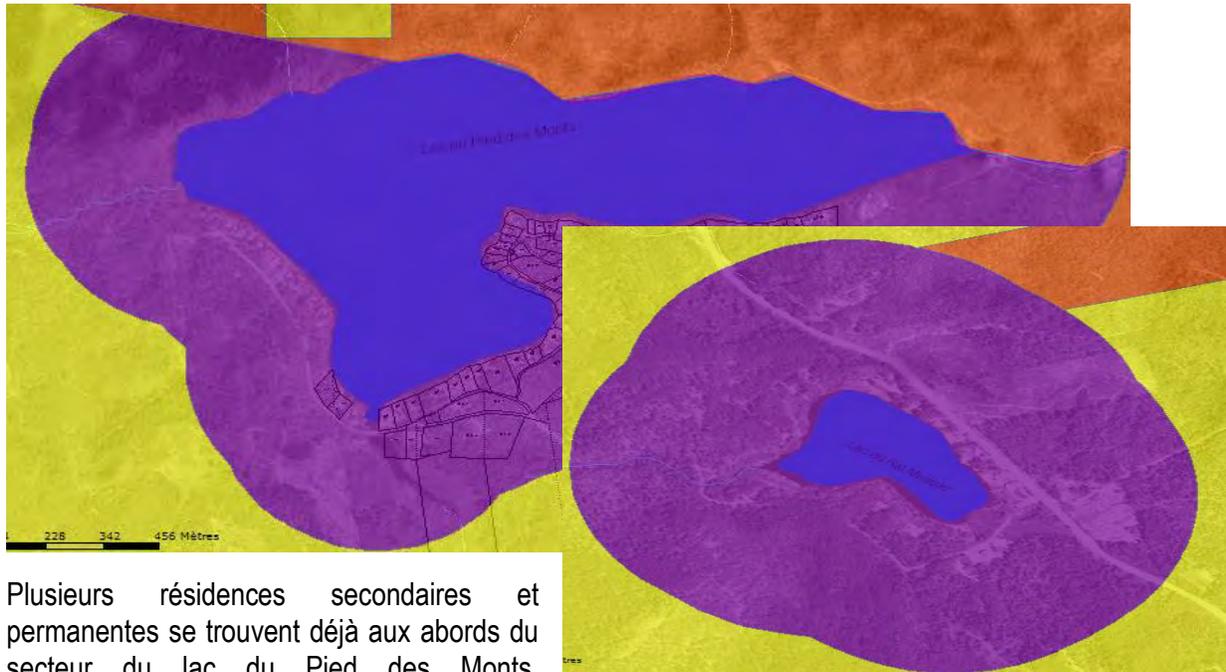
Le long du chemin Snigole une zone où passe la rivière Snigole et près d'un petit lac. Une trentaine de lotissements y sont possibles.



SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Autour de chacun des 6 lacs, 300 mètres d'affectation de villégiature ont été définis. Il est utopique de penser que l'ensemble de ces zones va se développer également. Les terrains les plus convoités sont ceux donnant accès aux lacs, dans le cas des lacs Pied-des-Monts et Nairne, il n'en reste pratiquement plus. La description suivante indique un nombre de lotissements possible par zone, il s'agit d'un nombre théorique qui ne tient pas compte des préférences des acheteurs potentiels.

Lac du Pied des Monts

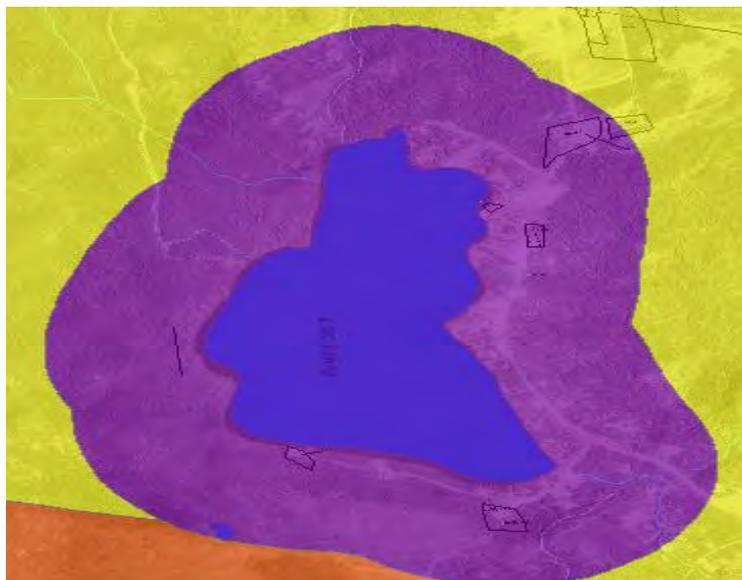


Plusieurs résidences secondaires et permanentes se trouvent déjà aux abords du secteur du lac du Pied des Monts.

Effectivement, nonobstant le secteur nord qui se trouve sur des terres publiques, les possibilités demeurent limitées en raison du relief relativement accidenté à cet endroit. En fait, on établit à environ 15 terrains le développement possible dans ce secteur.

Lac Long

Le secteur du lac Long présente un potentiel de villégiature intéressant dans la mesure où sa partie ouest n'est pratiquement pas développée et que quelques rues (chemin Fortin et chemin Richard) permettent un accès au nord et au sud du plan d'eau. La partie au nord du chemin du pied des monts offre également plusieurs possibilités de développement pour des terrains de villégiature. Nous estimons à environ 80 le nombre de terrains disponibles dans ce secteur de Saint-Aimé-des-Lacs. Cependant, seulement 25 emplacements pourraient avoir un accès direct au lac.



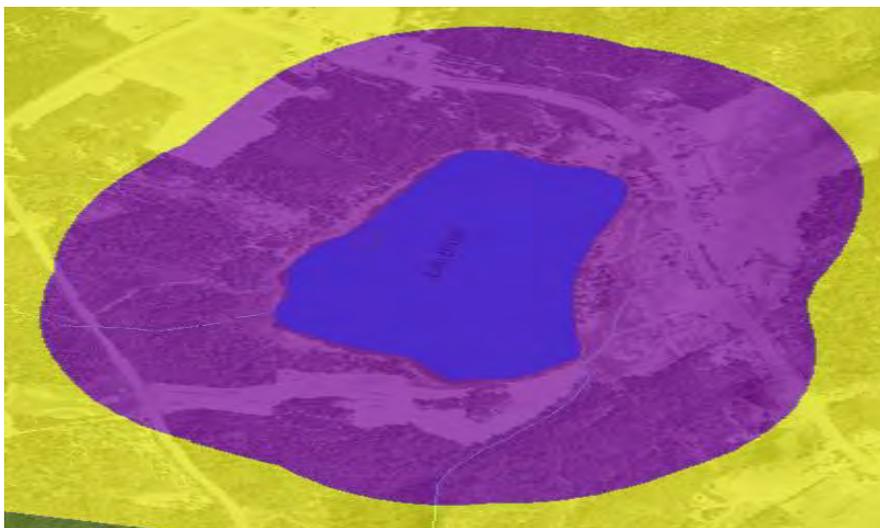
Lac du Rat Musqué

Ce secteur de villégiature est très peu développé, à l'exception peut-

être des rives du plan d'eau (sur un peu plus de la moitié de sa superficie côtière). En fait, environ quatre terrains (8000 m²) pourraient possiblement être lotis sur les berges du lac, à condition qu'une nouvelle rue soit aménagée autour du cours d'eau. Sinon, plusieurs terrains demeurent disponibles le long du chemin du pied des monts, En fait, on chiffre ces derniers à 23 en bordure de cette voie publique. Il y a également une possibilité de développement en périphérie du lac et au nord des terrains adjacents au chemin public (terrains de 8000 m² tel qu'exigé pour Saint-Aimé-des-Lacs au document complémentaire). Donc, au total, on peut estimer à 45 terrains potentiels pour le secteur de villégiature du lac du Rat Musqué.

Lac Brûlé

L'occupation actuelle du Lac Brûlé est majoritairement concentrée sur la rive est du plan d'eau et le long de la rue Principale. De plus, il faut considérer qu'une parcelle de territoire située au sud-ouest du lac fait partie de la zone agricole suite à une demande d'inclusion, ce qui limite un peu le développement. On évalue qu'une douzaine de terrains pourrait être aménagée en bordure du Lac Brûlé. Quelques emplacements demeurent accessibles en périphérie du lac et sur la rue principale. Par ailleurs, le rang Saint-Thomas et la rue principale présentent quelques endroits propices au lotissement. Donc, de manière générale, au maximum, on pourrait atteindre 45 nouvelles constructions.



Lac Nairne



Le Lac Nairne est le plan d'eau le plus important et le plus développé de Saint-Aimé-des-Lacs. Par le fait même, les terrains riverains toujours disponibles sont quasi inexistants, outre peut-être deux ou trois emplacements à proximité de la décharge du Lac Nairne. En fait, on constate que le développement est possible à la condition que de nouvelles rues donnent accès à une deuxième couronne de développement, plus éloignée du lac, exception faite du sud où on y retrouve des terres agricoles. Au total, on identifie environ 65 terrains non-riverains pouvant être développés dans ce secteur de villégiature déjà grandement aménagé.

L'affectation choisie pour ce secteur est la villégiature récréotouristique laquelle permet de reconnaître la présence de quelques infrastructures de cette nature : gîtes, base de plein air, campings, etc., et d'en accueillir de nouveaux. Le secteur de la décharge a été délimité à même cette affectation afin d'y permettre le prolongement des services d'aqueduc et d'égout. En effet, ce secteur fait l'objet d'un projet d'envergure : l'implantation d'un centre national d'entraînement en triathlon. Ce centre serait situé sur le site actuel de la base de plein air, propriété de la municipalité et déjà identifié à titre d'équipement récréatif régional au présent schéma et à celui de 1^{ère} génération. Ce projet est d'ailleurs inscrit au plan d'action du schéma révisé (action 36). De plus, le secteur de la décharge a déjà fait l'objet d'études de préfaisabilité quant au prolongement du réseau d'eau potable. Les raisons qui ont motivé cette étude sont : le nombre de résidences, le projet de centre d'entraînement et les risques de problème de salubrité dû à la proximité entre les résidences.

Lac Sainte-Marie



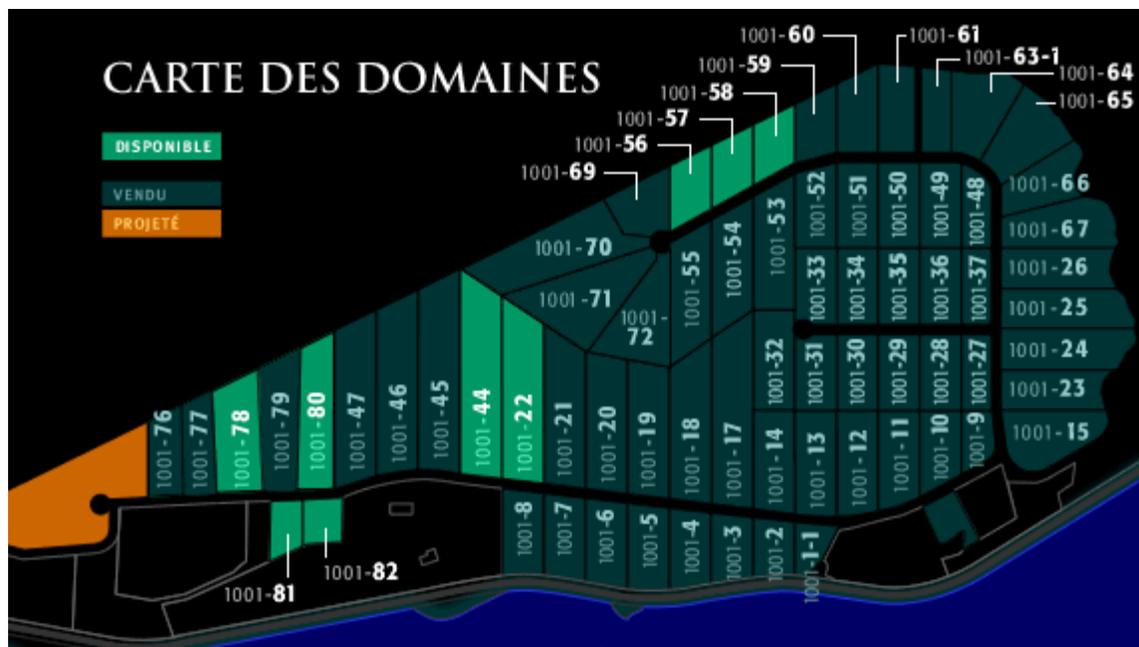
Le lac Sainte-Marie se situe à l'entrée de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, il chevauche le périmètre urbain au sud. En fait, la zone de villégiature reliée à ce plan d'eau se limite essentiellement à la couronne nord. Par ailleurs, deux contraintes importantes viennent limiter le potentiel de développement résidentiel ou de villégiature dans le secteur. Tout d'abord, la présence d'une sablière et d'un terrain appartenant à la municipalité pour le traitement des eaux usées restreint le développement au nord-ouest du lac. En plus, le relief accidenté, nord-est, empêche l'établissement de résidence ou de chalet dans cette partie du lac. Donc, comme le lac Sainte-Marie est densément occupé, les quelques possibilités d'établissement reposent sur des espaces vacants localisés au nord de la rue Larouche. Concrètement, on évalue qu'au maximum, 15 emplacements pourraient être développés dans le secteur du lac Sainte-Marie.

SAINT-IRÉNÉE

Une zone au Hameau du Cap-Blanc qui consiste à un développement à flanc de montagne offrant une vue sur le fleuve. Anciennement en zone agricole ce développement était identifié comme zone de villégiature au premier schéma suite à une modification de 2006. Ce développement compte 35 terrains dont 16 sont vendus.

<http://www.terrain-charlevoix.com/>

Une zone dans le secteur du ruisseau Jureux et de l'Anse-au-Sac. Cette zone est déjà à moitié développée. Il reste environ 40 résidences à implanter.



Source : <http://www.ruisseauxjeux.com/fra/carte.html>

Une zone face au Domaine Forget en surplomb du chemin des Bains. Environ 25 résidences pourraient s'implanter



Le tableau récapitulatif suivant indique le nombre théorique de terrains possibles dans les secteurs de villégiature. Comme expliqué précédemment, lors de la définition des zones, la superficie a été augmentée par rapport aux besoins afin de ne pas provoquer de spéculation et aussi parce qu'on souhaitait laisser de la latitude dans le choix des secteurs les plus propices au développement dans ces zones.

Au tableau 2 de la page 3 on mentionnait que le nombre de construction hors périmètre urbain au cours des 5 dernières années était de 180, soit une moyenne de 36 par année. À ce rythme, les besoins pour ce genre de construction devraient être comblés pour les vingt prochaines années.

Tableau 3.8 Nombre de lotissements possibles en zone de villégiature, par municipalité

| Municipalité | Nombre de lotissements |
|-----------------------|------------------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 40 |
| Saint-Siméon | 67 |
| La Malbaie | 313 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 265 |
| Saint-Irénée | 84 |
| Clermont | 30 |
| TOTAL | 799 |

3.4.2 Les usages en zone de villégiature

Afin de permettre les commerces récréotouristiques dans certains secteurs où le caractère s'y prête particulièrement, le schéma définit deux types d'affectation de villégiature : villégiature et villégiature récréotouristique. Les secteurs définis en tant que villégiature récréotouristique sont les suivants : Grand-Fonds, en raison du centre de ski; le Lac Nairne, en raison des activités de gîtes, camping et base de plein air déjà présentes et Port-au-Persil, en raison de la présence d'un pôle de découverte du parc marin Saguenay-Saint-Laurent, des petites auberges et gîtes.

Les usages autorisés sont les mêmes dans les deux affectations à l'exception de l'usage « commerce récréotouristique⁵ » qui est autorisé dans l'affectation villégiature récréotouristique uniquement. Les autres usages sont : l'habitation de type unifamiliale isolée, la récréation intensive et extensive, la foresterie en suivant les restrictions édictées au règlement régional sur l'abattage et la plantation d'arbres et l'industrie éolienne en suivant les restrictions édictées au document complémentaire du schéma.

3.4.3 Cadre d'aménagement relié à la villégiature

- L'ouverture de nouvelles rues privées n'est plus autorisée en affectation agroforestière, c'est l'affectation villégiature qui est visée pour ces infrastructures

⁵ Définition tirée de la partie *Vision, orientations, et affectations* du schéma : Commerce récréotouristique : Comprend les commerces de type touristique tels qu'hôtel, motel, auberge, résidence de tourisme, restaurant, bar, pourvoirie, gîte et boutique dont la clientèle est essentiellement touristique

- Le lotissement minimum est de 4000 m² afin d'assurer un développement de basse densité (8 000 m² dans le cas de Saint-Aimé-des-Lacs)
- L'affectation villégiature est divisée en 2 types : villégiature et villégiature récréotouristique, cette dernière autorise les commerces récréotouristiques
- L'usage habitation se limite aux résidences unifamiliales isolées
- Les usages : commercial, industriel et extraction, sont interdits
- Le prolongement ou l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout sont prohibés sauf pour des raisons de salubrité publique

3.5 GRANDES PROPRIÉTÉS ET DOMAINES SUR LES TERRES PRIVÉES

Plusieurs vastes domaines privés, certains de renommée internationale, sont implantés sur le territoire de la MRC où prennent place des constructions et aménagements de toutes sortes; manoir, golf, guérites, chapelle, jardins de fleurs immenses avec étangs, ponceaux, etc. D'autres grandes propriétés structurent les secteurs agroforestiers pour des fins forestières (ex. : Abitibi-Bowater) et certaines sont situées en zone agricole (ex. : le Jardin des Quatres Vents, domaine des Cabot à La Malbaie).

Le règlement de zonage en vigueur de la Ville de La Malbaie considère comme « domaine » une propriété d'une superficie minimale de 25 000 m², non morcelée et cadastrée en un seul lot distinct sur lequel l'usage principal demeure l'habitation unifamiliale isolée permanente ou saisonnière. La planification devient importante lorsque des changements d'usage concernant le domaine sont envisagés. En effet, de grandes propriétés, bien entretenues et avec une situation géographique intéressante peuvent facilement se convertir en service d'hébergement de grande envergure, en centre de santé, de plein air ou toute autre activité générant des déplacements et de nouveaux usagers dans le secteur.

Un inventaire des domaines existants a pu être réalisé grâce aux données contenues dans le rôle d'évaluation. Ainsi, toutes les propriétés de 25 hectares et plus (250 000 m²) ayant comme usage principal l'habitation principale, l'habitation secondaire ou le club de chasse et pêche et qui sont hors de la zone agricole et sur les terres privées ont été répertoriées. Il est à noter que, contrairement à la définition de la Ville de La Malbaie, les grandes propriétés de plusieurs lots distincts sont aussi considérées dans cet inventaire étant donné que cette condition peut être obtenue par une opération cadastrale.

Tableau 3.9 Grandes propriétés et domaines sur les terres privées

| Municipalités | Usages | | | Total | Superficie moyenne (ha) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-------|-------------------------|
| | Habitation principale | Habitation secondaire | Club de chasse et pêche | | |
| Baie-Sainte-Catherine | 3 | 9 | 0 | 12 | 83.2 |
| Saint-Siméon | 6 | 9 | 1 | 16 | 46.6 |
| La Malbaie | 49 | 30 | 0 | 79 | 41.9 |
| Clermont | 0 | 2 | 0 | 2 | 71.7 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 14 | 3 | 0 | 17 | 44.6 |
| Notre-Dame-des-Monts | 3 | 8 | 0 | 11 | 34.7 |

| | | | | | |
|--------------|-----------|-----------|----------|------------|-------------------|
| Saint-Irénée | 0 | 1 | 0 | 1 | 29.3 |
| TNO | 11 | 3 | 1 | 15 | 40.2 |
| Total | 86 | 65 | 2 | 153 | Moyenne 49 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire

Plus de la moitié des domaines (56 %) sont occupés par des habitations principales. Les principaux endroits où l'on retrouve des domaines sont le rang du Ruisseau-des-frênes, le rang Sainte-Mathilde, Grand-Fonds et le long de la route 138 en direction de Saint-Fidèle à La Malbaie de même que dans le rang Sainte-Christine à Notre-Dame-des-Monts, le long de la rue principale à Saint-Aimé-des-Lacs et, finalement, à Port-aux-Quilles et le long de la route 138 à Saint-Siméon.

Certains cas font figure d'exceptions tant par leur superficie que par la valeur des bâtiments qui s'y trouvent. Dans certains cas, étant donnée la faible valeur des bâtiments, il est permis de croire que ces terres sont utilisées à des fins récréatives et pour la coupe de bois de chauffage. La valeur moyenne des bâtiments est de 42 000\$. Quelques cas de domaines de grande valeur, évalués à plusieurs millions de dollars, sont répertoriés à La Malbaie dans le rang Saint-Paul ainsi que dans le territoire non organisé (Domaine Laforest). Deux types de domaines se démarquent donc, les domaines de prestige, utilisés à des fins de villégiature et les domaines forestiers utilisés à des fins de récréation (chasse et pêche).

3.6 BILAN DE LA FONCTION RÉSIDENTIELLE

La fonction résidentielle se caractérise par une forte proportion (64 %) d'habitations unifamiliales dont plusieurs (21 %) ont été construites avant 1946. L'augmentation récente de la valeur foncière des résidences est également notable. La MRC comprend plusieurs secteurs de villégiature sur son territoire. En bordure des cours d'eau, ce phénomène peut parfois être problématique puisqu'au fil des ans, ces milieux sont victimes de leur popularité. Une densité élevée de construction, des installations septiques ne répondant pas aux normes environnementales, des rives déboisées et dénaturalisées sont des situations qui sont rencontrées autour de presque tous les lacs où le développement de rues et la construction de résidences secondaires ont été possibles.

La détermination d'une affectation villégiature vise à planifier où se feront les nouveaux développements liés à ce type de résidences. Les secteurs choisis sont complémentaires car ils se différencient par leurs attraits. Ils se prêtent bien à ce type de développement.

Depuis quelques années certaines municipalités sont aux prises avec la transformation de résidences secondaires en résidences permanentes. À partir du moment où la conversion s'opère, cela peut devenir un fardeau financier pour les municipalités parce que les résidents demandent des services supplémentaires tels que le déneigement des routes en hiver, la collecte des ordures, etc.

Finalement, dans certaines municipalités on retrouve de grandes propriétés (domaines) privées qui possèdent un important potentiel pour être converties en service d'hébergement de grande envergure, en centre de santé, de plein air ou toute autre activité générant des déplacements et de nouveaux usagers dans le secteur.

4.

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

4.1 ZONE INDUSTRIELLE RÉGIONALE : LE PARC INDUSTRIEL DE LA VILLE DE CLERMONT

4.1.1 Historique du développement du parc régional

Le parc industriel de Clermont, le seul dans l'ensemble de la MRC, a fait l'objet d'un plan de mise en valeur en 1982. Depuis lors, les rues des Étangs et de la Rivière ont été construites et des terrains se sont vendus, donnant lieu à de nouvelles implantations. Des bâtiments ont été agrandis. La Ville a aménagé des étangs pour le traitement des eaux usées et mis en place des infrastructures d'égout. Un perré a été construit dans la partie extérieure du méandre près de la rue des Étangs, ce qui a permis de consolider la rive et réduit les risques de mouvement de terrain dans ce secteur.

Par ailleurs, certains projets soulèvent différents enjeux. Ainsi, la ligne Clermont/Limoilou a nécessité l'aménagement d'une gare de marchandises visant en particulier à transporter le bois de la Côte-Nord vers les marchés canadiens et américains. Cette gare prend la forme d'une cour de transbordement de quelque 18 580 m², soit une bande de 61 mètres de largeur et 305 mètres de longueur. La forme, l'étendue et la localisation d'un tel terrain sont déterminantes pour la suite des aménagements dans le parc industriel.

Considérant l'évolution du parc industriel et considérant les divers projets de développement, une révision de la planification s'imposait afin d'assurer une utilisation optimale de l'espace, mais aussi un développement au moindre coût, s'intégrant de la façon la plus harmonieuse possible dans l'environnement urbain et naturel tout en maximisant les opportunités d'accueil pour de nouvelles entreprises. Cette planification a été faite en 2007 et il en résulte une mise en disponibilité des terrains de façon séquentielle, de façon à maximiser l'espace occupé avant de desservir de nouveaux terrains. Depuis deux ans, des efforts ont été mis pour améliorer l'Aspect visuel de ce secteur (plantation et bordure de rue).

4.1.2 Topographie et type de sol

La partie prédominante du parc, en termes de superficie, et qui offre le plus d'intérêt, consiste en un plateau situé à peu près au niveau de la route 138 à une élévation moyenne de 35 mètres. Cette partie est plane. Les sols, composés de strates de sable, de silt et d'argile ont une capacité portante qualifiée de passable à bonne.

Ce plateau est généralement ceinturé d'un talus important du côté nord et du côté ouest, se manifestant par des pentes qui atteignent jusqu'à 65 % et une dénivellation qui atteint généralement une douzaine de mètres.

Les sols du parc industriel étant en bonne partie constitués d'argile, il apparaît que les talus formés par les anciens méandres de la rivière Malbaie présentent des risques de mouvement de terrain, en particulier s'il y a surcharge dans le haut ou déstabilisation dans le bas des talus.

4.1.3 Occupation du sol

Le parc industriel couvre une superficie de 63 hectares. Présentement, 13 terrains sont occupés dans le parc industriel, incluant le site des étangs aérés et le terrain récemment créé par « Le veau de Charlevoix », à même le site de l'entreprise Distal inc. Ces propriétés couvrent 21,25 hectares, dont près de 13 hectares pour le site des étangs d'assainissement. La Ville de Clermont possède 23 hectares (36 %) de terrains disponibles sur les 63 hectares couverts par le parc. Le parc industriel est occupé à environ 33 %. La répartition des entreprises par catégorie de superficies est la suivante:

- 2 500 à 5 000 mètres carrés : 6
- 5 000 à 10 000 mètres carrés : 2
- 10 000 à 15 000 mètres carrés : 4

Outre les étangs aérés, le parc industriel compte 12 entreprises. Sur les 12 entreprises, deux sont des activités industrielles, deux sont des activités para-industrielles, trois font du commerce de gros et cinq offrent des services de transport. En fait, les principales industries de la région se situent à l'extérieur du parc industriel de Clermont.

Cette typologie des usages se traduit par une faible occupation de l'espace, des bâtiments de faible valeur foncière en général, et donc des revenus de taxation relativement peu élevés pour un parc industriel. En effet, la plupart des entreprises ont un coefficient d'occupation du sol peu élevé comme l'indique la répartition suivante :

| C.O.S | NOMBRE DE PROPRIÉTÉS |
|-----------------|----------------------|
| 0 à 5% | 4 |
| 5 à 10% | 2 |
| 10 à 15% | 3 |
| supérieur à 15% | 1 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Le coefficient d'occupation du sol généralement recherché se situe plutôt autour de 15 % à 20 %. La valeur moyenne des bâtiments se chiffre à 225 000\$. Ces caractéristiques n'enlèvent rien à l'intérêt pour la Ville et la MRC, mais démontrent les particularités du développement dans le parc industriel de Clermont et le faible impact fiscal (direct) qu'il génère.

Présentement, le parc industriel dispose de 6,8 hectares de terrain vacant desservi et développable, excluant les zones à risque de mouvement de terrain, soit presque autant que la superficie totale occupée depuis 1967 si l'on fait abstraction du site des étangs aérés.

Le rythme de développement du parc industriel est relativement lent. Certaines nouvelles entreprises occupent des locaux existants devenus vacants ou occupent, pour une période minimale de deux ans, l'incubateur industriel situé dans le bâtiment appartenant à la Corporation de développement industriel.

4.1.4 Accès routier

La rue Desbiens constitue le seul accès au parc industriel par la route 138, ce qui lui confère une certaine importance dans la hiérarchie du réseau routier. Par ailleurs, il n'y a pas intérêt à multiplier les intersections avec la route 138 compte tenu des difficultés qu'on peut avoir à y accéder présentement.

La rue de la Rivière, construite récemment, relie le parc industriel et, en particulier, l'entreprise Produits forestiers Donohue, ce qui atténue considérablement le camionnage dans les secteurs densément bâtis de la Ville puisque tout le transport par camion de Produits forestiers Donohue s'effectue par cette rue. Le terrain de Produits forestiers Donohue dans le parc industriel constitue en quelque sorte l'aire de stationnement des camions. Cette rue entre l'usine et le parc industriel confère par ailleurs un caractère industriel aux terrains qui la bordent, en particulier dans le secteur du garage municipal.

La rue des Étangs est une rue locale, à l'usage exclusif du parc industriel.

4.1.5 Infrastructures

Toutes les rues du parc industriel sont desservies en aqueduc. Le prolongement du réseau ne pose aucune difficulté. Il faut par contre envisager un bouclage du réseau, c'est-à-dire raccorder les conduites des rues Desbiens et des Étangs afin d'optimiser la protection incendie et d'assurer une bonne circulation de l'eau dans toutes les parties du réseau.

Les rues Desbiens et de la Rivière (entre Desbiens et des Étangs) sont construites en section urbaine avec conduites d'égout pluvial enfouies. La rue des étangs se draine encore par des fossés.

Les eaux usées du parc industriel sont jusqu'à maintenant acheminées par gravité aux étangs aérés. Les conduites remontent la rue des Étangs, la rue de la Rivière et ensuite la rue Desbiens. Parce que les conduites y sont peu profondes et parce que le terrain est généralement plat, le prolongement de l'égout sanitaire présente quelques défis.

4.1.6 Environnement visuel

Bien qu'en soi un parc industriel ne requiert généralement pas, en termes d'aménagement paysagé autant d'attention qu'un secteur résidentiel ou commercial, l'état visuel du parc industriel de Clermont pose ici un défi dans la mesure où il s'inscrit au premier plan d'un paysage naturel de grande qualité, dans une région justement renommée pour ses paysages. Les installations du parc industriel attirent complètement le regard, font oublier le paysage environnant et offrent un spectacle pour le moins contrastant au visiteur qui se dirige vers La Malbaie par la route 138. Depuis deux ans, plusieurs aménagements (plantation et bordures de rue) ont été réalisés pour améliorer l'aspect visuel de ce secteur.

4.1.7 Projets

Quelques réalisations sont projetées à court et moyen termes sur les terrains disponibles. Ces projets sont les suivants :

1. Dépôt à neige

La Ville de Clermont devra prochainement se doter d'un dépôt à neige. Des études préliminaires ont déjà été faites en ce sens et le site identifié se trouve dans le parc industriel; plus précisément, il correspond à la partie sud du site des étangs aérés et se trouve entièrement sur la propriété de la Ville.

Le site semble favorable compte tenu de sa topographie, de son environnement, de sa localisation et de ses autres caractéristiques géographiques (nature du sol, drainage, etc.). Un bassin de sédimentation y sera aménagé afin d'épurer les eaux de fonte avant leur acheminement à la rivière. Le projet ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'environnement.

2. Mise en valeur de la rivière Malbaie

Des efforts ont été faits au cours des dernières années pour introduire le saumon dans la rivière Malbaie. Depuis le 15 juin 1998, la pêche au saumon est possible sur cette rivière. Diverses interventions ont été réalisées pour faciliter la montaison et la reproduction du saumon et pour donner accès à la rivière. Les rives de la rivière Malbaie dans Clermont ont été mises à contribution. Elles ont fait l'objet d'un projet de mise en valeur (sentier pédestre qui est à la fois piste cyclable). Les pêcheurs peuvent se rendre en bordure de ce sentier puisque, à divers endroits, il est possible d'y pêcher le saumon (fosses).

4.1.8 Disponibilité des terrains

Le contrôle des propriétés dans le parc industriel constitue un outil de base fondamental pour assurer son développement. Récemment, la Ville a acquis l'ensemble des propriétés de façon à pouvoir satisfaire tous les types de besoin au bon moment et à prix concurrentiel.

4.1.9 Opportunités de développement

Les forces de la région en matière de développement industriel sont les suivantes :

- son parc industriel : il s'agit du seul parc industriel existant dans Charlevoix-Est;
- les deux industries majeures, Abitibi-Bowater et BICC Canada Ltée, offrent nécessairement des opportunités de sous-traitance tels que des ateliers d'usinage, services de transport, etc.;
- la position du parc industriel sur le réseau ferroviaire : étant située en bout de ligne, la Ville de Clermont présente des opportunités en terme d'intermodalité; cette opportunité vaut aussi bien pour l'expédition des productions de la Côte-Nord vers les marchés que pour l'approvisionnement de la Côte-Nord en biens divers; on pense par exemple au transport des véhicules automobiles à destination des concessionnaires;
- la présence du port de Pointe-au-Pic et la proximité de ce dernier du parc industriel; le port peut jouer un rôle éventuellement accru dans l'économie régionale; il constitue en outre un excellent port de dépannage lorsque des contraintes affectent d'autres ports sur le Saint-Laurent; il est desservi par le réseau ferroviaire;
- la position géographique de la Ville de Clermont, et donc du parc industriel; à titre de porte d'entrée de la Côte-Nord, Clermont représente un relais potentiel pour les activités de distribution; la présence de quelques grossistes dans l'agglomération confirme cette opportunité.

Par contre, l'histoire industrielle de Charlevoix montre une grande dépendance régionale envers les quelques grandes entreprises établies depuis longtemps (ex. : Abitibi-Bowater). Cette dépendance pourrait vraisemblablement expliquer, du moins en partie, le manque d'entrepreneuriat régional.

En 2007, la MRC a conclu avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, un contrat de diversification et de développement économique. La première étape a consisté à réaliser un plan de diversification économique afin de cibler de nouveaux secteurs d'activités qui présentent des perspectives de fortes croissances dans le futur et dans lesquels la MRC dispose d'atouts pour s'y développer avec succès. Les recommandations issues de ce plan sont les suivantes :

1. Le bio-alimentaire
 - Nouvelles productions : gibier, petits fruits, végétaux, agriculture biologique et production animale ou végétale pour l'industrie nutraceutique et aliments fonctionnels;
 - seconde transformation : aliments santé, aliments fonctionnels et nutraceutiques, produits de spécialités à valeur ajoutée (produits fins de qualité, de fantaisie, spécialités régionales);
 - traiteurs, préparation d'aliments frais pour les commerces dont l'hôtellerie et les tables champêtres.
2. L'agroforesterie : l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (champignons, noix, herbes, parfum, huile, résines, etc.)
3. Le domaine Détente/Qualité de vie : soins de santé spécialisés, communauté de retraités actifs, tourisme quatre saisons
4. Technologies de l'information : application Web 2.0, solutions en ligne pour l'industrie du tourisme, l'enseignement à distance et l'industrie de la culture.

Certains de ces secteurs n'ont que peu de liens avec le parc industriel mais pourraient faire naître des commerces et industries ailleurs sur le territoire. Si on s'en tient à l'image de ce qui s'est déjà développé dans le parc industriel, les principales opportunités seraient les suivantes :

1. Le bois : malgré de sérieuses faiblesses en termes d'entrepreneuriat, de main-d'œuvre et de ressources, ce secteur d'activité présente peut-être les opportunités suivantes :
 - fabrication de produits de construction destinés à l'exportation (ex. : poutrelles ou solives, matériaux composites, composantes pour le meuble);
 - sous-traitance relative au transport routier ou ferroviaire des produits du bois, tels ateliers d'entretien;
2. La distribution : plusieurs grossistes sont déjà implantés dans l'agglomération, en particulier dans le domaine des boissons; il peut rester des opportunités;
3. La petite industrie pour le marché régional
 - qu'il s'agisse de fabrication d'enseignes, ateliers de soudure ou autres petits fabricants dans le domaine de la construction par exemple;
4. Des services divers
 - services de transport et ateliers d'entretien;
 - services reliés à la construction;
 - services d'entreposage (entreposage domestique ou autres);
 - services d'excavation, de déneigement, paysagers;
 - services reliés à l'automobile : débosselage, etc.

Enfin, le parc industriel est susceptible d'accueillir des entreprises qui profiteraient à se relocaliser. On pense par exemple à un atelier d'usinage, une imprimerie et diverses entreprises localisées le long de la route 138, notamment des entreprises de transport.

4.2 ZONE INDUSTRIELLE RÉGIONALE : SECTEUR DE RIVIÈRE-MALBAIE

Le secteur de Rivière-Malbaie dispose actuellement d'une zone affectée spécifiquement aux usages commercialo-industriels. Cette zone est située à l'entrée de la municipalité de La Malbaie, le long de la route 138, adjacente au parc industriel de la Ville de Clermont. Elle occupe une superficie brute d'environ 65 hectares et est entourée par des zones commerciales le long de la route 138.

La plus importante superficie utilisée à des fins industrielles dans la portion de la zone industrielle régionale comprise dans ce secteur est celle de l'entreprise BICC Canada Ltée, qui équivaut à environ 72 hectares (incluant bâtiment et terrain). On retrouve également dans cette partie de la zone quelques bâtiments de taille beaucoup moins importante semblant être rattachés aux entreprises localisées dans la zone commerciale contiguë à la route 138.

4.2.1 Contraintes de la zone

À l'intérieur des limites de la zone industrielle, on note la présence de zones à risques de mouvement de terrain. Ainsi, une première zone est identifiée en bordure de la rivière, à proximité de la limite municipale et une deuxième, beaucoup plus importante en termes de superficie, s'étend sur une bonne portion de la zone industrielle. Ces zones de mouvement de terrain correspondent à des talus exposés à l'érosion et qui comportent des risques élevés de mouvement de terrain. Les prescriptions de la réglementation qui s'appliquent dans ces cas prennent la forme d'une bande de protection d'une largeur variant selon la hauteur et la pente du talus identifié. Ainsi, dans un premier temps, la protection du talus, qui s'étend sur tout le talus ainsi que sur une lisière à son sommet et à son pied, interdit toute construction et type d'ouvrage. Seuls les usages d'espaces verts et de culture du sol y sont permis. Dans un deuxième temps, les zones de protection supplémentaire n'autorisent que les constructions de résidences sous certaines conditions (raccordement au réseau et étude géotechnique).

Par conséquent, la contrainte des zones à risques de mouvement de terrain se traduit concrètement par une perte directe d'espaces utilisables pour la construction et l'activité industrielle qui équivaut à environ 13 hectares. De plus, la localisation de ces talus cause également une perte indirecte d'espaces puisqu'elle empêche presque complètement l'accès à ces espaces.

Il y a également la rivière Malbaie qui ne facilite pas l'aménagement de la zone industrielle. En effet, la forme sinueuse de celle-ci crée des variations dans la profondeur de la zone (distance entre la route et la rivière) qui, combinée avec la présence des talus, restreint considérablement la localisation possible de rues de desserte. De plus, la présence même du cours d'eau impose l'application de normes supplémentaires (bande riveraine). Il n'y a toutefois pas de secteur identifié à risque d'inondation. On note aussi la présence de quelques petits ruisseaux à débit variable qui, par contre, ne devraient pas représenter de contrainte majeure.

4.2.2 Potentiels de développement

Afin de faire une évaluation prudente de la superficie brute qui pourrait être utilisée et développée dans cette zone industrielle, la superficie des talus, des espaces difficilement accessibles et évidemment les terrains déjà utilisés ne sont pas considérés. Par conséquent, les espaces restants qui représentent un bon potentiel sont situés, d'une part, à l'Est de l'entreprise BICC Canada Ltée (lot 604 et 605) pour environ dix hectares et d'autre part, à l'extrémité sud-est de la zone entre le talus et une zone commerciale pour une surface d'approximativement trois hectares. L'accessibilité à ces deux espaces peut être assurée par des chemins existants à réaménager.

De plus, le plateau inférieur localisé au bas du talus principal (lots 603 et 602) peut représenter également un certain potentiel pour quelques types d'entreprises en fonction de leur besoin en entreposage, en machinerie lourde ou en eau. Ce plateau peut représenter une superficie d'environ trois hectares dont l'accès semble pouvoir se faire par le passage entre les deux talus. Selon les normes actuelles, en posant l'hypothèse d'une typologie industrielle qui aurait besoin de terrains de 2 500 m² à 8 000 m² et étant donné l'estimation d'un grand total de 16 hectares bruts disponibles, le potentiel résiduel de la zone pourrait varier respectivement de 57 à 18 terrains. Un pourcentage a été réservé aux fins des rues.

En résumé, la partie du parc industriel régional qui se situe dans le secteur de Rivière-Malbaie présente un certain potentiel de développement, mais présente aussi quelques contraintes. Ainsi, cette partie du parc industriel offre, à court terme, environ dix hectares bruts, soit plus ou moins 22 terrains de 4 000 m², elle compte un chemin d'accès existant à adapter et elle peut bénéficier de la proximité de la voie ferrée.

4.3 ZONE INDUSTRIELLE DE ABITIBI-BOWATER

Située à l'extérieur du parc industriel de Clermont, l'usine de la compagnie Abitibi-Bowater occupe une superficie brute totale d'environ 105,4 hectares, répartis en trois zones distinctes sur le plan de zonage de la Ville.

Les terrains de la compagnie sont situés en bordure de la rivière Malbaie, entre le réservoir du barrage de la compagnie (lots 438, 439, 645 à 648) et le parc industriel régional.

La compagnie constitue un employeur majeur de la région et génère de nombreux déplacements de personnes en fonction de l'horaire de travail (24h sur 24h) et de nombreux déplacements de véhicules lourds. Autour de 350 employés travaillent à l'usine de pâtes et papiers de Clermont. En 1976, 650⁶ personnes y travaillaient. L'avenir de cette industrie est incertain et les récentes fermetures d'usines dans d'autres régions du Québec sont inquiétantes. Toutefois, la présence d'un port de mer dans Charlevoix-Est constitue un élément important qui peut aider au maintien de cette entreprise dans la région.

⁶ Schéma d'aménagement, Charlevoix-Est, MAM, 1979

4.4 ZONES INDUSTRIELLES LOCALES

Quatre municipalités ont procédé à l'identification de zones industrielles dans leur plan et règlement de zonage respectif. Il s'agit des municipalités suivantes : Clermont, La Malbaie, Saint-Siméon et Notre-Dame-des-Monts.

CLERMONT ET LA MALBAIE, SECTEUR RIVIÈRE-MALBAIE

Les zones industrielles qui correspondent à la zone industrielle régionale décrite précédemment et à l'espace industriel occupé par la compagnie Abitibi-Bowater totalisent une superficie brute de 233 hectares qui est consacrée à l'industrie.

LA MALBAIE

La Ville de La Malbaie a identifié une zone industrielle au centre-ville, correspondant au terrain de l'ancien abattoir de la Poulette Grise, aujourd'hui inoccupé, sur le lot 577-1. D'une superficie d'environ 1,86 hectare, ce terrain est accessible par la route 362, le boulevard Kane et la rue St-Étienne. Il se situe à proximité d'une zone résidentielle et du terrain de golf du Club de golf Murray Bay.

La zone industrielle du port de Pointe-au-Pic est actuellement incluse dans une zone commerciale locale où les commerces de gros, l'entreposage principal avec bâtiment, l'industrie légère et les activités publiques et communautaires sont autorisés.

La Ville de La Malbaie a aussi identifié deux zones industrielles dans le secteur Saint-Fidèle. La première correspond aux terrains situés entre le lot 324 et 349, du rang du Cap-à-l'Aigle, pour une superficie d'environ 245 hectares. Cette zone se situe entre la route 138, le rang Sainte-Mathilde et le chemin du Bas-de-l'Anse. Les terrains sont relativement plats, ondulés, traversés par différents cours d'eau et majoritairement boisés. Aucune infrastructure publique (aqueduc, égout) n'y est aménagée. L'électricité est disponible en bordure de la route 138 et l'accès à ce secteur se fait par la route du Bas-de-l'Anse. Actuellement, les usages autorisés dans cette zone sont les commerces, services et industries à incidence moyenne ou élevée. Aucun usage industriel ou para-industriel n'y est encore effectué. Compte tenu de la disponibilité de terrains industriels ailleurs et parce qu'aucun usage n'y a été développé, cette zone n'est pas maintenue au présent schéma.

La deuxième zone est constituée par les terrains de la Crémèrie Saint-Fidèle. La Crémèrie est située sur les lots 300-partie et 301-partie, adjacents à la route 138, au centre du village. Cette zone est desservie par l'aqueduc et l'égout.

ST-SIMÉON

La municipalité de Saint-Siméon a identifié deux zones industrielles. La première zone est située de part et d'autre de la route 138, sur une bande de terrain d'environ 120 mètres de profondeur, du lot 39 au lot 43. La superficie de cette zone équivaut à environ 20,4 hectares. Les usages autorisés sont les commerces, services et industries à incidence moyenne ou élevée ainsi que les industries extractives. Aucune infrastructure publique (aqueduc, égout) n'y a été aménagée, mis à part la présence de la route 138 et de la ligne de distribution hydroélectrique. Les terrains sont plats et boisés. Une entreprise de transport est située dans cette zone. Celle-ci, si elle était développée, aurait des impacts négatifs majeurs sur le plan visuel puisqu'elle borde la route 138 sur ses deux côtés et se localise à l'entrée du village de St-Siméon. La fluidité de la circulation serait aussi affectée.

La deuxième zone industrielle de la municipalité se situe en bordure de la route 170 et se divise en deux parties distinctes. La première partie, sur le lot 16 du rang sud-ouest, a une superficie d'environ 34,8 hectares, et la seconde, sur les lots 17 et 18 du rang sud-ouest, a une superficie d'environ 71,2 hectares. Ces deux parties sont situées de part et d'autre de la route 170. Les terrains de cette seconde zone industrielle en deux parties sont plats et boisés. Les sols sont constitués de sable et de gravier fluvio-glaciaire. Aucune infrastructure publique (aqueduc, égout) n'y est aménagée, mis à part la présence de la route 170 et de la ligne de distribution hydroélectrique. Le développement de cette zone industrielle aurait aussi des impacts négatifs sur le plan visuel.

En plus, deux zones du village permettent l'implantation de commerces, services et industries à incidence moyenne. Une de ces zones autorise en plus les activités d'extraction. Cette zone qui occupe une superficie d'environ 21 hectares, se situe sur les lots 101 à 105 et est accessible par la côte de la Jetée, près du Centre des loisirs. L'autre zone (05-AF), d'une superficie de 52,5 hectares, occupe les lots 52 à 56, entre la route 138 et le fleuve.

NOTRE-DAME-DES-MONTS

La municipalité de Notre-Dame-des-Monts a identifié une zone industrielle correspondant au terrain situé sur le lot 149-partie, à l'angle de la rue Principale et du rang des Lacs, pour une superficie approximative de 7,89 hectares. Cette zone est occupée en partie par les installations de la Corporation de câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts. Les usages autorisés dans cette zone sont les commerces, services et industries à incidence moyenne ou élevée.

Le tableau suivant présente la localisation et la superficie des zones industrielles locales décrites précédemment.

Tableau 4.1 Localisation et superficie des zones industrielles locales

| MUNICIPALITÉ | ACCÈS | ZONES (au zonage local) | CADASTRE (lot) | SUPERFICIE (hectare) |
|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|----------------|----------------------|
| Clermont | route 138 | 22-1, 21-1, 69-1, 66-1, 67-1 | | 1687 |
| La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie | route 138 | I-A | 598A-606 | 65 |
| La Malbaie, centre-ville | route 362, boul. Kane, rue St-Étienne | Ci-20 | 577-1 | 1,86 |
| St-Siméon | route 138 route 170 | 22-1, 23-1 | 39-43 | 20,4 106 |
| St-Fidèle | route 138, rang Ste-Mathilde | 47-1 | 324-349 | 244,8 |
| Notre-Dame-des-Monts | | 10-1 | 149-partie | 7,89 |
| | | | TOTAL | 990,01 |

MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement, 1998

AUTRES MUNICIPALITÉS

Les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Saint-Irénée, La Malbaie dans les secteurs Cap-à-L'Aigle et Sainte-Agnès ainsi que Saint-Aimé-des-Lacs n'ont pas identifié comme telles de zones industrielles. Cependant, elles ont déterminé des zones, en milieu agroforestier, où des usages qui s'apparentent à des activités industrielles, para-industrielles ou commerciales sont autorisés, en vertu de leur règlement de zonage respectif.

⁷ Incluant les terrains de la compagnie Produits forestiers Donohue.

BAIE-STE-CATHERINE

La municipalité de Baie-Ste-Catherine a identifié une zone où les activités d'extraction et les industries à incidence moyenne sont autorisées. Cette zone, d'une superficie d'environ 166,4 hectares, se situe sur les lots 22 à 25 du rang I, de part et d'autre de la route 138, sur le tronçon qui a été identifié prioritaire (réf.: section transport).

Deux autres zones (25-F et 29-F) peuvent recevoir des activités industrielles à incidence moyenne. La zone 25-F est située au sud de la route 138, entre le lot 26 et le lot 54, du rang I et couvre une superficie de 1 401,6 hectares. Elle regroupe les lacs du Séminaire, l'Anse du chafaud aux Basques (territoire d'intérêt écologique), jusqu'au ruisseau du Grand cirque. La zone 29-F occupe quant à elle une superficie de 602 hectares et se situe sur les lots 16 à 20, incluant le bloc IV du rang II. Cette dernière zone est traversée par la rivière aux Canards.

SECTEUR CAP-À L'AIGLE

Dans le secteur de Cap-à-l'Aigle une zone d'une superficie brute d'environ 115 hectares, sur les lots 21 à 36, à plus de 350 mètres au nord de la route 138 a été identifiée. Cette zone permet l'implantation d'industries à incidence moyenne. Aucun accès et service public n'y est aménagé.

SECTEUR SAINT-AGNÈS

Dans le secteur de Saint-Agnès, une zone permet l'implantation d'activités industrielles à incidence moyenne, élevée et d'extraction. Cette zone est située sur les lots 85 à 99 de la concession St-Louis et sur les lots 116 à 122 de la concession Ste-Christine, pour une superficie totale de 688 hectares et longe sur près de 3,3 km le côté sud de la route 138. Le développement linéaire des activités industrielles et para-industrielles ou commerciales aura un impact majeur sur la fluidité et la sécurité du corridor de la route 138 ainsi que sur l'environnement visuel qu'offre actuellement ce secteur. Cette zone est occupée par la compagnie Pax construction ainsi que par quelques villégiateurs.

SAINT-IRÉNÉE

La zone 24-AF a été identifiée par la municipalité afin de permettre l'implantation d'industries à incidence moyenne, élevée et d'extraction. Cette zone, d'une superficie de 491 hectares, se situe sur les lots 326 à 348 de la concession Saint-Louis. Le site privé de traitement de boues de fosses septiques est localisé dans cette zone. Un projet d'aménagement de « village d'antan » a été présenté à la municipalité dans ce secteur.

Deux autres zones (21-AF et 26-AF) permettent l'implantation d'industries à incidence moyenne. L'une d'elles (26-AF) occupe les lots 263 à 270 de la seconde concession St-Antoine, pour une superficie brute de 147 hectares, alors que l'autre zone (21-AF) occupe les lots 187 à 199 de la même concession et a une superficie de 160,8 hectares. Aucune activité industrielle ou para-industrielle n'est présente dans ces deux zones.

SAINT-AIMÉ-DES-LACS

La zone F1 permet l'implantation d'industries légères, contraignantes ainsi qu'extractives de même que les commerces contraignants. La superficie de cette zone traversée par la route 138 est de 500 hectares. Deux zones urbaines sur quatre (U1 et U4) permettent l'implantation de commerces contraignants pour une superficie de 50 hectares. Le tableau suivant présente la localisation et la superficie des zones ayant un caractère industriel et para-industriel.

Tableau 4.2 Localisation et superficie des zones ayant un caractère industriel et para-industriel

| MUNICIPALITÉ | ACCÈS | ZONES | CADASTRE (lot) | SUPERFICIE (hectare) |
|--|---|-------|----------------|----------------------|
| Baie-Sainte-Catherine | route 138 | 28-F | 22-25 | 166,4 |
| | | 25-F | 26-54 | 1 401,6 |
| | | 29-F | 16-20 | 662 |
| Saint-Siméon | rue locale | 01-AF | 101-105 | 21 |
| | | 05-AF | 52-56 | 52,5 |
| Saint-Irénée | rang St-Nicolas | 24-AF | 326-348 | 491,2 |
| | | 26-AF | 263-270 | 147,2 |
| | | 21-AF | 187-199 | 160,8 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | Route 138 et rue Principale | F1 | 218-248 | 500 |
| | | U1 | - | 20 |
| | | U4 | - | 30 |
| La Malbaie, secteur : Sainte-Agnès Cap-à-l'Aigle | route 138, rang St-Jean-Baptiste rang du Cap-à-l'Aigle | 47-I | 85-99, 116-122 | 688 |
| | | 46-F | 21-36 | 115,6 |
| | | | TOTAL | 4456,4 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

4.5 DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS DE FABRICATION ARTISANALE ET DES PETITES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

Le contexte économique régional précaire, les pertes d'emplois industriels, le travail saisonnier et les diverses mutations dans le monde du travail (programme de retraite anticipée, etc.) et le désir de demeurer dans leur milieu, ont amené une certaine partie des personnes actives de la région à développer certaines habiletés qui les ont conduites à créer leurs petites entreprises, dont certaines sont de nature artisanale ou manufacturière à petite échelle.

Les municipalités de la région côtière (Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon, La Malbaie et Saint-Irénée) voient progressivement se développer des activités artisanales et de transformation.

La municipalité de Saint-Irénée, particulièrement dans le noyau du village, en bordure de la route 362, présente une concentration intéressante de transformation artisanale à développer. Un atelier de forge, un souffleur de verre, une fabrique de bas et un atelier de poterie caractérisent ce noyau qui se veut orienté vers le marché touristique et d'exportation.

Récemment, la Corporation des métiers d'art de Charlevoix s'est formée afin de regrouper les artisans, développer la pratique et faire la promotion de l'artisanat de Charlevoix.

Les ateliers de fabrication artisanale existants sont en majorité bien intégrés au milieu environnant et facilement accessible (bien en vue) à une clientèle qui, avant tout, est touristique. On compte des ateliers de fabrication artisanale à La Malbaie, Clermont, Saint-Irénée, secteur Cap-à-l'Aigle, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine.

4.6 ACTIVITÉS INDUSTRIELLES IMPLANTÉES PRÈS DES RESSOURCES NATURELLES

Plusieurs municipalités de petite taille n'ont pas de zone industrielle pour accueillir des activités qui ont généralement besoin d'être près des ressources premières et d'être éloignées des périmètres urbains étant donné le bruit, la poussière et la circulation qu'elles génèrent. Par ailleurs, lorsque des activités sont déjà implantées dans un secteur, la tendance est à permettre l'usage en question pour éviter de les rendre dérogoires et de contraindre leur développement futur.

Plusieurs activités industrielles nécessitant du transport de matières premières et de matières transformées ont un impact très important sur le réseau routier. En plus de l'aspect sécuritaire des accès aux industries, le grand nombre et la diversité des activités permises à l'extérieur des périmètres urbains et des zones industrielles doivent faire l'objet d'une planification locale qui tiendra compte des particularités de chaque secteur (zone résidentielle à proximité, réseau routier, usages existants, etc.) et des objectifs locaux de développement.

4.7 AGROALIMENTAIRE

4.7.1 Centres de transformations

L'apparition, il y a quelques années, d'un centre de transformation agroalimentaire (Le Veau Charlevoix) dans le parc industriel de Clermont a constitué un élément structurant pour le monde agricole. Ce centre a eu des incidences positives sur le développement régional en matière d'agriculture notamment par le développement de nouveaux élevages et de produits non traditionnels et par l'aménagement en 1996 d'un abattoir, dont les installations sont utilisées par d'autres producteurs de la région.

D'autres centres de transformation agroalimentaire font quant à eux partie du passé. La fermeture de La Poulette Grise (abattoir de poulets, La Malbaie) a eu lieu le 31 janvier 1997 et s'est soldée par la perte de 150 emplois directs. Des projets de relance de cet abattoir pour d'autres marchés ont été à l'étude par des promoteurs, mais se sont avérés non concluants. Le Couvoir Dufo, fondé en 1966 par la famille Dufour et propriété de la coopérative avicole Exceldor en 1989, a aussi fermé ses portes, laissant 21 personnes sans emploi.

La Crèmerie St-Fidèle, propriété de Lactel, puis de Agropur, était, jusqu'à récemment, en sursis. Un comité de relance a tenté de trouver des solutions pour éviter sa fermeture, qui était prévue pour l'an 2000. Depuis, elle est passée aux mains d'une laiterie du Saguenay et tout laisse croire que les opérations s'y poursuivront.

Contrairement à La Poulette Grise et à la Crèmerie St-Fidèle, d'autres centres de transformations à caractère plus artisanal existent et maintiennent une production aboutissant à des produits finis différents parce qu'ils ne peuvent être transformés ailleurs. Certains centres de transformations, le fumoir de la Ferme Gourmande par exemple, jumellent leur production à de la promotion touristique alors que d'autres, des boucheries surtout, possèdent un permis pour écouler les produits de leur ferme dans leur propre établissement de vente.

4.8 IMPACTS DES USAGES INDUSTRIELS IMPLANTÉS À L'EXTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES URBAINS

Tel que décrit précédemment, les municipalités locales permettent l'implantation d'entreprises industrielles dans plusieurs parties de leur territoire. Ces usages peuvent générer des impacts sur la circulation, la qualité de vie des résidents et le paysage.

Pour faciliter la gestion de ces usages et minimiser leurs impacts, la MRC demande que les zones où l'industrie est autorisée soient limitées dans le secteur agroforestier.

4.9 BILAN DE LA FONCTION INDUSTRIELLE

La MRC dispose d'un parc industriel régional à Clermont, d'une zone industrielle régionale dans le secteur de Rivière-Malbaie attenante au parc industriel, de la zone industrielle d'Abitibi-Bowater et des zones industrielles locales.

La problématique du parc industriel régional (Clermont) consiste au fait que peu d'entreprises font de la transformation, ce sont plutôt des activités para-industrielles, du commerce de gros et des services de transport qui sont implantés. En fait, les deux principales industries de la région se situent à l'extérieur du parc industriel dans Clermont. Cette typologie des usages se traduit par une faible occupation de l'espace, des bâtiments de faible valeur foncière en général, et donc des revenus de taxation relativement peu élevés pour un parc industriel. Par contre, il reste des espaces disponibles dans le parc industriel de Clermont pour la venue de nouvelles entreprises.

La relocalisation dans le parc industriel régional de certaines entreprises (atelier d'usinage, imprimerie et diverses entreprises localisées le long de la route 138, notamment des entreprises de transport) profiterait à ce dernier. C'est pourquoi le présent schéma introduit par le biais de la grille de spécification des usages moins de possibilités pour l'implantation d'industries en dehors de la zone industrielle régionale.

Pour ce qui est de la zone industrielle régionale contigüe à celle de Clermont, située dans le secteur de Rivière-Malbaie, cette dernière présente un certain potentiel de développement auquel s'ajoutent quelques contraintes.

En ce qui a trait à la zone industrielle d'Abitibi-Bowater, cette dernière est située à l'extérieur du parc industriel de Clermont, l'usine occupe une superficie brute totale d'environ 105,4 hectares, répartis en trois zones distinctes sur le plan de zonage de la Ville. Les terrains de la compagnie sont situés en bordure de la rivière Malbaie, entre le réservoir du barrage de la compagnie et le parc industriel régional. La compagnie constitue un employeur majeur de la région et génère de nombreux déplacements de personnes en fonction de l'horaire de travail (24h sur 24h) et de nombreux déplacements de véhicules lourds.

Le portait de la fonction industrielle se traduit également par la création de petites entreprises, dont certaines sont de nature artisanale ou manufacturière à petite échelle découlant d'un savoir-faire particulier et du désir de demeurer dans son milieu et venant souvent palier à un contexte économique régional précaire, des pertes d'emplois industriels, du travail saisonnier et de diverses mutations dans le monde du travail (programme de retraite anticipée, etc.).

Dans certaines municipalités, il est nécessaire de permettre l'implantation d'entreprises industrielles qui ont généralement besoin d'être près des ressources premières et éloignées des périmètres urbains étant donné le bruit, la poussière et la circulation qu'elles génèrent. Plusieurs activités industrielles nécessitant du transport de matières premières et de matières transformées ont un impact très important sur le réseau routier. En plus de l'aspect sécuritaire des accès aux industries, le grand nombre et la diversité des activités permises à l'extérieur des périmètres urbains et des zones industrielles fait au présent schéma l'objet d'une planification locale qui tient compte des particularités de chaque secteur et des objectifs locaux de développement.

L'apparition, il y a quelques années, d'un centre de transformation agroalimentaire (Le Veau Charlevoix) dans le parc industriel de Clermont a constitué un élément structurant pour le monde agricole. Ce centre a eu des incidences positives sur le développement régional en matière d'agriculture notamment par le

développement de nouveaux élevages et de produits non traditionnels et par l'aménagement en 1996 d'un abattoir, dont les installations sont utilisées par d'autres producteurs de la région.

Un plan de diversification économique réalisé en 2007 cible de nouveaux secteurs d'activités qui présentent des perspectives de fortes croissances dans le futur et dans lesquels la MRC dispose d'atouts pour s'y développer avec succès (le bio alimentaire, l'agroforesterie, le domaine Détente/Qualité de vie tels que soins de santé spécialisés, communauté de retraités actifs, tourisme quatre saison et les technologies de l'information).

4.10 CADRE D'AMÉNAGEMENT RÉLIÉ À L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

- Une affectation industrielle régionale est créée, elle constitue le seul endroit où peuvent s'implanter les usages liés à l'industrie avec contrainte importante
- L'industrie avec contrainte limitée est autorisée en affectation urbaine et industrielle régionale uniquement
- Les entreprises artisanales sont autorisées en affectations urbaine, industrielle régionale et agroforestière villageoise

5.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

5.1 CENTRE COMMERCIAL RÉGIONAL

Le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est desservi par un centre commercial régional, Place Charlevoix, situé dans un des plus beaux secteurs de La Malbaie sur le boulevard de Comporté (route 362), face au fleuve. D'une superficie totale de plancher de 12 368 m² (8 971 m² d'espaces locatifs), le centre commercial compte 43 établissements commerciaux, dont trois magasins à grande surface qui sont le Marché d'alimentation Métro (1 512 m²), Canadian Tire (1 440 m²) et Hart (2 051 m²) de même qu'une succursale de la SAQ. Les grandes surfaces représentent plus de 55 % de la superficie locative de Place Charlevoix. Ces commerces à grande surface constituent les moteurs de l'attraction du centre commercial régional. Toutefois, Canadian Tire cherche à se relocaliser parce qu'il est désuet et manque d'espace. Le Hart est implanté depuis fin 2008 et a changé 3 fois de propriétaire au cours des dix dernières années. Il est prévisible que leur relocalisation aurait un impact important sur les plus petits commerces du centre commercial qui profitent de l'attraction de ces grands commerces.

Plusieurs commerces importants ont quitté le centre d'achat pour s'implanter au centre-ville de La Malbaie : la pharmacie, la librairie, le *carrefour du dollar*. Les autres commerces qu'abrite le centre commercial régional sont : boutiques de vêtements (10), restaurants et comptoir-lunch (4), bar (1), bijouterie (1), tabagie (1), animalerie (1), centre musical (1), nettoyeur (1), salons de coiffure et d'esthétique (1), centre de photo (1), optométrie (1), courtier immobilier (1), autres (boutiques de cadeaux, boutique à un dollar, etc.) (9). Plus de 500 cases de stationnement sont disponibles sur le site du centre commercial. Actuellement, il y a quelques espaces commerciaux vacants à l'intérieur du centre commercial (taux de vacance d'environ 2 %).

L'aire de marché du centre commercial régional déborde les limites géographiques de l'agglomération de la vallée de la rivière Malbaie. Le centre commercial draine en effet presque toute la population de la MRC. Pour certains services, il peut même attirer une partie de la population de la MRC voisine.

Le centre commercial régional est cependant en forte concurrence avec les centres commerciaux et grandes surfaces de la région de Québec, situés à 140 kilomètres de La Malbaie—Pointe-au-Pic, soit à une heure et demie de route en automobile.

5.2 RUE COMMERCIALE (CENTRE-VILLE) À CARACTÈRE RÉGIONAL

La région ne compte pas vraiment de centres rassembleurs et animés. Les activités commerciales sont dispersées dans plusieurs rues et artères des municipalités et dans l'axe des corridors routiers (138, 362). Néanmoins, le centre-ville de La Malbaie, avec la rue St-Étienne, fait office de rue commerciale régionale. La plupart des commerces et services de cette rue ont un rayonnement régional et s'adressent à l'ensemble de la population de la MRC.

En tout, près de vingt commerces occupent la partie la plus dense du centre-ville (portion nord, à proximité du pont Leclerc). Ces commerces et services sont des boutiques pour dames, pour hommes, pour enfants, des restaurants (un café, un comptoir-lunch...), un salon de coiffure, une boutique de souliers, des boutiques d'articles divers, une boutique de lingerie fine, un commerce de vente et de réparation d'aspirateurs ainsi qu'une ancienne forge de renommée internationale (forge Riverin). Certains locaux sont vacants dans cette portion du centre-ville.

Dans la partie la moins dense de la rue St-Étienne (portion sud), quelques commerces occupent l'espace. Il s'agit d'un commerce de meubles, d'une librairie et des bureaux de professionnels.

Parmi l'ensemble des commerces et services de la rue St-Étienne, très peu sont générateurs d'un fort achalandage, à l'exception du restaurant McDonald's et de la pharmacie (proximité de l'hôpital). Les commerces et services du centre-ville ne sont pas complémentaires c'est-à-dire que l'achalandage d'un commerce donné n'a que très peu d'effet de débordement sur les commerces voisins. Les commerces présents ne tirent donc pratiquement aucun profit de la juxtaposition de plusieurs commerces, ce qui est le cas dans un milieu où la mixité est très grande. L'absence de certains types de commerces fait donc en sorte qu'il n'y a que très peu de synergie entre chacun des commerces du centre-ville de La Malbaie.

Le secteur institutionnel (hôpital, église, services régionaux et gouvernementaux, commission scolaire et école primaire) accapare une bonne partie du centre-ville, principalement dans la partie Est de la rue St-Étienne, en bordure du boulevard de la Comporté. Ces fonctions constituent un atout intéressant pour le centre-ville et lui donnent un caractère régional. Ces services attirent également une certaine population, récupérable par les commerces du centre-ville. Il s'agit donc « d'achalandeurs », c'est-à-dire d'activités exerçant une attraction, ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement d'un centre de services ou de commerces.

Concernant le stationnement, la clientèle peut soit stationner ses véhicules de part et d'autre de la rue St-Étienne ou sur des espaces définis du côté du boulevard de Comporté, parallèle à la rue St-Étienne. La durée maximum autorisée pour le stationnement sur rue est limitée à une (1) heure afin d'assurer une rotation des véhicules.

L'image du centre-ville de La Malbaie et la vocation que ce dernier veut se donner sont difficiles à cerner. L'apparence des commerces présents laisse parfois à désirer (manque d'originalité et de diversité dans l'apparence des bâtiments, des façades, des vitrines).

Plusieurs bâtiments manquent d'entretien et leurs qualités architecturales ne sont pas mises en valeur. Le potentiel architectural du centre-ville est considérable mais non exploité (réf. : Territoires d'intérêt). L'aspect du centre-ville, vu du boulevard de Comporté (à l'arrière) est peu soigné, ce qui n'est pas nécessairement attirant pour les passants. L'apparence de l'arrière des bâtiments commerciaux ainsi que le manque de structuration de la trame urbaine sont à déplorer. Enfin, le centre-ville est peu identifié. On distingue seulement quelques aménagements réalisés dans le cadre du programme Revicentre de 1985 pour identifier l'entrée du centre-ville, c'est-à-dire à l'extrémité nord de la rue St-Étienne.

Toutefois, depuis 2006, un comité de revitalisation supporté par la Fondation Rues Principales a été créé et s'active à changer l'image et à redynamiser le secteur du centre-ville de La Malbaie.

5.3 CARACTÉRISATION DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DANS CHAQUE MUNICIPALITÉ

À l'échelle régionale, le territoire de la MRC compte près de 800 commerces. De ceux-là, plus des trois quarts sont situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités.

Plus de 300 (40 %) commerces sont localisés en bordure d'un corridor routier régional (la 138, la 362 ou la 170) alors que les autres (60 %) sont localisés en bordure d'axes routiers locaux, certains de ceux-là (environ 10 %) le sont en zones d'habitation (quartiers résidentiels).

Quant aux types de commerces les plus fréquents, il s'agit du commerce et service locaux et régionaux, avec 46,4 %, suivi du commerce et service lié à l'automobile, avec 24,6 % et du commerce et industrie à incidences moyennes.

À l'intérieur de chaque municipalité, la présence d'activités commerciales varie selon la taille et la localisation de celles-ci. Certaines municipalités ont une rue principale qui accueille la plupart des commerces alors que d'autres municipalités, traversées elles aussi par un axe routier principal, mais comptant en plus quelques quartiers résidentiels et plusieurs rues locales, voient leurs activités commerciales s'étendre sur différentes rues.

BAIE-SAINTE-CATHERINE

Sur le territoire du secteur Baie-Sainte-Catherine, il a au total 27 commerces et services, situés en majorité (92,6 %) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Ces commerces sont aussi presque tous situés sur la route 138 (92,6 %). Quant au type de commerce le plus fréquemment rencontré, il s'agit du type commerce et service d'hébergement et de restauration, avec 55,6 %, suivi du type commerce et service locaux et régionaux, avec 25,9 %. Dans le secteur de Baie-Sainte-Catherine, on retrouve une dizaine de gîtes touristiques, quelques restaurants et hôtels/motels qui profitent du flot de touristes en transit ou venus pour une excursion aux baleines. On ne compte par ailleurs aucun commerce associé à l'usage habitation.

Tableau 5.1 Localisation et types de commerce de Baie-Sainte-Catherine

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|------------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Cc | 7 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 25,9 | |
| Cd | 1 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 3,7 | |
| Ce | 15 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 55,6 | |
| la | 1 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 3,7 | |
| lb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Rb | 1 | 0 | 33,3 | 2 | 0 | 66,7 | 11,1 | |
| TOTAL | 25 | 0 | 92,6 | 2 | 0 | 7,4 | 100 | |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

SAINT-SIMÉON

La municipalité compte 89 commerces sur son territoire dont 55 sont situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Plusieurs de ces commerces sont localisés dans des zones d'habitation (quartiers résidentiels) (41,8 %) alors que les autres (58,2 %) sont localisés en bordure de la route 138 ou de la route 170. Le type de commerce le plus souvent rencontré à l'intérieur du périmètre d'urbanisation est le commerce et service locaux et régionaux avec 47,3 %, suivi du commerce et service d'hébergement et de restauration, avec 29,1 %. À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, on compte 34 commerces et services.

Tableau 5.2 Localisation et types de commerce de Saint-Siméon

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 1 | 7 | 100 | 0 | 0 | 0 | 8 | 9 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 22 | 4 | 84 | 5 | 0 | 16 | 31 | 35 |
| Cd | 1 | 0 | 33 | 1 | 1 | 66 | 3 | 3 |
| Ce | 8 | 8 | 44 | 4 | 16 | 56 | 36 | 41 |
| Ia | 0 | 4 | 50 | 1 | 3 | 50 | 8 | 9 |
| Ib | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 100 | 3 | 3 |
| TOTAL | 32 | 23 | 100 | 12 | 22 | 0 | 89 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

LA MALBAIE

Secteur Saint-Fidèle

Une quarantaine de commerces se situe sur le territoire du secteur Saint-Fidèle. Près de 81 % de l'activité commerciale se fait à l'extérieur du périmètre urbain, dont 63 % de part et d'autre de la route 138. Seulement 18 % de l'activité commerciale du secteur se concentre sur la rue Principale. Le type de commerce le plus courant à Saint-Fidèle est le commerce et service locaux et régionaux, avec 31,6 %, suivi du commerce et industrie à incidences moyennes, avec 28,9 %.

Tableau 5.3 Localisation et types de commerce du secteur St-Fidèle

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 0 | 1 | 16,6 | 3 | 2 | 83,3 | 6 | 15,8 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 0 | 4 | 33,3 | 7 | 1 | 66,6 | 12 | 31,6 |
| Cd | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 100 | 1 | 2,6 |
| Ce | 0 | 1 | 14,3 | 5 | 1 | 85,7 | 7 | 18,4 |
| la | 0 | 1 | 9,1 | 8 | 2 | 90,9 | 11 | 28,9 |
| lb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 100 | 1 | 2,6 |
| TOTAL | 0 | 7 | 18,4 | 24 | 7 | 81,6 | 38 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Secteur de Cap-à-l'Aigle

Sur le territoire du secteur de Cap-à-l'Aigle, on compte 30 commerces ou places d'affaires, tous situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Seulement 23,4 % de ces commerces sont localisés en bordure du boulevard du Cap (route 138) contre 76,6 % sur des rues locales. La rue St-Raphaël accueille la majorité des commerces et services de la municipalité. Quant au type de commerce le plus fréquemment rencontré, il s'agit du commerce et service d'hébergement et de restauration, avec 50 %. Il s'agit surtout de gîtes touristiques et des auberges.

Tableau 5.4 Localisation et types de commerce du secteur de Cap-à-l'Aigle

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 0 | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3,3 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 3 | 6 | 100 | 0 | 0 | 0 | 9 | 30 |
| Cd | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ce | 1 | 14 | 100 | 0 | 0 | 0 | 15 | 50 |
| la | 3 | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 4 | 13,3 |
| lb | 0 | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3,3 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 7 | 23 | 100 | 0 | 0 | 0 | 30 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Secteur de Rivière-Malbaie

Sur le territoire du secteur de Rivière-Malbaie, on compte en tout 76 commerces ou places d'affaires. La plupart du temps, ces commerces sont situés de part et d'autre de la rivière Malbaie, soit sur le boulevard Malcom-Fraser (route 138), soit sur le chemin de la Vallée. Outre ces deux axes routiers, moins d'une dizaine de rues locales accueillent des commerces et services. Les commerces du secteur de Rivière-Malbaie sont situés à 92,1 % à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dont 43 commerces et services sont localisés en bordure de la route 138 (portion appelée boulevard Mailloux), représentant 56 % de l'activité commerciale totale du secteur.

Le type de commerce le plus fréquent à l'intérieur de ce secteur est le commerce et service locaux et régionaux avec 28,9 %, suivi de très près (presque ex aequo) par le commerce et service liés à l'automobile, avec 26,3 %.

Tableau 5.5 Localisation et types de commerce du secteur de Rivière-Malbaie

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 0 | 2 | 100 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2,63 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 13 | 7 | 90,9 | 0 | 2 | 9,09 | 22 | 28,9 |
| Cd | 12 | 9 | 100 | 0 | 0 | 0 | 21 | 27,6 |
| Ce | 5 | 1 | 66,6 | 0 | 3 | 33,3 | 9 | 11,8 |
| la | 11 | 8 | 95 | 0 | 1 | 5 | 20 | 26,3 |
| lb | 2 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2,6 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 43 | 27 | 92,1 | 0 | 6 | 7,89 | 76 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic

Dans le secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic, outre le centre commercial régional (Place Charlevoix) et la rue commerciale St-Étienne (centre-ville) à caractère régional, on compte une multitude de rues locales où s'exercent des activités commerciales. Parfois, ces rues locales desservent des quartiers résidentiels (zones d'habitation), parfois elles sont situées à proximité d'artères principales.

Sur le territoire de ce secteur, plus de 300 commerces ont été répertoriés. De ceux-là, 98,7 % se situent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et plus de 200 commerces (plus de 70 %) sont en bordure d'accès routiers locaux comparativement à 80 en bordure de l'axe routier régional qu'est la 362.

Les commerces qui se situent en bordure du boulevard de Comporté (route 362) sont au nombre de 80, dont 43 (29 %) commerces à l'intérieur du centre commercial Place Charlevoix. Sur la rue Saint-Étienne, c'est 94 commerces qui y sont localisés (sur toute sa longueur). Il y en a aussi une trentaine sur la rue John-Nairne, une vingtaine sur la rue du Golf et sur l'avenue Richelieu, une dizaine sur la rue du Quai, le chemin des Falaises, le chemin Mailloux et la rue Principale. Sur les autres rues, on en retrouve moins d'une dizaine (par rue). Au total, l'activité commerciale est répartie sur 31 rues à l'intérieur des limites du secteur de La Malbaie—Pointe-au-Pic.

Un peu plus de 36 % des places d'affaires sont situées dans le centre-ville traditionnel qui correspond aux rues Doucet, Saint-Étienne, Sainte-Catherine, Patrick-Morgan, John-Nairne et de l'Église alors qu'on en compte 14 % dans le centre commercial régional. Un peu plus de 4 % des places d'affaires se situent en zones d'habitation (quartiers résidentiels). Ces places d'affaires sont réparties sur une dizaine de rues locales. Ce phénomène est en croissance en vertu de la réglementation de zonage qui est très permissive. Les impacts de ces activités commerciales en zones d'habitation sont nombreux. On peut penser à une augmentation de la circulation dans ces quartiers résidentiels, au bruit qui y est relié, etc.

Tableau 5.6 Localisation et types de commerce du secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE | |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------|------------------------------|------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | % À L'EXT. DU PU |
| Ca | 1 | 16 | 100 | 0 | 0 | 0 | 17 | 5,4 |
| Cb | 0 | 3 | 100 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |
| Cc | 60 | 143 | 100 | 0 | 0 | 0 | 203 | 64,4 |
| Cd | 4 | 8 | 100 | 0 | 0 | 0 | 12 | 3,8 |
| Ce | 13 | 51 | 98,5 | 1 | 0 | 1,5 | 65 | 20,6 |
| la | 2 | 9 | 100 | 0 | 0 | 0 | 11 | 3,5 |
| lb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rb | 0 | 1 | 25 | 2 | 1 | 75 | 4 | 1,3 |
| TOTAL | 80 | 231 | 98,7 | 3 | 1 | 1,3 | 315 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Le type de commerce et service le plus souvent rencontré dans ce secteur est le commerce et service locaux et régionaux (64,4 %). Ce type de commerce et service englobe une multitude de biens et services, allant de la vente de produits d'épicerie, en passant par la vente de vêtements, d'appareils ménagers, jusqu'à la vente de quincaillerie, peinture, animaux de maison, etc. Ce type de commerce et service regroupe aussi les établissements de services de câblodistribution, les banques, bureaux de professionnels, les services gouvernementaux, etc.

Le deuxième type de commerce et service le plus souvent rencontré dans le secteur La Malbaie—Pointe-au-Pic est le commerce et service d'hébergement et de restauration (20,6 %), ce qui correspond aux hôtels, restaurants, gîtes touristiques, etc.

Secteur Sainte-Agnès

Le territoire du secteur de Sainte-Agnès compte 19 commerces. De ces 19 commerces, il y en a 17 qui sont situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, ce qui équivaut à 89,5 %. La majorité des commerces sont localisés en bordure d'axes routiers locaux (88,2 %). Deux commerces sont situés en bordure de la route 138 (11,8 %).

Le type de commerce le plus souvent rencontré dans le secteur de Sainte-Agnès est le commerce et service d'hébergement et de restauration, avec 42,1 %. Le deuxième type de commerce le plus fréquent est le commerce et service associé à l'usage habitation, avec 15 %.

Tableau 5.7 Localisation et types de commerce du secteur Sainte-Agnès

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 100 | 3 | 15,8 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 0 | 1 | 50 | 1 | 0 | 50 | 2 | 10,5 |
| Cd | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ce | 0 | 1 | 12,5 | 0 | 7 | 87,5 | 8 | 42,1 |
| la | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 100 | 2 | 10,5 |
| lb | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 100 | 1 | 5,3 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 100 | 3 | 15,8 |
| TOTAL | 0 | 2 | 10,5 | 4 | 13 | 89,5 | 19 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

CLERMONT

La Ville de Clermont compte un centre commercial, Les Galeries 138, d'une superficie de 3 051 m². Il est situé en bordure du boulevard Notre-Dame (route 138) et comprend un marché d'alimentation (1 447,6 m²), une clinique médicale (346 m²), un restaurant (79,15 m²), une pharmacie (278 m²), une brasserie (180,78 m²), une tabagie (142,32 m²) et quelques boutiques (lingerie féminine, laine, ...).

Ce centre commercial dessert la population locale de Clermont et une partie de la population de l'arrière-pays, c'est-à-dire Saint-Aimé-des-Lacs, Sainte-Agnès et Notre-Dame-des-Monts. Les commerces qu'on y retrouve sont des générateurs d'achalandage et sont complémentaires entre eux. Ainsi, la clientèle qui visite la clinique médicale a des chances de visiter la pharmacie, la clientèle qui visite le marché d'alimentation ira peut-être à la tabagie, etc. Le centre commercial constitue en fait un pôle commercial périphérique et génère de nombreux déplacements sur la route 138.

Le centre-ville de la Ville de Clermont, qui correspond à la rue St-Philippe (rue qui débouche sur la 138, face au centre commercial), a été déserté au cours des dix ou quinze dernières années. À l'époque, on retrouvait sur la portion Est de cette rue (dans le secteur de l'église) une tabagie (relocalisée aux Galeries 138), un courtier d'assurances, un bureau de notaire, un barbier, un salon de quilles avec restaurant, une boutique de cadeaux, un bar. Aujourd'hui, les espaces laissés vacants par les commerces ont été transformés en logements résidentiels. Seul un bar a encore pignon sur cette portion de la rue St-Philippe. L'autre portion de cette rue (portion Ouest, à proximité de la route 138) accueille une épicerie, la bibliothèque municipale et le bureau de poste.

À Clermont, on compte 91 commerces ou places d'affaires. Ces commerces sont tous situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et on en retrouve autant le long de la route 138 (47,3 % de part et d'autre du boulevard Notre-Dame) qu'en bordure d'axes locaux (52,7 %), en zones d'habitation (quartiers résidentiels). Dans l'ensemble de la Ville de Clermont, l'activité commerciale est dispersée sur une vingtaine de rues.

Le type de commerce le plus fréquent est le commerce et service locaux et régionaux avec 38,5 %, suivi du commerce associé à l'usage habitation avec 19,8 % et du commerce et industrie à incidences moyennes, avec 16,5 %.

Tableau 5.8 Localisation et types de commerce de Clermont

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 4 | 14 | 100 | 0 | 0 | 0 | 18 | 19,8 |
| Cb | 1 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1,1 |
| Cc | 18 | 17 | 100 | 0 | 0 | 0 | 35 | 38,5 |
| Cd | 9 | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 10 | 11 |
| Ce | 8 | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 9 | 9,9 |
| la | 3 | 12 | 100 | 0 | 0 | 0 | 15 | 16,5 |
| lb | 0 | 3 | 100 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3,3 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 43 | 48 | 100 | 0 | 0 | 0 | 91 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

SAINT-IRÉNÉE

Sur le territoire de la municipalité de Saint-Irénée, on retrouve 36 commerces ou places d'affaires. À 66,7 % ces commerces sont situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 33,3 % le sont à l'extérieur. Une trentaine de commerces au total sont localisés en bordure de la route 362 (chemin des Bains et rue Principale), ce qui équivaut à environ 80 % de tous les commerces. Les autres commerces sont dispersés sur trois autres rues locales.

Le type de commerces le plus souvent rencontré à Saint-Irénée est le commerce et service d'hébergement et de restauration, avec 38,9 %, suivi du commerce et service local et régional, avec 36,1 % et du commerce et industrie à incidences moyennes.

Sur le territoire de la municipalité de Saint-Irénée, on compte en tout onze gîtes, quatre auberges, deux restaurants et un casse-croûte. Saint-Irénée se démarque des autres municipalités en ce qui a trait à la concentration d'activités artisanales.

Tableau 5.9 Localisation et types de commerce de Saint-Irénée

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 2 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5,6 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 9 | 0 | 69,2 | 2 | 2 | 30,8 | 13 | 36,1 |
| Cd | 2 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5,6 |
| Ce | 9 | 0 | 64,3 | 2 | 3 | 35,7 | 14 | 38,9 |
| la | 2 | 0 | 40 | 1 | 2 | 60 | 5 | 13,9 |
| lb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 24 | 0 | 66,6 | 5 | 7 | 33,3 | 36 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

SAINT-AIMÉ-DES-LACS

On retrouve 26 commerces ou places d'affaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs. Près de 70 % de ces commerces sont situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et 85 % sont localisés sur des axes routiers locaux (surtout sur la rue Principale qui traverse la municipalité). Quatre commerces sont situés sur la route 138, ce qui équivaut à 21 % de l'activité commerciale totale.

Quant au type de commerce le plus fréquemment rencontré, il s'agit du commerce et service locaux et régionaux, avec 46,2 %, suivi du commerce et services liés à l'automobile, avec 30,8 %.

Tableau 5.10 Localisation et types de commerce de Saint-Aimé-des-Lacs

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 0 | 5 | 41,6 | 2 | 5 | 58,3 | 12 | 46,2 |
| Cd | 0 | 1 | 33,3 | 0 | 2 | 66,6 | 3 | 11,5 |
| Ce | 0 | 2 | 25 | 1 | 5 | 75 | 8 | 30,8 |
| la | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| lb | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 100 | 1 | 3,8 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 100 | 2 | 7,7 |
| TOTAL | 0 | 8 | 30,8 | 4 | 14 | 69,2 | 26 | 100 |

NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts compte 12 commerces ou places d'affaires. La moitié de ces commerces est située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, alors que l'autre moitié est située à l'extérieur de ce périmètre.

Le type de commerce le plus courant à Notre-Dame-des-Monts est le commerce et industrie à incidences moyennes, avec 41,6 %, suivi du commerce et service associé à l'usage habitation, avec 33,3 %.

Comme la municipalité de Notre-Dame-des-Monts n'est pas traversée par aucun axe routier régional (138, 362 ou 170), tous les commerces sont situés en bordure d'axes routiers locaux. L'activité commerciale est dispersée sur sept rues locales.

Tableau 5.11 Localisation et types de commerce de Notre-Dame-des-Monts

| TYPE DE COMMERCE ET SERVICE | LOCALISATION | | | | | | TOTAL | % DE CHAQUE TYPE DE COMMERCE |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | À L'INTÉRIEUR DU PU | | % À L'INT. DU PU | À L'EXTÉRIEUR DU PU | | % À L'EXT. DU PU | | |
| | axe routier régional (138, 362, 170) | axe routier local | | axe routier régional (138, 362) | axe routier local | | | |
| Ca | 0 | 4 | 100 | 0 | 0 | 0 | 4 | 33,3 |
| Cb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cc | 0 | 2 | 100 | 0 | 0 | 0 | 2 | 16,6 |
| Cd | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 100 | 1 | 8,3 |
| Ce | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| la | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 100 | 5 | 41,6 |
| lb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rb | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 6 | 50 | 0 | 6 | 50 | 12 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

5.4 PROBLÉMATIQUE RELIÉE AU COMMERCE ASSOCIÉ À L'USAGE HABITATION

Dans les quartiers résidentiels de Saint-Siméon, Notre-Dame-des-Monts, Clermont, et La Malbaie sont apparus depuis quelques années toutes sortes de commerces et de services associés à l'usage habitation. Si la tendance se maintient, ces commerces sont portés à être encore plus nombreux dans les années à venir, notamment avec l'accroissement du nombre de travailleurs autonomes (télé-travail, etc.) et en raison de la réglementation permissive des municipalités pour ce genre d'activité. Il s'agit le plus souvent de salons de coiffure ou d'esthétisme, de bureaux de professionnels (avocats, notaires, etc.), de bureaux d'entrepreneurs, d'agences de voyages, etc.

Les commerces et services associés à l'usage habitation sont sources de différents inconvénients pour le voisinage car ils occasionnent une augmentation de la circulation dans les rues locales. En plus, ils favorisent une dispersion des activités commerciales sur l'ensemble du territoire plutôt qu'une concentration dans les secteurs commerciaux existants, comme le centre des villes, les noyaux villageois ou le centre commercial régional.

Parfois certains des commerces et services que l'on retrouve dans les zones d'habitation ou quartiers résidentiels des municipalités concernées sont davantage associés au type de commerces et services locaux et régionaux. Ils occasionnent donc plus de circulation, plus d'achalandage, etc.

5.5 EXODE DES CAPITAUX

En 1992, la Chambre de commerce de Charlevoix-Est a réalisé une enquête sur l'exode des capitaux dû à l'achat à l'extérieur de la région. Cet exode des capitaux hypothèque la prospérité des entreprises de la région et fait perdre plusieurs emplois à la population.

La proximité des centres urbains (Québec, Chicoutimi) favorise l'exode des capitaux. Selon l'enquête de la Chambre de commerce, les fuites commerciales sont estimées à 8,5 millions de dollars annuellement. De ces 8,5 millions, 4,5 millions (53 %) sont destinés à l'achat de vêtements pour dames, hommes et enfants. Les causes de l'exode des capitaux qui sont ressorties de l'enquête sont les suivantes : une plus grande variété de produits à l'extérieur de la région, un divertissement (faire une sortie), l'attrait des grands centres, les prix, spéciaux et ventes.

5.6 BILAN DE LA FONCTION COMMERCIALE

Le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est desservi par un centre commercial régional, Place Charlevoix, situé dans un des plus beaux secteurs de La Malbaie sur le boulevard de Comporté (route 362). Ce centre est en forte concurrence avec les centres commerciaux et grandes surfaces de la région de Québec.

La région ne compte pas vraiment de centres rassembleurs et animés. Les activités commerciales sont dispersées dans plusieurs rues et artères des municipalités et dans l'axe des corridors routiers (138, 362). Néanmoins, le centre-ville de La Malbaie, avec la rue St-Étienne, fait office de rue commerciale régionale. L'absence de certains types de commerces fait en sorte qu'il n'y a que très peu de synergie entre chacun des commerces du centre-ville de La Malbaie. L'image du centre-ville de La Malbaie et la vocation que ce dernier veut se donner sont difficiles à cerner. L'apparence des commerces présents laisse parfois à désirer (manque d'originalité et de diversité dans l'apparence des bâtiments, des façades, des vitrines). La création d'un comité de revitalisation pour ces secteurs devrait contribuer à l'embellissement et au développement du centre-ville.

À l'intérieur de chaque municipalité, la présence d'activités commerciales varie selon la taille et la localisation de celles-ci. Certaines municipalités ont une rue principale qui accueille la plupart des commerces alors que d'autres municipalités voient leurs activités commerciales s'étendre sur différentes rues. Le plus souvent, les commerces se situent à l'intérieur des périmètres urbains des municipalités, mais il n'est pas rare d'en trouver qui sont à l'extérieur de ceux-ci. Puisqu'on constate une commercialisation le présent schéma adopte des normes et des objectifs visant à concentrer l'activité commerciale dans les périmètres urbains.

La Ville de Clermont compte un centre commercial situé en bordure du boulevard Notre-Dame (route 138). Ce centre commercial dessert la population locale de Clermont et une partie de la population de l'arrière-pays, c'est-à-dire Saint-Aimé-des-Lacs, Sainte-Agnès et Notre-Dame-des-Monts.

Dans les quartiers résidentiels des municipalités de Saint-Siméon, Notre-Dame-des-Monts, Clermont, et La Malbaie sont apparues depuis quelques années toutes sortes de commerces et de services associés à l'usage habitation.

5.7 CADRE D'AMÉNAGEMENT RÉLIÉ À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

- L'activité commerciale est balisée à la grille de compatibilité des usages par catégorie d'affectation (Document Vision, orientations et affectations p.37)
- Contrairement au schéma de 1^{ère} génération, le commerce n'est plus autorisé en affectation agroforestière sauf pour l'usage commerce récréotouristique

6. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

6.1 ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLICS EXISTANTS, À CARACTÈRE INTERMUNICIPAL OU RÉGIONAL

Le territoire de la MRC bénéficie de divers équipements et infrastructures publics à caractère intermunicipal ou régional. Ces installations sont de propriété publique. Ce sont les municipalités qui, entre autres, interviennent dans leur gestion, leur entretien ou pour la délivrance des services s'y rapportant.

De manière à faciliter l'inventaire des équipements et des infrastructures à caractère intermunicipal ou régional existant du territoire de la MRC, les critères suivants ont été retenus :

1. l'existence d'une juridiction municipale;
2. l'intérêt public ou collectif;
3. l'existence ou la possibilité de conclure une entente intermunicipale;
4. la clientèle desservie réside dans deux ou plusieurs municipalités;
5. un coût relativement élevé d'immobilisation ou de fonctionnement;
6. par rapport à la richesse foncière des municipalités concernées, la rareté, l'unicité de l'équipement ou de l'infrastructure.

Tableau 6.1 *Équipements ou infrastructures publics existants, à caractère intermunicipal ou régional*

| DOMAINE D'ACTIVITÉ | ÉQUIPEMENT OU INFRASTRUCTURE | LOCALISATION | PROPRIÉTAIRE |
|--------------------|--|--------------|---------------------|
| Loisirs et culture | station de ski du mont Grand-Fonds | La Malbaie | Ville |
| | sources joyeuses | La Malbaie | Ville |
| | aréna | Clermont | Ville |
| | centre sportif (piscine, centre de conditionnement physique) | La Malbaie | Ville |
| | gymnase scolaire et communautaire | Clermont | Commission scolaire |

| | | | |
|--------------------------------|--|---|--|
| | golf Murray Bay centre de plein air Les sources joyeuses plage publique | La Malbaie La Malbaie Lac Nairne, Saint-Aimé-des-Lacs Fleuve St-Laurent, Saint-Irénée | Corporation Ville Municipalité Municipalité |
| Sécurité publique | service d'incendie (casernes) | La Malbaie, Clermont, Notre-Dame-des-Monts, Sainte-Agnès, St-Aimé-des-Lacs, St-Irénée, Saint-Fidèle, Saint-Siméon | Municipalité |
| | Centre de coordination de mesures d'urgence régionales -sous-centres | Clermont -Saint-Siméon, Saint-Irénée et Notre-Dame-des-Monts | MRC Municipalité |
| | service de police | Bureaux de la MRC | Sureté du Québec |
| Environnement | site d'enfouissement sanitaire | Clermont | MRC |
| | usine de traitement des eaux usées | La Malbaie | La Malbaie |
| Services municipaux | parc industriel | Clermont | Ville de Clermont |
| | incubateur industriel | Clermont | CDI, municipalités |
| | MRC de Charlevoix-Est (évaluation foncière, aménagement du territoire, inspection régionale) | Clermont | MRC |
| | aéroport de Charlevoix | St-Irénée | MRC |
| Santé et services sociaux | centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie | Rue St-Étienne, La Malbaie | |
| | centre de réadaptation en déficience intellectuelle | Saint-Aimé-des-Lacs, La Malbaie, Saint-Siméon et Notre-Dame-des-Monts | |
| | centre local de services communautaires (CLSC) | Baie-Sainte-Catherine, La Malbaie et Saint-Siméon | |
| | centre de médecine de jour | Rue St-Étienne, La Malbaie | |
| | centre d'hébergement en soins de longue durée | Saint-Siméon, Clermont et La Malbaie | |
| Éducation | centre d'études collégiales en Charlevoix (CEGEP) | Rue Richelieu, La Malbaie | |
| | école secondaire du Plateau | rue des Cimes, La Malbaie | |
| | écoles primaires (9) | | |
| | centre de la petite enfance Pignons sur rue | La Malbaie Clermont | |
| Parcs nationaux et provinciaux | parc marin Saguenay – St-Laurent | Baie-Ste-Catherine, St-Siméon, St-Fidèle | Partenariat provincial, fédéral |
| | Parc Saguenay | Baie-Ste-Catherine | Provincial |

| | | | |
|-----------|--|----------------------------------|---------------------------|
| | Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie | TNO | Provincial |
| Transport | aéroport, quais | (voir section deux Transport) | Transports Canada, MRC |

Carte 1 Services municipaux et environnementaux

Carte 2 ***Équipements et infrastructures de services***

Carte 3 *Équipements et infrastructures récréatifs*

La Commission scolaire de Charlevoix, la Ville de La Malbaie et la MRC de Charlevoix-Est ont amorcé une réflexion relativement au partage de l'utilisation des équipements scolaires, culturels et de loisirs existants et à venir sur le territoire de la MRC.

Les équipements visés sont entre autres les gymnases, les bibliothèques et les terrains d'athlétisme de l'école secondaire du Plateau à La Malbaie, les gymnases et les bibliothèques des écoles primaires de la région ainsi que l'aréna de Clermont.

Le principe de base est que chaque propriétaire mette ses équipements à la disposition de la population régionale selon le coût réel d'utilisation de l'espace ou de l'équipement et selon un tarif unique (peu importe la Municipalité).

Une étude a été réalisée en 1999 a servi à identifier les équipements pouvant être mis en commun, les besoins à combler en termes d'équipement et les améliorations requises aux équipements existants. La conclusion de l'étude mentionne qu'une commission de coordination des équipements culturels et de loisirs devrait être mise en place afin d'assurer une utilisation et une gestion optimale des équipements à mettre en commun. Cette commission n'a pas encore été mise en place.

6.2 ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

6.2.1 Écoles primaires

La diminution du nombre d'élèves dans les huit écoles primaires de la MRC provoque une réduction des budgets de la commission scolaire et, indirectement, met en péril la survie de certaines écoles. Dans certains cas, la concertation entre les municipalités et la commission scolaire a permis de maintenir les écoles ouvertes par l'intégration de fonctions publiques ou communautaires à l'intérieur des espaces disponibles dans les écoles.

À titre d'exemple, certaines municipalités effectuent gratuitement le déblaiement de la neige des écoles, libérant ainsi des sommes d'argent à la commission scolaire pour améliorer les services aux élèves. La présence d'une école primaire dans un village est fondamentale pour assurer le développement de ce dernier. La présence d'une école est souvent un facteur de localisation déterminant pour l'implantation des familles.

Tableau 6.2 Écoles primaires

| MUNICIPALITÉ | NOM DE L'ÉCOLE | FONCTIONS EXISTANTES INTÉGRÉES À L'ÉCOLE |
|---------------------------|--|---|
| Baie-Sainte-Catherine | Saint-Firmin | La fonction école de ce bâtiment a cessé en 2007. L'édifice accueille : caisse populaire, bureau municipal, bibliothèque publique, CLSC |
| Saint-Siméon | Marie-Victorin | âge d'or, bibliothèque |
| La Malbaie (Saint-Fidèle) | Notre-Dame-du-Bon-Conseil | bibliothèque |
| La Malbaie | Félix-Antoine-Savard, Marguerite-d'Youville | centre administratif de la Commission scolaire de Charlevoix |
| Saint-Irénée | Notre-Dame-de-Lorette | atelier Petits furets (3 à 5 ans), bibliothèque municipale, cercle des Fermières |
| Clermont | Laure-Gaudreault | Gymnase communautaire |
| Notre-Dame-des-Monts | Fernand-Saindon | bibliothèque municipale, C.A.S.I., friperie, centre de jour pour personne pour personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel |
| Saint-Aimé-des-Lacs | Beau-Soleil | cuisine communautaire (Femmes aux Plurielles), friperie, bibliothèque municipale |

6.2.2 École secondaire du Plateau

Une école secondaire située à La Malbaie dessert les élèves de niveau secondaire depuis 1970. Cette dernière était à l'origine construite pour accueillir 2 500 élèves. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 1 250 élèves environ à fréquenter cet établissement. L'école secondaire compte deux gymnases, quatre courts de tennis, un terrain de balle-molle, un terrain d'athlétisme (rond de course, soccer, etc.) et une bibliothèque. Depuis 1997, la Commission scolaire Laure-Conan y a intégré un centre de formation professionnelle en cuisine et restauration. Aussi, le centre collégial en Charlevoix y a ses locaux d'enseignement de la technique en soins infirmiers. L'école secondaire intègre également le complexe sportif de La Malbaie, inauguré en 2005.

6.2.3 Centre d'études collégiales en Charlevoix

Quant au CÉGEP de Charlevoix, il a été implanté en 1994 et est localisé à La Malbaie dans l'ancienne école primaire de Pointe-au-Pic. La réponse de la clientèle suite à l'implantation du CÉGEP est supérieure aux prévisions. On ne retrouve aucune installation sportive pour desservir la clientèle étudiante du CÉGEP. De 138 étudiants qu'ils étaient à fréquenter le CÉGEP en 1994-95, ils sont passés à 284 en 1996-97. Depuis, ils sont en moyenne 200 étudiants. Le tableau suivant indique le nombre d'étudiants selon qu'il soit au niveau technique ou général (pré-universitaire) de 2001 à 2006 ainsi que les prévisions pour les années subséquentes.

Tableau 6.3 Évolution et prévision du nombre d'élèves inscrits au collégial

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Prévision 2016 |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------|
| Préuniversitaire | 102 | 126 | 163 | 123 | 117 | 128 | 95 |
| 1 ^e année | 65 | 82 | 92 | 62 | 72 | 76 | 56 |
| 2 ^e année | 37 | 44 | 71 | 61 | 45 | 52 | 39 |
| Technique | 62 | 71 | 81 | 82 | 64 | 60 | 33 |
| 1 ^e année | 42 | 33 | 39 | 42 | 26 | 22 | 16 |
| 2 ^e année | 11 | 30 | 17 | 25 | 28 | 19 | 11 |
| 3 ^e année | 9 | 8 | 25 | 15 | 10 | 19 | 6 |
| SAI-ST | 25 | 19 | 21 | 28 | 14 | 6 | 4 |
| Ensemble | 189 | 216 | 265 | 233 | 195 | 194 | 132 |

Source : MELIS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, SIPEEC, version du printemps 2007

La baisse prévue du nombre d'étudiants fragilise l'avenir de l'institution. Des projets de développements de la clientèle sont à l'étude dont un projet de campus est en voie de réalisation.

6.2.4 Centre de services de l'UQAC

Un centre de services de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dispense des cours pouvant mener à l'obtention d'un certificat dans plusieurs disciplines et même mener à l'obtention d'une maîtrise. Le centre utilise les locaux disponibles à l'école secondaire du Plateau et au CEGEP.

6.3 BIBLIOTHÈQUES

Huit municipalités comptent une bibliothèque pour desservir leur population. La plupart d'entre elles sont associées à la Bibliothèque centrale de prêt, sauf La Malbaie qui est desservie par la Bibliothèque du Québec. Quatre bibliothèques sont situées dans des écoles primaires en vertu d'ententes avec la Commission scolaire de Charlevoix. Toutes les bibliothèques sont branchées sur Internet et offrent un service informatique de recherche de documents dans la collection locale ou dans la collection de la

Bibliothèque centrale de prêt. L'ensemble des bibliothèques municipales n'a pas d'aire d'exposition, de salle d'animation et d'équipement audio-visuel. Selon l'évaluation du ministère de la Culture et des Communications, les bibliothèques de Cap-à-l'Aigle et de Saint-Siméon sont inadéquates. D'ailleurs, celle de Cap-à-l'Aigle a cessé ses activités en 2009.

Tableau 6.4 Bibliothèques municipales desservies par la Bibliothèque centrale de prêt

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE DE MEMBRES | LOCALISATION | BRANCHÉE SUR LE RÉSEAU INTERNET |
|--------------------------|-------------------|--|---------------------------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 100 | école primaire | oui |
| Saint-Siméon | 177 | presbytère | oui |
| La Malbaie -Saint-Fidèle | 123 | édifice municipal | oui |
| Clermont | 400 | bâtiment de la Ville (ancienne caisse populaire) | oui |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 320 | école primaire | oui |
| Notre-Dame-des-Monts | 175 | école primaire | oui |
| Saint-Irénée | 290 | école primaire | oui |
| TOTAL | 1 585 | | |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

6.4 ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Les équipements communautaires, tels les centres de loisirs, les clubs d'âge d'or, les maisons de jeunes, etc. sont présents dans plusieurs municipalités. La plupart du temps, les organismes communautaires occupent des équipements qui correspondent à des bâtiments utilisés spécifiquement par l'équipement. Cependant, à plusieurs endroits, les organismes communautaires partagent un bâtiment avec d'autres organismes quand ils n'ont pas d'équipements spécifiques.

L'étude sur l'utilisation optimale des équipements et services culturels et de loisirs a identifié un besoin en parcs et aires de détente. Ainsi, pour les municipalités de Clermont, Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts l'étude mentionne que selon la population présente sur ces territoires, 20,2 hectares de parcs représenteraient une norme adéquate, on en retrouve 3,6 hectares. Pour La Malbaie, il faudrait 37,3 hectares on en retrouve 10,3. Les municipalités auraient donc tout avantage à créer des parcs afin d'accroître la qualité de vie de leurs résidents. Aussi l'étude mentionne un manque de piscine extérieure. En effet, aucune municipalité ne possède ce type d'équipement.

Tableau 6.5 Équipements communautaires sur le territoire

| ÉQUIPEMENT | MUNICIPALITÉ | LOCALISATION |
|--|---|--|
| Maison de jeunes | Clermont La Malbaie Notre-Dame-des-Monts Saint-Siméon | Terrain de jeux de Clermont, rue Maisonneuve Centre culturel, rue St-Étienne À l'arrière de l'édifice municipal, rue Principale Édifice municipal, rue St-Laurent |
| Club d'âge d'or | Clermont La Malbaie Pointe-au-Pic St-Irénée Notre-Dame-des-Monts St-Fidèle Saint-Siméon | bâtiment spécifique, rue St-Philippe bâtiment spécifique, rue Laure-Conan bâtiment spécifique, rue du Parc édifice municipal, rue Principale édifice municipal, rue Principale édifice municipal, rue Principale école primaire, rue St-Léon |
| Centre de loisirs (salle communautaire) | St-Aimé-des-Lacs St-Siméon Baie-Ste-Catherine St-Fidèle Cap-à-l'Aigle Notre-Dame-des-Monts Rivière-Malbaie Ste-Agnès Sagard | bâtiment spécifique, rue Principale bâtiment spécifique, rue St-Léon et Baie-des-Rochers bâtiment spécifique, rue Leclerc édifice municipal, rue Principale bâtiment spécifique, rue St-Raphaël à l'arrière de l'édifice municipal, rue Principale bâtiment spécifique, rue Girard édifice municipal, rue Principale route 170 |
| Centre communautaire de Charlevoix | La Malbaie | Accueil Bellerive |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

6.5 ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE MESURES D'URGENCE

COMITÉ D'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE RÉGIONALES (COMUR) DE CHARLEVOIX-EST

Le Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales (COMUR) de Charlevoix-Est a été formé suite au tremblement de terre du 25 novembre 1988 par des organismes de la région préoccupés par les situations de sinistre et par le souci d'y faire face le mieux possible pour l'avenir. Il compte une trentaine de membres provenant de différents domaines (municipal, santé, communications, sécurité publique, sécurité civile, éducation), dont la MRC, qui participent de façon constante à la planification des mesures d'urgence à l'échelle régionale en fonction de la vulnérabilité régionale.

Le COMUR a travaillé à diverses actions, dont l'implantation d'un Centre de coordination des mesures d'urgence régionales (CCMUR) en 1998, dans les locaux de la MRC, et de trois sous-centres, en 2002, dans les locaux des municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Irénée et Saint-Siméon. L'échange d'informations, l'organisation de sessions de formation pour les intervenants et la tenue d'exercices de simulation comptent parmi les actions du COMUR.

SERVICE D'APPELS D'URGENCE 911

Le service 911 de la MRC de Charlevoix-Est est assuré par la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) depuis décembre 2002. En avril 2008, toutes les municipalités de la MRC et la MRC ont signé l'Entente concernant le regroupement des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est en vue d'assurer la gestion commune du service d'appel d'urgence 911 par la MRC.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC a procédé à l'élaboration de son premier schéma de couverture de risques, en collaboration avec les municipalités locales, lequel schéma a été adopté par

le Conseil des maires de la MRC le 25 septembre 2007 suite à l'attestation de conformité aux orientations gouvernementales en matière de sécurité incendie reçu par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007.

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie traite de la situation de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC (répartition des services, historique de l'incendie, analyse des risques, procédures opérationnelles, niveau actuel de protection et situation de la désincarcération), traite aussi de la planification de la sécurité incendie après optimisation des ressources (prévention, intervention risques faibles et risques plus élevés, mesures adaptées d'autoprotection, autres risques, maximisation des ressources, recours à l'autorité régionale et collaboration avec les autres instances d'urgence) et présente un suivi de la planification. Le schéma compte aussi des plans de mise en œuvre avec différentes actions prévues pour atteindre les objectifs fixés en prévention, intervention et collaboration.

6.6 ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PRIVÉS EXISTANTS, À CARACTÈRE INTERMUNICIPAL OU RÉGIONAL

Plusieurs équipements et infrastructures privés du territoire ont un caractère intermunicipal et/ou régional. Ces derniers peuvent se définir comme étant des installations dont la propriété est privée, mais qui présentent un caractère structurant au niveau régional ou intermunicipal (exemples : un centre commercial, etc.). De tels équipements impliquent des décisions en regard des orientations et objectifs d'aménagement du territoire de la part de la MRC et des municipalités locales.

Tableau 6.6 Équipements ou infrastructures privés existants à caractère intermunicipal ou régional

| SECTEUR D'ACTIVITÉS | ÉQUIPEMENT OU INFRASTRUCTURE | MUNICIPALITÉ | LOCALISATION |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Tourisme, loisirs et culture | Marina | Cap-à-l'Aigle | Quai de Cap-à-l'Aigle |
| | Golf du Manoir Richelieu | La Malbaie | route 362 |
| | Cinéma La Malbaie | La Malbaie | rue St-Étienne |
| | Salle de Quilles | Clermont | route 138 |
| | Maison du Tourisme | La Malbaie | route 362 |
| | Curling | Clermont | rue Lapointe |
| | Hippodrome | St-Aimé-des-Lacs | rue Principale |
| | Musée de Charlevoix | La Malbaie | chemin du Havre |
| | Domaine Forget | St-Irénée | chemin les Bains |
| | Centre écologique de Port-au-Saumon | St-Fidèle | route 138 |
| | Champ de tir à l'arc | La Malbaie | rang Ste-Madeleine |
| Sentier de la Traversée de Charlevoix | TNO de Charlevoix-Est | TNO de Charlevoix-Est | |
| Commerce | Place Charlevoix (centre commercial) | La Malbaie | route 362 |
| Santé | Clinique médicale | Clermont | route 138 |
| | | La Malbaie | rue St-Étienne |
| | Dentiste | Saint-Siméon | route 138 |
| | | Clermont | route 138 |
| Pharmacie | La Malbaie | rue St-Étienne | |
| | La Malbaie (2) | route 362 | |
| Optométristes (2) | Clermont (2) | route 138 | |
| | St-Siméon | route 138 | |
| | | Clermont | route 138 |
| | | La Malbaie | Place Charlevoix |

| | | | |
|----------------|---|--|---|
| Communications | CIHO-MF | St-Hilarion | (Une grande partie du TNO, de Baie-Ste-Catherine et de Saint-Siméon ne sont pas couverts) |
| | Télévision communautaire Vents et Marées (TVC-VM) | Cap-à-l'Aigle | rue St-Raphaël |
| | Journal l'Hebdo Charlevoisien | La Malbaie (couvre tout le territoire de Charlevoix) | rue Nairne |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

6.7 ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EXISTANTS MIS EN PLACE PAR LES GOUVERNEMENTS, SES MINISTÈRES OU SES MANDATAIRES

Les équipements et infrastructures mis en place par les gouvernements, ses ministères ou ses mandataires sont ceux établis par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sur le territoire de la MRC et qui assurent certains services à la population ainsi que les activités nécessaires au fonctionnement des gouvernements.

Tableau 6.7 Équipements, infrastructures et services gouvernementaux

| ÉQUIPEMENT, INFRASTRUCTURE OU SERVICE GOUVERNEMENTAL | LOCALISATION | TYPE DE POSSESSION |
|--|---|--------------------|
| GOUVERNEMENT DU CANADA | | |
| Développement des ressources humaines Canada | La Malbaie | |
| Postes Canada | Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon, Saint-Fidèle, Cap-à-l'Aigle, La Malbaie, Saint-Irénée, Sainte-Agnès, Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts | |
| GOUVERNEMENT DU QUÉBEC | | |
| Hydro-Québec | La Malbaie | propriétaire |
| Palais de Justice | " | propriétaire |
| Environnement et faune | " | locataire |
| Ressources naturelles | " | locataire |
| Sûreté du Québec | " | propriétaire |
| Bureau de la publicité des droits | " | locataire |
| Transports | " | propriétaire |
| Société des alcools du Québec | " | locataire |
| Centre Travail Québec | " | locataire |
| Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse | " | locataire |
| Hôpital St-Joseph de La Malbaie | " | propriétaire |
| CLSC de Charlevoix | " | locataire |
| Casino de Charlevoix et Manoir Richelieu | " | propriétaire |
| Centres d'hébergement en soins de longue durée | Clermont, La Malbaie, Saint-Siméon | propriétaire |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Pour les services de santé, la Société immobilière (SIQ) et la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) sont des acteurs importants sur le marché immobilier régional, et particulièrement sur le territoire de la Ville de La Malbaie. Plusieurs activités de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de location d'espaces à bureau y ont déjà eu lieu et y ont cours encore aujourd'hui. L'intervention de la SIQ et de la

CHQ peut avoir des effets considérables sur l'aménagement du territoire. Compte tenu des efforts de rationalisation des gouvernements et des réformes administratives qui ont lieu, il est à prévoir que les besoins en espace des ministères et des organismes publics diminuent.

Par ailleurs, le contexte socio-économique a amené le ministère de la Santé et des Services sociaux à privilégier des actions de prévention ainsi que le maintien à domicile, et ce, en concertation avec les intervenants de la région. L'existence de l'hôpital St-Joseph de La Malbaie et la construction récente d'un centre de médecine de jour sont des acquis importants pour les besoins en santé de la population de la MRC. Le développement de ces infrastructures sera toutefois limité considérablement en raison du contexte économique. À l'avenir, l'accent sera mis sur l'ajout de ressources en matière d'hébergement et de soins de longue durée et dans le développement des services à domicile, afin de répondre au vieillissement de la population régionale. Le Ministère entend favoriser l'utilisation maximale des infrastructures déjà existantes. De plus, dans ce contexte, l'implantation de services privés, notamment à l'intention des personnes âgées, est à planifier avec les intervenants de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la région de Québec.

6.8 INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

6.8.1 Réseau hydroélectrique

Le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ne compte aucun réservoir, barrage, digue ou centrale productrice d'électricité à l'exception d'une centrale privée située sur la pourvoirie Bataram et qui n'est plus utilisée.

Le réseau hydroélectrique appartient à Hydro-Québec et est constitué de deux corridors principaux de transport d'énergie destinée à la consommation domestique, régionale et pour le sud du Québec. Les principales infrastructures du réseau hydroélectrique sont :

1. Deux corridors de lignes à 735kV provenant du Complexe Manicouagan traversent le territoire de la MRC. L'un d'eux parcourt la région côtière et traverse la vallée de la rivière Malbaie (secteur de Rivière-Malbaie), en direction de Saint-Irénée (vers l'ouest) à proximité de l'Aéroport de Charlevoix. L'autre traverse le TNO au sud du territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.

Le premier corridor traverse la bande d'atterrissage (section nord-est) de la piste 33 de l'Aéroport de Charlevoix et rend difficile tout projet d'agrandissement de la piste dans cette direction en regard des normes de Transports Canada.

2. Un corridor de trois lignes à 315kV en provenance du Complexe Manicouagan. Ce corridor longe la route 170 dans le Territoire non organisé (T.N.O.), traverse en direction ouest les vallées des lacs Deschênes, du lac Plongeon et le sud du lac Nairne à Saint Aimé-des-Lacs.

De ce corridor, une ligne 315kV transporte l'électricité vers le poste de Charlevoix 315-69kV situé à Clermont, le poste de St-Aimé-des-Lacs 69-25 kV et le poste de La Malbaie 69-25kV, pour desservir les résidents, commerces et industries de la région. La présence de bâtiments administratifs d'Hydro-Québec sur le territoire de la MRC se résume à un centre administratif, situé au 475 boulevard Mailloux, secteur de Rivière-Malbaie.

Carte 4 ***Lignes électriques et tours de télécommunication***

Tableau 6.8 Lignes d'énergie électrique sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est

| IDENTIFICATION DE LA LIGNE | | | | LONGUEUR DANS LA MRC (km) |
|----------------------------|-----------------|-------------------------|--|---------------------------------|
| N° CIRCUIT | TENSION (Kv) | DE | VERS | |
| 7004 | 735 | Poste de Micoua | Poste de Périgny Poste des Laurentides | 36 |
| 7007 | 735 | Poste de la Manicouagan | Poste de Lévis | 77 |
| 7008 | 735 | Poste de la Manicouagan | Poste de Lévis | 77 |
| 7023 | 735 | Poste de la Manicouagan | Poste de Lévis | 76 |
| 3001-3002 | 315 | Poste de la Bersimis-1 | Poste des Laurentides | 59 |
| 3003-3004 | 315 | Poste de la Bersimis-1 | Poste des Laurentides | 59 |
| 3011-3020 | 315 | Poste de la Bersimis-2 | Poste de Charlevoix | 59 |
| | | Poste des Basques | Poste des Laurentides | |
| 760 | 69 | Poste de Charlevoix | Poste de Donohue (privé) | 2,5 |
| 761 | 69 | Poste de Charlevoix | Poste de Donohue (privé) Poste | 2,5 |
| 762 | 69 | Poste de Charlevoix | de Donohue (privé) | 2,5 |
| 763 | 69 | Poste de Charlevoix | Poste de St-Aimé-des-Lacs | 13 |
| | | | Poste de St-Hilarion | |
| | | | Poste de Baie-St-Paul | |
| 770 | 69 | Poste de Charlevoix | Poste de St-Aimé-des-Lacs Poste de La Malbaie | 10 |

Source : Hydro-Québec, octobre 1997

Tableau 6.9 Postes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est

| NOM | TENSIONS ENTRÉE/SORTIE | MUNICIPALITÉ |
|---------------------------|---------------------------|------------------|
| Poste de Charlevoix | 315-69kV | Clermont |
| Poste de La Malbaie | 66-25kV | La Malbaie |
| Poste de St-Aimé-des-Lacs | 66-25 kV | St-Aimé-des-Lacs |

Source : Hydro-Québec, octobre 1997

6.8.2 Réseau de télécommunication

Le réseau de télécommunication comprend les tours de télécommunications d'Hydro-Québec, les stations émettrices de radio et télévision, les antennes, les stations hertziennes ainsi que les centrales téléphoniques de la compagnie Bell Canada et de Bell Mobilité. Les équipements de télécommunication (centre de commutation) sont situés à La Malbaie et à Clermont.

Tableau 6.10 Localisation et fonction des tours de télécommunication et numéro correspondant sur la carte « lignes électriques et tours de télécommunication »

| Municipalité | Localisation | Fonction | Nombre | Entreprise | No sur la carte |
|--------------|---|----------------------------|---------|-----------------------------|-----------------|
| La Malbaie | rang St-Jean-Baptiste, lot 139-ptie | tour de télécommunications | 1 tour | Bell Cellulaire | 1 |
| La Malbaie | Rang Ste-Philomène | Tour de télécommunication | 1 tour | Rogers sans-fil | 2 |
| Clermont | Poste Charlevoix | tour de télécommunications | 1 tour | Hydro-Québec | 3 |
| | Montagne de la Croix | tour émettrice | 1 tour | Radio-Canada | 3 |
| La Malbaie | Secteur Rivière-Malbaie (centre de distribution) | tour de télécommunications | 1 tour | Hydro-Québec | 4 |
| La Malbaie | route Dassylva, lot 309-ptie | téléphone cellulaire | 2 tours | Bell Mobilité Cellulaire | 5-6 |

| | | | | | |
|------------------------|---|---|---------|------------------------------|-----|
| La Malbaie | lot 71-ptie rang du Cap-à-l'Aigle | tour micro-ondes | 1 tour | Bell Canada | 7 |
| La Malbaie | Grand-Fonds, montagne Noire, baux du MRN | tour de télécommunications | 2 tours | Radio-Canada, Bell Canada | 8-9 |
| La Malbaie (St-Fidèle) | lots 260-ptie, 261-ptie, 332-ptie, 333-ptie, 337-ptie | tour de communications | 1 tour | Hydro-Québec | 10 |
| Baie-Ste-Catherine | Notre-Dame-de-l'Espace, lot 9-ptie | tour micro-ondes, tour émettrice, Radio-Essipit | 1 tour | Bell Canada Radio Essipit | 11 |
| Saint-Siméon | Lac du Portage | tour de télécommunications | 1 tour | Hydro-Québec | 12 |

Les tours de télécommunications sont généralement situées sur des sites élevés. Leur hauteur varie généralement entre 160 et 300 pieds. L'impact visuel associé à leur situation est souvent non négligeable.

6.8.3 Réseau de câblodistribution

Cinq entreprises de câblodistribution sont présentes sur le territoire de la MRC. Il s'agit des entreprises apparaissant au tableau 12. La population de la MRC est desservie par les principales chaînes télévisées disponibles sur le câble et peut compter sur les services d'une télévision communautaire (TVC-VM) et sur une station de radio MF (CIHO-MF).

Tableau 6.11 Entreprises de câblodistribution

| ENTREPRISE | LOCALISATION |
|--|---|
| Vision Dufour Inc. | Baie-Ste-Catherine St-Irénée |
| Télécâble Charlevoix (1977) Inc. | St-Siméon Cap-à-l'Aigle Rivière-Malbaie Clermont La Malbaie |
| Coopérative de câblodistribution de Baie des Rochers | St-Siméon |
| Coopérative de câblodistribution de St-Fidèle | St-Fidèle |
| Coopérative de câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts | Notre-Dame-des-Monts St-Aimé-des-Lacs Ste-Agnès |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Certaines parties de territoire situées en milieu agroforestier ne sont pas desservies par les services d'un câblodistributeur. Ceux qui habitent dans ces secteurs s'offrent donc, pour plusieurs, des antennes paraboliques ou numériques.

6.8.4 Réseau Internet

La population de Charlevoix-Est peut avoir accès au réseau Internet par le biais d'une compagnie privée vidéo Déry, de Sympatico (Bell) et de Vidéotron. Les bâtiments municipaux et ceux de la MRC sont reliés par fibre-optique suite à la réalisation d'un projet du programme *Villages branchés du Québec*. Un autre projet consistant à desservir les rangs des milieux ruraux est en cours présentement. Il s'agit d'un projet dans le cadre du programme Communautés rurales branchées qui visent à desservir les 1222 bâtiments des municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée, Saint-

Siméon La Malbaie et Sagard qui ne sont pas desservis par internet haute-vitesse. Le projet est d'environ 750 000\$ pour la MRC.

Par ailleurs, une salle de vidéo-conférence est au Centre d'études collégiales en Charlevoix. Le coût de l'investissement est équivalent à 250 000\$. Cet équipement permettra à la clientèle du CÉGEP d'avoir accès à un enseignement à distance interactif.

6.9 PROJETS D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES PUBLICS À CARACTÈRE RÉGIONAL

La réalisation de plusieurs projets d'équipements et d'infrastructures publics à caractère régional est prévue à court et à moyen terme sur le territoire de la MRC. Certains de ces projets font l'objet d'une description dans l'une ou l'autre des sections du présent schéma. La plupart des projets compris au tableau suivant ont été documentés, justifiés et leur réalisation a été jugée prioritaire lors de la tenue des États généraux de la MRC de Charlevoix-Est en septembre 1996.

Tableau 6.12 Projets d'équipements et d'infrastructures publics projetés à caractère régional

| SECTEUR D'ACTIVITÉS | ÉQUIPEMENT OU INFRASTRUCTURE | LOCALISATION | PROMOTEUR |
|---------------------|---|---|--|
| Culture | aménagement d'un centre multifonctionnel (bibliothèque, salle polyvalente) | La Malbaie | MCCCF, Ville |
| Services municipaux | développement d'un service de géomatique régionale, | Clermont (MRC) | MRC, Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales |
| | développement d'un service de voirie régionale | Clermont (MRC) | municipalités |
| Transports | prolongement (500, 1 000 ou 2 000 mètres) de la piste de l'Aéroport de Charlevoix | St-Irénée | MRC, gouvernement fédéral |
| | réaménagement des quais de Cap-à-l'Aigle et Port-au-Persil à des fins récréotouristiques, | La Malbaie Port-au-Persil | gouvernement fédéral |
| | réaménagement du port de mer de Pointe-au-Pic | La Malbaie | CLD, CRAPPP |
| | aménagement de haltes routières, | sites d'observation reconnus | municipalités |
| | amélioration et réfection du bâtiment d'accueil | quai de la traverse (Baie-Ste-Catherine) | MTQ |
| | aménagement d'un port de refuge | secteur du quai de la traverse St-Siméon-Rivière-du-Loup | municipalité |
| | aménagement d'un réseau cyclable régional | St-Irénée, Notre-Dame-des-Monts, St-Aimé-des-Lacs, Clermont, La Malbaie | municipalités, MTQ, MAMR |
| Environnement | construction d'un centre d'interprétation sur le saumon, | Clermont, La Malbaie | Villes, municipalité, Corporation du saumon de la rivière Malbaie, Produits forestiers Donohue |
| | implantation d'écocentres | pour l'ensemble du | MRC |

| | | | |
|--------------------|--|---|---|
| | <p>aménagement d'un centre d'interprétation de l'estuaire du St-Laurent,</p> <p>aménagement des pôles de découverte de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers,</p> <p>construction d'un bâtiment d'information touristique et du patrimoine de St-Siméon, dans le cadre du Parc marin du Saguenay—St-Laurent,</p> <p>création d'un parc provincial dans le secteur de Baie-des-Rochers,</p> <p>aménagement d'un sentier littoral de longue randonnée pédestre reliant le parc régional du mont Grand-Fonds, de St-Fidèle à Baie-Ste-Catherine</p> | <p>territoire</p> <p>Baie-Ste-Catherine</p> <p>St-Siméon</p> <p>St-Siméon</p> <p>St-Siméon et Baie-Ste-Catherine</p> <p>La Malbaie, St-Siméon, Baie-Ste-Catherine</p> | <p>Parc marin du Saguenay –St-Laurent</p> <p>municipalité, Parc marin du Saguenay—St-Laurent</p> <p>municipalité, Association touristique régionale de Charlevoix, Parc marin du Saguenay—St-Laurent</p> <p>ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</p> <p>municipalités, Parc marin du Saguenay—St-Laurent</p> |
| Tourisme | <p>ré-aménagement de la plage de St-Irénée et du chemin des Bains</p> <p>aménagement d'un parc régional linéaire de la rivière Malbaie</p> <p>aménagement de la plage municipale et d'un centre d'entraînement national en triathlon</p> <p>Création d'un parc régional au mont Grand-Fonds</p> | <p>St-Irénée</p> <p>TNO, St-Aimé-des-Lacs, Clermont, La Malbaie</p> <p>St-Aimé-des-Lacs</p> <p>La Malbaie</p> | <p>municipalité, MTQ</p> <p>MRC, TNO, St-Aimé-des-Lacs, Clermont, La Malbaie, MRNF, MAMROT Municipalité, MRC</p> <p>MRC, La Malbaie, MRNF, MAMROT</p> |
| Loisirs et culture | <p>Parc urbain du Plateau : réaménagement des aires extérieures de jeux et aménagement d'une aire de détente</p> <p>Bibliothèque et centre culturel</p> | <p>La Malbaie</p> <p>La Malbaie</p> | <p>Ville, MEQ, CSDC</p> <p>MCCCF, Ville</p> |
| Énergie | déplacement de la ligne 735 kV | St-Irénée | Hydro-Québec |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

6.10 PROJETS D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES PRIVÉS À CARACTÈRE RÉGIONAL

La réalisation de quelques projets d'équipements et d'infrastructures privés à caractère régional est prévue à court et à moyen terme sur le territoire de la MRC.

Tableau 6.13 Projets d'équipements et d'infrastructures privés à caractère régional

| SECTEUR D'ACTIVITÉS | ÉQUIPEMENT OU INFRASTRUCTURE | LOCALISATION | PROMOTEUR |
|------------------------------|--|------------------------------------|---|
| Tourisme, loisirs et culture | aménagement d'un champ de tir régional | TNO | Association Loisirs et Plein Air Des Marais |
| Transports | travaux d'amélioration de la voie ferrée, | MRC | Le Massif |
| | développement d'un train récréotouristique, | Clermont, La Malbaie, Saint-Irénée | Le Massif |
| | implantation d'une gare intermodale | La Malbaie | Le Massif |
| Social et communautaire | implantation d'un centre de ressourcement pour personnes handicapées | Clermont | OSBL |
| Santé | centres de ressources intermédiaires | | privé/hôpital |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

6.11 BILAN DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLICS ET PRIVÉS EXISTANTS ET PROJETÉS

Le territoire de la MRC bénéficie de divers équipements et infrastructures publics privés à caractère intermunicipal ou régional. Pour les équipements et infrastructures publics, ce sont les municipalités qui, entre autres, interviennent dans leur gestion, leur entretien ou pour la délivrance des services s'y rapportant.

La Commission scolaire de Charlevoix, la Ville de La Malbaie et la MRC de Charlevoix-Est ont amorcé une réflexion relativement au partage de l'utilisation des équipements scolaires, culturels et de loisirs existants et à venir sur le territoire de la MRC.

La diminution du nombre d'élèves dans les écoles primaires de la MRC provoque une réduction des budgets de la commission scolaire et, indirectement, met en péril la survie de certaines écoles. Dans certains cas, la concertation entre les municipalités et la commission scolaire a permis de maintenir les écoles ouvertes par l'intégration de fonctions publiques ou communautaires à l'intérieur des espaces disponibles dans les écoles.

Une étude sur l'utilisation optimale des équipements et services culturels et de loisirs a identifié un besoin en parcs et aires de détente. Notamment pour les municipalités de Clermont, Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts ainsi que pour La Malbaie. Aussi l'étude mentionne un manque de piscine extérieure.

7.

MILIEU FORESTIER

7.1 FORÊT PUBLIQUE

7.1.1 Composantes de la forêt publique

La forêt du domaine public occupe la plus grande partie du territoire. Elle couvre 68 % de la superficie totale de la MRC, soit 1 624 km². La forêt publique s'étend sur la majorité (62 %) du territoire non organisé (TNO) de la MRC. Elle est aussi présente à l'intérieur du territoire municipalisé sous forme de lots épars, de blocs ou de grands tenants pour une superficie totale de 620 km².

Tableau 7.1 Répartition de la forêt publique

| TERRITOIRE MUNICIPALISÉ (TM) | | | GRANDS TENANTS ⁸ (km ²) | TOTAL (km ²) | TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) (km ²) | GRAND TOTAL (km ²) |
|------------------------------|-------|-------|---|-----------------------------|---|-----------------------------------|
| MORCELÉE (km ²) | | | | | | |
| LOTS ÉPARS | BLOCS | TOTAL | | | | |
| 15 | 104 | 119 | 501 | 620 | 1 004 | 1 624 |

Source : MRN, Direction régionale de Québec, 1998

Le territoire de Charlevoix-Est fait partie de la forêt boréale et de la forêt tempérée nordique. Plus spécifiquement, la zone boréale est occupée par le domaine de la sapinière à bouleau blanc où les principaux peuplements forestiers sont de type mélangé composés de sapin baumier, de bouleau blanc, d'épinette blanche et de peuplier faux-tremble. Dans la zone tempérée nordique on retrouve le domaine de la sapinière à bouleau jaune où les peuplements présents sont également souvent de type mélangé avec comme essences principales le peuplier faux-tremble, le sapin baumier, l'épinette blanche et le bouleau blanc. Le bouleau jaune est souvent rencontré et l'érable à sucre à l'occasion. Les peuplements de pin gris dominent les plaines fluviales bien drainées. La variabilité dans le relief et la présence de montagnes font en sorte que de nombreux types de peuplements forestiers y sont rencontrés; de la pessière noire à lichens jusqu'à l'érablière à bouleau jaune.⁹

Tableau 7.2 Répartition des types de terrain de la forêt productive

| TYPES DE TERRAIN | KILOMÈTRES CARRÉS | % |
|------------------|-------------------|--------|
| résineux | 379,25 | 27,09 |
| mélangé | 349,29 | 24,95 |
| feuillus | 381,81 | 27,27 |
| en régénération | 289,55 | 20,68 |
| TOTAL | 1 399,90 | 100,00 |

Source : MRN, Unité de gestion de Charlevoix, Secteur Forêts, 1998

⁸ Incluant Les Palissades (26,03 km²).

⁹ Enquête de secteur, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2003

Tableau 7.3 Répartition du volume par essence

| ESSENCES | MÈTRES CUBES | % |
|----------|--------------|--------|
| résineux | 4 016 131 | 54,66 |
| feuillus | 3 331 837 | 45,34 |
| TOTAL | 7 347 968 | 100,00 |

Source : MRN, Unité de gestion de Charlevoix, Secteur Forêts, 1998

Tableau 7.4 Âge de la forêt productive accessible (pente de 0 à 40 degrés)

| CLASSES D'ÂGE | KILOMÈTRES CARRÉS |
|---------------|-------------------|
| 0 à 9 | 265,82 |
| 10 | 90,38 |
| 30 | 244,07 |
| 40 | 3,55 |
| 50 | 446,59 |
| 70 | 107,56 |
| 80 | 2,04 |
| 90 | 25,92 |
| 120 | 13,59 |
| TOTAL | 1 199,52 |

Source : MRN, Unité de gestion de Charlevoix, Secteur Forêts, 1998

7.1.2 Bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF)

Tout l'arrière-pays de la MRC de Charlevoix-Est est constitué de forêts du domaine public sur lesquelles s'appliquent, en vertu de la *Loi sur les forêts*, des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF). Ces contrats sont consentis à l'industrie forestière dont la compagnie Abitibi-Bowater pour les bois résineux de sapin, épinette, pin gris et mélèze ainsi que le tremble. Domtar inc. (Windsor) s'approprie le tremble de qualité pâte et du bouleau blanc.

La compagnie Abitibi-Bowater a récemment déposé un Plan Quinquennal d'Aménagement Forestier (PQAF) pour l'horizon 2008-2013 associé à la révision du Plan Général d'Aménagement Forestier (PGAF). Il s'agit là de la 4^e génération de PQAF pour le territoire qui est élaboré dans le cadre de la présente *Loi sur les forêts*. La MRC participe activement aux consultations qui y sont associées.

Pour tout le territoire forestier de Charlevoix sous juridiction de la région de Québec, comprenant la MRC de Charlevoix-Est, la superficie retenue aux fins de l'établissement de la possibilité annuelle de coupe est de 2415,2 km², soit 61 % de la superficie forestière sous CAAF.

Plus récemment, soit depuis 2003, le bénéficiaire a formé un « Groupe des Partenaires » constitué de représentant d'intervenants, d'organismes et d'individus étroitement concernés par la gestion du territoire public dont la MRC de Charlevoix-Est. Le but de l'existence de ce Groupe était de participer à l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier durable selon la norme canadienne de normalisation (CSA Z809). L'exercice a permis d'identifier plus de 50 indicateurs et cibles associés à des valeurs et des objectifs identifiés par le Groupe. Ce plan est présentement en révision.

Sur le plan forestier, la stratégie d'aménagement tient compte des éléments de problématique du territoire notamment l'éparpillement des strates mûres sur l'ensemble du territoire, la récolte des peuplements mélangés et la préservation des massifs résineux sur un horizon moyen terme. L'organisation concrète des opérations tient de plus en plus compte du caractère récréotouristique du territoire. Parallèlement, un programme intensif d'éducation des jeunes forêts qui vise à améliorer la structure et la croissance des peuplements en croissance est en réalisation.

7.1.3 Réseau de chemins forestiers

Le territoire forestier de Charlevoix est desservi par un vaste réseau routier qui s'est implanté avec le développement de l'activité forestière qui remonte au début du siècle. Une partie importante du réseau a été construite selon des critères qui ne répondent plus aux standards d'opérations d'aujourd'hui. Il en est de même pour les infrastructures de ponts et ponceaux. Le réseau plus récent remontant à une dizaine d'années est quant à lui plus conforme et mieux entretenu.

On identifie trois types de réseau de chemins forestiers : le réseau principal où l'on rencontre le grand achalandage. Ce dernier, largement identifié au réseau défini du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sert de grand axe d'accès au territoire. Les standards de ces chemins permettent facilement la rencontre de voitures, camions et remorques. Les priorités d'actions sont orientées vers ce réseau. Le réseau secondaire, qui sert de pénétration plus profonde du territoire, donne souvent accès à des centres d'hébergement telles certaines ZEC et pourvoies. Il est plutôt rare que l'on puisse rencontrer sur ces tronçons de route et il faut user de prudence (largeur pour un véhicule à la fois). Le réseau tertiaire est et a été implanté pour la réalisation des activités forestières et permet, par la suite, l'exercice d'activités récréatives.

Chaque année, le réseau fait l'objet d'améliorations qui sont réalisées par les bénéficiaires de CAAF ou les intervenants fauniques pour la réalisation de leurs activités propres. Souvent, la concertation et le partenariat sont à la base de travaux conjoints. Les travaux portent sur l'amélioration de la capacité portante des infrastructures de ponts, l'installation de ponceaux ou l'amélioration des standards de routes. L'ensemble des ouvrages se réalise dans le respect des normes d'intervention en milieu forestier et de sécurité en vigueur.

Le développement du réseau routier dépend largement de la programmation quinquennale des opérations forestières. Toute voie principale d'accès au territoire sera identifiée pour se conformer à l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et inscrite au schéma d'aménagement de la MRC.

7.1.4 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Par le passé, plusieurs projets ont été réalisés sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est (propriétés privées et publiques) dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet 2). La plupart de ces projets ont été réalisés à des fins récréatives, éducatives, environnementales et fauniques ou à des fins de gestion intégrée des ressources.

La priorisation des projets est effectuée par mandat au CLD de la MRC de Charlevoix-Est selon différents critères de sélection qui sont orientés vers la notion de partenariat, de création d'emploi et de cohérence avec les plans d'action existants (le Plan d'Action pour l'Économie et l'Emploi par exemple)

A titre d'exemple, plusieurs tronçons de sentiers pédestres ont été financés tel l'Orignac, les sentiers du Pied-des-Monts et les sentiers de Baie-des-Rochers. Des projets comme « Le Saumon de la rivière Malbaie » et le mont Grand-Fonds ont été soutenus de même que des projets de voirie forestière des gestionnaires de territoires fauniques.

7.1.5 Délégation de gestion des lots intras-municipaux

En 2000, le gouvernement, dans un objectif de favoriser l'émergence de projets et d'initiatives régionales, a procédé à la délégation de gestion de lots publics intras-municipaux. La MRC de Charlevoix-Est s'est vu déléguer différentes responsabilités en matière de planification, de gestion foncière et forestière. Un comité consultatif multi-ressource a également été formé pour conseiller le conseil des maires sur les orientations de la planification et les projets déposés.

Une des exigences de cette délégation est de produire une planification d'aménagement intégrée. Cette planification doit être considérée dans le schéma d'aménagement de la MRC. La superficie totale est de 76,4 km². Une partie des lots intras soient les grands blocs constitués par Les Palissades et le bloc le long du fleuve du Cap-de-la-tête-aux-chiens jusqu'à l'anse Chafaud aux Basques possède des atouts indéniables en vue de la création d'un futur parc national.

7.2 FORÊT PRIVÉE

7.2.1 Composantes de la forêt privée

Environ 1 200 propriétaires se partagent la forêt sur les terres privées. Les superficies détenues par ces propriétaires varient généralement entre 4 et 200 hectares. Seul le Domaine Laforest possède une plus grande superficie avec ses 7 567 hectares à l'intérieur du TNO.

Le tableau suivant présente les différentes caractéristiques de la forêt privée du territoire de la MRC.

Tableau 7.5 Caractéristiques de la forêt privée par municipalités

| MUNICIPALITE | SUPERFICIE FORET PRIVEE HA | FEUILLU/MELANGE/RESINEUX HA | | | CLASSE DE PENTES E/F HA | PLANTATIONS & TRAVAUX SYLVICOLES HA | COUPES TOTALES HA |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|-------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 3408 | 432 | 1361 | 166 | 650/229 | 10 | 23 |
| Saint-Siméon | 8 934 | 2 489 | 3 852 | 1 259 | 1 291/394 | 128 | 55 |
| La Malbaie | | | | | | | |
| Saint-Fidèle | 9 289 | 2 793 | 4 299 | 939 | 405/781 | 318 | 22 |
| Cap-à-l'Aigle | 604 | 154 | 293 | 9 | 97/97 | 9 | 2 |
| Rivière-Malbaie | 5 149 | 1 735 | 2 060 | 453 | 177/61 | 253 | 35 |
| La Malbaie-Pointe-au-Pic | 3 215 | 804 | 1 075 | 368 | 94/128 | 277 | 12 |
| Sainte-Agnès | 4 565 | 3 170 | 2 396 | 734 | 119/15 | 193 | 100 |
| Clermont | 2 776 | 926 | 997 | 142 | 304/191 | 62 | 27 |
| Saint-Irénée | 1 375 | 243 | 638 | 245 | 154/39 | 21 | 0 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 6 166 | 1 743 | 1 985 | 60 | 262/132 | 393 | 9 |
| Notre-Dame-des-Monts | 1 303 | 308 | 470 | 253 | 3/0 | 89 | 25 |
| TNO | 2 282 | 1 158 | 665 | 8 | 157/78 | 0 | 51 |
| Total MRC | 49 066 | 15 955 | 20 091 | 4 636 | 3 713/2 145 | 1 753 | 361 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire, La forêt privée du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, Novembre 2004, 57 p.

Pour former le tableau ci-haut, les superficies propres à la zone agricole régie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) ont été retranchées de l'ensemble des données disponibles sur la forêt privée. La forêt privée couvre 49 066 hectares dont 41 % est composé de forêt mélangée (feuillus et résineux), ce qui est comparable au reste de la région de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 12 % de la forêt privée de Charlevoix-Est est sur des zones de fortes pentes (plus de 30 %), soit

des pentes de classe E et F. Des travaux d'aménagement forestier sont effectués sur 4 % du territoire et les coupes totales ont touché moins de 1 % de la forêt.

On retrouve dans le tableau suivant des données concernant des secteurs forestiers qui n'ont pas de valeur pour la production de bois. Au total, 6 %, soit 3 103,3 hectares, de la superficie attribuée à la forêt privée est dite improductive. De cette superficie, on retrouve près de 10 % (298,5 ha) de friche, 23 % d'aulnaie (700 ha), 20 % de dénudés sec et humide (635,4 ha), 3 % (100,4) ha utilisés à des fins d'extraction de gravier et, finalement, 44 % (1 369 ha) du territoire improductif est utilisé pour des lignes de transmission d'énergie.

Tableau 7.6 Type de terrains forestiers improductifs par municipalités

| TYPE DE TERRAIN MUNICIPALITÉ | FRICHES HA | AULNAIE HA | DENUDE HUMIDE/SEC HA | GRAVIERE HA | LIGNE DE TRANSMISSION D'ÉNERGIE HA | SUPERFICIE TOTALE DE TERRAIN IMPRODUCTIF HA |
|---------------------------------|---------------|---------------|----------------------------|----------------|---|---|
| Baie-Sainte-Catherine | 46 | 22 | 20/366 | 1 | 7 | 462 |
| Saint-Siméon | 54 | 120 | 22/96 | 0 | 365 | 657 |
| La Malbaie | | | | | | |
| Saint-Fidèle | 87 | 41 | 9/20 | 6 | 356 | 519 |
| Cap-à-l'Aigle | 0 | 0 | 0/0 | 0 | 0 | 0 |
| Rivière-Malbaie | 38 | 23 | 0,4/0 | 1 | 92 | 154,4 |
| La Malbaie-Pointe-au-Pic | 0,4 | 9 | 0/5 | 14 | 69 | 97,4 |
| Sainte-Agnès | 19 | 192 | 8/0 | 0 | 40 | 259 |
| Clermont | 0 | 2 | 0/14 | 33 | 122 | 171 |
| Saint-Irénée | 3 | 1 | 0/0 | 18 | 21 | 43 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 30 | 101 | 39/11 | 16 | 84 | 281 |
| Notre-Dame-des-Monts | 1,1 | 74 | 6/0 | 0 | 28 | 109,1 |
| TNO | 20 | 115 | 2/17 | 11,4 | 185 | 350,4 |
| Total | 298,5 | 700 | 106,4/529 | 100,4 | 1 369 | 3 103,3 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire, La forêt privée du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, Novembre 2004, 57 p.

7.2.2 Régime de protection et de mise en valeur des forêts privées

Le nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées adopté lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée, en mai 1995, s'est traduit entre autres par la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Ces agences ont pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de leur territoire respectif, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Dotée d'un budget annuel de plus de 2 000 000 \$, l'Agence des forêts privées de Québec (03), dont la MRC de Charlevoix-Est fait partie, regroupe, comme toutes les autres agences, les partenaires suivants : le monde municipal, le gouvernement du Québec, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, les producteurs forestiers.

L'élaboration du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées de Québec (03) est réalisée et est en vigueur depuis le 4 avril 2001. Le PPMV est un document de planification à long terme qui résulte d'un effort de concertation des différents partenaires et par lequel l'Agence expose les orientations qu'elle a retenues pour assurer l'aménagement durable des forêts privées de son territoire

conformément aux dispositions de la *Loi sur les forêts* et les objectifs de protection et de mise en valeur. Elle y décrit également les mesures qu'elle entend prendre pour réaliser ces derniers.

7.2.3 Cadre actuel de la réglementation sur la plantation et l'abattage d'arbres dans les municipalités de la MRC

En 2004, parmi les municipalités de la MRC, seule la Ville de La Malbaie a réglementé l'abattage d'arbres. Après analyse du cadre normatif décrit à ce règlement local et après étude détaillée de la forêt privée du territoire de la MRC, il appert que ce règlement est très difficile d'application et ne qu'il ne tient pas compte de la réalité forestière du territoire.

Afin de développer une vision d'ensemble de la forêt qui inclut les différentes utilisations de cette dernière (source de revenus, récréation, villégiature, etc.), la MRC a procédé à l'élaboration d'un règlement sur la plantation et l'abattage d'arbres. Plusieurs intervenants ont été rencontrés (agence des forêts privées, groupements forestiers, etc.) et des modalités qui tiennent compte des particularités de la forêt et des différents secteurs ont été élaborées.

Ce règlement n'est pas un règlement de contrôle intérimaire. C'est un règlement de la compétence de la MRC et c'est cette dernière qui voit à son application. Pour cette raison, les normes du règlement ne sont pas toutes incluses au document complémentaire, certaines concernant la coupe commerciale resteront au niveau régional. Cette décision s'explique par un désir d'application uniforme et par la présence d'un ingénieur forestier engagé par la MRC et qui est désigné personne responsable de l'application du règlement sur l'abattage et la plantation d'arbres sur les terres du domaine privé.

Le règlement concernant l'abattage et la plantation d'arbres vise à :

- protéger les sites ayant bénéficié d'investissement forestier;
- maintenir 30% de la superficie boisée d'une propriété;
- maintenir des bandes boisées entre les propriétés et le long des corridors routiers;
- protéger les prises d'eau potable, les érablières, les rives, les cours d'eau, les zones de mouvements de terrain, les pentes fortes;
- protéger les sites d'observations;
- interdire le déboisement commercial de plus de 1 hectare dans les territoires d'intérêt et les affectations de villégiature.

Carte 5 ***Terres publiques et terres privées***

7.3 VERS DE NOUVEAUX MODES DE GESTION TERRITORIALE DE LA FORÊT

7.3.1 Concept de forêt habitée (forêt de proximité)

Vers la fin des années 90, la MRC de Charlevoix-Est a mis des efforts pour mettre en application le concept de forêt habitée sur son territoire. Le gouvernement démontrait une ouverture à décentraliser la gestion de la ressource forestière et la collectivité était désireuse de développer, diversifier et rentabiliser les activités que peut supporter la forêt, tout cela dans une perspective de développement durable.

Ce concept de forêt habitée peut être défini comme un nouveau mode de gestion par lequel les collectivités locales auront de véritables pouvoirs de gestion et d'intervention pour mettre en valeur l'ensemble des ressources du milieu forestier de la zone habitée, en respectant un cadre général de fonctionnement, en vue d'engendrer de l'activité socio-économique supplémentaire et durable qui leur permette d'en vivre et de bénéficier de la valeur ajoutée du patrimoine forestier qu'ils auront contribué à développer.

Suite à des états généraux (1996), où le conseil des maires de la MRC a résolu de demander au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix-Est de prendre le leadership administratif et opérationnel du dossier de l'application du concept de forêt habitée, plusieurs interventions se sont réalisées dont la création d'un comité de travail qui a défini une structure provisoire de fonctionnement, un plan de communication, une démarche pour le développement et l'application du concept, une définition du concept et des enjeux, un plan d'action et un territoire d'application. Le territoire ciblé représentait une superficie d'environ 110 000 hectares (1 100 km²), dont 40 000 hectares (400 km²) sous CAAF.

Différents projets ont été priorisés à l'époque dont la relance des Palissades, l'implantation du camp Arthur Savard et des projets de délégation de gestion de portions de lots intra-municipaux ainsi que le projet de parc régional du mont Grand-Fonds.

LES PALISSADES

Localisé à 13 km au nord de Saint-Siméon et accessible par la route 170 (vers Chicoutimi), le territoire des Palissades couvre une superficie de 26,03 km². Jusqu'en novembre 1993, ce site faisait partie du réseau de centres éducatifs forestiers (CEF) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui en a abandonné la gestion la même année.

Le site des Palissades doit son nom à l'enfilade de falaises abruptes d'une hauteur de 300 mètres et dont la configuration est le résultat de bouleversements géologiques. Un réseau de sentiers de randonnée pédestre a été aménagé et permet d'accéder au sommet, via une petite vallée. Une fois au sommet, une vue exceptionnelle s'offre aux visiteurs des lieux sur la vallée de la rivière Noire, le lac à Jean et divers phénomènes géomorphologiques.

Le territoire des Palissades est recouvert d'une forêt mixte où presque aucune intervention d'aménagement forestier n'a été réalisée depuis longtemps. Un bâtiment d'accueil servant autrefois à l'interprétation et des aménagements légers est toujours présent sur le site.

Depuis que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'est retiré du fonctionnement du Centre éducatif forestier Les Palissades, quelques tentatives de prise en charge par le milieu ont été

entreprises, mais, hélas, sans trop de succès, ce qui fait qu'aujourd'hui, aucune vocation particulière n'est attribuée à ce territoire. En 1998, un comité de relance a été formé (regroupant plusieurs membres du comité de travail de la forêt habitée et d'autres intervenants régionaux). Ce comité entendait présenter au MRN une proposition globale de prise en charge s'inscrivant dans le concept de forêt habitée. Le comité espérait même faire de ce site, entre autres, le chef-lieu de la forêt habitée. Un plan préliminaire d'aménagement forestier a été réalisé, de même qu'un plan de gestion de la faune.

Aujourd'hui, le site des Palissades fait l'objet d'un bail, renouvelable annuellement, entre la MRC de Charlevoix-Est et une organisation qui œuvre à des fins communautaire et éducative. Ainsi, sur une superficie de 5,4 hectares, les activités d'escalade, via ferrata, parcours d'aventure et randonnée sont offerts.

En 2007, une approche a été faite par la MRC auprès du ministère du Développement durable et de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour inclure cette portion de territoire dans une réserve de biodiversité projetée ou de parc et cela, avec une partie du territoire constitué des lots intra-municipaux autour de la Baie-des-Rochers. Le MDDEP a accueilli favorablement ce projet qui permettrait de mettre en valeur le caractère exceptionnel de ces deux sites. D'ailleurs, selon le plan d'affectation des Terres du domaine public de 1995 (PATP), le secteur des Palissades a reçu l'affectation « site d'intérêt particulier ». Un projet pilote visant la construction de 4 ou 5 chalets pour la chasse au gros gibier a été réalisé.

LA BAIE-DES-ROCHERS

Les lots intra-municipaux autour de la Baie-des-Rochers présentent également un fort potentiel de développement, car il représente un milieu unique. Avec son relief accidenté, sa forme particulière (plusieurs petites anses) et ses versants en partie dénudés qui constituent un havre naturel où le paysage forestier et maritime incite à la découverte. Le quai, le réseau de sentiers de randonnée pédestre, les belvédères, la plage naturelle de l'anse de sable composent les infrastructures existantes destinées à la contemplation de ce lieu magnifique isolé qui est reconnu au plan directeur de mise en valeur du Parc marin du Saguenay--St-Laurent. Le secteur de la baie des Rochers est en majorité situé sur des terres publiques. Un réseau de sentiers permet la découverte d'une partie de la baie et l'accès à l'anse de sable (plage).

Comme pour les Palissades, le Ministère du Développement durable de l'environnement et des Parcs (MDDEP) a démontré son intention de donner le statut de réserve de biodiversité projetée ou de parc à ce secteur.

PARC RÉGIONAL DU MONT GRAND-FONDS

La station de ski alpin mont Grand-Fonds qui fut propriété de la MRC de Charlevoix-Est est maintenant celle de la Ville de La Malbaie. Elle est située dans une vallée glaciaire en auge dont les versants sont en majorité boisés. Cette vallée constitue en fait le centre récréatif régional hivernal du territoire de la MRC, puisqu'outre la station de ski alpin, on retrouve un réseau de sentiers de randonnée de ski de fond, de pas de patin et de raquette, des refuges, des belvédères, un sentier régional de motoneiges, le point d'arrivée de la Traversée de Charlevoix et une pourvoirie à droit exclusif de chasse, de pêche et de piégeage. Tous occupent le fond de la vallée, jusqu'au lac Plongeon.

Carte 6 **Écosystèmes protégés**

Du haut de la montagne de la station de ski, on peut voir les massifs montagneux des Laurentides au Nord, la vallée de la rivière Malbaie à l'Ouest et une portion du fleuve au Sud-ouest.

Le territoire de Grand-Fonds, maintenant inclus au projet de forêt habitée, fait l'objet de plusieurs interventions forestières (forêt privée, forêt publique) et fut passablement affecté dans le passé par une exploitation forestière qui ne tenait pas compte de sa vocation récréative, de ses potentiels et du paysage forestier.

Au cours des dernières années, la réalisation d'un plan d'aménagement et de gestion du projet de parc régional du mont Grand-Fonds a été entamée par la MRC. Ce plan devrait être finalisé prochainement et présenté au ministère des Affaires municipales et des Régions pour la concrétisation du projet. La superficie de ce projet de parc est de 66,85 km², dont 65 km² correspondent à des terres publiques (sous CAAF) et 1,85 km² à des terres privées. Les terres publiques sous la juridiction du MRNF représentent donc 97,23 % du territoire du projet de parc.

7.3.2 Refuges biologiques

Avec les modifications apparues à la *Loi sur les Forêts* en 2001, le gouvernement du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont tenu à mettre en application une politique de gestion intégrée des unités d'aménagement forestier (UAF). Celle-ci avait comme principal mandat la consolidation des acquis en termes d'aménagement durable des forêts. De cette volonté sont nés différents objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV). Au total, c'est onze objectifs qui ont été retenus, regroupés sous deux grands groupes : la conservation des sols et de l'eau et la conservation de la biodiversité.

À l'intérieur de ce dernier groupe, un des objectifs de protection se définit précisément comme suit : « *Maintenir en permanence une quantité de forêts mûres et surannées déterminées en fonction de l'écologie régionale* ». De cet objectif précis découle la création des refuges biologiques. Par leur présence, la conservation de la biodiversité associée aux vieilles forêts vierges est recherchée.

Plusieurs refuges biologiques ont été délimités sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Le fait de diviser ces territoires en petites superficies et de les rendre plus nombreux témoigne de la volonté du gouvernement à vouloir protéger différents échantillons forestiers sur son territoire. En les rendant spatialement mieux réparties, ces zones permettent une meilleure connectivité entre les diverses aires de protection présentes sur le territoire et permettent de conserver une plus grande biodiversité. Ainsi, par la protection de ces îlots de vieilles forêts, le gouvernement du Québec tente de se rapprocher de son objectif de protection de 8 % de l'ensemble des forêts du Québec.

Tableau 7.7 Identification des refuges biologiques présents sur les terres publiques

| NO_REFUGE | Superficie (ha) | Localisation |
|-------------|-----------------|--------------------|
| 3330-2-08-2 | 160 | TNO |
| 3330-2-12-1 | 110 | TNO |
| 3330-2-12-2 | 152 | TNO |
| 3330-2-12-3 | 124 | TNO |
| 3330-2-13-2 | 96 | Saint-Siméon |
| 3330-2-13-3 | 96 | Baie Ste-Catherine |
| 3330-2-13-4 | 78 | Baie Ste-Catherine |
| 3330-2-14-3 | 101 | Saint-Siméon |
| 3330-2-15-1 | 150 | TNO |
| 3330-2-11-2 | 127 | Saint-Siméon |
| 3330-2-14-1 | 74 | Saint-Siméon |
| 3330-2-08-1 | 144 | TNO |
| 3330-2-08-3 | 120 | TNO |
| 3330-2-12-4 | 100 | TNO |
| 3330-2-09-1 | 60 | Clermont |
| 3330-2-10-1 | 243 | La Malbaie, TNO |
| 3330-2-12-5 | 151 | TNO |
| 3330-2-13-1 | 82 | Baie Ste-Catherine |
| 3330-2-14-2 | 59 | Saint-Siméon |
| 3330-2-13-1 | 55 | Saint-Siméon |

Source : MRNF

7.3.3 Développement d'un modèle de gestion territorial associé au projet de mise en valeur de la sapinière à bouleau jaune

Parallèlement au développement du concept de forêt habitée, les intervenants régionaux ont eu à faire face à des problématiques territoriales associées à l'état de vastes étendues de forêts qualifiées de dégradées. En réponse à différents facteurs dont les épidémies de tordeuse de bourgeons de l'épinette, les feux de forêts et des pratiques forestières mal adaptées, de grandes étendues de forêts localisées dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune supportent présentement des peuplements forestiers de transition et de faible qualité alors que le potentiel forestier pourrait permettre de supporter des peuplements de plus grande valeur et à des stades climatiques de succession forestière.

Dans le but de pallier à ces problématiques et pour intervenir de façon plus concertée sur le territoire, différents intervenants ont créé le Groupe des Partenaires pour le développement forestier durable des communautés de Charlevoix et de Bas-Saguenay. L'objectif est de développer un modèle de gestion du territoire et de travailler sur 6 axes principaux soient: acquérir les connaissances nécessaires à la mise en valeur du territoire forestier, améliorer la condition du réseau routier forestier, réhabiliter la forêt mixte vers le plein potentiel offert par les qualités de station du domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'Est; miser sur les opportunités offertes par une forêt habitée, située à proximité des usines de transformation afin de mettre en œuvre des projets de sylviculture intensive, soutenir les projets relatifs aux principes de forêt habitée, permettre à tous les intervenants du milieu forestier de participer aux orientations de développement du territoire forestier.

La MRC de Charlevoix-Est a toujours soutenu les démarches et est associée de près à ce travail de développement.¹⁰

7.4 RÉVISION DU RÉGIME FORESTIER

Depuis le dépôt du rapport Coulombe en 2004 sur la gestion de la forêt publique québécoise, plusieurs recommandations issues de ce rapport ont été mises en application telle la révision de la méthode de calcul de la possibilité forestière ou la création du poste de Forestier en chef. Cet exercice de consultation a permis récemment de dégager un consensus sur la pertinence de réviser le régime forestier actuel pour faire face aux nouvelles réalités et le travail de révision est actuellement en cours, il est basé sur 9 orientations dont :

- favoriser la mise en valeur des ressources par l'implantation d'un zonage du territoire forestier.
- confier à des acteurs régionaux des responsabilités en matière de gestion des forêts du domaine de l'état.

Dès lors, la MRC de Charlevoix-Est aura à intervenir dans cet important processus qui amènera des changements profonds dans la dynamique de gestion territoriale de la région.

7.5 TERRITOIRES LIBRES

Les territoires libres compris à l'intérieur de la MRC de Charlevoix-Est s'étendent sur 389,2 km² et se situent en partie à l'intérieur du territoire non organisé (TNO) de la MRC et en partie à l'intérieur du territoire municipalisé. Les territoires libres sont sous CAAF. Ils font donc l'objet d'exploitation forestière. Ils sont aussi convoités par les ZEC et pourvoies. Le conseil des maires de la MRC souhaite conserver ces territoires tels quels.

Sur le TNO, les territoires libres se concentrent surtout dans les environs de Sagard, près des lacs Chaud, de la rivière Noire, Germain et Deschênes, alors que sur le territoire municipalisé, ils sont présents à Baie-Sainte-Catherine (dans les environs du lac Port-au-Quilles), Saint-Siméon (dans le secteur du lac Baie-des-Rochers), Saint-Fidèle (dans les environs des lacs Port-au-Persil et Port-au-Saumon) et Rivière-Malbaie (dans le secteur du mont Grand-Fonds et du lac Gravel).

Les territoires libres sont aussi présents, mais dans une proportion moindre, sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et ses environs. Ainsi, on les retrouve près du lac Boudreault et de la rivière du Gouffre, près du lac Pied-des-Monts et dans le secteur de la montagne du Friche.

Tableau 7.8 Répartition des territoires libres par rapport aux autres territoires

| TYPES DE TERRITOIRES | SUPERFICIE km ² | PROPORTION (%) |
|---|----------------------------|----------------|
| Territoires libres | 389,2 | 24 |
| Territoires structurés (ZEC et pourvoies) | 979,7 | 60,3 |
| Parcs (des Hautes-Gorges, Saguenay) | 255,1 | 15,7 |
| TOTAL terres publiques | 1 624 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

¹⁰ Projet de mise en valeur de la sapinière à bouleau jaune de l'est, GPDFD, 2007

7.6 BILAN DU MILIEU FORESTIER

La forêt, territoires public et privé confondus, couvre 89 % de la MRC. La forêt du domaine public occupe la plus grande partie. Elle couvre 68 % de la superficie totale de la MRC, soit 1 624 km². Tout l'arrière-pays de la MRC de Charlevoix-Est est constitué de forêts du domaine public sur lesquelles s'appliquent, en vertu de la *Loi sur les forêts*, des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF). Ces contrats sont consentis à l'industrie forestière dont la compagnie Abitibi-Bowater pour les bois résineux de sapin, épinette, pin gris et mélèze ainsi que le tremble. Domtar inc. (Windsor) s'approprie le tremble de qualité pâte et du bouleau blanc.

Sur le plan forestier, la stratégie d'aménagement tient compte des éléments de problématique du territoire notamment l'éparpillement des strates mûres sur l'ensemble du territoire, la récolte des peuplements mélangés et la préservation des massifs résineux sur un horizon moyen terme. L'organisation concrète des opérations tient de plus en plus compte du caractère récréotouristique du territoire. Parallèlement, un programme intensif qui vise à améliorer la structure et la croissance des peuplements des jeunes forêts est en cours de réalisation.

Le territoire forestier de Charlevoix est desservi par un vaste réseau routier qui s'est implanté avec le développement de l'activité forestière qui remonte au début du siècle. Une partie importante du réseau a été construite selon des critères qui ne répondent plus aux standards d'opérations d'aujourd'hui. Il en est de même pour les infrastructures de ponts et ponceaux. En plus de servir aux compagnies forestières, ce réseau donne accès à des centres d'hébergement telles certaines ZEC et pourvoiries, et permet aussi l'exercice d'activités récréatives.

Environ 1 200 propriétaires se partagent la forêt sur les terres privées laquelle couvre 49 066 hectares au total. Une partie (12 %) de cette forêt privée est située dans des secteurs de fortes pentes. Aussi, 6 %, soit 3 103 hectares, de la superficie attribuée à la forêt privée est dite improductive. La protection et la mise en valeur de la forêt privée sont assurées par l'Agence des forêts privées de Québec (03), dont la MRC de Charlevoix-Est fait partie.

Afin de développer une vision d'ensemble de la forêt, la MRC a procédé à l'élaboration d'un règlement sur la plantation et l'abattage d'arbres. Certaines normes devront être intégrées dans les règlements municipaux alors que d'autres resteront au niveau régional.

La MRC envisage développer de nouveaux modes de gestion territoriale de la forêt tel que le concept de la forêt habitée, la protection des refuges biologiques et le développement d'un modèle de gestion territorial associé au projet de mise en valeur de la sapinière à bouleau jaune.

8.

MILIEU AGRICOLE

8.1 ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

La MRC de Charlevoix-Est est « zonée » agricole sur près de 16 % du territoire municipalisé pour un total de 19 915,7 hectares. En incluant les territoires non organisés, ce n'est que 8 % du territoire de la MRC qui est régi par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

Au total, la géographie particulière de la région (relief accidenté, etc.) est peu propice à l'agriculture conventionnelle. Les gens qui œuvrent dans le milieu doivent donc faire preuve de beaucoup d'imagination et de dynamisme pour faire face à la compétition. Ils y réussissent fort bien puisque la contribution de l'agriculture à l'économie régionale est importante. Selon la Commission de protection du territoire agricole, en 2008 45 % de la zone agricole protégée est occupée par les exploitations agricoles¹¹. La moyenne provinciale est de 53 %.

Tableau 8.1 Superficie de la zone agricole protégée par municipalité

| MUNICIPALITÉ | SUPERFICIE TOTALE (hectares) | ZONE AGRICOLE (hectares) | % |
|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|----------|
| Baie-Sainte-Catherine | 23 216 | 557 | 2 |
| Saint-Siméon | 28 973 | 566 | 2 |
| La Malbaie : | | | |
| secteur Saint-Fidèle | 17 269 | 525 | 3 |
| secteur Cap-à-l'Aigle | 1 137 | 532 | 47 |
| secteur Rivière-Malbaie | 17 166 | 3 314 | 19 |
| secteur La Malbaie—Pointe-au-Pic | 4 663 | 1 469 | 32 |
| secteur Sainte-Agnès | 6 822 | 2 409 | 35 |
| Clermont | 5 299 | 1 115 | 21 |
| Notre-Dame-des-Monts | 5 615 | 4 266 | 76 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 10 157 | 618 | 6 |
| Saint-Irénée | 6 029 | 4 546 | 75 |
| TNO | 110 642 | 0 | 0 |
| Total MRC | 236 988 | 19 917 | 8 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

¹¹ Rapport annuel de gestion 2007-2008, CPTAQ

Carte 7 **Zone agricole protégée**

8.1.1 Climat

Dans la région, le climat qui prédomine en est un que l'on peut qualifier de sub-humide de type continental tempéré, à hiver froid et à été chaud. De par la topographie accidentée du territoire de la MRC, on peut distinguer trois zones climatiques particulières illustrées au tableau suivant.

| | Vallée (0-200 m) | Plateau (200-500 m) | Moyenne altitude (500-800 m) |
|---|---------------------|------------------------|---------------------------------|
| Température moyenne annuelle | 4,5°C | 4°C | 0°C |
| Température moyenne de juillet | 18°C | 18°C | 15,5°C |
| Précipitations totales | 71 cm | 81,3 cm | 81,3 cm |
| Date du dernier gel au printemps (50% de probabilité) | 15-mai | 01-juin | 15-juin |
| Date du premier gel d'automne (50% de probabilité) | 01-oct | 15-sept | 01-sept |
| Saison sans gel (50% de probabilité) | 120 jours | 100 jours | 60-80 jours |

MAPAQ, Étude pédologique de la région de Charlevoix

8.2 ÉTAT DE SITUATION

Selon les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), les revenus agricoles bruts de la MRC de Charlevoix-Est atteignaient en 2006, 23 581 368\$. Cette donnée est un minimum puisqu'en plus de compter sur des déclarations volontaires de la part des producteurs, les données sont présentées sous la forme de strates de revenus et le total a été effectué en considérant les minimums.

Selon Statistique Canada en 2006, 4,8 % de la population active de Charlevoix-Est travaille dans le domaine de l'agriculture et les autres industries axées sur les ressources. Quant à la moyenne d'âge des exploitants agricoles, elle est de 50,4 ans ce qui est comparable à celle de l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale qui est de 49,9 ans. Comme dans plusieurs régions du Québec, le secteur agricole de la MRC de Charlevoix-Est connaît des problèmes de relève et de continuité et cela se traduit par des fermes mises en vente, en zone agricole dynamique, qui trouvent difficilement preneurs. Le tableau suivant présente l'évolution des fermes depuis 1981.

Tableau 8.2 Caractéristiques des fermes entre 1981 et 2006

| Année | Nombre de fermes | Revenus moyens des fermes (\$) | % des fermes ayant des revenus de 10 000\$ et moins | % des fermes ayant des revenus de 10 000\$ à 100 000\$ | % des fermes ayant des revenus de 100 000\$ et plus |
|-------|------------------|--------------------------------|---|--|---|
| 1981 | 190 | 47 876 | 64 | 26,3 | 5,3 |
| 1986 | 150 | 79 260 | 46,7 | 33,3 | 20 |
| 1991 | 119 | 129 055 | 39,5 | 32,8 | 28,6 |
| 1996 | 85 | 166 316 | 18,8 | 41,2 | 40 |
| 2001 | 79 | 274 323 | 17,7 | 41,8 | 40,5 |
| 2006 | 67 | 291 928 | n/d | n/d | n/d |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Pendant les quinze années présentées ci-dessus, la décroissance du nombre de fermes semble avoir été compensée par l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et par l'augmentation de leurs revenus.

Le tableau suivant indique que la Ville de La Malbaie, qui a la plus grande superficie agricole (18 % de son territoire) ne peut compter que sur 1,3 % de ses revenus en taxation provenant de l'agriculture, ce qui en fait la troisième municipalité ayant la plus faible valeur foncière uniformisée provenant de l'agriculture. Les valeurs foncières générées par le milieu agricole les plus élevées sont dans les municipalités de Saint-Irénée avec 13,6 % et Notre-Dame-des-Monts avec 5,2 % alors que la superficie agricole couvre respectivement 76 % et 75 % de leur territoire.

Tableau 8.3 Agriculture dans les municipalités de Charlevoix-Est en 2007

| MUNICIPALITÉ | SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE (HECTARES) | NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES | VALEUR UNIFORMISÉE (2003) PROVENANT DE L'AGRICULTURE (%) |
|-----------------------|---|----------------------------------|--|
| Baie Sainte-Catherine | 557 | 1 | 2,1 |
| Saint-Siméon | 566 | 2 | 1,0 |
| La Malbaie | 8 249 | 30 | 1,3 |
| Clermont | 1 115 | 4 | 0,6 |
| Notre-Dame-des-Monts | 4 266 | 9 | 5,2 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 618 | 5 | 2,4 |
| Saint-Irénée | 4 546 | 22 | 13,6 |
| MRC | 19 917 | 73 | 2,2 |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Le tableau suivant indique le type de production des 84 producteurs présents en 2003 et des 73 producteurs présents en 2007. Selon ces statistiques, il y aurait eu perte de 13 % des producteurs en quatre ans.¹² Il est important de noter que c'est la production qui constitue le principal revenu du producteur qui est comptabilisé. À celle-ci s'ajoutent souvent une ou deux productions secondaires qui ne sont pas comptabilisées ici.

Le tableau suivant montre clairement que les éleveurs d'animaux sont en plus grande proportion, soit 86,7 %. Les producteurs de bovins représentent 46 % de la production agricole totale et 53 % de la production animale. Cependant, on peut affirmer que le statut de la production de bovins de boucherie est précaire étant donné le contexte économique (la chute de la valeur du bœuf), le caractère « à temps partiel » auquel se prête fréquemment ce type de production et qui, de plus, est souvent un état de transition entre la ferme laitière et la fermeture de la ferme.

Les producteurs de porcs représentent 19 % des producteurs agricoles et 22 % des éleveurs. Leur statut est aussi très précaire compte tenu du contexte de mondialisation lié à une chute de prix du marché du porc et hausse du coût de production.

¹² Les tableaux de cette section ont tous été produits grâce à la collaboration du MAPAQ qui a fourni un portrait de l'agriculture pour tout le territoire de la MRC de Charlevoix-Est suite au recensement effectué auprès des agriculteurs en 2000 et mis à jour en 2003. La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* restreint la divulgation d'information lorsqu'une donnée est issue d'un nombre insuffisant d'entreprises. Dans ce cas, une indication « n/d » apparaît dans le tableau.

Il est aussi intéressant de noter que 5 % des éleveurs font de l'élevage non traditionnel; cervidés, chèvres, sangliers, etc.

Tableau 8.4 Producteurs agricoles en 2003 et 2007

| PRODUCTION | NOMBRE DE PRODUCTEURS 2003 | % 2003 | NOMBRE DE PRODUCTEURS 2007 | % 2007 |
|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|------------|
| Bovins laitiers | 8 | 10 | 7 | 10 |
| Bovins de boucherie | 39 | 46 | 33 | 45 |
| Veaux lourds | 1 | 1.2 | 1 | 1 |
| Porcs | 16 | 19 | 14 | 19 |
| Oeufs d'incubation | 1 | 1.2 | 0 | 0 |
| Volailles | 4 | 5 | 3 | 5 |
| Chevaux | 1 | 1.2 | 1 | 1 |
| Ovins | 1 | 1.2 | 1 | 1 |
| Sangliers | 1 | 1.2 | 0 | 0 |
| Autres (canards, ânes) | 1 | 1.2 | 1 | 1 |
| Céréales et protéagineux | 3 | 4 | 3 | 5 |
| Fourrages pour vente | 1 | 1.2 | 4 | 6 |
| Horticulture | 1 | 1.2 | 2 | 3 |
| Légumes frais | 3 | 5 | 1 | 1 |
| fruits | 1 | 1.2 | 1 | 1 |
| Vente de bois | 2 | 2 | 1 | 1 |
| Total | 84 | 100 | 73 | 100 |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Le tableau suivant illustre que les superficies utilisées pour le fourrage et le pâturage représentent 87 % de toute la production végétale de la MRC. Cette grande proportion s'explique, entre autres, par la grande quantité d'animaux élevés dans Charlevoix-Est. Le total de superficie cultivée a baissé de 13 % entre 2003 et 2007, le même pourcentage que le nombre de producteur.

Tableau 8.5 Production végétale en 2003 et 2007

| PRODUCTION | SUPERFICIE CULTIVÉE (ha) | |
|--------------------------|--------------------------|-------------|
| | 2003 | 2007 |
| Fourrage et pâturage | 4 730 | 4022 |
| Céréales et protéagineux | 612 | 653 |
| orge | 267 | 277 |
| avoine | 230 | 264 |
| céréales mélangées | | |
| canola | 54 | 68 |
| autres | 35 | 0 |
| | 26 | 44 |
| Horticulture | 75 | 79 |
| bleuets | 30 | 63 |
| autres | 45 | 16 |
| Autres superficies | 13 | 6 |
| Total | 5 430 | 4760 |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Le tableau suivant indique que les superficies cultivées déclarées par les producteurs atteignent 4 760 hectares, soit 24 % de la zone agricole totale d'une superficie de 19 915,7 hectares.

La ville de La Malbaie comprend 43 % de toute la superficie en culture. Cela s'explique par le fait que le territoire de la ville de La Malbaie couvre à lui seul 37 % du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, excluant le TNO, et sa zone agricole représente 40 % de toute la zone agricole de la MRC de Charlevoix-

Est. La municipalité de Saint-Irénée, qui représente 5 % du territoire de la MRC (TNO exclut) produit 32 % de toute la production végétale de la MRC.

Cette donnée fournit une bonne explication des problèmes de cohabitation que connaît Saint-Irénée depuis 2006. L'intensité de la production végétale, donc nécessitant de l'épandage, liée à la concentration de 11 unités d'élevage porcin sur un tronçon de quelques kilomètres expliquent qu'une crise a débutée lors de la consultation publique sur un nouveau projet d'élevage porcin. C'est cette crise qui a mené la MRC à contourner les élevages porcins dans un règlement de contrôle intérimaire (RCI).

Le RCI relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles, adopté en 2004 afin d'intégrer les nouvelles orientations gouvernementales, a été amendé en juin 2008. Cet amendement visait à établir un nombre limite d'unités d'élevage porcin soit : 19 unités. De plus, les unités existantes ont été limitées dans l'agrandissement de leur superficie par une banque de mètres carrés qui fixe le maximum qui peut être atteint en superficie de bâtiment d'élevage porcin.

Les problématiques de cohabitation justifient que soit fixé un maximum d'unité d'élevage. De plus, la charge d'unité animale porc par hectare cultivé est de 1,9 pour l'ensemble de la MRC et à Saint-Irénée elle est de 2,9. À titre comparatif, la MRC de Kamouraska, qui a aussi vécu des problèmes sérieux de cohabitation, a une charge de 0,9 unité animale/hectare cultivé

Ce règlement instaure aussi des zones où les élevages à forte charge d'odeur sont interdits. La MRC s'est engagée à revoir son RCI suite à l'application de la norme Phosphore 2010. Cette norme, gérée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, imposera aux producteurs de fertiliser leurs terres en appliquant la quantité de phosphore exacte dont la culture et le sol ont besoin. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle norme de fertilisation des sols, les producteurs avaient une période pour s'adapter, période où il était permis de fertiliser à plus de 100 % du phosphore nécessaire. L'effet de l'application de cette nouvelle norme fera en sorte que plus de terres seront nécessaires à l'épandage (chaque terre en recevra moins). Le risque que les producteurs porcins aient de la difficulté à trouver des terres réceptrices à l'épandage a été un argument dans l'adoption du RCI. Ce n'est que lorsque tous les producteurs appliqueront la norme que nous pourrions évaluer s'il y a encore de la place pour plus de production porcine.

Tableau 8.6 Répartition de la production végétale par municipalité en 2007

| MUNICIPALITÉ | SUPERFICIE (ha) | | % |
|-----------------------|-----------------|-----|------------|
| Baie Sainte-Catherine | n/d | 151 | 3 |
| Saint-Siméon | n/d | | |
| La Malbaie | 2066 | | 43 |
| Clermont | 309 | | 7 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 200 | | 4 |
| Notre-Dame-des-Monts | 532 | | 11 |
| Saint-Irénée | 1502 | | 32 |
| Total | 4760 | | 100 |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Le tableau suivant indique que les unités animales de porc dominent la production animale avec 49 % des unités animales. Plus de la moitié, 65 %, de la production porcine se retrouvent dans la municipalité de

Saint-Irénée. Les unités animales attribuées à des productions « autres » (2 % de toute la production animale de Charlevoix-Est) proviennent principalement des élevages d'ânes, de chèvres et de cervidés.¹³

Tableau 8.7 Production animale en 2007

| PRODUCTION ANIMALE | NOMBRE D'UNITÉ ANIMALE | % |
|---------------------|------------------------|------------|
| Porcs | 3835 | 49 |
| Volailles | 1414 | 18 |
| Bovins de boucherie | 1880 | 24 |
| Bovins laitiers | 569 | 7 |
| Autres | 101 | 2 |
| Total | 7799 | 100 |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Le tableau suivant indique que la municipalité de Saint-Irénée et la ville de La Malbaie, sont les deux territoires qui accueillent le plus d'unités animales avec respectivement, 48 % et 38 % des unités animales totales. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les producteurs de la municipalité de Saint-Irénée produisent essentiellement du porc, un animal qui « produit » une forte charge d'odeur, 5 porcs équivalents à une unité animale. La ville de La Malbaie regroupe le plus grand nombre de producteurs, possède le plus grand territoire et le plus grand territoire agricole.

Tableau 8.8 Répartition de la production animale par municipalité en 2007

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES | | % |
|-----------------------|--------------------------|-----|------------|
| Baie Sainte-Catherine | n/d | 201 | 2 |
| Saint-Siméon | n/d | | |
| La Malbaie | 2950 | | 38 |
| Clermont | 126 | | 1 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 535 | | 7 |
| Notre-Dame-des-Monts | 280 | | 4 |
| Saint-Irénée | 3707 | | 48 |
| Total | 7799 | | 100 |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Le tableau suivant indique que la production animale générant le plus de revenus dans la MRC de Charlevoix-Est est le porc avec 50 % des revenus agricoles totaux. Ces revenus sont répartis de façon inégale sur le territoire

Tableau 8.9 Répartition des revenus par type de production en 2007

| PRODUCTION AGRICOLE | REVENUS GÉNÉRÉS \$ |
|---------------------|--------------------|
| Porcs | 9 485 140 |
| Volailles | 5 802 682 |
| Bovins de boucherie | 2 688 698 |
| Bovins laitiers | 2 185 281 |
| Horticulture | 2 071 500 |
| Divers | 1 348 067 |
| Total | 23 581 368 |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

¹³ Les unités animales (u.a.) sont établies pour la plupart des espèces animales que l'on retrouve dans les élevages. Elles tiennent compte de la charge d'odeur que produit une espèce animale. Par exemple, une vache, un taureau ou un cheval équivalent à une unité animale chacune alors que 5 porcs d'élevages de 20 à 100 kg, ou 300 faisans équivalent à une unité animale, etc.

Le tableau suivant indique que les municipalités de Saint-Irénée et de La Malbaie génèrent 90 % des revenus agricoles de la MRC. Les revenus agricoles de Saint-Irénée proviennent essentiellement du porc (71 %) et de la volaille (18 %). La ville de La Malbaie tire ses revenus à 17 % dans divers élevages et cultures (veaux, cervidés, bleuets, etc.), 11 % provient de la production porcine, 10 % des bovins de boucherie et 6 % des bovins laitiers. Les revenus agricoles de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts proviennent à 95 % de la production de bovins de boucherie et à 5 % de diverses productions.

Tableau 8.10 Répartition des revenus par municipalité en 2007

| MUNICIPALITÉ | REVENUS AGRICOLES \$ | |
|-----------------------|----------------------|--------|
| Baie Sainte-Catherine | n/d | 82 670 |
| Saint-Siméon | n/d | |
| La Malbaie | 11 715 925 | |
| Clermont | 489 064 | |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 1 616 072 | |
| Notre-Dame-des-Monts | 138 908 | |
| Saint-Irénée | 9 538 729 | |
| Total | 23 581 368 | |

Source : Statistique Canada, profil des communautés agricoles

Depuis 1990, plusieurs projets-pilotes ont été implantés dans Charlevoix-Est, dans le cadre d'un programme gouvernemental d'essai et d'expérimentation en agroalimentaire. Ces projets, d'une durée variant entre deux et trois ans, touchaient de nouvelles techniques, de nouveaux élevages, etc. Certains ont été concluants, d'autres moins.

Ces expériences ont montré le dynamisme des producteurs agricoles et ont prouvé que le territoire agricole de la MRC constitue un laboratoire bio-alimentaire intéressant. C'est aussi ce que présente le Plan de diversification et de développement économique de la MRC.

Tableau 8.11 Projets-pilotes en agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est

| TITRE DU PROJET | DURÉE (ANS) |
|--|-------------|
| Influence du mode d'élevage sur les performances zootechniques du veau de Charlevoix | 3 |
| Implantation d'une unité de compostage du fumier sur une ferme laitière | 3 |
| Essai d'expérimentation d'un système d'évaporation forcée du purin de porc | 2 |
| Alimentation de vaches laitières à l'aide d'un rail pour ensilage de balles rondes | 2 |
| Essai d'un système de ventilation naturelle dans une porcherie d'engraissement | 3 |
| Élevage d'autruches au Québec | 3 |
| Mesures de l'effet de tétines artificielles sur les performances de veaux mixtes | 2 |
| Développement d'un élevage de sangliers dans la région de Charlevoix | 2 |
| Compostage de résidus organiques par silo-couloir sous aération forcée | 2 |
| Élevage du cerf de Virginie | 3 |
| Exploitation de l'élevage du daim | 3 |
| Culture de clématites au Québec | 2 |

Source: MAPAQ, Bureau local, St-Hilarion

8.3 MILIEU AGRICOLE NON PROTÉGÉ

Les municipalités de Saint-Siméon, Saint-Aimé-des-Lacs et le secteur de Saint-Fidèle à La Malbaie sont des endroits où la culture du sol en zone agroforestière est présente. Ces municipalités ont de très petites zones agricoles. Par contre, les municipalités de Saint-Irénée et de Notre-Dame-des-Monts « zonées » agricoles sur 75 % de leur territoire de même que le secteur de Rivière-Malbaie à La Malbaie dont l'activité agricole est très dynamique, ont à peu près aucun secteur agroforestier en culture. Comme 5 % des

cultures sont situées dans les secteurs agroforestiers, il y a lieu pour les municipalités d'autoriser l'agriculture dans certaines zones qui composent l'affectation agroforestière.

Tableau 8.12 Superficie cultivée hors de la zone agricole

| Zone | # d'hectares | Proportion (%) |
|--------------|--------------|----------------|
| Agricole | 20 020 | 95 |
| Non-Agricole | 1 083 | 5 |
| Total | 21 103 | 100 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire, 2010

8.4 ACTIVITÉS NON AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE

Concentrée dans le sud-ouest du territoire, l'agriculture fournit souvent des paysages d'une grande beauté. Plusieurs secteurs agricoles (rangs) font d'ailleurs partie des territoires d'intérêt identifiés au présent schéma. Malheureusement, le milieu agricole subit de plus en plus de pressions. En effet, depuis 1984, 345 demandes d'autorisations (incluant révisions et appels) ont été acheminées à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et au tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole. Notons que depuis l'adoption du RCI de 2004 portant sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC, le nombre de demande a grandement diminué puisque ce règlement restreint considérablement les usages permis en zone agricole.

Tableau 8.13 Demandes d'autorisation acheminées à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec entre 1984 et 2003

| MUNICIPALITÉ | NATURE DES DEMANDES | | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------|-----------|------------|
| | INCLUSION DANS LA ZONE AGRICOLE | UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE | EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE | APPEL | AUTRE | TOTAL |
| Baie-Sainte-Catherine | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Saint-Siméon | 1 | 11 | 3 | 1 | 3 | 19 |
| La Malbaie : | | | | | | |
| secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic | 0 | 28 | 4 | 16 | 5 | 43 |
| secteur Saint-Fidèle | 3 | 8 | 2 | 0 | 2 | 15 |
| secteur Cap-à-l'Aigle | 0 | 24 | 0 | 1 | 0 | 25 |
| secteur Rivière-Malbaie | 1 | 30 | 2 | 1 | 10 | 44 |
| secteur Sainte-Agnès | 3 | 17 | 0 | 0 | 5 | 25 |
| Clermont | 2 | 27 | 0 | 1 | 4 | 34 |
| Saint-Irénée | 0 | 50 | 2 | 0 | 18 | 70 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 3 | 4 | 0 | 0 | 2 | 9 |
| Notre-Dame-des-Monts | 0 | 48 | 1 | 0 | 10 | 59 |
| TOTAL | 13 | 249 | 14 | 10 | 59 | 345 |

Source : CPTAQ, MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

La majorité de ces demandes ($\pm 70\%$) visait une utilisation autre qu'agricole, soit la construction de résidences principales (non rattachées à la ferme), la construction de résidences secondaires (chalets), l'exploitation de carrières/sablières commerciales, etc. Certaines ($\pm 4\%$) avaient carrément pour but l'exclusion de la zone agricole. Très peu nombreuses ont été les demandes d'inclusion à cette même zone. Lorsque l'on sait qu'il existe à l'extérieur de la zone agricole suffisamment d'espace pour le développement résidentiel ou de villégiature, il y a lieu de s'inquiéter sur le bien-fondé de toutes ces demandes d'autorisation d'utilisation autre qu'agricole et d'exclusion de la zone agricole. Il reste que ces demandes sont souvent liées au fait qu'une famille désire que ses enfants s'installent sur la terre familiale. Cela donne l'occasion à de jeunes ménages de se construire à coûts minimums et d'assurer une présence auprès de leurs parents. La MRC, aux prises avec un problème de rétention des jeunes dans la région, est sensible à ce genre d'arguments.

Tableau 8.14 Synthèse des usages non agricoles dans la zone agricole en 2003

| MUNICIPALITÉ | USAGE NON AGRICOLE ¹ | | SUPERFICIE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ % |
|-----------------------------------|-------------------------------------|------------|--|
| | RÉSIDENCES SECONDAIRES ² | TOTAL | |
| Baie Sainte-Catherine | 5 | 12 | 2 |
| Saint-Siméon | 22 | 27 | 2 |
| La Malbaie | 42 | 84 | 18 |
| Clermont | 5 | 13 | 21 |
| Saint-Irénée | 56 | 70 | 75 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 5 | 6 | 6 |
| Notre-Dame-des-Monts | 30 | 34 | 76 |
| Total d'usage non agricole | 165 | 246 | - |

1- excluant les résidences principales

2- incluant les abris forestiers

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Cette volonté d'habiter le milieu agricole est croissante. Combinées à l'exode des jeunes (relève potentielle) et au vieillissement de la population, les pressions exercées sur le territoire agricole s'avèrent certes préoccupantes. Il est inquiétant de voir que la superficie destinée à l'agriculture, superficie qui est déjà assez restreinte, est la plupart du temps condamnée à la fragmentation et à la réduction.

Une recherche effectuée à l'aide du rôle d'évaluation a permis de déterminer la répartition spatiale des usages non agricoles (excluant les résidences principales) en zone agricole. On retrouve souvent de fortes concentrations d'un même usage, particulièrement à La Malbaie. En effet, les usages commerciaux et les services d'utilité publique sont concentrés dans le 1er Rang Nord-Est de la rivière Malbaie ainsi que dans le rang Sud-Ouest de la rivière Murray. Les résidences secondaires, bien que présentes sur tout le territoire agricole sont concentrées dans la 1re concession du ruisseau des Frênes, le rang St-Joseph ainsi que dans les rangs 1 et 2 du Port-au-Saumon. Il n'est pas étonnant de constater que la zone agricole de Saint-Siméon, limitée au rang de Port-au-Persil, accueille beaucoup de villégiateurs et de gîtes. Les usages non agricoles de la municipalité de Saint-Irénée sont aussi à 87 % des gîtes et des résidences secondaires.

Au total, 67 % des usages non agricoles en zone agricole sont des résidences secondaires ou des abris forestiers (ces derniers n'étant que quelques-uns).

Une des pressions supplémentaires qui peut expliquer la présence d'usages non agricole en zone agricole est la présence d'un réseau d'aqueduc et d'égout municipal. En effet, l'article 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* stipule que :

« Une personne peut, sans l'autorisation de la commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot qui, après la date à laquelle les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la commission lui ont été rendues applicables, est ou devient adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal adopté avant cette date et approuvé conformément à la loi. » Les réseaux d'aqueduc et d'égout sont décrits au chapitre 14, tableau 14.4.

8.5 MASSIFS FORESTIERS DE LA ZONE AGRICOLE

Une étude biophysique des massifs forestiers de la zone agricole a récemment été élaborée. L'étude caractérise les zones agricoles de la MRC de Charlevoix-Est par municipalité en considérant: les dépôts de surface, les classes de drainage, les classes de pentes, l'hydrographie majeure, l'utilisation actuelle du territoire, la géomorphologie, et les caractéristiques du couvert forestier lorsqu'ils étaient présents. Les boisés agricoles sont ensuite décrits selon leur âge, les essences dominantes, l'intérêt écologique ou esthétique qu'ils présentent, leur caractère de rareté, etc.

De façon générale, l'étude nous apprend que les zones agricoles de la MRC de Charlevoix-Est sont réparties sur deux domaines bioclimatiques. Les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon et le secteur de Saint-Fidèle à La Malbaie font partie du domaine de la sapinière à bouleau jaune tandis que la sapinière à bouleau blanc caractérise le reste des municipalités de la MRC. Les peuplements résineux couvrent 23 % de la zone agricole sous couvert forestier, les peuplements mélangés 57 % et 20 % de peuplements feuillus recouvrent les terres agricoles de la MRC. Seulement 5 % du couvert forestier présent sur les terres agricoles est à maturité (70 ans et plus). Les friches représentent 4 % du territoire agricole.

Le tableau suivant présente de façon succincte les principales caractéristiques des boisés agricoles de chacune des municipalités de la MRC.

Tableau 8.15 Principales caractéristiques des massifs forestiers agricoles

| MUNICIPALITE | % BOISE DE LA SUPERFICIE AGRICOLE | FRICHES HA | PLANTATIONS/ TRAVAUX SYLVICOLES HA | CLASSE DE PENTES E/F HA | DÉPÔTS ORGANIQUES HA | COUPES TOTALES HA |
|---|-----------------------------------|------------|------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| Baie Sainte-Catherine | 60 | 36 | 6 | 86 / 17 | 33 | 174 |
| Saint-Siméon | 77 | 0 | 5 | 85 / 93 | 0 | 120 |
| La Malbaie | | | | | | |
| Saint-Fidèle | 75 | 0 | 16 | 14 / 25 | 15 | 49 |
| Cap-à-l'Aigle | 45 | 0 | 32 | 0 / 0 | 0 | 53 |
| Rivière-Malbaie | 47 | 0 | 101 | 130 / 46 | 0 | 156 |
| La Malbaie-Pointe-au-Pic | 53 | 174 | 61 | 0,3 / 36 | 0 | 97 |
| Sainte-Agnès | 69 | 168 | 141 | 8 / 0 | 16 | 633 |
| Clermont | 59 | 0 | 78 | 88 / 8 | 0 | 81 |
| Saint-Irénée | 61 | 39 | 293 | 258 / 151 | 9 | 477 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 61 | 8 | 32 | 0 / 0 | 0 | 174 |
| Notre-Dame-des-Monts | 65 | 298 | 206 | 43 / 0 | 56 | 21 |
| Total | - | 723 | 971 | 712,3 / 430 | 129 | 2035 |
| % de la superficie agricole boisée | 63 | 3,6 | 4,8 | 3.6 / 2.2 | 0.6 | 10,2 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, *Étude biophysique des massifs forestiers de la zone agricole du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, 2006*

L'étude a permis de mettre en lumière plusieurs enjeux d'aménagement rencontrés sur le territoire agricole des municipalités. La présence de zones de mouvements de terrain, de zones de fortes pentes et de sols organiques justifie des modalités d'interventions particulières pour ces zones fragiles. Par ailleurs, de nombreux secteurs ont bénéficié d'investissements en travaux sylvicoles et en aménagement de prises d'eau potable municipales. Le financement déployé pour ces projets à long terme mérite aussi une protection particulière.

Faisant suite au portrait de la zone agricole et à l'analyse de ces caractéristiques biophysiques, plusieurs avenues de solutions sont envisagées. L'adoption d'un règlement sur la plantation et l'abattage d'arbres depuis 2007 permet de coordonner et de gérer le développement forestier sur terres privées et notamment de la zone agricole à l'échelle régionale et à long terme en suivant une logique de développement durable.

Aussi, un programme de reboisement des rives, des zones exposées aux mouvements de terrain permettrait, à court et à long terme, de prévenir à la fois les risques d'érosion du sol, l'ensablement et la pollution des cours d'eau. Des modalités particulières concernant le reboisement des friches devront par ailleurs être édictées pour tenir compte des paysages ainsi que des possibilités de retour à la terre des différents lots en friche. Pour préserver un des joyaux de l'offre touristique de la MRC de Charlevoix-Est et, encore une fois, d'harmoniser les interventions effectuées sur le territoire en fonction de la multiplicité des usages, une caractérisation des friches de même qu'une étude visant la caractérisation des paysages de la zone agricole sont inscrites au plan d'action.

8.6 REBOISEMENT DES TERRES EN ZONE AGRICOLE

De 1993 à 2003, 129 demandes de reboisement de terres en zone agricole ont été effectuées auprès du Bureau de renseignements agricoles du MAPAQ aux fins d'analyse. Il ne s'agit cependant pas nécessairement de terres en culture qui ont été reboisées, mais souvent des lots boisés inclus dans la

zone agricole qui ont subi des coupes totales pour être reboisés par la suite. De ces 129 demandes, 124 ont été acceptées, soit plus de 95 %, pour une superficie totale de 266 hectares reboisés depuis les dix dernières années. Dans l'analyse des demandes de reboisement, aucun critère ne concerne les besoins en espace de certains producteurs agricoles pour respecter le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole entré en vigueur le 4 juin 1997 (décret 742-97) et la conservation des percées visuelles (conservation des paysages agraires). Cela constitue une lacune importante pour une région comme la nôtre où les paysages sont à l'avant-plan, entre autres sur le plan économique (tourisme, etc.).

Le tableau suivant présente des statistiques sur les demandes de reboisement pour les dix dernières années.

Tableau 8.16 Statistiques sur les demandes de reboisement de terres agricoles depuis 1993

| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Total |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------|
| Nombre de demandes | 18 | 8 | 18 | 17 | 7 | 12 | 24 | 5 | 6 | 10 | 4 | 129 |
| Nombre d'hectares touchés | 46 | 25,7 | 42,5 | 51 | 9,9 | 7,2 | 54,2 | 13,4 | 8,5 | 26,4 | 5,6 | 290,4 |
| Nombre de refus | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 5 |
| Sur combien d'hectares | 0 | 8 | 8,5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,8 | 6,1 | 0 | 24,4 |
| Nombre d'acceptation | 18 | 7 | 16 | 17 | 7 | 12 | 24 | 5 | 5 | 9 | 4 | 124 |
| Sur combien d'hectares | 46 | 17,7 | 34 | 51 | 9,9 | 7,2 | 54,2 | 13,4 | 6,7 | 20,3 | 5,6 | 266 |

Source: MAPAQ, Bureau local, St-Hilarion, 2003

Plusieurs demandes d'autorisation à la CPTAQ ont été effectuées par le passé pour la construction d'abris forestiers. Souvent justifiés par le caractère boisé de plusieurs terres agricoles et le lieu de résidence de leurs propriétaires, ces abris forestiers sont progressivement transformés en chalets.

Jusqu'en 1998, c'est-à-dire avant l'adoption de nouveaux règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, l'absence de définition claire et précise de ce qu'était un abri forestier servant au propriétaire de l'exploitation rendait difficile le contrôle sur le terrain et engendrait un effet d'entraînement ainsi que des contraintes probantes sur la zone agricole. Petit à petit, s'ajoutaient des activités de nature récréative et de villégiature qui, en certains lieux, étaient incompatibles avec l'affectation agricole.

Avec la nouvelle réglementation provinciale en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*, adoptée en juin 1998, une personne n'a plus à demander l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour la construction d'un abri forestier si ce dernier respecte les conditions prévues :

« un seul bâtiment sommaire devant servir d'abri en milieu boisé peut, sans l'autorisation de la Commission, être construit sur un lot ou un ensemble de lots boisés d'une superficie minimale de 10 hectares. Ce bâtiment sommaire ne doit pas être pourvu d'eau courante et doit être constitué d'un seul plancher d'une superficie au sol n'excédant pas 20 mètres carrés ».

8.7 PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES

8.7.1 Port-au-Persil

Le secteur de Port-au-Persil représente la seule zone agricole de Saint-Siméon, soit 566 hectares. Cette superficie représente 2 % de tout le territoire de la municipalité. Les massifs boisés constituent 77 % de la zone agricole et ceux-ci se retrouvent à 40 % sur des zones de pentes fortes à abruptes. En 2003, deux

producteurs ont déclaré des productions de bovins de boucherie en plus d'un producteur de porcs qui opèrent leur établissement dans le rang de Port-au-Persil. En 2004, un des deux producteurs bovins n'exploitait plus son établissement. Dans la zone agricole adjacente (secteur de La Malbaie-Saint-Fidèle), le 1er Rang du Port-au-Saumon accueille un poulailler dont les effectifs ne se retrouvent pas dans les statistiques de la MRC de Charlevoix-Est. Les premier et deuxième rangs du Port-au-Saumon sont boisés à respectivement 92 % et 60 %. La présence d'une érablière est à noter, celles-ci étant particulièrement rares sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Au fil du temps, les usages non agricoles se sont multipliés de part et d'autre du chemin de Port-au-Persil. Aujourd'hui, on compte 22 chalets et 5 gîtes, et ce, en plus des usages résidentiels. Cette pression de développement n'est pas sans lien avec la splendeur des paysages du secteur. Ce dernier est l'un des fleurons et la fierté de l'offre touristique régionale. Port-au-Persil est d'ailleurs inscrit au schéma d'aménagement à titre de territoire d'intérêt esthétique et son hameau, comprenant des bâtiments résidentiels et agricoles d'esprit traditionnel, un quai accueillant des embarcations de plaisance ainsi qu'une rivière qui coule en cascade jusqu'au fleuve St-Laurent, à titre de territoire d'intérêt patrimonial ainsi qu'à titre de pôle de découverte dans le Plan directeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Les possibilités de développement de l'agriculture sont très limitées par la nature des sols et par la topographie du terrain. Ainsi, une nouvelle exploitation agricole qui voudrait s'implanter dans le secteur devrait trouver des champs à l'extérieur du secteur. Les limites imposées par le zonage agricole freinent le développement du secteur et la municipalité, qui entretient à grands frais le chemin de Port-au-Persil et qui se verra bientôt dans l'obligation d'investir dans la réfection de ce dernier, ne peut plus compter sur le développement de Port-au-Persil pour la croissance de la municipalité.

8.7.2 Notre-Dame-des-Monts

La municipalité de Notre-Dame-des-Monts abrite 765 habitants (données 2006) et représente 5 % du territoire de la MRC de Charlevoix-Est soit une superficie de 5 615 hectares. Bien que la zone agricole représente 76 % du territoire municipal, le potentiel des sols est majoritairement entre 4 et 7 et présente des contraintes de pierrosité, de drainage et de topographie. La partie cultivée ne représente que 25 % de la zone agricole. Onze producteurs sont présents; neuf producteurs de bovins de boucherie, un producteur de céréales et un regroupement de producteurs de bleuets. Les revenus agricoles de chacun des producteurs sont de moins 50 000 dollars. Dans les trente dernières années, 27 % de la zone agricole a subi une coupe totale et 7 %, soit 298 hectares est en friche. De même, 8 % du couvert forestier de la zone agricole présente des particularités à considérer, soit des pentes fortes à abruptes (1%), des travaux sylvicoles (5%) et des sols organiques (2%).

La rivière du Gouffre, une rivière à saumons offre un potentiel récréotouristique très intéressant et des investissements importants ont été réalisés ces dernières années pour l'amélioration de la qualité de l'eau et pour la stabilisation de ses rives. Cette rivière traverse une très grande partie du territoire agricole de la municipalité à l'extrémité ouest des rangs III, IV et IX. Les rangs V, VII et VIII offrent des points de vue intéressants sur la vallée de la rivière du Gouffre, points de vue dont la mise en valeur a déjà été envisagée par la municipalité. Le rang IX abrite la Ferme à Rose-Anna, lieux de tournage de la télésérie « Le temps d'une paix ». La route de l'arrière-pays reliant Saint-Urbain, Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs est fréquentée par bon nombre de touristes et constitue pour la municipalité une avenue de développement intéressante d'autant plus que ce circuit baptisé Route des montagnes est une des dix-sept routes touristiques identifiées par Tourisme Québec.

Sur l'ensemble de la zone agricole, on retrouve 13 sites d'extraction et 28 chalets, quelques commerces et équipements municipaux. Les limites du périmètre urbain sont littéralement enclavées par la zone agricole et les terres avoisinantes servent à l'épandage d'engrais de ferme provenant de producteurs de municipalités avoisinantes causant ainsi des problèmes d'odeur au cœur du village. Les élus et la population de Notre-Dame-des-Monts sont très inquiets de la dévitalisation de leur milieu comme l'indiquent la reprise des terres agricoles en forêt et l'activité économique déclinante qui est restreinte, entre autres, par le zonage agricole.

8.7.3 Basse vallée de la rivière Malbaie

Le secteur de la basse vallée de la rivière Malbaie comprend les rangs ou parties de rangs suivants situés en zone agricole:

- le rang du ruisseau des frênes à Clermont ;
- le rang sud-ouest de la rivière Murray à Clermont et à La Malbaie secteur Rivière-Malbaie;
- le 1er rang Nord-Est de la rivière Murray à Clermont et à La Malbaie secteur Rivière-Malbaie ;
- le rang de la rivière Mailloux, à La Malbaie secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic;
- le rang du Cap-à-l'Aigle, à La Malbaie secteur Rivière-Malbaie et secteur du Cap-à-l'Aigle;
- le rang Sainte-Mathilde, à La Malbaie secteur Rivière-Malbaie.

Cette partie du territoire agricole est très dynamique et a un historique d'élevage de bovins de boucherie et de bovins laitiers. Près de 50 % de la zone agricole de ces rangs est en culture avec des contraintes importantes de topographie. De nombreux cours d'eau drainent les terres en culture de la basse vallée pour se déverser dans la rivière Malbaie (rivière à saumons). De plus, de par les contraintes de topographie rencontrées dans la vallée, il apparaît que l'épandage d'engrais de ferme sous forme liquide (lisiers) est non souhaitable tant au niveau économique pour les producteurs que pour la population et l'environnement de la vallée.

Le corridor riverain de la rivière Malbaie, une rivière à saumons que longe le Chemin de la Vallée, est identifié à titre de territoire d'intérêt écologique. Des investissements importants sont effectués pour mettre en valeur cette rivière dont le potentiel salmonicole est évalué annuellement à 3 834 saumons adultes. Les investissements totaux du projet de réintroduction du saumon se chiffrent à 2 285 000 \$ répartis sur une période de huit ans. Les retombées économiques potentielles sont évaluées à 2 000 000\$ annuellement (2 600 jours de pêches annuellement). Dans le secteur de la rivière qui coule de Clermont jusqu'à l'embouchure à La Malbaie (10 kilomètres) 3 fosses et 7 frayères potentielles ont été identifiées dans le plan de mise en valeur et de restauration de la ressource salmonicole de la rivière Malbaie.

Le développement résidentiel du secteur de Rivière-Malbaie s'est effectué à proximité immédiate de la zone agricole où une population importante habite maintenant le secteur. Le camping Fraser, situé sur le Chemin de la Vallée opère depuis plus de quarante ans et accueille entre 200 et 300 campeurs par jours pendant l'été. Un producteur de vaches laitières épand ses lisiers dans ce secteur. Le mode de gestion de sa ferme est la gestion sur fumier liquide. Les vents dominants du nord amènent des odeurs provenant de l'épandage des engrais de ferme dans le secteur des quartiers résidentiels « Desjardins » et « Girard » et

plus en aval vers La Malbaie. Le Chemin de la Vallée, qui accueille une population considérable est identifié à titre de territoire d'intérêt patrimonial.

Le périmètre urbain de la ville de Clermont est quant à lui entouré de rangs agricoles et est encaissé dans la vallée de la rivière Malbaie. La topographie particulière du secteur oriente les vents vers le périmètre urbain et ceux-ci transportent les odeurs provenant d'une porcherie située à proximité. Le mode de gestion de cette dernière est aussi sur fumier liquide.

Le secteur urbain, où se concentrent des usages résidentiels, commerciaux et touristiques, de La Malbaie-Pointe-au-Pic se trouve aussi dans un couloir de vent (l'embouchure des rivières Mailloux et Malbaie forme une dépression dans laquelle le vent s'engouffre) amenant des odeurs provenant d'une porcherie (elle aussi selon un mode de gestion sur fumier liquide) et de l'épandage effectué dans le rang de la rivière Mailloux. Le centre commercial « Place Charlevoix » et le golf Murray Bay de La Malbaie font de ce secteur un lieu très fréquenté par la population régionale, les voyageurs et les villégiateurs et attirent son lot de plaintes reliées aux odeurs.

Finalement, le périmètre urbain du secteur de Cap-à-l'Aigle est aussi adjacent à la zone agricole. La rue Saint-Raphaël, un territoire d'intérêt patrimonial le traverse. Les vents provenant du Nord, dominent les fréquences observées avec 49% du temps. Ces vents soufflent les odeurs provenant des poulaillers et des fermes bovines situés au nord de Cap-à-l'Aigle, un secteur où habitent de façon permanente environ 700 personnes et qui est fortement achalandé en saison estivale par les touristes et les villégiateurs.

La basse vallée de la rivière Malbaie accueille environ 11 000 habitants permanents et quelques centaines de villégiateurs saisonniers en plus des nombreux touristes qui fréquentent le centre-ville de La Malbaie.

8.8 COHABITATION DES USAGES

Dans le passé, on a pu observer un manque de planification en ce qui a trait aux établissements de production animale par rapport aux constructions résidentielles et vice-versa. On peut parler en fait d'une absence de contrôle afin de limiter le rapprochement entre les établissements d'élevage et les autres usages et constructions non associées à l'agriculture. C'est ainsi que doivent maintenant cohabiter, en certains endroits du territoire, deux mondes souvent diamétralement opposés, à savoir les agriculteurs et les non-agriculteurs, avec tout ce que cela peut entraîner : perturbations pour les uns, inconvénients ou désagréments pour les autres.

Les problèmes d'odeur, de bruit et autres reliés aux établissements de production animale et les protestations des citoyens concernés par ces problèmes ont amené quelques municipalités à faire du zonage de production, c'est-à-dire à confiner certains types d'élevage à des endroits précis sur leur territoire respectif. Les villes de Clermont et de La Malbaie ont prohibé certains types d'élevage (porc, veaux, chenils) pour certaines zones agricoles situées à proximité de leur périmètre d'urbanisation respectif. Aucune réglementation sur les distances à respecter entre un usage agricole et un usage résidentiel n'a été adoptée par les municipalités. L'adoption d'une telle réglementation aurait sans doute permis d'éviter des problèmes de voisinage.

À cet effet, les nouvelles orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles contiennent des paramètres pour déterminer les distances séparatrices à appliquer entre les usages agricoles et non agricoles et ce, pour favoriser une cohabitation harmonieuse en zone

agricole. Ces paramètres sont intégrés au présent schéma d'aménagement et de développement et sont en application depuis 2004 par le biais d'un règlement de contrôle intérimaire.

8.9 GESTION DES FUMIERS

L'application du programme d'aide à la gestion des fumiers sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est a contribué, de 1988 à 1996, à améliorer de façon significative l'entreposage des fumiers provenant des établissements de production animale, particulièrement en ce qui a trait aux porcs. L'ensemble des équipements d'entreposage de fumier (fosses, abris à fumier, etc.) a été refait de manière à se conformer aux normes du MDDEP. Plus de 1 354 903 \$ ont été investis sur le territoire de la MRC, pour un total de vingt projets dont treize à Saint-Irénée.

Tableau 8.17 Structures d'entreposage des fumiers

| | AMAS AU CHAMP | TRAITEMENT DES FUMIERS | PLATE-FORME À FUMIER SOLIDE | FOSSE À LISIER | ENTREPOSAGE SOUS LE BÂTIMENT | TOTAL |
|----------------|---------------|------------------------|-----------------------------|----------------|------------------------------|-------|
| Fumier solide | 32 | 9 | 11 | - | - | 52 |
| Fumier liquide | - | - | - | 29 | 2 | 31 |

Source :MAPAQ, 2003

Le tableau ci-haut fait état de 93 structures d'entreposage existantes sur le territoire agricole de la MRC de Charlevoix-Est en 2007. Selon Statistique Canada, l'épandage de fumier solide se fait sur 1 097 hectares et le fumier liquide est épandu sur 1 659 hectares. Au total, c'est 2 756 hectares de la zone agricole, soit 51 % de la superficie cultivée déclarée qui est utilisée pour l'épandage.

8.10 BILAN DU MILIEU AGRICOLE

La MRC de Charlevoix-Est est « zonée » agricole sur près de 16 % du territoire municipalisé pour un total de 19 915 hectares (excluant les TNO). Au total, la géographie particulière de la région (relief accidenté, etc.) est peu propice à l'agriculture conventionnelle. Les gens qui œuvrent dans le milieu doivent donc faire preuve de beaucoup d'imagination et de dynamisme pour faire face à la compétition. Ils y réussissent fort bien puisque la contribution de l'agriculture à l'économie régionale est importante.

Comme dans plusieurs régions du Québec, le secteur agricole de la MRC de Charlevoix-Est connaît des problèmes de relève et de continuité et cela se traduit par des fermes mises en vente, en zone agricole dynamique, qui trouvent difficilement preneurs.

Les superficies utilisées pour le fourrage et le pâturage représentent 87 % de toute la production agricole de la MRC.

Pour ce qui est des éleveurs d'animaux, le statut de la production de bovins de boucherie est précaire étant donné le contexte économique (la chute de la valeur du bœuf), le caractère « à temps partiel » auquel se prête fréquemment ce type de production et qui, de plus, est souvent un état de transition entre la ferme laitière et la fermeture de la ferme. Les producteurs de porcs représentent 19 % des producteurs agricoles et 22 % des éleveurs. Leur statut est aussi très précaire compte tenu du contexte de mondialisation lié à une chute de prix du marché du porc et hausse du coût de production. Il est aussi intéressant de noter que 5 % des éleveurs font de l'élevage non traditionnel; cervidés, chèvres, sangliers, etc.

La ville de La Malbaie comprend 43 % de toute la superficie en culture. La municipalité de Saint-Irénée, qui représente 5 % du territoire de la MRC (TNO exclut) produit 32 % de toute la production végétale de la MRC. Ce qui explique les problèmes de cohabitation que connaît Saint-Irénée depuis 2006. L'intensité de la production végétale, donc nécessitant de l'épandage, liée à la concentration de 11 unités d'élevage porcin sur un tronçon de quelques kilomètres a mené la MRC à contingerer les élevages porcins.

Depuis 1990, plusieurs projets-pilotes ont été implantés dans Charlevoix-Est, dans le cadre d'un programme gouvernemental d'essai et d'expérimentation en agroalimentaire. Ces projets, d'une durée variant entre deux et trois ans, touchaient de nouvelles techniques, de nouveaux élevages, etc. Certains ont été concluants, d'autres moins. Ces expériences ont montré le dynamisme des producteurs agricoles et ont prouvé que le territoire agricole de la MRC constitue un laboratoire bio-alimentaire intéressant. C'est aussi ce que présente le Plan de diversification et de développement économique de la MRC.

Les municipalités de Saint-Siméon, Saint-Aimé-des-Lacs et le secteur de Saint-Fidèle à La Malbaie sont des endroits où la culture du sol en zone agroforestière est plus élevée que dans la zone agricole de la municipalité.

Le milieu agricole subit des pressions et de plus en plus d'usages non agricoles s'y implantent. La majorité des demandes ($\pm 70\%$) de dézonage vise une utilisation autre qu'agricole, soit la construction de résidences principales (non rattachées à la ferme), la construction de résidences secondaires (chalets), l'exploitation de carrières/sablières commerciales, etc. Une des pressions supplémentaires qui peut expliquer la présence d'usages non agricole en zone agricole est la présence d'un réseau d'aqueduc et d'égout municipal.

Le territoire agricole fait aussi l'objet de demandes de reboisement de terres. Il ne s'agit cependant pas nécessairement de terres en culture qui ont été reboisées, mais souvent des lots boisés inclus dans la zone agricole qui ont subi des coupes totales pour être reboisés par la suite.

Certaines municipalités sont aux prises avec une problématique particulière quant à leur territoire agricole. C'est le cas Saint-Siméon (secteur de Port-au-Persil : possibilités de développement de l'agriculture très limitées versus développement d'usages non agricoles de part et d'autre du chemin de Port-au-Persil et obligation d'entreprendre des travaux de réfection), Notre-Dame-des-Monts (qualité de l'eau de la rivière du Gouffre) et Clermont et La Malbaie (qualité de l'eau de la rivière Malbaie).

8.11 CADRE D'AMÉNAGEMENT RELIÉ AU MILIEU AGRICOLE

- La zone agricole protégée est divisée en 4 types d'affectations : agricole dynamique, agricole à dynamiser, îlot déstructuré et îlot de consolidation
- L'usage habitation, commercial et industriel est interdit en zone agricole dynamique (à l'exception des cas autorisés par la Loi de protection du territoire et des activités agricoles)
- Les usages agrotouristiques sont autorisés en zone agricole car ils cadrent particulièrement bien avec notre réalité touristique et économique

9.

RESSOURCES MINÉRALES

9.1 HISTORIQUE

D'après le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, aucun projet minier d'envergure n'est envisagé prochainement sur le territoire de la MRC. En fait, près de 75 ans après sa fermeture, la seule mine répertoriée à ce jour sur le territoire de la MRC aura été celle du Lac Pied des Monts de Saint-Aimé-des-Lacs. Celle-ci a été en opération pendant quelques années, une première fois, vers 1890 (jusqu'à 1914 environ) et pendant une dizaine d'années à partir des années 1935. Malgré un intérêt pour une nouvelle exploitation entre les années 1985 à 2000, les prospecteurs mandatés à l'époque n'auront pas réussi à relancer cette mine. Essentiellement, l'industrie minière de notre MRC se limite à des gravières et des sablières. En outre, depuis les années 1990, on remarque une baisse constante de l'activité de celles-ci dans la région.

9.2 SABLE ET GRACIER

L'extraction du sable et gravier se fait un peu partout au sein des municipalités locales de Charlevoix-Est, aucune n'est dépourvue de site d'extraction, pas même les territoires non organisés. Le plus souvent les sites sont situés le long d'axes routiers principaux, ce qui les rend visibles.

Un inventaire des sites d'extraction a été réalisé à partir des données du MDDEP, du ministère des Transports et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour les sites qui se trouvent sur les terres publiques.

L'analyse des données a permis de dénombrer 79 sites d'extraction, actifs ou non, dont 16 sur les terres publiques qui sont sous juridiction du MRNF et pour lesquels des entrepreneurs ont des droits consentis. Les autres sites se situent sur des terres privées (63), dont 34 en zone agricole (voir tableau 9.1 plus bas). Ces sites sont exploités par des entrepreneurs en excavation ou des propriétaires privés qui allouent des droits au MTQ ou à des entrepreneurs pour l'entretien de chemins ou à des fins de construction.

D'après les estimations obtenues, l'offre constituée par le volume disponible de sable et de gravier dans les sites actuels répond suffisamment aux besoins de la région. Aucune municipalité n'est dépourvue de sites d'extraction.

Certaines sablières sont plus exploitées que d'autres. C'est le cas notamment de celles qui appartiennent aux entrepreneurs et à la Ville de La Malbaie. Ce sont ces sites qui, par leur niveau d'exploitation, génèrent régulièrement des nuisances (bruit, poussière) et un achalandage de camions lourds qui surchargent le réseau routier local.

Cinq carrières sont exploitées pour le prélèvement et le concassage de granit ou de calcaire. Ces dernières se situent dans les secteurs Sainte-Agnès (2) et Rivière-Malbaie (2) et dans la ville de Clermont.

9.3 IMPACTS DES ACTIVITÉS EXTRACTIVES

Les activités d'extraction ont des impacts sur le paysage, sur la qualité de vie des résidants (poussières, bruit), sur la qualité de l'air et de l'eau et sur le réseau routier. Certains sites d'extraction constituent des plaies béantes dans le paysage de certains territoires d'intérêt esthétique et sont visibles à partir des sites d'observation régionaux. On pense par exemple au site régional de la Montagne de la Croix de Clermont qui constitue un point d'observation régional reconnu ainsi qu'aux corridors routiers.

Considérant les impacts que peuvent générer les sites d'extraction, il est à se demander si les municipalités n'ont pas intérêt à réduire les possibilités d'ouverture d'autres sites sur leur territoire.

Près de 34 sites de prélèvement de sable, gravier ou roc se situent dans la zone agricole. Le tableau 9.1 montre la localisation, par municipalité, des sites de prélèvement et leur superficie (lorsque disponible).

Tableau 9.1 Caractéristiques des carrières et sablières

| MUNICIPALITÉ | TYPE D'EXPLOITATION | NUMÉRO (S) DE LOTS | SUPERFICIE DU SITE M ² | DATE DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION | DATE DE FIN DE L'EXPLOITATION | EXPLOITATION EXISTANTE AVANT LE 21 DÉCEMBRE 1972 (DROITS ACQUIS) | EXPLOITATION NE BÉNÉFICIAIRE D'AUCUN DROIT ACQUIS | EXPLOITATION À DES FINS PERSONNELLES | EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENT DE CONCASSAGE ET /OU DE TAMISAGE | AUTRE (EXPLOITATION ILLÉGALE, EN PROCESSUS D'OBTENTION D'UN C.A., ...) |
|--------------------------------------|----------------------|--|-----------------------------------|---|-------------------------------|--|---|--------------------------------------|--|--|
| Baie-Sainte-Catherine | carrière | 56 | 2000 | 31 juillet 1992 | 28 septembre 1992 | | | | √ | |
| Baie-Sainte-Catherine | sablière | 6-P, rang B | | | | | | | | √ |
| Baie-Sainte-Catherine | carrière | 17-A, 18, rang II | 10 000 | 21 septembre 1998 | 30 novembre 2008 | | | | √ | |
| Baie-Sainte-Catherine | | Lot 2 rang A | 50 000 | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | sablière | 251-A | | | | √ | | | | |
| Clermont | sablière | 454 | 42 000 | 30 janvier 1979 | 30 janvier 1989 | | | | | |
| Clermont | carrière | 434 | 68 000 | 15 décembre 1992 | 14 décembre 2002 | | | | | |
| Clermont | | 422 | 20 528 | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 423 | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 426, 1er rang nord-est | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 428, 1er rang nord-est | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 429, 1er rang nord-est | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 432, 1 ^e rang nord-est | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 431, 1er rang nord-est | 51 000 | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 433, 1er rang nord-est | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Clermont | | 430, 1er rang nord-est | 88 000 | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 694 | | | | | | √ | | |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 870 | 13 000 | c.a./date ? | 30 novembre 2009 | | | | | Avis d'infraction émis |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 869-870 | 30 000 | 20 avril 1999 | 31 novembre 2009 | | | | | |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 670 | 30 000 | 2 octobre 1996 | 1 ^{er} octobre 2001 | | | | | |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 681-P, 684-P | | | | | | | | Dossier transmis au contentieux du MENV |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 310-P | | | | | | | | En cours de restauration |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | carrière (de granit) | 763 | | 12 septembre 1975 | | | | | | |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 708, 708-A, 709, 710, 711, 711-A, 712, 713 | 27 870 | 12 mars 1976 | c.a. échu | | | | | Localisée en zone agricole √ |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 695-A | | | | | | | | Dossier transmis au contentieux du MENV |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 697, 699, 703 | | | | √ | | | | |
| La Malbaie, secteur La Malbaie-P.-P. | sablière | 580-P | | c.a./ date? | 5 décembre 2005 | | | | | |
| La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie | sablière | 208 | | | | | √ | | | |
| La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie | sablière | 661, 652 | | 23 juillet 1983 | décembre 1988 | | | | | |
| La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie | carrière | 144 | 13 841 | 29 novembre 1983 | juillet 2013 | | | | | |
| La Malbaie, secteur Sainte-Agnès | sablière | 118 | | | | c.a. échu le 14 juillet 1999 | | | | √ |
| La Malbaie, secteur Sainte-Agnès | carrière | 31 | 15 000 | 7 juillet 2000 | 31 mai 2010 | | | | √ | |
| La Malbaie, secteur Sainte-Agnès | sablière | 117, 118, 119 | 100 000 | 14 juin 1995 | 14 juillet 1999 | | | | | |
| La Malbaie, secteur Sainte-Agnès | carrière | 31 | | c.a./ date ? | 31 mai 2010 | | | | | |
| La Malbaie, secteur Sainte-Agnès | sablière | 122 | 100 000 | 15 juin 1999 | 31 mai 2004 | | | | √ | |
| La Malbaie, secteur Sainte-Agnès | carrière | 29, 30, rang 3 | | | | √ | | | | |
| La Malbaie, secteur Sainte-Agnès | carrière (de granit) | 194 | | 29 juillet 1983 | avril 2013 | | | | √ | |
| La Malbaie, secteur Saint-Fidèle | sablière | 245 | | | | | | | | √ |
| La Malbaie, secteur Saint-Fidèle | sablière | 247, 249 | | | | | | √ | | |
| La Malbaie, secteur Saint-Fidèle | sablière | 428 | | | | | √ | | | |
| La Malbaie, secteur Saint-Fidèle | sablière | 429 | | | | | | | | √ |
| La Malbaie, secteur Saint-Fidèle | sablière | 445 | | | | | | | | Soustrait de l'obligation d'obtenir un c.a. |
| La Malbaie, secteur Cap-à-L'Aigle | | 46, rang du Cap-à-L'Aigle | 12 000 | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| La Malbaie, secteur Cap-à-L'Aigle | | 85, rang du Cap-à-L'Aigle | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| La Malbaie, secteur Cap-à-L'Aigle | | 60, rang du Cap-à-L'Aigle | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| La Malbaie, secteur Cap-à-L'Aigle | | 59, rang du Cap-à-L'Aigle | | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| La Malbaie, | | 592, rang sud-ouest, rivière Murray | | | | | | | | Localisée en zone agricole |

| | | | | | | | | | |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------|-------------------|---------------------------|---|---|---|---|
| La Malbaie | | 589, rang sud-ouest, rivière Murray | 100 000 | | | | | | Localisée en zone agricole |
| La Malbaie | | 27, rang St-Joseph | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Saint-Aimé-des-Lacs | sablière | 303-P | | | | √ | | | |
| Saint-Aimé-des-Lacs | sablière | 267 | | | | | | | Avis de non-assujettissement à l'article 22 de la L.Q.E. émis sur le lot adjacent (128) |
| Saint-Aimé-des-Lacs | sablière | 268 | | | | √ | | | |
| Saint-Aimé-des-Lacs | sablière | 309-310 | | | | | √ | | |
| Saint-Aimé-des-Lacs | sablière | 248 | | | | √ | | | |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 111-p, rang V | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 114, 115, 116, rang V | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 118, rang V | 14 800 | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 119, rang V | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 7, rang VIII | 8 100 | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 8, rang VIII | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 9, rang VIII | 6 498 | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 7, rang VIII | 31 500 | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 8, rang VIII | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 7, rang VIII | 20 700 | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 5, rang VIII | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 8, rang VIII | | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Notre-Dame-Des-Monts | | 6, rang VIII | 68 415 | | | | | | Localisée en zone agricole |
| Saint-Irénée | sablière | 72-P | | | | √ | | | Avis de non-assujettissement à l'article 22 de la L.Q.E. en restauration |
| Saint-Irénée | sablière (usine béton bitumineux) | 348-P | 15 000 | 24 avril 1996 | Juin 2001 | | | | |
| Saint-Siméon | sablière | 67-P | | | | | √ | | |
| Saint-Siméon | sablière (usine béton bitumineux) | 104 | 86 000 | 23 février 1995 | | | | | |
| Saint-Siméon | sablière | 53 | 80 000 | | | | | √ | |
| Saint-Siméon | sablière | 52-53 | 58 500 | 28 septembre 2000 | 29 septembre 2005 | | | | |
| Saint-Siméon | carrière | 8 | | | | | | | √ |
| Saint-Siméon | sablière | 13-A | 43 000 | 18 août 1999 | 1 ^{er} août 2009 | | | | |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

9.4 PROTECTION DU TERRITOIRE ET CONTRAINTES À L'EXPLOITATION MINIÈRE

D'après les données du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les contraintes minières au Québec, on remarque une grande concentration de « contraintes majeures » sur le territoire de Charlevoix-Est. Le tableau suivant présente ces contraintes.

Tableau 9.2 *Tableau sur les contraintes à l'exploitation minière dans la MRC de Charlevoix-Est*

| Type de contrainte | Nom ou localisation | Entrée en vigueur | Activités minières | Sable et gravier permis |
|---|---|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| Aire de captage d'eau souterraine* | Saint-Siméon | 2009 | Interdite | Non |
| Centre éducatif forestier* | Les Palissades | 1976 | Interdite | Non |
| Écosystème forestier exceptionnel (3)* | 1) Forêt rare de la Montagne-de-l'ours | 2002 | Interdite | Non |
| | 2) Forêt du Lac-aux-Canards | 2009 | Interdite | Non |
| | 3) Forêt de la Montagne Mc-Leod | 2008 | Interdite | Non |
| Forêts d'expérimentation (13) | 1) Deuxième-Lac-des-Marais | 1998 | Permise sous conditions | Oui |
| | 2) De Sales | 1998 | Permise sous conditions | Oui |
| | 3) Mont-Murray et Mont-Murray A | 1998 | Permise sous conditions | Oui |
| | 4) Chauveau D,E,F,G,H,I,J,N,O | 1998, 2002 (N et O) | Permise sous conditions | Oui |
| Refuges biologiques (7)* | 03351R020-21-22-26-27-28-38 | 2008 | Interdite | Non |
| Réserve écologique* | Réserve écologique des Grands-Ormes | 2000 | Interdite | Non |
| Parc National* | 1) Hautes-Georges-de-la-Rivière-Malbaie | 2000 | Interdite | Non |
| | 2) Parc National du Saguenay | 1983 | Interdite | Non |
| | 3) Parc marin Saguenay-Saint-Laurent | 1998 | Interdite | Non |
| Projet de parc* | Secteur Mont-Grand-Fonds | 1976 | Interdite | Non |
| Projet de parc éolien | Zec Lac-au-Sable | 2010 | Permise sous conditions | Non |
| Projet de Parc National* | Parc National de la Côte-de-Charlevoix | 2009 | Interdite | Non |
| Projet de site géologique exceptionnel* | Secteur Pointe-au-Pic | 2010 | Interdite | Non |

Une majeure partie de la côte est de la région n'est pas consentie à l'exploitation et l'exploration minière dans la mesure où cette zone est protégée par le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. C'est la raison pour laquelle aucune prospection n'a été attribuée dans ce secteur pour la recherche possible de pétrole et de gaz naturel dans le fleuve Saint-Laurent (de l'embouchure de la Rivière Saguenay au secteur Saint-Fidèle (ville de La Malbaie)). Dans le même ordre d'idée, il faut aussi considérer le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et le parc national du Saguenay comme territoire sous contrainte majeure à l'industrie minière pour des raisons similaires.

Par ailleurs, il existe aussi une zone protégée pour un site potentiel de parc éolien au nord de la municipalité de Clermont, il est important de le souligner puisqu'il se localise dans un secteur où de nombreux titres miniers d'exploration ont été accordés dans les dernières années. Par contre, on constate que les activités minières y sont permises, sous certaines conditions, mais que l'extraction de sable et de

gravier y est interdite en raison des sédiments qui pourraient endommager les éoliennes dans le cas où le projet se concrétise.

De plus, à l'est de la MRC, on s'aperçoit qu'une bande considérable du territoire a été suspendue temporairement (contrainte majeure à l'exploration) en raison d'un projet pour un nouveau parc national dans la région soit l'arc national de la Côte-de-Charlevoix. Cette zone a été fortement ciblée dans les dix dernières années puisque plusieurs travaux déclarés (levés géophysiques, géochimiques, géologiques, sondage, examen de propriété, décapage/excavation, échantillonnage, etc.) y ont été recensés. En fait, la municipalité de Saint-Siméon fut prisée par de nombreux prospecteurs à la recherche notamment d'uranium (voir tableau sur les gisements miniers) dans la mesure où la superficie totale des travaux déclarés pour cette période se chiffre à plus de 103 kilomètres carrés, soit près de 36% du territoire de la municipalité. Par contre, la grande majorité de la superficie où les travaux ont été effectués se retrouve maintenant dans le périmètre suspendu temporairement en raison du projet de parc national.

Depuis 2010, un secteur de Pointe-au-Pic à La Malbaie fait l'objet d'une suspension provisoire à l'octroi de titres miniers en raison d'un projet de site géologique exceptionnel. En effet, ce site (deux concentrations d'affleurements) possède plusieurs critères d'exception. Par conséquent, grâce à son accessibilité et son potentiel géotouristique qui s'arrimeraient très bien avec la vocation de la région, on désire créer un site géologique exceptionnel à cet endroit afin de le mettre en valeur et le faire connaître du public.

9.5 POSSIBILITÉS D'EXPLOITATION MINIÈRE DANS CHARLEVOIX-EST

Dernièrement, on a découvert que les bassins sédimentaires du Québec étaient potentiellement propices à la découverte d'hydrocarbures. En réalité, des études récentes ont démontré des « îlots favorables » à l'exploitation gazière et pétrolière dans cette zone, dont la superficie totale s'étend sur plus de 200 000 km² de la frontière ontarienne à celle de Terre-Neuve, dans l'axe du Fleuve Saint-Laurent. Cet engouement aura permis le forage de plus de 350 puits d'exploration depuis les années 1990 au Québec. La région de Charlevoix n'échappe pas à ce regain pour l'exploitation gazière puisque quelques permis d'exploration ont été émis dans le secteur de la MRC de Charlevoix-Est. Parmi les entreprises ayant obtenu un tel privilège, mentionnons Les Mines J.A.G Ltée qui détiennent deux permis d'exploration dans la région, dont un dans la MRC de Charlevoix-Est (permis 2006PG844). Ces derniers ont voulu explorer le potentiel en hydrocarbures que le bassin des Basses-Terres du Saint-Laurent, surtout dans la vallée de la Rivière-Malbaie, pouvait leur offrir. Cependant, il ne veut pas nécessairement dire que des ressources pétrolières et gazières seront répertoriées ou du moins, qu'elles seront assez importantes pour être exploitées.

Dans l'ensemble, le territoire occupé par notre MRC est parsemé de « claims jalonnés » (titre minier d'exploration) et certains « claims désignés » (titre minier d'exploration en demande). Par contre, ces derniers sont très restreints dans la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est. En fait, on en retrouve seulement à deux endroits, à la limite entre les deux MRC de Charlevoix (nord-ouest de Saint-Aimé-des-Lacs, à l'ouest du Lac Pied des Monts) où on y recense la présence possible d'or, et également, dans la partie orientale de la MRC (nord de Port aux Quilles) en raison d'un potentiel en uranium dans ce secteur. Par contre, dans les deux cas, les territoires ciblés sont à proximité de zones où l'exploration minière est interdite, donc ce qui sous-entend qu'ils chevauchent des secteurs sous protection de l'environnement (Parc National par exemple), ce qui viendrait fort probablement freiner le développement de sites miniers de grandes envergures.

Tableau 9.3 Gisements miniers recensés dans la MRC de Charlevoix-Est

| Nom | Caractéristique du gisement | Localisation | Année de découverte | Substance |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Baie-des-Rochers | Gisement | Saint-Siméon | - | Pierre architecturale |
| Beauchemin | Indice, aucun travail | Baie-Sainte-Catherine | 1999 | Cu |
| Camille | Indice, aucun travail | Baie-Sainte-Catherine | 2000 | Au, Cu |
| ECH.186110 | Indice, aucun travail | Baie-Sainte-Catherine | 2002 | Cu, Au, Ag |
| KONITIKI (St-Simeon Mica) | Gîte avec tonnage évalué | Baie-Sainte-Catherine | 1910 | Mica |
| Lac Fafard | Gisement avec tonnage évalué | Baie-Sainte-Catherine | 1967 | U, Y |
| Lac Feuillos | Gîte travaillé | Baie-Sainte-Catherine | 2001 | Pd, Pt, Cu |
| Lac Rouge | Indice, aucun travail | Baie-Sainte-Catherine | 1968 | U, Th |
| Lullwitz-Kaeppli | Gisement avec tonnage évalué | Saint-Aimé-des-Lacs | 1958 | Au |
| Mine du Lac Pied des Monts | Mine fermée | TNO Mont-Élie | 1892 | Mica |
| Montagne de la Tour | Gisement | Saint-Siméon | - | Pierre architecturale |
| Prospect Lac Deschenes | Indice, aucun travail | TNO Mont-Élie | 1955 | Cu |
| Rivière Jacob | Gîte travaillé | TNO Mont-Élie | 1928 | Fluorite |
| Sainte-Mathilde | Gîte travaillé | Cap-à-l'aigle | 1983 | Zn, Au |
| Saguenay Mining | Gîte travaillé | TNO Mont-Élie | 1954 | Au |
| Silice de Saint-Siméon | Gisement | Saint-Siméon | - | Silice en morceau |
| St-Simeon Uranium | Gîte travaillé | Saint-Siméon | 1949 | U, Th |
| Sud-Est du Lac à David | Indice, aucun travail | Baie-Sainte-Catherine | 2002 | Cuivre |

9.6 BILAN DES ACTIVITÉS EXTRACTIVES

Les activités d'extraction ont des impacts sur le paysage, sur la qualité de vie des résidents (poussières, bruit, etc.), sur la qualité de l'air et de l'eau et sur le réseau routier (usure prématurée par exemple). Plusieurs sites d'extraction constituent des plaies béantes dans le paysage de certains territoires d'intérêt esthétique et sont visibles à partir des sites d'observation régionaux. Notamment, on peut penser au site régional de la Montagne de la Croix de Clermont qui constitue un point d'observation reconnu dans la région ainsi qu'aux corridors routiers tels que la route 138. Considérant les impacts négatifs que peuvent générer les sites d'extraction, il est à se demander si les municipalités n'ont pas intérêt à réduire les possibilités d'ouverture d'autres sites sur le territoire. Le présent schéma, dans le document complémentaire, prohibe l'ouverture de nouveaux sites dans les sites d'intérêts identifiés (chapitre 11).

La protection actuelle du territoire est une contrainte en plusieurs endroits pour le développement minier. Toutefois, la MRC recèle certains gisements qui pourraient présenter de l'intérêt pour des développeurs miniers.

9.7 CADRE D'AMÉNAGEMENT RÉLIÉ À L'ACTIVITÉ EXTRACTION

- L'usage extraction est autorisé uniquement en affectation agroforestière et multiresource (Cette interdiction ne s'applique pas aux terres du domaine de l'État)
- Des distances entre cet usage et d'autres usages sont établies au document complémentaire

10.

RÉCRÉATION

10.1 TERRITOIRES STRUCTURÉS DE ZEC ET DE POURVOIRIES

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, on compte quatorze pourvoies dont une est sans droits exclusifs et se trouve en partie sur terres privées, en partie sur terres publiques. La majorité (11 sur 13) de ces pourvoies se situe entièrement à l'intérieur du territoire de la MRC alors que les autres n'y sont situées qu'en partie. On compte également trois zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

Tous les territoires structurés de la MRC sont d'abord orientés vers des activités de chasse et de pêche. Certaines pourvoies et ZEC offrent cependant la possibilité d'exercer des activités de nature autre comme, par exemple, la pratique de la motoneige en hiver, etc. Avec les années, certaines ont élargi la gamme des services offerts de manière à rejoindre une clientèle plus vaste, et ce, sur une période d'opération plus longue.

C'est d'ailleurs le cas de la ZEC du Lac-au-Sable qui vu son Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) accepté par le gouvernement en 2008. Ce nouveau plan identifie, entre autres, des activités comme le camping, les sentiers pour véhicules hors route, la location de chalets et la randonnée sur les sommets (mont Élie) comme ayant un potentiel très intéressant compte tenu des caractéristiques uniques de ce milieu et de la demande locale et provinciale. Notons également que, « *dans une récente enquête d'opinion, la ZEC du Lac-au-Sable s'est classée deuxième parmi les 63 ZEC que compte le Québec laquelle les répondants se souviennent avoir visitée (sic.)* ». ¹⁴

Par ailleurs, entre 1986 et 1998, on a dénombré quelques demandes d'agrandissement de pourvoies et de ZEC (7 demandes au total). Depuis cette période, aucune nouvelle demande n'a été faite.

¹⁴ ZECs Québec, Votre Bulletin, Volume 10, numéro 2, juin 2008, page 12.

Carte 8 ***Territoire des pourvoiries***

Carte 9 **Territoire des ZEC**

Tableau 10.1 Caractérisation des territoires structurés de ZEC et de pourvoies

| NOM DE LA POURVOIRIE | LOCALISATION | DROITS EXCLUSIFS (km ²) |
|---|---|-------------------------------------|
| Club Basque enr. | lac Basque | 15,4 |
| Club Bataram inc. | lac de la rivière Noire, lac des Îlots, lac au Plongeon | 74,6 |
| de la Comporté | lac Comporté | 29 |
| Le domaine Le Pic Bois inc. | lac des Bonnes Gens | 8,2 |
| Domaine chasse et pêche Gaudias Foster inc. | lac Port-aux-Quilles | 35 |
| Ça Mord inc. | lac Malbaie | 4,5 |
| Club de chasse et pêche Lac Fontaine inc. | lac François | 9,2 |
| Lac de la Chute enr. | lac de la Chute | sans droits exclusifs |
| du lac Croche inc. | lac Croche | 32,3 |
| Club des Trois Castors inc. | Petit lac des Castors | 32 |
| Pourvoirie des lacs Roger et Faucille inc. | lac Louis | 32 |
| Club des Hauteurs | lac Bazile | 37,3 |
| Club commercial Raoul Lavoie enr. | lac Dallaire | 12,5 |
| Villa St-Louis et Lac Brouillard | | 18,7 |
| | TOTAL | 340,7 |

| NOM DE LA ZEC | LOCALISATION | DROITS EXCLUSIFS |
|-------------------------|--------------------------------------|------------------|
| ZEC Lac-au-Sable | -- | 347 |
| ZEC Buteux-Bas-Saguenay | -- | 188 |
| ZEC des Martres | -- | 104 |
| | TOTAL | 639 |
| | GRAND TOTAL (pourvoies + ZEC) | 979,7 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

10.2 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

10.2.1 Sur les terres publiques

Outre les activités reliées à l'approvisionnement en matière ligneuse, à la villégiature, à la pêche, à la chasse et au piégeage, les terres du domaine public de la MRC de Charlevoix-Est sont l'hôte d'activités récréatives. C'est ainsi que se côtoient différentes activités, allant de la pratique du ski de randonnée, à la pratique de la motoneige, en passant par le rafting de plaisance. Parmi les activités, on retrouve :

- la Traversée de Charlevoix (sentier de longue randonnée (ski de fond, marche) de plus de 100 km);
- le Club des Aventuriers inc. et Sapin d'or (réseau de sentiers de motoneige reliant la Vieille Capitale à Charlevoix, jusqu'au Saguenay—Lac St-Jean et la Côte-Nord);
- autres (vélo de montagne sur sentiers forestiers, kayak, canoë...).

Parfois, l'ajout d'activités récréatives se traduit par de nouvelles contraintes pour l'exploitation forestière et pour les ZEC, en période de chasse par exemple.

10.2.2 En milieu agroforestier

Pour la majorité des propriétaires de boisés privés, la principale raison pour posséder un lot forestier est la récréation.¹⁵ Outre les activités de récréation « personnelle », des activités récréatives « publiques » existent sur les terres privées de la MRC de Charlevoix-Est. Les principaux sites d'activités ainsi que le type d'activités qu'ils offrent sont présentés au tableau suivant.

Tableau 10.2 Principaux sites d'activités récréatives sur les terres privées des secteurs agroforestiers par municipalité

| MUNICIPALITÉ | | TYPE D'ACTIVITÉS | |
|----------------------------------|---|--|--|
| Baie Sainte-Catherine | Plage | Baignade et départ de petites embarcations | |
| Saint-Siméon | Ranch La Licorne | Équitation | |
| | Camping Maurice | Hébergement léger | |
| | Camping Lévesque | | |
| | Camping Falaise sur mer | | |
| | Camping et plage municipale | | |
| La Malbaie | Camping Sault d'eau | Hébergement léger | |
| | Secteur Saint-Fidèle | | |
| | Secteur Cap-à-l'Aigle | Marina de Cap-à-l'Aigle | Mise à l'eau de petites et moyennes embarcations, restauration |
| Secteur Sainte-Agnès | Centre de Plein air Les Sources Joyeuses de La Malbaie | Ski de fond et raquette | |
| | Sentiers de ski de fond de la Corporation des loisirs de Sainte-Agnès | Ski de fond | |
| | Camping Le Triskel | Hébergement léger | |
| Secteur Rivière-Malbaie | Station de ski du mont Grand-Fonds (en partie) | Ski alpin, ski de fond, raquette, restauration | |
| | Camping au Bord de la rivière | Hébergement léger et restauration | |
| Secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic | Golf du Manoir Richelieu | Golf et restauration | |
| | Camping des Érables | Hébergement léger | |
| Saint-Aimé-des-Lacs | Camping Dallaire | Hébergement léger | |
| | Camping (Gaston Simard) | | |
| | Hippodrome de la Vallée | Activités d'équitation | |
| | Plage | Baignade et mise à l'eau de petites embarcations | |
| Saint-Irénée | Plage | Baignade, mise à l'eau de petites embarcations et équitation | |

MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire

¹⁵ Source : PPMV, mars 2001

10.2.3 Secteurs à potentiel récréatif

CORRIDOR DE LA RIVIÈRE MALBAIE

Le corridor relie le secteur snigole à Clermont et le chemin d'accès au Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie à Saint-Aimé-des-Lacs

La rivière Malbaie suscite un intérêt tout au long de son parcours. Cette rivière à saumons est au cœur de l'activité économique charlevoisienne depuis le tout début de la colonisation. Le chemin des Lacs à Clermont offre un accès à la rivière, à la ZEC Lac-au-Sable et aux pourvoies Lajoie, des Trois castors et du Club des hauteurs. De nombreux chalets sont présents dans le secteur et un projet de base de plein air a déjà été envisagé. Des chemins appartenant à la compagnie forestière Abitibi-Bowater permettent en plusieurs endroits de rejoindre la rivière et d'enjamber cette dernière pour rejoindre le site de la montagne de la croix à Clermont. Ce site d'observation régional offre un panorama de 360 degrés sur la vallée de la rivière Malbaie. Des sentiers de motoneiges du club Les Aventuriers de Charlevoix inc. permettent de faire le lien entre Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs en empruntant les chemins forestiers.

Le village de Saint-Aimé-des-Lacs, situé dans l'arrière-pays de Charlevoix, a depuis longtemps une vocation de villégiature et de récréation. La présence de nombreux lacs, d'un réseau de vallées profondément découpées par de hautes montagnes, d'un couvert forestier et d'une faune abondante y est pour quelque chose. Le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est à 28 kilomètres du village de Saint-Aimé-des-Lacs. Sur le somptueux parcours qui traverse le village et donne accès au parc et à la ZEC des martres, circulent entre mai et octobre de nombreux cyclistes, des villégiateurs, des chasseurs, des pêcheurs et des excursionnistes. On retrouve aussi plusieurs services de ravitaillement : un dépanneur, des services de restauration rapide, une station-service, des gîtes et une petite auberge.

BANDE LITTORALE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Ce secteur du littoral est compris entre la route 138 et le fleuve Saint-Laurent, débutant à la hauteur du secteur Saint-Fidèle à La Malbaie jusqu'à Baie-Sainte-Catherine

Ce corridor est désigné par le MDDEP « région naturelle B-21 » appelée « la côte Charlevoisienne ». Le schéma d'aménagement et de développement identifie ce secteur comme un territoire d'intérêt esthétique. Le secteur Saint-Fidèle est la porte d'entrée du Parc marin du Saguenay-St-Laurent dont les limites s'étendent jusqu'aux Escoumins. En plusieurs endroits, on retrouve des bâtiments d'accueil légers et des sentiers aménagés pour ou par le public qui donnent accès à l'estuaire du St-Laurent, un accès précieux aux yeux des citoyens de Charlevoix qui ont vu le nombre d'accès publics diminuer grandement au fil des ans. Certains propriétaires de grands domaines bloquent aujourd'hui l'accès à certains sites autrefois accessibles. Ainsi, bon nombre d'excursionnistes se rendent aux phares du Cap-au-Saumon et du Cap-de-la-tête-au-chien, à Baie-des-Rochers, à Port-au-Persil, à l'Anse du chafaud aux Basques, à Pointe aux Alouettes et à Pointe aux bouleaux pour profiter de l'environnement naturel et des points de vue inégalés sur le Saint-Laurent. Au nord de la route 138, des sentiers pédestres et motorisés relient Charlevoix au Saguenay.

Deux modes de tenures se complètent dans ce grand secteur, soit la tenure publique (lots intra-municipaux) et la tenure privée. Ce secteur a une vocation hautement récréative et de conservation étant donné le peu ou l'absence d'activités humaines autre que l'habitation permanente et secondaire.

10.2.4 Projets récréatifs

Différents projets sont prévus, à court, moyen ou long terme, sur les terres du domaine public de la MRC. Parmi ces projets, un a été mené à terme : la création du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Ce projet d'importance permet enfin à ce territoire d'avoir une reconnaissance et un statut à la hauteur de ce qu'il a à offrir.

Par ailleurs, au cours des dernières années, certaines personnes ou groupes se sont montrés intéressés à avoir accès à un champ de tir régional qui leur permettrait de pratiquer leur tir dans un endroit officiel et sécuritaire. D'autres projets, comme l'agrandissement de campings existants sont à prévoir.

L'implantation d'un parc national dans l'est sur des blocs de lots intramunicipaux (Palissades-Baie-des-Rochers) est également à considérer de même qu'une démarche de consolidation du réseau de sentiers pédestres actuels qui permettrait de dynamiser le réseau actuel.

10.3 VILLÉGIATURE COMMUNAUTAIRE ET COMMERCIALE ¹⁶

Les terres du domaine public de la MRC de Charlevoix-Est sont incluses au plan régional de développement de la villégiature (PRDV) de la région de la Capitale-Nationale qui a été adopté en 1993. Ce PRDV constituait un outil de planification quinquennal qui devait orienter, sur les terres publiques, le développement de la villégiature sous ses différentes formes. Près de 25 années se sont écoulées depuis l'adoption du premier PRDV. À l'origine, seuls les plans d'eau qui ont une superficie minimale de 20 hectares pouvaient être développés afin de compenser la pression exercée sur l'ensemble du territoire.

Dans le PRDV de 1993, le domaine public québécois avait été divisé en quatre grands territoires. La limite de ces territoires marquait une gradation de la pression d'utilisation des terres du domaine public à des fins récréatives. Cette pression variait de forte, dans le territoire 1, à très faible, dans le territoire 4.

Les terres du domaine public de la MRC de Charlevoix-Est faisaient partie du territoire 2, ce qui signifiait que la pression de l'utilisation du territoire à des fins récréatives était moyenne.

« Le territoire 2 est caractérisé par une pression d'utilisation des terres à des fins récréatives suffisamment importante pour que les terres qui présentent les meilleures possibilités de récréation, surtout les terres riveraines, soient convoitées par un nombre important de personnes. Parce que ces terres sont assez facilement accessibles, les sites les plus propices à la récréation de plein-air intéressent des clientèles aussi diversifiées que les villégiateurs, les clients d'établissements touristiques, les campeurs et les utilisateurs quotidiens. » ¹⁷

Les types de villégiature du territoire de gestion numéro 2 étaient les suivants: villégiature communautaire et commerciale. Quant aux formes de développement autorisées, il y en avait deux soit, le développement regroupé et le développement dispersé (avec un minimum de trois emplacements).

Dans la programmation de développement de la villégiature du PRDV de la région de Québec qui était en vigueur, huit sites (lacs) avaient été retenus sur le territoire de la MRC pour étude afin de déterminer une

¹⁶ La villégiature communautaire comprend les terrains de camping (incluant parfois des roulotte permanentes) dans les ZEC et il n'y a pas de rotation dans les baux. La villégiature commerciale inclut les pourvoies dans lesquels sont implantés plusieurs chalets mis en location.

¹⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public. 1994, pages 3 et 4.

éventuelle possibilité de développement. Il s'agissait des lacs Chaud, de la rivière Noire, Germain, Jamay, au Sable, des Caleçons, du Cèdre et du Troisième lac des Marais. Il n'y a pas eu de suite au développement prévu car des études ont démontré le peu de potentiel des lacs qui avaient été retenus.

En 2005, un nouveau plan régional de développement du territoire public de la Capitale-Nationale a été adopté. Les types et formes de villégiature qui sont privilégiés sont demeurés pratiquement les mêmes que dans le PRDV de 1993. Suite à plusieurs rencontres entre la MRC et le MRNF survenues en 2007 et 2008, une nouvelle analyse des possibilités de développement de la villégiature sera effectuée pour les ZEC des Martres et Buteux-Bas-Saguenay. De plus, compte tenu des nouveaux chemins forestiers construits depuis l'analyse de 1993, on procèdera à nouveau à la recherche des lacs ayant un potentiel pour la villégiature sur les terres publiques de la MRC de Charlevoix-Est. Finalement, on étudie actuellement la possibilité de développer de la villégiature sur des lacs fauniques (lac des Bouleaux et troisième lac des marais). Des considérations et normes particulières devront alors être élaborées, considérant leur importance faunique.

Au total, 262 baux de villégiature ont été alloués sur le territoire de la MRC. Le réseau d'accès aux sites de villégiature correspond en général au réseau de chemins forestiers existants. Ces derniers ne donnent cependant pas accès à chaque emplacement, ce qui peut être contraignant pour la MRC lorsqu'elle veut appliquer sa réglementation. La MRC réaffirme sa volonté de gérer localement les baux de villégiature.

La rareté des emplacements destinés à la construction de chalets sur les terres du domaine public peut en partie expliquer la popularité grandissante des campings. Ces derniers semblent avoir connu un essor avec la création des zones d'exploitations contrôlées (ZEC). Sur le territoire de la MRC, cela se traduit par l'apparition d'une villégiature « déguisée » sur les ZEC Lac-au-Sable, des Martres et Buteux-Bas-Saguenay où se sont progressivement implantées des roulotte et ce, de façon quasi permanente. De cette villégiature « déguisée » ressortent des iniquités entre ces villégiateurs « nouveau genre » et les villégiateurs qui paient leurs taxes municipales et scolaires, qui paient pour la location de leurs emplacements (baux) et qui doivent respecter les règlements en vigueur (règlements d'urbanisme du TNO). En 2002, la MRC de Charlevoix-Est a innové en adoptant un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour contrôler cet usage sur les terres publiques.¹⁸ Reste la situation de la sédentarisation des emplacements de camping aménagé. Le PRDIRT identifie cet enjeu comme une problématique. La MRC n'a pas de prise dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'exiger une rotation des détenteurs d'un bail de site de camping aménagé. Une telle rotation est importante afin d'assurer l'accès au territoire public et l'équité avec les détenteurs de baux de villégiature. À l'heure actuelle, l'utilisation des campings aménagés est ni plus ni moins la même que celle des baux de villégiature privée. Les occupants s'installent à demeure et lorsqu'ils veulent quitter ils vendent leur équipement, tel un chalet.

De plus, une uniformisation de la villégiature en forêt publique au niveau provincial est souhaitable puisque bien souvent une ZEC chevauche plus d'une MRC ce qui complique le travail de la MRC la plus contraignante et des gestionnaires de ZEC qui doivent vivre avec deux réalités.

Par ailleurs, parallèlement à la prolifération des campings sur les terres du domaine public, une autre forme d'occupation, l'occupation sans droit, touche aussi le territoire de la MRC. Le ministère des

¹⁸ Ce RCI, qui a reçu les approbations gouvernementales, a d'ailleurs permis à la MRC de se mériter le prix Naturas-COMBEQ. Ce prix est une initiative conjointe de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et du MDDEP. Il vise à souligner, chaque année, la contribution d'un membre de la COMBEQ pour la protection de l'environnement et sa mise en valeur.

Ressources naturelles et de la Faune est intervenu dans le passé, et aura à intervenir encore, pour rendre disponibles les emplacements conformément aux orientations du PRDTP. Lors de la première année de réalisation du PRDTP (PRDV à l'origine), le Ministère a résolu 16 dossiers d'occupation sans droit alors que 33 autres dossiers étaient en traitement et que 6 autres ont été référés au ministère de la Justice afin que des procédures soient prises envers les contrevenants.

Carte 10 **Campings sur zec**

10.4 TERRAINS ET CAMPS DE PIÉGEAGE

Les trois ZECs que compte la MRC sur son territoire regroupent toutes des terrains et des camps de piégeage. Au total, on retrouve 23 terrains de piégeage et 17 camps. Les principaux animaux convoités sont le castor, la loutre, la martre d'Amérique, le lynx, le rat musqué, le vison, l'ours, le loup et le coyote. Le nombre de camps est faible par rapport au nombre de terrains de piégeage ce qui s'explique par le fait que la plupart des terrains de piégeage accueillent déjà des emplacements de villégiature, ce qui rend difficile la construction d'un camp.

Il est à prévoir, par ailleurs, que la rareté des emplacements de villégiature sur terres publiques pose comme problème une forme de villégiature détournée qui peut passer par l'obtention d'une autorisation pour la construction d'un camp de piégeage (sur les terrains de piégeage encore disponibles), lequel camp servant par la suite pour des fins de villégiature et non pour des activités de piégeage.

Le *Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures* (C-61.1, r.3, art. 26-27) exige que la construction d'un camp de piégeage doit répondre aux critères suivants : la valeur maximum des bâtiments (camp + toilette sèche + remise) est fixée à 6 000\$, construire dans un délai de deux ans de la réception de l'autorisation du MRNF, situer les bâtiments à plus de 300 mètres de la ligne des hautes eaux dans le cas d'un lac dont la superficie est inférieure ou égale à 20 hectares sinon, situer les bâtiments à plus de 25 mètres de la ligne des hautes eaux. L'ensemble des bâtiments devra avoir une superficie maximale de 45 m², les bâtiments ne devront pas comporter de fondation permanente, les bâtiments devront comporter un seul étage, la distance entre le camp et la remise ne devra pas excéder 20 mètres.

Tableau 10.3 Terrains et camps de piégeage à l'intérieur des ZECs

| NOM DE LA ZEC | NOMBRE DE TERRAINS DE PIÉGEAGE | NOMBRE DE CAMPS DE PIÉGEAGE |
|-------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| ZEC Buteux—Bas-Saguenay | 11 | 8 |
| ZEC Lac-au-Sable | 10 | 7 |
| ZEC des Martres | 2 | 2 |
| TOTAL | 23 | 17 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

10.5 BILAN DE LA RÉCRÉATION

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, on compte quatorze pourvoies et trois zones d'exploitation contrôlée (ZEC). Tous les territoires structurés de la MRC sont d'abord orientés vers des activités de chasse et de pêche. Certaines pourvoies et ZEC offrent cependant la possibilité d'exercer des activités de nature autre comme, par exemple, la pratique de la motoneige en hiver, etc.

Outre les activités reliées à l'approvisionnement en matière ligneuse, à la villégiature, à la pêche, à la chasse et au piégeage, les terres du domaine public de la MRC de Charlevoix-Est sont l'hôte d'activités récréatives. La pratique d'activités de récréation « privées », et « publiques » existe également sur les terres privées de la MRC de Charlevoix-Est.

Différents secteurs de la MRC possèdent un potentiel pour le développement d'activités récréatives. C'est le cas du corridor de la rivière Malbaie (incluant le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie), la bande du littoral du fleuve St-Laurent (incluant la porte d'entrée du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent).

Différents projets sont prévus, à court, moyen ou long terme, sur les terres du domaine public de la MRC. L'implantation d'un parc national dans l'est sur des blocs de lots intras-municipaux (Palissades-Baie-des-Rochers) est prévue de même qu'une démarche de consolidation du réseau de sentiers pédestres actuels qui permettrait de dynamiser le réseau actuel.

11.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Par sa géographie particulière (montagnes, vallée, flore et faune diversifiées, climat, histoire, présence de l'estuaire du St-Laurent), le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est constitué de multiples secteurs présentant un intérêt régional.

Il y a lieu de reconnaître de façon spécifique ces parties de territoire afin d'accroître leur préservation et leur mise en valeur à des fins écologiques, esthétiques, récréatives, de découverte du milieu naturel, d'observation, etc.

Ainsi, on dénombre quatre types de territoires d'intérêt à l'intérieur des limites de la MRC, à savoir :

- les territoires d'intérêt écologique;
- les territoires d'intérêt archéologique;
- les territoires d'intérêt esthétique;
- les territoires d'intérêt patrimonial.

11.1 TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Les territoires d'intérêt écologique présentent une valeur environnementale considérable et méritent d'être reconnus en raison de leur unicité, fragilité ou représentativité. Divisés en dix points, ces territoires sont listés plus bas, ensuite suit la description de chacun.

1. Parc marin du Saguenay--St-Laurent, incluant Pointe Noire;
2. Parc national du Saguenay;
3. Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, incluant la réserve écologique des Grands ormes;
4. Corridors riverains des rivières Malbaie et du Gouffre (rivières à saumon);
5. Vallée de la rivière de Port-au-Saumon, incluant le centre écologique de Port-au-Saumon;
6. Sites de plantes susceptibles d'être menacées ou vulnérables;
7. Habitats fauniques de l'estuaire du St-Laurent;

Carte 11 **Territoires d'intérêt écologique**

8. L'Anse du chafaud aux Basques;
9. La Forêt rare de la montagne de l'Ours (écosystème forestier exceptionnel);
10. La montagne à Mc Leod (écosystème forestier exceptionnel).

11.1.1 Parc marin du Saguenay-St-Laurent, incluant Pointe-Noire

Le Parc marin du Saguenay--St-Laurent couvre la demi-nord de l'estuaire moyen du St-Laurent, à l'intérieur des limites de la MRC de Charlevoix-Est. Les principales caractéristiques du Parc sont la richesse et la diversité des composantes naturelles (physiques, biologiques) et culturelles du St-Laurent et du fjord Saguenay, la présence de mammifères marins, une faune et une flore marines exceptionnelles, le chenal maritime laurentien ainsi que les phénomènes hydrodynamiques.

Le plan directeur d'aménagement du parc prévoit une mise en valeur terrestre du parc. Un des éléments du plan a été inauguré en 2007 : le carrefour d'accueil et d'orientation ayant une fonction de porte d'entrée principale du parc dans le noyau villageois du secteur Saint-Fidèle à La Malbaie.

De plus, les aménagements suivants sont prévus :

1. secteur Saint-Fidèle à La Malbaie
 - une exposition thématique sur l'estuaire moyen du St-Laurent au Centre écologique Port-au-Saumon;
2. Saint-Siméon:
 - un pôle de découverte faisant valoir le rôle de carrefour de Saint-Siméon et sa vocation maritime;
 - un pôle de découverte mettant en valeur, par des aménagements légers, le hameau de Port-au-Persil;
 - la baie des Rochers est aussi identifiée à titre de pôle de découverte, des améliorations aux aménagements existants sont proposées;
3. Baie-Sainte-Catherine:
 - un pôle phare de la confluence du Saguenay et de l'estuaire. À cette fin, un centre d'initiation sera aménagé dans le but de sensibiliser les visiteurs à des notions générales sur le milieu marin. Ce centre offrira aux visiteurs un aperçu global du circuit touristique terrestre et du circuit touristique maritime ainsi que des thématiques qui sont présentées dans chacun des pôles.

Un comité de coordination du parc a été créé. Des représentants de la MRC de Charlevoix-Est y siègent. Un plan d'action annuel est adopté pour orienter le travail de mise en œuvre du plan directeur en fonction des priorités définies par ledit comité.

Le secteur de Pointe-Noire attire tous les ans près de 16 500 visiteurs. Il est un des sites d'observation les plus fréquentés de la MRC. Un des enjeux de ce site est le stationnement et la sécurité de son accès par

rapport à la route 138 et à la sortie des traversiers. Au printemps 2009, Parcs Canada a annoncé le réaménagement du site.

11.1.2 Parc national du Saguenay

Le parc national du Saguenay a été créé en 1983, notamment pour protéger les rives exceptionnelles du fjord Saguenay. Ce parc s'étend jusqu'à Baie-Sainte-Catherine. Pour le secteur de Baie-Sainte-Catherine, le plan directeur prévoit un parcours de randonnées avec étapes en refuges ou campings sauvages. À l'été 1997, un sentier a été aménagé par la direction du parc, en collaboration avec la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. La rive protégée offre des paysages exceptionnels et grandioses sur le fjord Saguenay.

Le premier schéma d'aménagement prévoyait la construction d'une route panoramique reliant Baie-Sainte-Catherine à Petit-Saguenay à l'extérieur du parc national du Saguenay, en fonction du développement de ce parc. En 1994, une étude d'opportunité d'aménagement d'un lien routier entre Petit Saguenay et Baie-Sainte-Catherine a été réalisée. Le projet analysé consiste à aménager une route panoramique d'une longueur de 30,4 kilomètres, le tout évalué à 22 millions de dollars avec un coût d'entretien annuel de 125 000\$. L'étude conclut que « les effets indirects, correspondant principalement aux retombées économiques nettes du développement touristique, n'arrivent pas à compenser l'ensemble des coûts du projet compte tenu du contexte économique actuel et du coût de l'investissement, important en regard des avantages directs et indirects prévisibles de par la fréquentation touristique actuelle et future. La construction de ce lien routier n'est pas recommandée dans un avenir prévisible ».

11.1.3 Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Le territoire du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie occupe une superficie de 224,7 kilomètres carrés, à l'intérieur du territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est (2/3 du parc) et chevauche également la MRC de Charlevoix (1/3 du parc). Il se situe à 35 km au nord de la Ville de Clermont.

Une vallée principale remarquable par la raideur de ses versants et par ses hauts plateaux, une succession altitudinale de la végétation (de l'érablière laurentienne à la toundra arctique alpine au sommet) et de nombreuses formes glaciaires constituent ce paysage singulier que près de 100 000 personnes visitent chaque année.

Une réserve écologique est constituée dans le secteur du cran des Érables. D'une superficie de 900 hectares, cette réserve vise la protection permanente de groupements végétaux représentatifs d'une série physiographique de la région de Charlevoix et celle d'une érablière à ormes et à frênes. La problématique de la réserve réside surtout dans l'absence de surveillance par le MDDEP. Bien que des affiches l'interdisent, des véhicules tout-terrain empruntent les sentiers et parcourent l'érablière, ce qui n'aide pas la protection de l'écosystème.

Jusqu'à ce que le parc obtienne son statut national, le 24 mai 2000, la corporation des Hautes-Gorges assumait en majorité la gestion des activités (vélo, kayak, camping, randonnée pédestre) et contribuait depuis près de dix ans, de concert avec la MRC, à la réfection et l'entretien des infrastructures via une multitude de programmes d'aide financière gouvernementale. Une grande partie des infrastructures importantes du parc (pont des Érables, barrage des Érables, chemin en amont du barrage, ponts et ponceaux) a été refaite suite au déluge de juillet 1996. Les rives ont aussi été nettoyées. Plus d'un million

de dollars ont été investis dans les infrastructures depuis le déluge pour améliorer la sécurité et l'accueil des visiteurs sur le territoire.

Avec l'arrivée de la SEPAQ en l'an 2000, la nécessité de rendre le parc conforme au standard du réseau (Parcs Québec) a nécessité d'importants investissements. Les infrastructures présentes autrefois ne suffisaient plus à répondre adéquatement à la clientèle toujours plus grande. Ainsi, de manière à pouvoir augmenter l'offre d'activités et de services, la SEPAQ et Loto-Québec ont investi plus de 20 millions de dollars à la réfection et à la construction de diverses infrastructures. L'asphaltage de la route d'accès, le réaménagement de la piste cyclable et de sentiers pédestres, la construction d'un bâtiment d'accueil et d'un centre de services de même que l'aménagement d'un site de camping de 103 emplacements sont tous des éléments qui ont été effectués durant cette période. Dès lors, le parc ne cesse de prendre de l'expansion et sa visibilité au sein de la province est toujours plus grande d'année en année.

Depuis son acceptation au sein du réseau, la fréquentation de la clientèle a presque doublé. En l'an 2000, le nombre de personnes à être entré sur le site se chiffrait à environ 40 000. Cette valeur s'est quelque peu élevée en 2002 et 2003 mais demeurait somme toute modeste avec 57 000 visiteurs. En 2008, la fréquentation frôle le nombre impressionnant de 100 000 visiteurs. Il s'agit du parc National qui détient la plus grande hausse de fréquentation.

11.1.4 Corridors riverains des rivières Malbaie et du Gouffre (rivières à saumon)

LA RIVIÈRE MALBAIE

Depuis près de 30 ans, divers organismes du milieu ont réintroduit le saumon dans la rivière Malbaie, ressource qui, au début du siècle, constituait une activité sportive très appréciée des villégiateurs de Pointe-au-Pic. Initié par l'Association Plein-Air des Marais, gestionnaire de la ZEC Lac au Sable, le projet de réintroduction du saumon dans la rivière Malbaie a commencé à prendre forme par la réalisation d'une étude (Roche Ltée) sur le développement et la mise en valeur de la ressource salmonicole. L'étude en question a été financée par le milieu (municipalités, ZEC, etc.) et a permis à l'Association Plein-Air des Marais d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de développement économique du saumon (PDES).

L'objectif poursuivi est d'augmenter les retombées économiques régionales en développant la pêche au saumon dans la rivière Malbaie et en aménageant les habitats essentiels au développement de la ressource afin de permettre une exploitation sportive contrôlée et durable.

Depuis 1993, plus de 976 000 alevins et 347 000 saumoneaux ont été ensemencés dans la rivière Malbaie. Entre 1997 et 2006, en moyenne 275 saumons ont remonté la rivière. Parmi ces derniers, la quantité de géniteurs présents varie la plupart du temps entre 75 et 150. En 2004, c'est 405 saumons qui l'ont remonté, dont 201 géniteurs et en 2008, un nombre record de 1 000 saumons.

Un ascenseur pour le saumon a été aménagé durant la réfection du barrage de la compagnie Abitibi-Consolidated, en 1997, pour un montant de 500 000\$. Des négociations sont en cours avec des propriétaires privés pour les droits de passage et de pêche aux fosses à saumons identifiées. Des travaux de stabilisation des berges et d'aménagement de fosses ont été réalisés à Clermont et dans le secteur Rivière-Malbaie à La Malbaie. L'aménagement d'infrastructures complémentaires (routes, sentiers d'accès aux fosses, postes d'observation du saumon, etc.) est par ailleurs prévu.

La corporation a notamment acquis en juin 2006 un terrain de 101 hectares afin de mettre en valeur ce site qui appartenait autrefois à l'Abitibi-Consolidated à des fins d'entreposage extérieur du bois. C'est le premier pas à la réalisation d'un projet de 1.4 million qui consistera notamment à l'aménagement d'un poste d'accueil, de chalets, d'une piste cyclable ainsi que d'un site d'hébergement. Ces nouvelles activités permettront à la corporation d'améliorer leur offre de service envers les pêcheurs et la population. Elles devraient se réaliser d'ici les prochaines années.

Les investissements totaux du projet de réintroduction du saumon se chiffrent à 5 585 652 \$, répartis sur une période de huit ans. Du point de vue économique, la mise en marché de 360 jours de pêche annuellement se traduira par un impact économique potentiel de plus de 275 000\$ annuellement.

Le corridor riverain de la rivière Malbaie a une longueur de 132 kilomètres, dont 107,45 km (82 %) se situent sur les terres du domaine public gérées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et 24,5 km sur des terres privées. En tout, 76 fosses ont été cartographiées, dont 25 sont des fosses de séjour. Le potentiel salmonicole de la rivière est évalué annuellement à 2 500 saumons adultes.

La rivière Malbaie coule majoritairement en milieu forestier. Une petite portion seulement de la rivière traverse un milieu urbain (Ville de Clermont, Ville de La Malbaie) où sont installées, en bordure du cours d'eau, d'importantes industries (Abitibi-Bowater, Câbles BICC Canada Inc.), des commerces, de l'agriculture et des habitations. Le bassin versant de la rivière Malbaie est le plus important de la MRC et à ce titre, la mise en place d'un organisme de gestion intégrée de l'eau par bassin versant est inscrite au plan d'action.

Plusieurs interventions néfastes (déboisement, modification du profil des berges, etc.) ont été réalisées sur les berges de la rivière au cours des dix dernières années. Toutefois, des efforts sont faits aujourd'hui par la MRC, les municipalités riveraines et quelques industries pour améliorer la qualité de l'eau.

En 2002, le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de La Malbaie a intégré certaines dispositions afin de limiter l'occupation du territoire en bordure de la rivière sur les terres privées. Celles-ci ont été inspirées du premier projet de schéma d'aménagement révisé produit en 1998. En 2004 et 2007, les municipalités de Clermont et de Saint-Aimé-des-Lacs, respectivement, ont procédé à la réfection de leurs règlements d'urbanisme. Les dispositions exprimées à l'intérieur du RCI sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ont été retenues à l'intérieur des règlements d'urbanisme.

Le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier appliqué par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les terres du domaine de l'État prévoit une bande de protection de 60 mètres de part et d'autre de la rivière. Aucune protection ou réglementation n'est actuellement en vigueur par rapport à la navigation et l'utilisation du plan d'eau à l'embouchure de la rivière durant la période de montaison du saumon, approximativement du 15 juin au 15 septembre.

LA RIVIÈRE DU GOUFFRE

Depuis toujours, le saumon de l'Atlantique remonte la rivière du Gouffre pour venir se reproduire. Cependant, la population a beaucoup fluctué au fil des ans. La surexploitation des stocks et la dégradation de l'habitat, reliées à des causes naturelles ou à l'intervention humaine sont autant des facteurs pouvant expliquer la fluctuation des populations.

Depuis sa fondation, l'Association de conservation de la vallée du Gouffre (ACVG) a contribué à rendre plus accessible l'exploitation de la ressource saumon, à la développer et à la contrôler. Dans le cadre du

Programme de développement économique du saumon (PDES), l'ACVG a bénéficié d'une aide financière pour la réalisation d'une étude sur le développement et la mise en valeur de la ressource saumon de la rivière du Gouffre. L'objectif poursuivi est d'augmenter les retombées économiques en aménageant la rivière, en multipliant la ressource et en stimulant la pêche sportive, tout en atteignant la rentabilité financière. Le volet protection de la ressource est également prioritaire pour l'association.

D'une longueur de 73 kilomètres, la rivière du Gouffre est accessible au saumon sur 62 kilomètres. La rive Est de la rivière borde le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts sur une distance de 18,4 kilomètres. Cette rive, qui est de tenure privée, est assujettie sur 5,1 km par la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

Il y a une dizaine d'années, près de 45 droits de passage, d'une durée de 20 ans, ont été consentis à l'ACVG par des propriétaires privés pour avoir accès aux fosses à saumon identifiées. Ces droits comprennent entre autres le droit de pêche. Une servitude de passage de 10 mètres sur la rive Est de la rivière, à Notre-Dame-des-Monts, donne également accès à la rivière. Ce secteur offre par ailleurs des habitats d'excellente qualité. Parmi les 45 droits de passage, 12 ont été négociés avec des propriétaires riverains de Notre-Dame-des-Monts, ce qui représente 26 % des droits de passage et de pêche négociés. Aujourd'hui, le nombre de droits de passage s'élève à 50 et donne droit aux mêmes privilèges.

Au cours de l'année 1991, l'ACVG a enregistré au total 1 502 jours-pêche. En 1992, on estimait entre 250 et 350 seulement le nombre de retour annuel de saumons dans la rivière du Gouffre. Les saumons étaient de bonne taille avec un poids moyen des captures de 3,77 kg. En 2006, les jours pêche tournent encore aux alentours de 1500, le retour annuel des grands saumons est d'environ 350 à 400, étant donné la remise à l'eau des grands saumons, le poids moyen n'est plus calculé, mais devrait se situer aux alentours de 3 à 4 kilos selon les membres de l'ACVG.

Au cours des années 90, l'activité récréo-touristique liée à la pêche sportive était en majorité générée par la population locale et régionale, ce qui entraînait un faible impact économique. Par contre, depuis quelques années, davantage de clients de l'extérieur de la région fréquentent la rivière, ce qui entraîne un impact économique plus important.

Durant cette même période, le braconnage se soldait par la perte de 20 à 70 saumons annuellement, ce qui représentait une perte économique se situant aux alentours de 30 000 \$ à 105 000 \$ par année. Aujourd'hui, le braconnage est beaucoup moins existant aujourd'hui avec la nouvelle génération de pêcheur sportif et la surveillance accrue.

Le programme d'intervention proposé en 1992 dans l'étude sur la mise en valeur et la restauration de la ressource saumon a été entièrement réalisé. Trois incubateurs ont été aménagés dans la portion supérieure de la rivière et certains tributaires (capacité de 150 000 œufs) pour une possibilité de retour de 105 saumons. Un programme d'ensemencement de 40 000 tacons/année a été réalisé. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun ensemencement dans la rivière.

Des interventions ont été faites pour enlever certains sites d'embâcles glaciels et stabiliser les berges de la rivière, surtout dans les secteurs situés en aval. Des sentiers, ponts, ponceaux et escaliers ont été construits pour faciliter l'accès aux sites de pêche. Le coût total des aménagements s'élève à 700 000 \$. À cela s'ajoute le coût des activités biologiques et économiques qui s'élève à 130 000\$. Beaucoup de fosses ont été reprofilées et plusieurs berges de fosses importantes ont été stabilisées. À l'automne 2008, le

comité de bassin versant de la rivière du Gouffre a été formé sur lequel les municipalités de Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs ont un siège de même que la MRC.

11.1.5 Vallée de la rivière Port-au-Saumon incluant le Centre écologique Port-au-Saumon)

La vallée de la rivière Port-au-Saumon forme un amphithéâtre naturel s'ouvrant sur l'estuaire moyen du St-Laurent où s'exercent, depuis plusieurs années, des activités de recherche et d'interprétation du milieu naturel et marin par le Centre écologique Port-au-Saumon et les Clercs St-Viateur.

Le Centre écologique Port-au-Saumon occupe une superficie de plus de 100 hectares, sur le territoire de la Ville de La Malbaie, dans le secteur Saint-Fidèle.

Ce centre regroupe des équipements d'hébergement et de restauration qui rendent possibles des séjours destinés à sensibiliser des clientèles variées aux valeurs véhiculées par l'écologie et l'environnement terrestre et marin. Sa mission principale est de promouvoir la connaissance et le respect du milieu naturel.

L'environnement forestier du centre écologique est protégé intégralement. La réglementation à l'interne interdit tout type d'utilisation de la forêt qui pourrait compromettre son intégrité; c'est donc dire que sont interdits : la coupe, la chasse, le piégeage et la circulation en VTT. Seules les promenades en forêt sont autorisées dans le but de faire découvrir aux gens la nécessité de protéger cet espace unique.

Les sentiers de randonnée pédestre comptabilisent au total 20 km. Il est interdit de s'aventurer dans un de ceux-ci sans être accompagné d'un guide. Cette restriction se justifie par la nécessité d'encadrer les activités sur le terrain en assurant la sécurité des gens et la préservation de l'écosystème.

Le Centre écologique Port-au-Saumon est identifié comme pôle thématique de l'estuaire moyen du St-Laurent dans le plan directeur du parc marin du Saguenay--St-Laurent et comme aire centrale de la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix. Le paysage de Port-au-Saumon est remarquable.

11.1.6 Site de plante susceptible d'être menacée ou vulnérable

Suite à l'adoption, en 1989, de la *Loi sur les espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables*, des centaines de plantes vasculaires ont été retenues comme étant susceptibles d'être menacées ou vulnérables. Parmi celles-là figurent l'*Adlumia fungosa*, retrouvée sur le territoire de la MRC, en bordure du fleuve St-Laurent. Le MDDEP souhaite que la MRC assure la protection de cette plante qui est présentée au tableau suivant.

| PLANTE | LOCALISATION |
|------------------------|---|
| <i>Adlumia fungosa</i> | à Baie-Sainte-Catherine, au Cap Basque, à 20 km au nord-est de Saint-Siméon, sur un cône d'éboulis, latitude 48°00'15"N, longitude 69°45'55"W |

11.1.7 Habitats fauniques désignés sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est

En 1988, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* a été modifiée afin d'introduire un chapitre particulier visant la protection des habitats fauniques. En vertu du règlement sur les habitats fauniques adopté en juillet 1994, la Société de la faune et des parcs du Québec a identifié deux types d'habitats fauniques dans quinze aires marines et à l'intérieur de deux îles situées sur ou en bordure du littoral de la MRC de Charlevoix-Est, dont douze sont incluses dans les limites du parc marin Saguenay--St-Laurent. Les animaux visés sont entre autres l'oie, la bernache et le canard.

UNE AIRE DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES (ACOA)

Un site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus un kilomètre de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 hectares, caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre de rivage ou 1,5 hectare; lorsque les limites de la plaine d'inondations ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux;

UNE ÎLE OU UNE PRESQU'ÎLE HABITÉE PAR UNE COLONIE D'OISEAUX

Une île ou une presqu'île d'une superficie de moins de 50 hectares où l'on dénombre par hectare au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivants en colonie autre que le héron.

Tableau 11.1 Habitats fauniques désignés

| HABITAT | NOM | NUMÉRO | FEUILLET 1 : 20 000 | LOCALISATION MERCATOR UNIVERSEL | TENURE |
|--|--|-----------------|--|---------------------------------------|--------------|
| Colonie d'oiseaux | Ile du Chafaud aux Basques | 04-03-0006-87 | 22C04 0101 | 19 443050 5309100 | Public |
| | Île aux Alouettes | 04-03-0007-88 | 22C04 0102 | 19 449100 5328300 | Public |
| Aire de fréquentation du caribou au sud du 52 ^e parallèle | Parc des Grands-Jardins et territoires avoisinants | 08-03-0001-2004 | 21M15 0202 21M15 0102 21M10 0202 21M16 0201 21M16 0101 21M09 0201 | | Public |
| Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) | Baie-Ste-Catherine | 02-03-0164-95 | 22C04 0102 | 19 446600 5328400 | Mixte |
| | Îlet aux Alouettes | 02-03-0163-95 | 22C04 0102 | 19 448800 5328100 | Public |
| | Grande batture aux Alouettes | 02-03-0162-95 | 22C04 0102 | 19 448500 5324300 | Public |
| | Pointe au Bouleau | 02-03-195-95 | 22C04 0102 | 19 446580 5326330 | Public |
| | Batture aux Alouettes Ouest | 02-03-0161-95 | 22C04 0101 | 19 444500 5321600 | Public |
| | La Grande Crique | 02-03-0165-95 | 22C04 0101 | 19 443700 5326600 | Public |
| | Anse du Chafaud aux Basques | 02-03-0166-95 | 22C4 0101 | 19 442800 5319300 | Public |
| | Baie-des-Rochers | 02-03-0167-95 | 21N13 0201 | 19 440200 5311700 | Public |
| | Pointe à Pierre | 02-03-0168-95 | 21N13 0201 | 19 441300 5309800 | Mixte |
| | Pointe aux Quilles | 02-03-0169-95 | 21N13 0101 21N13 0201 | 19 437100 5302300 | Mixte |
| | Port au Saumon | 02-03-170-95 | 21N12 0201 21N13 0101 | 19 428400 5288400 | Mixte |
| | Anse des Grosses Roches | 02-03-0208-2001 | 21M09NE | 19 422174 5281677 | À déterminer |
| | Cap à l'Aigle | 02-03-196-95 | 21M09 0202 | 19 418610 5279450 | Public |
| | La Malbaie | 02-03-171-95 | 21M09 0102 21M09 0202 | 19 415300 5277000 | Mixte |
| St-Irénée | 02-03-0210-2001 | 21M09SE | 19 410123 5268750 | À déterminer | |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

Enfin, bien qu'il ne soit pas situé sur le littoral de l'estuaire du St-Laurent, un lieu de nidification du pygargue à tête blanche a aussi été repéré au nord de Clermont. Le pygargue à tête blanche fait l'objet d'une protection en vertu du Programme de protection des espèces en situation précaire. Il en va de même pour le garrot d'Islande, repéré à La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) et la couleuvre brune, repéré au bord du fleuve au Centre écologique de Port-au-Saumon, à La Malbaie (secteur Saint-Fidèle).

De plus, la présence d'un couple nicheur d'aigles royaux a été identifiée et confirmée à l'intérieur du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Cette espèce est classée vulnérable au Québec. La société de la Faune et des Parcs du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont convenu d'accorder une mesure de protection à cet oiseau selon une zone de protection intensive de 300 mètres et une zone tampon additionnelle de 400 mètres.

Voici la liste des espèces vulnérables, menacées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables présentes sur le territoire de la MRC.

Tableau 11.2 *Espèces vulnérables, menacées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*

| ESPÈCE | STATUT PROVINCIAL | MESURES DE PROTECTION EXISTANTES |
|---------------------------------|-------------------|--|
| Aigle royal | vulnérable | Mesures convenues entre Faune-Québec et Forêt-Québec reliées aux pratiques forestières |
| Bruant sauterelle | susceptible | Aucune mesure particulière |
| Caribou forestier de Charlevoix | vulnérable | |
| Chauve-souris argentée | susceptible | Aucune mesure particulière |
| Chauve-souris cendrée | susceptible | Aucune mesure particulière |
| Chauve-souris rousse | susceptible | Aucune mesure particulière |
| Faucon pèlerin | vulnérable | Mesures convenues entre Faune-Québec et Forêt-Québec reliées aux pratiques forestières |
| Garrot d'Islande | vulnérable | Aucune mesure particulière |
| Grive de Bicknell | vulnérable | Aucune mesure particulière |
| Ombre chevalier | susceptible | Tous les lacs à ombre chevalier sont désignés comme sites d'intérêt faunique par le MRNF. Ils font l'objet de modalités de protection adoptées en 2009 à titre d'Orientation ministérielle |
| Pygargue à tête blanche | vulnérable | Mesures convenues entre Faune-Québec et Forêt-Québec reliées aux pratiques forestières |

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, septembre 2010

11.1.8 Refuges fauniques de l'Îlet-aux-Alouettes

Selon l'article 122 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune*, le Ministre peut choisir de délimiter, sur certaines parties du territoire public ou privé, des aires de protection à titre de refuge faunique. Ceux-ci servent à apporter une protection supplémentaire à un habitat faunique exceptionnel qui

se doit de conserver son intégrité. Des conditions d'utilisation des ressources et de pratiques d'activités récréatives peuvent être spécifiquement fixées pour chaque refuge.

Dans ce même ordre d'idées, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a procédé en 2001 à la création du refuge faunique de l'île-aux-Alouettes. La protection intégrale de cette petite île de 0,32 hectare est justifiée par la présence d'une colonie d'oiseaux pouvant atteindre 3 800 nids à l'hectare. Elle abrite surtout les espèces de l'eider à duvet et du cormoran à aigrettes.

11.1.9 Anse du chafaud aux Basques

Ce territoire est déjà identifié comme territoire d'intérêt écologique pour ses sites de nidification de hérons et de cormorans. De plus, il est aussi identifié pour ses sites d'intérêt archéologique.

L'Anse du chafaud aux Basques est majoritairement située sur des terres privées. L'actuel propriétaire est la fondation Héritage Charlevoix. Ces terres ont été acquises en 2000 dans le but de mettre en valeur le patrimoine naturel du secteur, principale mission de la fondation. L'environnement est quasi similaire à celui de la baie des Rochers. Une faible proportion du territoire sur la partie ouest se situe sur des terres publiques (lots intra-municipaux). Cette partie est sous la gestion de la MRC en vertu de la convention de gestion territoriale conclue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC le 13 juillet 2000.

11.1.10 Écosystèmes forestiers exceptionnels

La MRC compte deux écosystèmes forestiers exceptionnels :

LA FORÊT RARE DE LA MONTAGNE DE L'OURS

La forêt rare de la montagne de l'Ours correspond à une chênaie rouge à pin blanc. Cette chênaie est située à une cinquantaine de kilomètres au sud de l'embouchure de la rivière Saguenay.

Le chêne rouge est une espèce qui est rencontrée très rarement aussi loin au Nord, même individuellement, et la présence d'un peuplement dominé par le chêne rouge à cet endroit peut donc être considérée à juste titre comme exceptionnelle, d'autant plus que la présence de tiges de tous âges semble indiquer qu'il y est implanté pour longtemps.

Cette chênaie rouge à pin blanc est protégée en tant qu'écosystème forestier exceptionnel. Elle a été classée ainsi en 2002 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. De façon générale, les activités d'aménagement forestier (coupes de bois, construction de chemins forestiers, ...) y sont interdites et les activités minières y sont soit totalement exclues ou soit réalisées suivant des prescriptions assurant la conservation de la diversité biologique des forêts classées écosystèmes forestiers exceptionnels. Les modalités d'accès et de prélèvement faunique qui prévalaient à la forêt rare de la montagne de l'Ours avant qu'elle soit classée écosystème forestier exceptionnel sont toujours maintenues.

LA FORÊT RARE DE LA MONTAGNE-À-MCCLEOD.

Cet écosystème forestier particulier est composé d'une pinède rouge à épinette noire. Elle se situe sur le versant est du lac Mc Cleod, au nord-est de Saint-Siméon, près de la route 170.

L'écosystème touche à 12,46 hectares de forêt et se localise sur le territoire non organisé de la MRC. La rareté de ce peuplement dans l'ensemble des couverts fait en sorte qu'il mérite d'être légalement protégé.

11.2 TERRITOIRES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE

Les territoires d'intérêt archéologique présentent une valeur archéologique et un potentiel d'interprétation en fonction de la préhistoire, de l'occupation et des activités passées. L'identification de ces territoires fait suite aux résultats des fouilles exécutées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Les caractéristiques des territoires d'intérêt archéologique sont présentées au tableau suivant et ceux-ci sont localisés à la carte suivante.

Tableau 11.3 Caractéristiques des territoires d'intérêt archéologique

| IDENTIFIANT | CULTURE ET DESCRIPTION | NOM DU SITE | TYPE DE PROPRIÉTÉ |
|-------------|---|---------------------------------|----------------------------------|
| DaEk-4 | Culture amérindienne préhistorique artefacts en pierre | Dallaire | Privé |
| DaEk-5 | Culture amérindienne préhistorique ossements de mammifères marins et de phoques ancien campement amérindien outillage lithique | Pointe-aux-Alouettes 1 | Privé |
| DaEk-5 | Culture euro-québécoise ossements de mammifères marins et de phoques | Pointe-aux-Alouettes 1 | Privé |
| DaEk-6 | Culture amérindienne préhistorique ancien campement amérindien ossements de mammifères marins et de phoques outillage lithique | Pointe-aux-Alouettes 2 | Privé |
| DaEk-7 | Culture amérindienne préhistorique artefacts de pierre ossements de mammifères marins et terrestres. | Baie Sainte-Catherine 2 | Privé |
| DaEk-8 | Culture amérindienne préhistorique artefact de pierre fragment de pipe euro-québécoise. (site bouleversé à 100%) | Baie Sainte-Catherine 1 | Ville, municipalité, paroisse |
| DaEk-26 | Culture euro-québécoise vestiges associés à un four de fonte de la graisse de mammifères marins hypothèse d'occupation Basque (courte durée) vestiges d'un moulin à scie au pied de la chute (1910) | Anse du Chafaud-aux- Basques | Privé |
| CIEI-1 | Culture amérindienne préhistorique artefacts en pierre (site bouleversé à 100%) | Saint-Siméon 1 | Privé |
| CIEI-2 | Culture amérindienne préhistorique artefacts en pierre | Saint-Siméon 2 | Privé |
| CkEo-1 | Culture amérindienne préhistorique artefacts en pierre (site bouleversé à 100%) | Lac Nice | Privé |
| DaEk-34 | Culture amérindienne historique indéterminé 1500- 1950 | Caverne du canot | Indéterminé |
| DaEk-36 | Culture amérindienne historique indéterminé 1500- 1950 | Caverne de la Squaw | Indéterminé |

Source : MCCCCF, 2010

Carte 12 ***Territoires d'intérêt archéologique***

11.3 TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

Les territoires d'intérêt esthétique constituent des paysages humanisés ou naturels qui peuvent être localisés en milieu urbain ou agroforestier et dont les éléments ou la composition présentent des caractéristiques visuelles remarquables.

Le territoire de la MRC regroupe divers types de paysages (naturels et culturels) qui font la renommée de Charlevoix et qui attirent de nombreux touristes provenant du Québec et de l'étranger.

L'omniprésence de l'estuaire du Saint-Laurent, les plateaux, les vallées, l'occupation du territoire (agriculture, forêt, villégiature, etc.) apportent un intérêt visuel et donnent un cachet particulier à la région que plusieurs artistes ont su immortaliser, et immortalisent encore fréquemment, sur toiles ou sur photos.

Carte 13 ***Territoires d'intérêt esthétique et sites d'observation***

Les territoires d'intérêt esthétique se partagent en deux groupes : paysages naturels et paysages humanisés, ces territoires sont listés plus bas, ensuite suit la description de chacun.

11.3.1 Paysages naturels

1. la rive sud de la rivière Saguenay, incluant Pointe-Noire à Baie-Ste-Catherine
2. la baie des Rochers à Saint-Siméon
3. les paysages littoraux, de Baie-Ste-Catherine à La Malbaie (secteur St-Fidèle)
4. les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie sur le TNO de la MRC de Charlevoix-Est
5. la vallée de la rivière Port-au-Saumon à La Malbaie (secteur St-Fidèle)
6. les chutes Fraser et Saint-Georges à La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie)

11.3.2 Paysages humanisés

1. la basse vallée de la rivière Malbaie (paysage agricole) à La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie)
2. le domaine Cabot (paysage agricole) à La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie)
3. le secteur de Port-au-Persil (zone naturelle remarquable) à St-Siméon
4. le secteur de la Pointe-aux-Alouettes (paysage agricole et littoral) à Baie-Ste-Catherine
5. le secteur du rang Terrebonne à St-Irénée et La Malbaie (secteur Pointe-au-Pic) (paysage agricole)
6. les secteurs du rang St-Antoine et St-Thomas à St-Irénée (paysage agricole)

11.3.3 Paysages naturels

RIVE SUD DE LA RIVIÈRE SAGUENAY INCLUANT POINTE-NOIRE, À BAIE-STE-CATHERINE

L'intérêt que présente la rive sud de la rivière Saguenay découle du paysage typique du fjord qu'elle dévoile. La rive sud du fjord Saguenay offre aux visiteurs plusieurs points d'observation où différentes caractéristiques physiques de cette vallée glaciaire envahie par la mer offrent alors à l'œil des paysages naturels spectaculaires.

Pointe Noire constitue à elle seule un point de vue panoramique sur la zone de confluence et de rencontre des eaux du Saguenay et du fleuve, sur les multiples phénomènes océanographiques qui y ont lieu ainsi que sur une faune maritime très diversifiée.

La rive sud de la rivière Saguenay et la Pointe Noire font partie du Parc national du Saguenay. Quelques aménagements ont été réalisés jusqu'à maintenant sur la rive sud du parc.

BAIE DES ROCHERS, À ST-SIMÉON

La baie des Rochers, avec son relief accidenté, sa forme particulière (plusieurs petites anses) et ses versants en partie dénudés, constitue un havre naturel où le paysage forestier et maritime incite à la découverte. Le quai, le réseau de sentiers de randonnée pédestre, les belvédères, la plage naturelle de

l'anse de sable composent les infrastructures existantes destinées à la contemplation de ce lieu magnifique isolé qui est reconnu au plan directeur de mise en valeur du Parc marin du Saguenay--St-Laurent. Le secteur de la baie des Rochers est en majorité situé sur des terres publiques. Un réseau de sentiers permet la découverte d'une partie de la baie et l'accès à l'anse de sable (plage).

PAYSAGES LITTORAUX, DE BAIE-STE-CATHERINE À LA MALBAIE (SECTEUR ST-FIDÈLE)

Le littoral, de Baie-Ste-Catherine à La Malbaie, secteur St-Fidèle, présente différentes caractéristiques biophysiques (géologie, géomorphologie, faune, flore, végétation, estuaire).

En plusieurs endroits, (Port-au-Saumon, Port-au-Persil, Baie-des-Rochers, Anse du chafaud aux Basques, Pointe au bouleau, Baie-Ste-Catherine) les littoraux constituent en soi des pôles de découverte du Parc marin du Saguenay--St-Laurent. Certains de ces endroits sont dotés d'infrastructures d'accueil. Le projet de mise en valeur du Parc marin et le contexte récréo-touristique particulier du secteur sont annonciateurs d'un potentiel de développement très prometteur.

Les paysages littoraux du corridor Baie-Ste-Catherine/La Malbaie, secteur Saint-Fidèle ne bénéficient d'aucune protection particulière. Ce secteur du littoral fait partie de la région naturelle B-21 appelée « la côte charlevoisienne » selon la classification du MDDEP.

HAUTES-GORGES DE LA RIVIÈRE MALBAIE, L'INTÉRIEUR DU TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

De par sa situation dans le massif des Laurentides, le paysage des Hautes-Gorges de la rivière Mabaie présente diverses composantes exceptionnelles (vallée principale, vallées suspendues, amphithéâtres, cirque glaciaire, versants rocheux de formes variées, cônes d'éboulis, etc.).

Le relief des Hautes-Gorges est accidenté et se démarque par la présence d'une vallée longue et profonde qui entaille de façon remarquable le haut plateau de l'arrière-pays. La portion de la vallée de la rivière Malbaie comprise dans le secteur des Hautes-Gorges constitue un échantillon spectaculaire d'un des grands ensembles du paysage de Charlevoix.

L'ensemble du relief de l'hydrographie des Hautes-Gorges constitue la base du paysage avec ses dénivellations moyennes de 450 mètres, qui atteignent parfois 800 mètres, les plus importantes à l'Est des Rocheuses! De nombreuses chutes et cascades dévalent les versants des vallées principales à des hauteurs souvent supérieures à 300 mètres. Elles constituent à elles seules un attrait visuel et auditif fort appréciable.

Une végétation très diversifiée recouvre le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie. L'étagement de la végétation à partir du fond de la vallée jusqu'au sommet constitue une richesse écologique à mettre en valeur sur le plan récréatif et touristique. Sur les rebords de la rivière Malbaie prennent place les bétulaies à ormes, pineraies grises, pineraies rouges, à épinettes noires et l'érablière à ormes et à frênes.

Sur les versants se trouvent la sapinière à bouleaux et la pessière puis, sur les sommets, la pessière à krumhols et la toundra alpine, véritable paysage nordique.

L'intervention de l'homme sur le milieu depuis le début du siècle se traduit par la présence du barrage des Érables et ses eaux mortes, les sentiers des Draveurs, etc.

VALLÉE DE LA RIVIÈRE PORT-AU-SAUMON, À LA MALBAIE (SECTEUR ST-FIDÈLE)

La vallée de la rivière Port-au-Saumon, avec ses versants abrupts et ses massifs montagneux environnants, forme un amphithéâtre présentant un paysage forestier d'une grande beauté, ouvert sur le Parc marin du Saguenay--St-Laurent. Quelques îlots dans la baie de la rivière Port-au-Saumon confèrent à l'endroit un cachet particulier.

CHUTES FRASER ET SAINT-GEORGES, À LA MALBAIE (SECTEUR RIVIÈRE-MALBAIE)

Situées dans la vallée de la rivière Malbaie, en zone agricole, les chutes Fraser et Saint-Georges constituent, de par leur beauté respective, de véritables attraits. À proximité de la chute Fraser s'est d'ailleurs implanté un camping qui en porte le nom. Ce dernier, qui fut le premier à accueillir des campeurs dans la région, existe depuis 1962 et est très populaire auprès des visiteurs en quête d'un coin tranquille pour se reposer.

La hauteur des chutes Fraser et Saint-Georges est respectivement d'environ 30 et 40 mètres. Les chutes Fraser s'écoulent sur un socle constitué de calcaire.

11.3.4 Paysages humanisés

BASSE VALLÉE DE LA RIVIÈRE MALBAIE, À LA MALBAIE (SECTEUR RIVIÈRE-MALBAIE)

Ce territoire se présente sous la forme d'une plaine argilo-sableuse et de versants où l'activité agricole est omniprésente, intensive et dynamique. Ce paysage agraire montre la subdivision des lots qui sont perpendiculaires à la rivière Malbaie. Des bâtiments de ferme, des maisons d'agriculteurs et des aménagements complémentaires agricoles situés en bordure du chemin de la Vallée structurent le domaine bâti. La basse vallée est vallonnée et entaillée par la rivière de Comporté et quelques ruisseaux, dont les versants et les rives sont majoritairement boisés. Dans l'ensemble, la basse vallée de la rivière Malbaie est protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

DOMAINE CABOT, À LA MALBAIE (SECTEUR RIVIÈRE-MALBAIE)

Ce territoire se caractérise par une succession de plateaux argileux et de terrasses marines partiellement boisés et utilisés à des fins agricoles et de villégiature cossue. Le Jardin des Quatre vents, considéré comme l'un des plus grands jardins privés du Canada, occupe une partie du territoire avec l'ensemble des bâtiments (manoir, villa, maisons et bâtiments de fermes (grange, etc.) répartis de part et d'autre de la route 138. Le tout forme un ensemble architectural d'intérêt. Le Jardin des Quatre Vents permet d'observer une quarantaine de jardins en enfilade (jardin des fines herbes, jardin naturel, jardin des pigeonniers, jardin du sous-bois, etc.). On y voit des jardins intimistes, aux coins secrets ou encore des jardins aux perspectives ouvertes sur les champs environnants, sur la baie de La Malbaie ou sur les massifs des Laurentides. Une petite halte routière, très populaire, a été partiellement aménagée en bordure de la route 138. Cette halte offre une vue remarquable sur la baie de La Malbaie.

Durant l'été 1997, le propriétaire du Domaine Cabot a aménagé, de part et d'autre de la route 138, des remblais de terre d'une hauteur considérable. Malheureusement, ceux-ci camouflent les bâtiments d'intérêt patrimonial et obstruent les percées visuelles qu'offre le territoire.

Dans le même sens, lors du réaménagement de la côte Cabot, Hydro-Québec et Bell Canada ont déplacé du côté sud de la route 138 les poteaux de distribution, brisant ainsi la percée visuelle sur le fleuve et sur la baie de La Malbaie.

L'ensemble du domaine Cabot est protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

SECTEUR DE PORT-AU-PERSIL, À SAINT-SIMÉON

Le territoire de Port-au-Persil s'organise autour d'une anse que décrit le fleuve à travers un relief à plateaux élevés. Au sommet des deux côtés s'ouvrent des perspectives et un panorama exceptionnel sur le hameau et sur le fleuve. La couverture forestière, limitée aux zones de fortes dénivellations en raison de la persistance des activités agricoles, crée des zones de friche, réduit les perspectives visuelles et modifie le paysage agricole.

Le paysage humanisé offre une grande intégrité et présente une puissance d'évocation. Les bâtiments et les aménagements agricoles sont d'esprit traditionnel. L'âge moyen des bâtiments est de 100 ans. Le revêtement de ces bâtiments est traditionnel et, de ce fait, en harmonie avec le caractère champêtre du lieu. Cependant, certaines interventions contemporaines hypothèquent le cachet et l'aspect pittoresque du lieu qui inspire plus d'un peintre.

Le hameau de Port-au-Persil fut fondé au milieu du 19^e siècle par un l'Écossais Neil McLaren. Une chapelle de bois construite en 1893, et implantée près des rochers au bord du fleuve, constitue l'un des « bâtiments phares » du hameau.

Le territoire de Port-au-Persil est majoritairement protégé par la Loi sur la protection du territoire agricole, à l'exception du secteur Est du chemin de Port-au-Persil et celui de la Pointe du Rocher et du Cap Saumon, majoritairement boisés.

SECTEUR DE POINTE AU BOULEAU ET DE LA POINTE AUX ALOUETTES, À BAIE-STE-CATHERINE

Le secteur de la Pointe au Bouleau et de la Pointe aux Alouettes se présente sous la forme d'un vaste plateau argileux partiellement boisé en îlots de faible superficie, délimité à l'ouest par la rivière aux Canards et les collines du Bas-Saguenay, au nord par le noyau du village de Baie-Sainte-Catherine et à l'Est par le fleuve St-Laurent.

Ce plateau est utilisé de façon marginale à des fins agricoles et forestières. Les champs se regroupent principalement de part et d'autre de la route 138 et offrent des ouvertures visuelles remarquables sur la baie de la rivière aux Canards et le fleuve. L'urbanisation de la route 138 s'est faite surtout du côté est de cette dernière, par la présence des services publics de ce côté de la route.

L'ensemble des bâtiments a une vocation résidentielle et d'hébergement sous forme de gîtes touristiques. L'architecture des bâtiments est modeste.

La Pointe aux Alouettes, majoritairement boisée, montre un intérêt par la présence du domaine du Séminaire de Chicoutimi, lieu historique d'une grande valeur symbolique reconnu par le ministère de la Culture et classé site patrimonial par la municipalité. En effet, le 27 mai 1603, Champlain y a conclu le premier traité d'alliance entre Français et Amérindiens. Deux sites archéologiques qui y ont été identifiés traduisent l'occupation temporaire de la pointe par les Basques.

Plusieurs zones de mouvements de terrain sont déjà identifiées en bordure du fleuve. L'ensemble du territoire est protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à l'exception des terres du domaine du Séminaire de Chicoutimi.

SECTEUR DU RANG TERREBONNE À ST-IRÉNÉE ET LA MALBAIE

Le rang et la concession de Terrebonne à La Malbaie se caractérisent par deux vastes plateaux de terres agricoles en culture. La topographie des lieux et les champs agricoles ont créé un espace ouvert et plusieurs percées visuelles sur le fleuve, le mont des Éboulements et sur le littoral (plage) de Saint-Irénée.

La route panoramique (362) qui traverse le secteur suit la topographie vallonnée des plateaux, à l'exception de la partie du Gros Ruisseau où la route forme un tracé en « U » vers le Nord pour éviter ledit ruisseau.

Le secteur est boisé surtout dans la partie sud près des escarpements du littoral, à proximité du golf du Manoir Richelieu et de part et d'autre du Gros Ruisseau.

Le secteur de Terrebonne est protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Toutefois, la CPTAQ a autorisé au cours des dix dernières années le lotissement et la construction de résidences unifamiliales ou de villégiature en bordure de la route 362. Ces résidences sont surtout de style contemporain ou de type banlieue et ne cadrent pas avec le caractère champêtre et agricole du secteur. Certaines résidences sont implantées dans des percées visuelles exceptionnelles (vers Saint-Irénée, sur le littoral et le fleuve).

Le tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole a, quant à lui, autorisé le lotissement de 25 lots de villégiature sur les lots 1 et 2 de la concession de Terrebonne.

Par ailleurs, on constate qu'il n'y a aucun règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le secteur de Terrebonne, adopté par la Ville de La Malbaie et par la municipalité de Saint-Irénée.

SECTEURS DU RANG ST-ANTOINE ET ST-THOMAS, À ST-IRÉNÉE

Ce territoire fait partie du vaste plateau ouest de la zone agricole de Saint-Irénée. L'agriculture y est dynamique et les champs situés des deux côtés de la route 362 et du chemin du rang St-Antoine dégagent des vues exceptionnelles du littoral de Charlevoix, du fleuve ainsi que de la rive sud de ce dernier.

Un vaste boisé entourant le parcours du ruisseau Jureux sépare le rang St-Antoine et le corridor panoramique qu'offre la route 362. L'ensemble du secteur est protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cependant, la CPTAQ a autorisé l'implantation de quelques résidences unifamiliales du côté nord de la route 362, aux environs des lots 12 à 15 de la concession St-Thomas. Ces bâtiments ont une architecture de type banlieusard. Le côté sud de la route 362 est demeuré libre de constructions et conserve son usage agricole et son exceptionnelle percée visuelle.

11.3.5 Sites d'observation de paysages forestiers, agraires et littoraux

En plus des paysages naturels et culturels, le territoire de la MRC de Charlevoix-Est compte également plusieurs sites d'observation et points de vue remarquables sur des paysages diversifiés.

La plupart de ces sites sont accessibles par le réseau routier local ou supérieur (routes 138 et 362). Au nombre de douze, ils sont localisés comme suit:

1. Au Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, au sommet de l'acropole avec vue sur 360°

2. à Notre-Dame-des-Monts, au centre du village, avec une vue sur la montagne que l'on appelle communément « La Noyée »;
3. à Clermont, sur la montagne de la Croix, avec une vue sur la vallée de la rivière Malbaie et sur l'arrière-pays (vue sur 360°)
4. à La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie, sur la propriété du Domaine Cabot, en bordure de la route 138, et au cimetière de la paroisse de La Malbaie, avec une vue sur la baie de La Malbaie;
5. à La Malbaie, au mirador du centre de plein air Les sources joyeuses
6. à Saint-Irénée, dans le rang Terrebonne, le long de la route 362, avec vue sur les paysages agraires, le littoral, l'estuaire du St-Laurent et sur le mont des Éboulements;
7. à Saint-Irénée, à la sortie sud-ouest de la municipalité, le long de la route 362, avec vue sur l'estuaire du St-Laurent et la côte charlevoisienne;
8. à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle, le long de la route 138 au carrefour accueil et d'orientation du Parc marin Saguenay-St-Laurent, avec vue sur l'estuaire et le Port-au-Saumon;
9. à Saint-Siméon, à l'entrée sud-ouest de Port-au-Persil, avec vue sur le paysage agricole, le hameau de Port-au-Persil et l'estuaire du St-Laurent (parc marin);
10. à Saint-Siméon, le belvédère du sentier L'aigle des Palissades de Charlevoix;
11. à Baie-Sainte-Catherine, le long de la route 138, à Pointe-Noire.

11.4 TERRITOIRES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les territoires d'intérêt patrimonial réfèrent à des lieux où l'histoire, le mode d'occupation de l'espace et l'architecture des bâtiments ont un intérêt régional. Des noyaux villageois, des places d'églises, des rues principales et des bâtiments anciens constituent ces territoires d'intérêt. Ces lieux ont marqué l'histoire locale et régionale et sont devenus des attraits touristiques en soi. Certains ont même une renommée nationale. En tout, treize territoires d'intérêt patrimonial se retrouvent à l'intérieur des limites de la MRC. Divisés en treize points, ces territoires sont listés plus bas, ensuite suit la description de chacun.

1. le noyau villageois de Saint-Aimé-des-Lacs;
2. la place de l'Église de Sainte-Agnès;
3. le hameau de Port-au-Persil à Saint-Siméon;
4. le noyau villageois de Saint-Irénée et le Domaine Forget;
5. la rue Saint-Étienne à La Malbaie;
6. la rue Richelieu à La Malbaie;
7. le boulevard des Falaises à La Malbaie, site historique désigné par Parcs Canada;
8. la rivière Mailloux à La Malbaie;

9. la rue Maisonneuve à Clermont;
10. le noyau villageois du secteur Saint-Fidèle;
11. la rue Saint-Raphaël à La Malbaie;
12. le chemin de la Vallée à La Malbaie;
13. les bâtiments du Séminaire de Chicoutimi à Baie-Sainte-Catherine;

Ces territoires d'intérêt patrimonial ont fait l'objet d'une étude visant à les caractériser. L'étude en question a été réalisée en 1998 par Anne Carrier Architectes, GRHQR inc. et Sigma inc. dans le cadre d'une entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Charlevoix-Est. Un inventaire sommaire, comprenant visites et photographies, a d'abord été accompli. Le document qui en résulte présente le lieu, un aperçu historique, la problématique, les composantes du territoire naturel et bâti, la délimitation proposée de l'ensemble d'intérêt et une évaluation du cadre de protection existant dans le but d'élaborer des mesures de conservation et de mise en valeur appropriées.

Les quelques paragraphes qui suivent constituent des résumés de la problématique de chaque territoire d'intérêt patrimonial telle qu'elle est présentée à l'intérieur de l'étude mentionnée précédemment.

Carte 14 ***Territoires d'intérêt patrimonial (1/2)***

Carte 15 ***Territoires d'intérêt patrimonial (2/2)***

11.4.1 Noyau villageois de Saint-Aimé-des-Lacs

PATRIMOINE NATUREL

Le village présente un faible intérêt au niveau naturel si ce n'est la présence du lac Sainte-Marie qui permet de dégager des panoramas élargis sur les monts environnants.

Autant la forêt est omniprésente dans les environs, autant le couvert forestier se fait ténu dans le noyau villageois. À l'exception de quelques rares maisons qui ont conservé un environnement naturel d'intérêt, on ne peut que noter la pauvreté de la couverture végétale dans l'ensemble du village.

Le pourtour de l'église est largement minéralisé et c'est la présence d'un talus gazonné en front de l'église qui atténue en quelque sorte le caractère austère du lieu.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti est caractérisé par une architecture en bois aux volumétries variées. La présence de certains bâtiments aux formes architecturales plus anciennes (toit mansardé, toit à deux versants) indique que le village s'est constitué sur un rang agricole déjà établi.

La fonction résidentielle est la plus répandue sur la rue qui donne corps au village, et en l'absence d'une intersection majeure, les activités commerciales émergentes ici et là à travers la trame résidentielle.

L'église, le presbytère, deux ou trois résidences à l'Est ainsi que la chapelle en bordure du lac émergent quant à leurs qualités esthétiques. Le blanc, couleur dominante de ces bâtiments, donne le ton et caractérise le site.

Les qualités du patrimoine bâti de Saint-Aimé-des-Lacs demeurent faibles en raison notamment de l'ancienneté toute relative des constructions et des transformations qu'elles ont subies dans les ouvertures et les revêtements.

L'implantation récente de maisons mobiles de part et d'autre de la Côte du petit lac a affecté le paysage naturel de l'entrée du village.

11.4.2 Place de l'Église de Sainte-Agnès

PATRIMOINE NATUREL

Le relief de la place de l'église présente peu d'intérêt au niveau visuel. L'absence de végétation sur la place et même dans l'enclos du cimetière contribue à la monotonie du paysage.

Les abords de la place ne sont pas de nature à mettre en valeur la richesse architecturale de l'ensemble religieux.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti est caractérisé par une architecture en bois aux volumétries variées.

L'église est sans contredit le bâtiment dominant de l'ensemble et se démarque par son élégance, sa sobriété et l'harmonie de sa façade. L'intérêt de l'église est rehaussé par la présence de l'enclos paroissial adjacent à l'ouest.

La place de l'église à La Malbaie, secteur Sainte-Agnès, ne constitue pas une place à proprement parlé. La place est excentrique et ne peut être perçue comme lieu de rassemblement. La présence de bâtiments sur son périmètre concourt cependant à l'organisation des lieux et la place est définie essentiellement par l'église qui y présente sa façade.

11.4.3 Hameau de Port-au-Persil à Saint-Siméon

PATRIMOINE NATUREL

Le site de Port-au-Persil est organisé autour d'une anse que décrit le fleuve St-Laurent à travers un relief à plateau élevé. Une petite rivière coule en cascade avant de déboucher dans l'anse. Le littoral est relativement plat. Au sommet, des deux côtés, s'ouvrent des perspectives exceptionnelles vers l'anse et le fleuve.

Le site de Port-au-Persil constitue un paysage humanisé offrant une grande intégrité et présentant une puissante valeur d'évocation.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti est caractérisé par une architecture en bois aux volumétries variées. Les constructions ont près de 100 ans en majorité. La division des propriétés est soulignée par des clôtures qui contribuent au caractère agricole.

L'intégrité de certains bâtiments, notamment dans les revêtements traditionnels, contribue au charme attractif du hameau. Les aménagements humains se sont faits en harmonie avec le caractère champêtre du lieu comme en témoignent des manifestations liées à l'exploitation agricole (parcelles, fossés, clôtures, etc.). Toutefois, des interventions récentes comme celles apportées à la chapelle commandent une certaine vigilance.

11.4.4 Noyau villageois de Saint-Irénée et le Domaine Forget

PATRIMOINE NATUREL

La situation du village à flanc de montagne et la route en lacet qui le traverse confèrent au village de Saint-Irénée tout son charme. Chaque courbe de la route dégage des perspectives nouvelles, tantôt vers le fleuve, tantôt vers le bas-village.

À l'ouest, la localisation du bâti adossé à flanc de terrasse sur le côté nord de la route offre l'immensité du fleuve en guise de panorama.

Sauf aux abords immédiats du cœur institutionnel, le couvert végétal est relativement pauvre et la construction de murs de soutènement vient rompre de manière abrupte l'intégration harmonieuse du paysage bâti et de la mer qui était autrefois assurée par des talus à pente douce.

Situé en surplomb et étagé sur plusieurs plateaux, le Domaine Forget offre une vue exceptionnelle sur le fleuve St-Laurent et la baie de Saint-Irénée. D'une superficie de 43,7 hectares, le domaine revêt une couverture végétale formée de bosquets et d'allées d'arbres matures, dont une cédrière.

PATRIMOINE BÂTI

L'architecture en bois de Saint-Irénée présente un caractère varié où les bâtiments à un étage et demi côtoient souvent des volumétries de deux étages.

Le village de Saint-Irénée comporte un patrimoine bâti diversifié de grand intérêt qui illustre bien les diverses manières d'occuper un lieu tout en tirant parti du paysage environnant. La persistance de la villégiature se traduit encore aujourd'hui dans des formes renouvelées dont certaines méritent l'attention.

Inspiré des grands domaines français, le Domaine Forget a été dessiné par l'architecte Huot. L'ensemble des bâtiments d'origine (résidence principale, écurie, hangars, poulailler, maison de l'intendant, pavillon de jeux et chaufferie) a été construit en 1903 par Sir Rodolphe Forget.

L'architecture des bâtiments est un mélange de post victorien et d'éléments de construction rurale. Tourelles, pignons, toit tronqué et revêtement de bardeau de cèdre brun caractérisent les bâtiments existants d'origine.

Propriété de la Corporation du Domaine Forget de Charlevoix depuis 1981, le domaine est consacré à l'enseignement et à la diffusion des arts d'interprétation, principalement de la musique et de la danse. Au patrimoine bâti restauré par la corporation se sont ajoutés des éléments de construction reliés à la vocation du domaine, soit 24 studios de pratique, une terrasse attenante à la cafétéria, une nouvelle guérite à l'entrée de la propriété et une salle de concert dotée de 600 places. Depuis plusieurs années, le Domaine Forget présente un festival international de musique de grande renommée (concert et brunch musical). Le 10 juin 2005, un pavillon du domaine Forget a été détruit par les flammes; une triste perte patrimoniale. Une campagne de financement ainsi que la contribution du ministère du patrimoine canadien vont permettre la reconstruction de ce bâtiment accueillant hébergement et entrepôt.

11.4.5 Rue Saint-Étienne à La Malbaie

PATRIMOINE NATUREL

Le parcours sinueux de la rue St-Étienne, dicté par la configuration de l'ancienne terrasse fluviale, favorise la découverte de séquences successives de paysages. La modulation de la rue ouvre tantôt des perspectives sur la place de l'église, tantôt sur l'alignement des rues John-Nairne, Sainte-Catherine et Doucet qui forment à leurs intersections avec la rue Saint-Étienne des angles aigus, caractéristiques des tracés des vieux villages.

Les perspectives visuelles en direction du fleuve ou de la rivière sont relativement rares si l'on exclut les quelques percées à travers les grands ensembles institutionnels formés entre autres par l'église et l'hôpital.

PATRIMOINE BÂTI

Le cadre bâti de la rue Saint-Étienne est très varié, et ce, en raison des diverses fonctions urbaines que l'on retrouve le long de cette artère.

La rue Saint-Étienne présente un bâti représentatif de la période des années 1920-1940, relativement bien conservé malgré l'apparition ces dernières années de matériaux de revêtement industriel et malgré quelques transformations qui ne respectent pas toujours le caractère du bâtiment.

La présence d'un certain nombre de bâtiments antérieurs à 1900 dans la portion nord de la rue ajoute à l'intérêt architectural de celle-ci. Malheureusement, depuis quelques années, certains de ces bâtiments ont été démolis.

11.4.6 Rue Principale à La Malbaie

PATRIMOINE NATUREL

Le bâti de la rue Principale du secteur de Pointe-au-Pic à La Malbaie étant implanté majoritairement en front de lot, le couvert végétal est présent essentiellement à l'extrémité ouest de la rue Principale, sur les terrains de quelques villas et sur certaines parcelles résiduelles de terrain.

Plusieurs percées visuelles en direction du fleuve sont apparues à la suite de démolitions dans la trame de la rue Principale. Ces percées visuelles offrent toutefois un intérêt mitigé en raison de la localisation même de la rue Principale qui se situe presque au même niveau que le fleuve ainsi qu'en raison de la faiblesse des aménagements urbains du secteur.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti de ce secteur est caractérisé par des volumétries variées et par des styles architecturaux représentatifs de presque toutes les époques. Dans ce secteur se succèdent des bâtiments abritant des fonctions résidentielle, religieuse, commerciale et institutionnelle.

Les implantations réalisées ces dernières années sur la rue Principale s'inscrivent en rupture par rapport à l'architecture traditionnelle de la rue, entre autres par leur localisation en retrait par rapport à la ligne de rue et leur volumétrie à un étage.

11.4.7 Boulevard des Falaises à La Malbaie

PATRIMOINE NATUREL

Mis à part quelques auberges situées dans sa partie ouest, ce chemin relativement étroit qui n'a de boulevard que le nom, dessert surtout les vastes domaines de villégiature qui sont occupés par une clientèle saisonnière et donne accès au site du Casino de Charlevoix et du Manoir Richelieu. Le Casino et le manoir sont érigés sur le haut d'une falaise qui surplombe le port de Point-au-Pic et offre une vue remarquable sur le fleuve.

De part et d'autre du boulevard, les terrains sont en pente descendant vers le fleuve. Ces grands terrains paysagers constituent l'élément dominant du paysage. La couverture végétale est très présente et les espèces indigènes côtoient certaines espèces importées. Le boulevard des Falaises possède sa spécificité propre, liée à la présence de vastes domaines de villégiature. Sa notoriété dépasse largement les frontières de La Malbaie et même de Charlevoix.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti du boulevard des Falaises est caractérisé par la présence de nombreuses villas aux dimensions importantes, mais aussi par la présence de murets et clôtures délimitant ces vastes domaines. La plupart des villas implantées le long du boulevard ont été érigées au tournant du siècle et présentent un état d'intégrité remarquable.

L'implantation des villas sur de vastes terrains s'inscrit en harmonie avec le paysage grandiose du lieu. Cette harmonie est cependant compromise dans le secteur avoisinant le Manoir Richelieu par une densification prononcée résultant de la construction de complexes hôteliers et d'habitations sur des terrains restreints.

Le patrimoine bâti de l'extrémité sud du boulevard des Falaises est quant à lui remarquable par la présence du Manoir Richelieu, véritable château normand, avec tours, tourelles et pignons pointus.

Reconstruit en 1928, suite à sa destruction par le feu, le Manoir Richelieu est entièrement fait de béton armé. Le toit est de cuivre et repose sur une structure d'acier.

Les terrains du Manoir Richelieu et du golf ainsi que le site du Casino de Charlevoix ont une superficie totale de 170 hectares.

Le boulevard des Falaises fait partie du site historique de La Malbaie reconnu par Parcs Canada à titre de berceau de la villégiature au Canada.

11.4.8 Rivière Mailloux à La Malbaie

PATRIMOINE NATUREL

Le hameau est implanté au fond de la petite vallée façonnée par la rivière Mailloux qui serpente à travers ce lieu-dit. Celle-ci a d'ailleurs été canalisée sur tout son parcours. Les perspectives visuelles d'intérêt sont inexistantes sauf du haut des versants où l'on a une vue plongeante sur le hameau. Le tracé routier dicté par la configuration de la rivière amène la découverte séquentielle des composantes du hameau.

La couverture végétale est presque totalement absente si l'on exclut l'un des versants de la vallée qui est couvert de feuillus et de quelques conifères.

PATRIMOINE BÂTI

Le cadre bâti du hameau est essentiellement composé de résidences modestes d'un étage et demi et deux étages coiffées de toits à versants ou mansardés. Les résidences sont implantées en front de lot, près de la rue, laissant peu de dégagement pour la marge de recul avant. Les habitations sont implantées sur des terrains relativement petits, créant un milieu dense et très convivial.

Le hameau de la rivière Mailloux présente beaucoup d'intérêt tant au niveau de l'organisation spatiale qu'au niveau du patrimoine bâti. Toutefois, des travaux de voirie effectués récemment ainsi que des rénovations douteuses apportées à certaines résidences ont altéré sensiblement l'image et l'environnement de ce lieu-dit.

11.4.9 Rue Maisonneuve à Clermont

PATRIMOINE NATUREL

La rue Maisonneuve emprunte un parcours vallonné et sinueux dicté par le cours de la rivière Malbaie. Sa localisation sur une faible terrasse en bordure de la rivière permet de dégager des vues plongeantes sur la rivière et sur les installations de la papetière Abitibi-Bowater. Ce parcours est rehaussé par la présence d'une végétation où s'entremêlent feuillus et conifères.

La présence d'une ligne de transmission pour desservir l'usine crée une rupture dans la trame bâtie, entraînant du même coup l'émergence de deux entités différenciées au niveau du paysage urbain. Cette rupture est également accentuée par la topographie des lieux.

PATRIMOINE BÂTI

La régularité dans l'implantation du bâti, la similitude des aires d'occupation, le langage formel des volumes d'habitation illustrent bien le concept résidentiel lié à l'industrie mis de l'avant au début du XX^e siècle. C'est la présence de cette architecture planifiée selon des modèles précis qui confère à la rue Maisonneuve tout son intérêt.

En résumé, la rue Maisonneuve se démarque essentiellement par un bâti résidentiel planifié associé à l'implantation industrielle de l'usine Abitibi-Bowater. Le caractère homogène du lieu reflété par le gabarit bâti et son implantation est atténué par l'emploi de matériaux de revêtement multiples aux couleurs bigarrées qui nient la notion d'ensemble en personnalisant chaque habitat.

11.4.10 Noyau villageois du secteur Saint-Fidèle

PATRIMOINE NATUREL

La portion du village située à l'ouest de l'église est située dans une dépression formant une cuvette. La portion Est surmonte un plateau plus ou moins régulier.

Mis à part le cimetière où l'on retrouve des peupliers de Lombardie, le couvert végétal est relativement restreint.

Malgré la nature vallonnée du relief, les perspectives en direction du fleuve sont plutôt rares. Les sites ouverts à des panoramas sont essentiellement localisés aux deux extrémités du village.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti est caractérisé par une architecture en bois aux volumétries variées. Le long de la rue Principale, les formes architecturales témoignent de façon manifeste d'un bâti érigé avant 1940.

Érigés à travers un bâti au gabarit relativement homogène, l'église et le presbytère se démarquent par leur caractère monumental et leur situation sur un léger promontoire. Le cimetière attenant à l'église est ceinturé d'une muraille de pierre sèche et ajoute à l'intérêt de l'ensemble religieux.

Le secteur de Saint-Fidèle à La Malbaie présente un caractère attrayant avec son ensemble religieux et son implantation sinueuse qui tient compte de la géographie du lieu.

La banalisation de l'architecture par l'emploi de revêtements de faible qualité et par des transformations malheureuses affecte grandement le caractère attrayant de ce village.

11.4.11 Rue Saint-Raphaël à La Malbaie

PATRIMOINE NATUREL

L'exploitation à des fins agricoles des lopins de terre situés au sud de la rue Saint-Raphaël a permis de dégager des perspectives en direction du fleuve. On peut donc bénéficier de larges panoramas à des

endroits précis du parcours (à l'ouest devant la grange Bhérer, au centre près de la place de l'église, à l'Est dans l'axe de la route Sainte-Mathilde).

La couverture végétale est variée et se présente souvent sous forme de bosquets où l'on retrouve autant de conifères que de feuillus. L'implantation de villas ou de résidences sur les vastes terrains a permis de paysager de multiples manières et souvent « à l'anglaise » l'espace entre la résidence et la rue.

Cap-à-l'Aigle se démarque des lieux environnants par la qualité de ses paysages, ses magnifiques vues sur le fleuve et par un bâti d'intérêt à plus d'un titre. Cap-à-l'Aigle se démarque aussi par la présence de multiples lilas longeant les parois de pierres qui bordent le village, d'où son nom symbolique « Cap-à-l'Aigle village des lilas ». Un plan d'aménagement a même été élaboré à partir de ce concept de village des lilas.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti est caractérisé par un habitat ancien aux formes traditionnelles ponctué ici et là de bâtiments plus récents datant des dernières décennies.

L'architecture de la rue Saint-Raphaël présente beaucoup d'intérêt en raison de l'ancienneté, de la qualité et de l'intégrité du bâti rehaussé par le parcours vallonné et sinueux de la rue. On y retrouve la grange Bhérer, bâtiment agricole cité par la ville de La Malbaie dont la particularité tient à son toit de chaume. En plus de cet intérêt d'ensemble, on observe sur tout le tracé de la rue divers bâtiments qui se démarquent par leurs qualités esthétiques ou par leur implantation dans un environnement paysager.

11.4.12 Chemin de la Vallée à La Malbaie

PATRIMOINE NATUREL

Le paysage rural du secteur de Rivière-Malbaie à La Malbaie est étroitement lié à la présence de la rivière qui a dicté le morcellement du territoire. C'est à travers la présence successive de ces exploitations agricoles que s'est modelé le paysage essentiellement agricole.

À l'exception des hameaux où l'implantation du bâti se fait plus dense, le reste du territoire présente un caractère plus espacé où le bâti est implanté en fonction du lotissement agricole.

La sinuosité du chemin qui épouse les méandres de la rivière permettant des vues constantes sur son parcours, la qualité du bâti traditionnel rural, le chemin qui a conservé son emprise d'antan ainsi que les clôtures qui délimitent les enclos agricoles contribuent au caractère champêtre des lieux. Cependant, certaines implantations contemporaines sont venues mettre en péril cet équilibre séculaire.

PATRIMOINE BÂTI

Le bâti en bois est dominant sur tout le territoire. Les habitations traditionnelles de même que les bâtiments de ferme demeurent nombreux et leur état d'intégrité est souvent à souligner.

Ce paysage séculaire d'une grande beauté risque toutefois de perdre de son intégrité avec l'implantation de formes architecturales contemporaines qui nient la spécificité des lieux. Ici et là apparaissent des résidences aux formes stéréotypées, caractéristiques des banlieues urbaines, qui sont implantées de façon aléatoire.

11.4.13 Terres et bâtiments du Séminaire de Chicoutimi à Baie-Sainte-Catherine

Les pères du Séminaire de Chicoutimi possèdent des terres et des bâtiments d'intérêt sur la pointe aux Alouettes. Une église et un cimetière font partie intégrante du domaine de même que les deux anciennes résidences attenantes.

Ce noyau représente le noyau initial du village et de l'ancienne mission de Saint-Firmin. Sont enterrés au cimetière des représentants de familles fondatrices de Baie-Sainte-Catherine. Cet ensemble a été entretenu en très bon état par les pères. L'accès est toutefois limité considérablement. L'ancien cimetière a fait l'objet d'une restauration en 1979. On y trouve des stèles de bois et de marbre tendre. Un kiosque datant de 1914, érigé par les pères, se trouve à l'extrémité sud de la pointe, le long du chemin principal, deux statues ont été érigées, celle de Saint-Joseph en 1924 et celle de la Sainte-Vierge en 1925.

11.4.14 Bâtiments et sites anciens d'intérêt patrimonial

En plus des territoires d'intérêt patrimonial identifiés et présentés au point précédent, on compte également quelques bâtiments et sites anciens d'intérêt patrimonial qui méritent une mention spéciale ainsi que toute notre attention. Ces derniers ne sont pas tous situés à l'intérieur des territoires d'intérêt patrimonial, mais la plupart le sont.

Ces bâtiments et sites anciens sont les suivants: chapelle Fitzpatrick (Saint-Aimé-des-Lacs), chapelle St-Peter on the rock (La Malbaie, secteur Cap-à-l'Aigle), chapelle protestante de Pointe-au-Pic (La Malbaie), bâtiments du Domaine Forget (Saint-Irénée), Manoir Richelieu et ses villas (La Malbaie), chalet du club de golf Murray Bay (La Malbaie), cimetière de La Malbaie (La Malbaie.), bâtiments du Domaine Cabot (La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie), chapelle de Grand-Fonds (La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie), palais de Justice (La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie), phare du cap de la tête au chien et phare de cap au saumon (La Malbaie, secteur Saint-Fidèle), chapelle de Port-au-Persil (Saint-Siméon), chapelle de Baie-des-Rochers (Saint-Siméon). Il s'agit de bâtiments et sites qui font partie du paysage de Charlevoix depuis des années. Ce sont des témoins du passé, des points de repère importants, des éléments clés de l'histoire de la région.

Tableau 11.4 Biens occupant un certain statut juridique

| NOM DU BIEN | MUNICIPALITÉ | AUTORITÉ DE PROTECTION | CATÉGORIE DE BIEN | STATUT JURIDIQUE | DATE D'ATTRIBUTION |
|---|--|---|---------------------|------------------|--------------------|
| Église Ste-Agnès | La Malbaie | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine | Monument historique | Classement | 1960-12-28 |
| Forge-menuiserie Cauchon | La Malbaie | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine | Monument historique | Classement | 1983-06-08 |
| Forge Riverin | La Malbaie | Municipalité | Monument historique | Citation | 2006-01-25 |
| Grange-étable Bhérer | La Malbaie | Municipalité | Monument historique | Citation | 2006-01-25 |
| Terres et bâtiments du Séminaire de Chicoutimi de la Pointe-aux-Alouettes | Baie-Sainte-Catherine (Lots 1 Ptie B C Ptie) | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine | Site du patrimoine | Constitution | 2008-07-07 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

11.5 CROIX DE CHEMIN

Les croix de chemin sont de véritables témoins du temps passé. Elles ont été érigées pour une occasion particulière ou dans un but particulier. Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, on en retrouve quarante-neuf, dressées ici et là, à un carrefour, sur le bord d'une route ou d'un rang, ou encore près d'un lac. Ces croix se ressemblent beaucoup entre elles. Elles sont souvent noires, sans ornementation ou très peu. Quarante de ces croix de chemin sont situées en milieu rural et neuf en milieu urbain.

Tableau 11.5 Localisation et caractéristiques des croix de chemin

| NOM | LOCALISATION | CARACTÉRISTIQUES |
|-----------------------------|--|--|
| Croix A. Culver | 30, boulevard des Falaises La Malbaie | Croix noire érigée par des villégiateurs anglophones. Crucifix bleu au centre de la croix |
| Croix Frank Harrop | 80, rang Terrebonne La Malbaie | Croix noire correspondant autrefois à un lieu de prière pour les habitants du rang. Pourrait dater de plus de cinquante ans. |
| Croix René Bouchard | 224, rang Terrebonne La Malbaie | Croix noire. Origine obscure. Petite clôture l'entoure. |
| Croix Claude Belley | 289, chemin Mailloux La Malbaie | Croix noire construite en 1989 avec un crucifix. |
| Croix madame Oliva Dallaire | 147, chemin Mailloux La Malbaie | Croix de plus de cent ans. |
| Croix Jean-Claude Bernier | 700, chemin de la Vallée La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) | Croix noire de plus de cinquante ans avec clôture qui l'entoure. |
| Croix Gilles Bilodeau | 101, boulevard Mailloux La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) | Croix noire de plus de cent ans (rénovée en 1965). |
| Croix de la chapelle | Près de la chapelle du Grand-Fonds La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) | Croix noire fort ancienne refaite assez récemment. |
| Croix Louis-Philippe Dufour | 200, rang Fraserville La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) | Croix noire très ancienne (plus de cent ans). Rénovée en 1987. |
| Croix de la fabrique | Cimetière de La Malbaie, rue du Souvenir | Croix de montagne érigée en 1944, en métal et illuminée chaque soir. Surplombe la baie de La Malbaie. |
| Croix Bernard Dassylva | 41, rang Sainte-Mathilde La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) | Croix noire de plus de cent ans. Refaite il y a 20 ans. Entourée d'une clôture. |
| Croix Clément Tremblay | 141, rang Sainte-Mathilde La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) | Croix noire entourée d'une clôture. Crucifix de métal comme seule décoration. |
| Croix Raymond Charest | 428, Saint-Raphaël La Malbaie (secteur Cap-à-l'Aigle) | Croix blanche érigée il y a 75 ans. Rénovée et entourée d'une grande clôture blanche. |
| Croix de la Fabrique | 102, rue Principale La Malbaie (secteur Sainte-Agnès) | Calvaire érigé en 1900 par Sir Charles Fitzpatrick, un villégiateur qui fut autrefois lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1918 à 1923. Croix noire surplombée d'un Christ blanc dont la tête est couronnée d'épines. Lieu de nombreux pèlerinages. |
| Croix Philippe Gagnon | 576, rang Saint-Charles La Malbaie (secteur Sainte-Agnès) | Croix noire de plus de cent ans. |
| Croix Jean-Marc Maltais | 188, rang Saint-Joseph La Malbaie (secteur Sainte-Agnès) | Croix noire d'une quarantaine d'années. |
| Croix Roger Ouellet | 41, rang Saint-Jean-Baptiste La Malbaie (secteur Sainte-Agnès) | Érigée en 1972 suite à une promesse du propriétaire faite à Sacré-Cœur. Plusieurs motifs d'art populaire. Statue de la vierge placée dans la niche en dessous de la croix et encastrée dans le socle. |
| Croix Idola Tremblay | 83, rang Saint-Jean-Baptiste La Malbaie (secteur Sainte-Agnès) | Croix noire de plus de cent ans. Rénovée il y a une dizaine d'années. Clôture entoure la croix. |
| Croix Alphone Lapointe | 56, Côte des Jallins La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) | Croix noire érigée en 1955 qui comporte une niche où une image de la Vierge est conservée en permanence. |
| Croix Roger Le Moine | 83, route 138 La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) | Croix noire datant environ de 1970. |
| Croix Jean-Marie Lapointe | 100, rang Sainte-Mathilde | Croix noire érigée vers 1880 et refaite en 1970. |

| | | |
|--------------------------|---|---|
| | La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) | Entretenu de père en fils et possède une niche creusée avec une statuette de plâtre de la Vierge Marie. |
| Croix Lionel Savard | 126, rang Sainte-Mathilde La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) | Croix noire léguée de père en fils et refaite en 1979. Niche où est placée une statuette de la Vierge. |
| Croix Sylva Tremblay | 159, rang Saint-Paul La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) | Croix noire érigée vers 1949, entourée d'une clôture et possédant une niche. |
| Croix Dollard Harvey | 28, chemin Port-au-Persil La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) | Croix noire érigée en 1890 environ et refaite en 1980. Entourée d'une clôture. |
| Montagne de la croix | Clermont | Croix de montagne visible de la route 138, érigée le 29 août 1949 et illuminée le 14 novembre de la même année. S'élève sur une montagne de 250 mètres environ. Accessible par une route gravellée plutôt escarpée. |
| Croix Pierre-Paul Perron | 23, chemin Snigoll Clermont | Croix simple, sans ornementation. A perdu son revêtement noir avec le temps. |
| Croix de la Fabrique | Face à l'église paroissiale, rue Notre-Dame Notre-Dame-des-Monts | Calvaire construit lors de la fondation de la paroisse en 1947. Christ de couleur blanche sur une croix noire. |
| Croix Aurèle Fortin | Rang Miscoutine ou Sainte-Philomène Notre-Dame-des-Monts | Croix simple sans revêtement datant des années 1980. |
| Croix Paul Lavoie | 24, rang des Lacs Notre-Dame-des-Monts | Croix noire de plus de cent ans. |
| Croix Élias Néron | 1, rang des Lacs Notre-Dame-des-Monts | Fabriquée en 1980, elle ne possède ni ornementation ni revêtement. |
| Croix Paul-Émile Néron | 132, rue Notre-Dame Notre-Dame-des-Monts | Croix de plus de cent ans, rénovée en 1980, sans revêtement ni ornementation. |
| Croix Simone Pilote | Rang Saint-Thomas Notre-Dame-des-Monts | Construite en 1980, sans revêtement ni ornementation. |
| Croix Alice Tremblay | Rang St-Antoine Notre-Dame-des-Monts | Croix datant des années 30 |
| Croix Nathalie St-Gelais | Rang St-Antoine Notre-Dame-des-Monts | Croix datant des années 30 |
| Croix Carrefour-Sobriété | route 138 Saint-Aimé-des-Lacs | Croix noire de la Tempérance érigée en 1980 par les responsables du Carrefour-Sobriété |
| Croix Adélar Larouche | rue Principale (intersection vers le lac Nairne) Saint-Aimé-des-Lacs | Croix noire sans ornementation fabriquée en 1935. |
| Croix Adélar Larouche | 196, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs | Croix noire avec un crucifix. |
| Croix Maurice Lavoie | 236, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs | Croix noire. |
| Croix Roland Lavoie | 300, rue Principale (sur la route qui conduit vers les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie) Saint-Aimé-des-Lacs | Croix noire datant de 1940 environ et décorée de l'inscription INRI et d'une couronne d'épines qui rappelle la passion du Christ. Autrefois le lieu de prières des gens du secteur durant le mois de Marie notamment. |
| Croix Wilbrod Lavoie | 280, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs | Croix noire entourée d'une clôture. Refaite récemment. |
| Croix Jean-Guy Trudel | 86, Pied des Monts Saint-Aimé-des-Lacs | Deux (2) croix. Une construite en 1987, noire. L'autre datant de 1875, noire avec un crucifix. |
| Croix Ferme Trudel | 1151, rang Terrebonne Saint-Irénée | Calvaire érigé en 1952. Christ blanc placé sur une croix noire |
| Croix Jean-Pierre Fortin | 340, rang Saint-Antoine Saint-Irénée | Croix noire érigée en 1910 et refaite en 1982. Peu ornementée, mais possède une niche avec statue de la Vierge. |

| NOM | LOCALISATION | CARACTÉRISTIQUES |
|-----------------------------|---|---|
| Croix Adjénor Gauthier | 402, rang Saint-Pierre Saint-Irénée | Croix noire datant de 1940, érigée suite à une promesse et léguée de père en fils. Garnie de motifs d'art populaire. Avec inscription INRI, couronne d'épines, marteau, clous et échelle ainsi qu'une niche avec des statuettes de la Sainte Famille. |
| Croix Maurice Gauthier | 319, chemin Les Bains Saint-Irénée | Croix noire érigée en 1988. |
| Croix Éliane Lavoie | 358, route 138 Saint-Siméon | Croix noire refaite en 1986 (en remplace une fort ancienne). |
| Croix Yves Piette | 975, Port-au-Persil Saint-Siméon | Croix noire érigée en 1910. Fut le site de nombreuses activités de dévotion populaire. |
| Croix Charles-Albert Dufour | 284, rue Mauril Saint-Siméon | Croix en bois rond peinte en noire. |
| Croix Paul-Émile Savard | 238, rue Saint-Laurent Saint-Siméon | Croix datant de 1980 en bois rond peinte en blanc. |
| Croix Robert Rochefort | 475, route 138 Baie-Sainte-Catherine | Croix noire datant de 1975 |

Source : « Les croix de chemin dans Charlevoix : un héritage à conserver » de Serge Gauthier, Nathalie Belley et Julie Brassard

11.6 RÉSEAU VILLES ET VILLAGE D'ARTS ET DE PATRIMOINE

Le 30 mai 2000, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté la résolution #00-05-22 afin, entre autres, de mandater le CLD pour développer une politique culturelle sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et de signer une entente tripartite avec le CLD et le ministère de la Culture et des Communications pour adhérer au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. Depuis, une animatrice-coordinatrice a été engagée et, avec un comité aviseur formé de représentants du domaine de la culture (Musée de Charlevoix, Corporation des métiers d'art en Charlevoix, ...) ainsi qu'un comité de travail formé de représentants du CLD, de la MRC et du ministère de la Culture et des Communications, a doté la région d'une politique culturelle.

11.7 BILAN DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

Par sa géographie et son histoire particulières, le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est constitué de multiples secteurs présentant un intérêt régional. La MRC renferme plusieurs territoires d'intérêt écologique, archéologique, esthétique et patrimonial.

Ces territoires d'intérêt qui font la renommée de Charlevoix, attirent de nombreux touristes provenant du Québec et même de l'étranger. La MRC souhaite reconnaître de façon spécifique ces parties de territoire afin d'accroître leur préservation et leur mise en valeur à des fins esthétiques, récréatives, de découverte du milieu naturel, d'observation, etc. Ainsi, des normes sont introduites au document complémentaire. Notamment, des règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) devront être adoptés par les municipalités locales pour assurer leur protection.

11.8 CADRE D'AMÉNAGEMENT RÉLIÉ AUX TERRITOIRES D'INTÉRÊT

- Afin d'assurer une protection adéquate des territoires d'intérêt, les municipalités devront adopter des règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architectural

- Au document complémentaire, des critères particuliers sont établis pour les différents territoires d'intérêt patrimonial afin d'être intégrés aux règlements sur les PIIA des municipalités

12.

TOURISME

Depuis 1987, année où la région de Charlevoix se dotait d'un plan de développement touristique, la plupart des priorités régionales en termes de développement ont été réalisées. Plus de 40 millions de dollars ont été investis au cours des dernières années dans le développement du produit touristique de Charlevoix, lequel s'articule autour de deux grands pôles soit : la nature et la culture.

Actuellement, l'Association touristique régionale de Charlevoix est à réviser son plan de développement.

12.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION TOURISTIQUE

La mer et la montagne composent dans Charlevoix un décor grandiose. Sur la côte, les caps se succèdent comme autant de sentinelles sur le grand fleuve. De coquets villages se nichent à flanc de montagne ou au creux d'anses paisibles. Sur la route alternent les champs cultivés et les points de vue vers les sommets de l'arrière-pays. Les artistes cherchent depuis longtemps à exprimer sur le papier ou la toile ce mélange de sérénité et de grandeur qu'inspirent ces paysages. Lieu de villégiature par excellence, Charlevoix combine toute l'année une hôtellerie de qualité et une gamme peu commune d'activités de plein air et d'animations culturelles.

Charlevoix est la quatrième plus petite des régions touristiques après les îles de la Madeleine, Laval et Montréal.

La région touristique de Charlevoix s'étend d'ouest en est, de Petite-Rivière-Saint-François jusqu'au fjord du Saguenay et, du sud au nord, du fleuve St-Laurent jusqu'aux limites de la région touristique du Saguenay-Lac-St-Jean. Depuis 1989, la région touristique de Charlevoix, qui est une destination trois étoiles du Guide Michelin (le maximum possible), est reconnue par l'UNESCO dans le réseau mondial des réserves de la biosphère. Avec ses 2 375 km², le territoire de la MRC de Charlevoix-Est représente 38 % de la région touristique de Charlevoix qui, elle, compte 6 170 km².

Sur le territoire de la MRC, on retrouve une faune et une flore exceptionnelles. Le relief tourmenté de la région contribue à la présence de microclimats qui donnent vers les sommets de la toundra et dans les vallées des peuplements anciens d'érablières à ormes et à frênes. Au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve St-Laurent se mêlent l'eau douce et l'eau salée où évoluent plus de six espèces de grandes baleines qu'on peut observer du rivage ou à partir de bateaux de croisières.

La riche nature du territoire et ses paysages pittoresques ont attiré de tout temps peintres, poètes, amants de la nature et de villégiature. D'ailleurs, Charlevoix vient de fêter 200 ans de villégiature et un secteur de Pointe-au-Pic a été reconnu arrondissement historique par le gouvernement fédéral du fait qu'il est le berceau de la villégiature au pays. C'est dire la tradition d'accueil, d'hôtellerie et de restauration que détient Charlevoix. Une richesse qui sait combler les quelque 1 000 000 touristes annuels et qui se perpétue avec fierté.

12.2 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT TOURISTIQUE ¹⁹

12.2.1 Produits touristiques actuels

Les particularités du paysage, les ressources fauniques abondantes, les potentiels du milieu hydrique, les divers sites naturels favorables à la pratique de multiples activités, le développement de pôles d'art et de culture, l'émergence d'équipements culturels, la présence de sites d'observation et de territoires d'intérêt patrimonial, écologique et archéologique et la présence de sites destinés à la pratique de différents sports d'hiver confèrent au territoire de la MRC une vocation touristique qui a pris un essor considérable au cours de la dernière décennie. Le secteur touristique occupe une place de plus en plus importante dans l'économie régionale. L'industrie touristique constitue le générateur principal d'emplois dans la région, bien que ceux-ci soient pour une large part saisonniers (55 %) ²⁰. Cependant, le dynamisme qui prévaut actuellement dans ce secteur d'activités lié à l'implantation du Casino de Charlevoix, de la salle de concert du Domaine Forget et à l'émergence de nouveaux produits touristiques permet progressivement d'atténuer la saisonnalité des emplois qui y sont reliés.

Géographiquement, la région présente un produit touristique diversifié et panoramique intégrant le fleuve, la côte escarpée où sont implantés les principaux noyaux villageois, les montagnes et plusieurs vallées. À ce jour, l'industrie touristique a su, pour une large part, s'intégrer de façon harmonieuse avec l'environnement en incorporant autant que possible les activités traditionnelles de la population.

La région constitue une zone de prédilection pour le tourisme d'agrément et un territoire de séjour de villégiature reconnu avec, entre autres, un réseau d'auberges et de bonnes tables, des équipements artistiques, culturels et de plein air tant pour la saison estivale qu'hivernale comme le ski alpin, avec le mont Grand-Fonds, la pratique du ski de fond, la motoneige et l'aventure douce.

La région s'inscrit également comme une étape sur les grands circuits du Québec, avec les routes des baleines, de la Nouvelle-France, des navigateurs et les réseaux de sentiers provinciaux de motoneige, pédestres et de kayak (route bleue) et le circuit des fourrures.

Après avoir acquis une notoriété intéressante grâce à la structuration d'un réseau d'hébergement de qualité à partir des anciens domaines de villégiature, la région s'affaire depuis quelques années à développer des ensembles d'attraits régionaux culturels et de plein air tout en favorisant l'émergence de nouveaux produits qui débordent la saison estivale ou mettent en valeur de nouveaux secteurs comme les croisières d'observation des mammifères marins et la mise en valeur des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie. On trouve également l'opportunité de pratiquer toute une variété d'activités reliées au potentiel naturel et culturel : escalade, randonnée, chasse et pêche, traîneau à chiens, activités artistiques et artisanales.

La stratégie élaborée par l'Association touristique régionale de Charlevoix (ATRC) a permis à la région de se diriger vers une intégration de plus en plus grande des éléments de son produit touristique, en terme notamment de complémentarité et de développement d'une spécialisation de la vocation de chaque zone. Les quatre secteurs géographiques de Charlevoix-Est : secteur Route du fleuve, secteur Route des montagnes, secteur La Malbaie et secteur des Basques, ont fait émerger, au fil des dernières années, des produits touristiques spécifiques bien ancrés dans leur réalité régionale, leur patrimoine, leur culture et

¹⁹ Tiré de La région touristique de Charlevoix : L'état de situation, les défis, les enjeux. ATRC, 1996, 27 pages.

²⁰ Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH), ATRC, 2004, p.17

leurs potentiels de développement. Ainsi, on a vu se développer sept circuits propres à Charlevoix : la route des saveurs, les circuits du patrimoine : culturel, religieux, maritime, les circuits des artisans, des peintres et des plus beaux paysages et panoramas.

L'association touristique régionale offre un site internet très complet qui s'avère une vitrine essentielle au développement touristique de la MRC.

SECTEUR ROUTE DU FLEUVE

Le secteur Route du fleuve correspond au secteur de Saint-Irénée et s'étend jusqu'à Pointe-au-Pic. Ce secteur développe progressivement un réseau d'auberges et de gîtes de qualité. Il offre de belles plages publiques le long du fleuve.

SECTEUR ROUTE DES MONTAGNES (ARRIÈRE-PAYS)

Le secteur de la Route des montagnes ou l'arrière-pays de Charlevoix est un secteur jeune, mais en forte croissance. L'offre touristique de cette zone est articulée sur les activités de plein air, d'aventure douce, d'écotourisme, d'agrotourisme et randonnée. La présence du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le développement d'un important réseau de gîtes, de pourvoyeurs d'aventure douce et l'arrivée d'équipements récréotouristiques de plein air été et hiver, positionnent cette zone comme un pôle d'activités quatre saisons complémentaires en termes d'offres aux autres secteurs de la région. Les perspectives de développement des activités hivernales sont en autres à fort potentiel dans ce secteur par la présence notamment du sentier national de motoneige.

SECTEUR LA MALBAIE

Le secteur La Malbaie est reconnu depuis plus de deux siècles comme un pôle de villégiature de niveau international. La présence du Manoir Richelieu, d'un important réseau d'auberges et de tables de renommée, le développement d'équipements touristiques majeurs tel le Casino de Charlevoix et la présence d'une importante tradition touristique confèrent à ce secteur une vocation de zone de séjour. De plus, le parc hôtelier de ce secteur est particulièrement actif avec les autres secteurs de la région où sont concentrés la plupart des produits touristiques. Les investissements de 140 millions de dollars par Loto-Québec et ses partenaires pour rénover le Manoir Richelieu (devenu un établissement de la chaîne internationale d'hôtels de luxe Fairmont) et agrandir le Casino accentuent la vocation touristique du secteur de La Malbaie et la renommée internationale de Charlevoix.

SECTEUR DES BASQUES (SAINT-SIMÉON)

Le secteur des Basques a développé, au cours des dernières années, une vocation touristique qui s'appuie sur les excursions aux mammifères marins avec plus de 275 000 visiteurs par an, l'interprétation de la nature avec les équipements de Port-au-Saumon et le développement d'un important pôle chasse et pêche avec la présence de nombreux pourvoyeurs. La présence du Parc marin confirme également la vocation maritime du territoire. Ce pôle jouit d'une popularité croissante liée à la présence de paysages côtiers moins humanisés qui présentent des paysages naturels saisissants, ce qui est de plus en plus recherché notamment auprès de la clientèle européenne.

La municipalité de Saint-Siméon a été choisie comme village-relais de la MRC. Cette nomination est issue d'un programme du ministère des Transports qui vise à identifier des municipalités qui offrent des services au moins comparables à ce qu'on retrouve dans les aires de service des autoroutes, dans le but d'augmenter la sécurité et le niveau de service en dehors des autoroutes. De plus, ce programme permet

de mobiliser la population dans une optique d'accueil, d'amélioration physique des lieux et des bâtiments et de mise en valeur touristique; cela apporte un soutien au développement local et régional.

12.2.2 Tendances

L'arrivée de nouvelles composantes touristiques comme l'implantation du Casino de Charlevoix ²¹et le succès qu'il connaît (2 agrandissements depuis son ouverture), le positionnement et la notoriété croissante de l'ensemble des produits touristiques artistiques et culturels, le développement de nouvelles tendances des consommateurs touristiques comme le fractionnement des vacances en petits séjours plus nombreux, les périodes de réservations plus étendues, la croissance du tourisme familial, le développement de l'agrotourisme, de l'écotourisme et du tourisme d'aventure douce, modifient quelque peu la dynamique touristique de la région de Charlevoix et créent une nouvelle pression sur le milieu, particulièrement au niveau de l'hébergement, des boutiques de souvenirs traditionnelles, du milieu municipal et des organismes socio-économiques locaux.

12.2.3 Forces et faiblesses du produit touristique de la MRC de Charlevoix-Est

Le produit touristique de la MRC de Charlevoix-Est présente de multiples forces mais aussi quelques faiblesses.

Tableau 12.1 Forces et faiblesses du produit touristique de la MRC de Charlevoix-Est

| FORCES |
|---|
| Diversité et qualité des paysages naturels et humanisés |
| Réseau d'hôtels, d'auberges et de gîtes touristiques de qualité |
| Gastronomie régionale |
| Équipements et infrastructures culturels majeurs (Domaine Forget, Musée de Charlevoix) |
| Artisanat et art (réseau d'ateliers et de galeries) |
| Quai de Pointe-au-Pic et environs immédiats (pôle d'animation touristique et lieu de rassemblement) |
| Parc régional du mont Grand-Fonds |
| Parc marin du Saguenay-St-Laurent |
| Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et du Saguenay |
| Casino de Charlevoix |
| Manoir Richelieu |
| FAIBLESSES |
| Peu de notoriété et manque de positionnement du parc du mont Grand-Fonds |

²¹ Avec le Manoir Richelieu en tête, il figure sur la liste (2e position) des plus importants intervenants touristiques de Charlevoix en matière de création d'emplois en haute saison.

| |
|---|
| Capacité d'accueil limitée pour les congrès de moyenne envergure |
| Peu d'activités et d'événements en hiver |
| Peu d'intégration du Musée de Charlevoix dans le produit touristique culturel |
| Manque de forfaits entre les différents produits touristiques |
| Inadéquation (ex. : aéroport) et mauvais état de plusieurs infrastructures permettant l'accès à la région et ses ressources |
| Absence de traversier (Saint-Siméon/Rivière-du-Loup) durant l'hiver |
| Absence d'un réseau sécuritaire de pistes cyclables |
| Absence d'un centre-ville attrayant à La Malbaie (ex. : rue piétonne, place publique) |
| Manque de haltes routières et d'accès publics au fleuve |

12.3 PERFORMANCE TOURISTIQUE

Actuellement, c'est 25% des travailleurs qui sont occupés par l'industrie touristique alors qu'en 1976, elle en employait 14%²². Concrètement, la région de Charlevoix a accueilli 900 000 touristes en 2002 qui ont injecté 100 millions de dollars dans l'économie de la région. Pour desservir cette importante clientèle, Charlevoix compte 302 entreprises touristiques, qui emploient 3 504 personnes, sur 13 825 travailleurs actifs. L'industrie touristique est la principale activité économique de la région. Elle représente plus du double des emplois du secteur du commerce (13 % des emplois totaux) et plus du triple des emplois des secteurs manufacturier (8% des emplois totaux) et primaire (9% des emplois totaux) ²³».

L'hébergement et la restauration sont les sous-secteurs d'activité qui créent le plus d'emplois en tourisme.

La région touristique de Charlevoix s'accapare 2,8 % du marché touristique québécois (tous marchés géographiques confondus) en termes de voyages-personnes. La région s'accapare également 1,5 % des dépenses touristiques sur ces mêmes marchés. Cette performance est due au fait que Charlevoix a un poids démographique faible par rapport aux autres régions touristiques du Québec.

Pris sous l'angle du territoire des MRC, qui reflète mieux les réalités rurales de la région, les deux MRC de la région de Charlevoix se classent ensemble au 7^e rang des MRC touristiques du Québec en termes de voyage-personnes, de nuitées et de dépenses touristiques.

Si l'on tient compte du ratio dépenses des touristes par rapport à la taille de la population, ce qui est un indicateur révélateur de l'importance de l'activité touristique dans l'économie régionale, la région de Charlevoix, selon les données de Tourisme Québec, vient au premier rang québécois avec, en 1997, 3 200 dollars de dépenses touristiques par habitant devant Québec avec 1 266 dollars et la Gaspésie avec 1 200 dollars.

²² Schéma d'aménagement, Charlevoix-Est, MA, 1979

²³ Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH), ATRC, 2004, p.38

Le taux d'occupation annuel du parc hôtelier de la région est de 40 %, avec une performance au-delà du 80 % pour le 3^e trimestre de l'année, période pendant laquelle est généré près de 50 % de l'activité touristique de la région. On remarque donc que la performance touristique de la région est caractérisée par une forte saisonnalité.²⁴

12.4 HÉBERGEMENT, DURÉE DU VOYAGE ET TAILLE DU GROUPE

Les modes d'hébergement de la région sont nombreux et diversifiés. Ce sont toutefois les hôtels/motels et les auberges qui demeurent les plus fréquentés. Ensemble, ils comptent pour 56 % des principaux modes d'hébergement utilisés par les touristes dans Charlevoix, avec une proportion respective de 39 % et 17 %. Non loin derrière suivent les B&B et les gîtes (11 %).

Quant à la durée du voyage, au total, 63 % des touristes québécois qui visitent Charlevoix passent deux nuits dans la région, alors que 11 % passent une nuit, 9 % passent trois nuits, 6 % passent quatre nuits et 10 % passent cinq nuits. Pour sa part, la taille du groupe est majoritairement constituée de deux personnes et moins. Cette tendance doit toutefois être modifiée par le nombre de tours organisés qui sont de passage dans la région pour le Casino et les baleines.

12.4.1 Gîtes touristiques et maisons de tourisme

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, une soixantaine de gîtes touristiques²⁵ ont été répertoriés. On en retrouve dans toutes les municipalités, mais la Ville de La Malbaie est celle qui en compte le plus, avec une douzaine de gîtes. Elle est suivie de près par la municipalité de Saint-Siméon.

Les gîtes touristiques sont généralement situés sur la rue principale des municipalités. Souvent, cette rue principale s'avère être la route 138 (seize gîtes en bordure) ou la 362 (sept gîtes en bordure). Une trentaine de ces gîtes sont situés à l'intérieur des périmètres urbains des municipalités, alors qu'on en compte une dizaine en zone agricole et une autre dizaine dans les secteurs agroforestiers.

En ce qui a trait au contrôle de la planification du développement de ces gîtes touristiques, seulement trois municipalités, soit : La Malbaie, Saint-Irénée et Clermont ont modifié leurs règlements d'urbanisme de manière à régir la localisation des gîtes, le nombre de chambres ainsi que la qualité et la sécurité à l'intérieur de ceux-ci.

Il y a lieu d'adopter des normes minimales afin d'assurer une qualité minimum aux gîtes touristiques. Des normes sont incluses au document complémentaire.

Les maisons de tourisme sont un phénomène relativement nouveau qui a pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. En effet, de plus en plus d'acheteurs de maison de villégiature mettent leur immeuble en location la portion du temps qu'il ne l'utilise pas. Il est essentiel que cette nouvelle offre d'hébergement participe financièrement, au même titre que les autres types d'hébergement, à la promotion touristique régionale via l'association touristique. De plus, la multiplication de ces maisons de tourisme ont pour effet de modifier la dynamique de certains quartiers résidentiels. Les municipalités auraient tout

²⁴ Statistiques tirées de La région touristique de Charlevoix : L'état de situation, les défis, les enjeux, ATRC, 1996, 27 p. et de La tourisme dans Charlevoix, un enjeu économique, ATRC, 1998, 11p.

²⁵ Établissement exploité par une personne dans son domicile qui offre au public un maximum de cinq chambres et le petit déjeuner servi sur place inclus dans le prix de la location.

intérêt à déterminer des endroits spécifiques où cet usage est autorisé. Fait intéressant, la CPTAQ ne considère pas l'usage maison de tourisme comme un usage commercial, elle considère l'usage comme du résidentiel.

12.4.2 Hôtels/motels

Sur le territoire de la MRC, on dénombre par ailleurs une quarantaine de petits hôtels²⁶, une dizaine d'hôtels de moyenne capacité²⁷ et un hôtel de grande capacité (Manoir Richelieu). Ce dernier est situé à La Malbaie, tout comme le sont la plupart des petits hôtels (37 %) et des hôtels de moyenne capacité (70 %).

Bien qu'ils soient plus nombreux à La Malbaie, les petits hôtels sont assez bien répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC. Quant aux hôtels de moyenne capacité, on les retrouve dans seulement trois municipalités (La Malbaie, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine).

Par ailleurs, quelle que soit leur taille, la majorité des hôtels sont localisés dans l'affectation urbaine des municipalités (89 %); les autres hôtels le sont dans l'affectation agroforestière (11 %).

12.4.3 Terrains de camping

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, on compte une dizaine de terrains de camping qui se répartissent dans six municipalités. À elles quatre, les municipalités de Baie-Ste-Catherine, Saint-Siméon et La Malbaie en comptent huit. Ils sont généralement situés en bordure de la route 138 ou de la route 362. Les autres terrains de camping se situent en bordure de sites naturels tels que des rivières, chutes ou ruisseaux.

Ces terrains de camping offrent plus de 800 sites de camping aménagés (emplacements pour roulotte, tentes, etc.). Sont exclus de ce nombre les sites aménagés des terrains de camping des ZECs, utilisés de façon permanente par leurs membres.

Les campings de la région ont à faire avec une nouvelle forme de concurrence. En effet, de plus en plus de campeurs motorisés de passage dans Charlevoix élisent domicile, le temps de leur séjour, dans le stationnement de certaines places publiques, comme le centre commercial par exemple. Il s'agit évidemment de sites non aménagés et non destinés à recevoir ce genre de clientèle.

12.4.4 Pourvoiries

Le territoire de la MRC de Charlevoix-Est regroupe quatorze pourvoiries. Un nombre aussi important représente un atout indéniable pour la région. Ces pourvoiries ce sont rassemblées en association ce qui améliore leur positionnement dans le réseau québécois. Les pourvoiries sont des entreprises offrant de l'hébergement en forêt pour la pratique d'activités récréatives reliées à la chasse, à la pêche et au plein air.

²⁶ Établissement qui offre au public un maximum de 39 unités d'hébergement.

²⁷ Établissement qui offre au public de 40 à 199 unités d'hébergement.

12.5 IMPLICATION DES MUNICIPALITÉS ET DES ORGANISMES DU MILIEU DANS LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Pour la MRC de Charlevoix-Est, le tourisme génère une évaluation foncière de près de 98 millions de dollars. En matière de recettes fiscales, le tourisme génère des revenus de taxes foncières et scolaires de plus de 1,3 million de dollars.²⁸

Au cours des dix dernières années, les municipalités et divers organismes de la région ont procédé, en concertation, à des aménagements visant la mise en valeur de certains sites à des fins récréotouristiques. En raison de leurs responsabilités en matière d'aménagement, la MRC, les villes et les municipalités sont intervenues également dans la construction ou la survie d'équipements ayant des incidences importantes pour l'économie régionale.

²⁸ Tiré de *Le tourisme dans Charlevoix, un enjeu économique*, ATRC, 1998, 11 pages.

Tableau 12.2 Implication des municipalités dans la mise en valeur du territoire, dans le domaine récréotouristique

| MUNICIPALITÉ | PROJETS DE MISE EN VALEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE | ANNÉE | PROMOTEUR OU PARTENAIRE | MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ²⁹ | IMPLICATION FINANCIÈRE ANNUELLE |
|---|--|--------------|---------------------------------------|---|---------------------------------|
| Baie-Ste-Catherine | sentier des chutes | 1997 | municipalité | 37 000\$ | - |
| | bureau d'information touristique | 1997 | municipalité | 3 500\$ | - |
| Saint-Siméon | aménagement Baie-des-Rochers | 1988-97 | municipalité | 450 000\$ | - |
| Saint-Siméon | aménagement d'un camping municipal | | municipalité | 286 000\$ | 35 000\$ |
| Cap-à-l'Aigle | site de l'Aigle | 1997 | municipalité | 65 000\$ | 1 500\$ |
| Rivière-Malbaie | halte routière (chemin de la Vallée) | 1990 | municipalité | 2 000\$ | 1 500\$ |
| | Forge Cauchon (aménagement du terrain) | 1995 | municipalité | 10 000\$ | 0 |
| | acquisition du mont Grand-Fonds | 1996 | municipalité | 150 000\$ | 0 |
| | nettoyage des berges de la rivière Malbaie (saumon) | 1996 | municipalité | 10 000\$ | 0 |
| | halte routière (route 138) | 1997 | municipalité | 5 000\$ | - |
| Clermont | aménagement du site panoramique de la Montagne de la Croix | 1991-96 | municipalité et comité de la Montagne | 350 000\$ | 7 500\$ |
| | aménagement d'une piste multifonctionnelle | 1997-1998 | municipalité | 375 000\$ | 0 |
| Ste-Agnès | aménagement d'une piste de ski de fond (15 km) | 1997 | municipalité et comité des loisirs | 10 000\$ | - |
| St-Aimé-des-Lacs | hippodrome de la Vallée | 1994 | municipalité et corporation | 2 500\$ | 500\$ |
| | plage publique | 1997 et 2010 | municipalité | 110 000\$ | - |
| Rivière-Malbaie | acquisition du mont Grand-Fonds | 1996 | MRC, municipalité de Rivière-Malbaie | 500 000\$ | 0 |
| TNO | Parc des Hautes-Gorges | 1988-98 | MRC | 200 000\$ ³⁰ | - |
| St-Irénée | Aéroport de Charlevoix | 1962-1998 | MRC | 500 000\$ | 60 000\$ |
| Baie-Ste-Catherine, Saint-Siméon, St-Fidèle | Parc marin | 1987-1998 | MRC | 50 000\$ | - |
| La Malbaie | Maison du tourisme | 1994 | Ville, ATRC | 400 000\$ | - |
| TOTAL | | | | 2 398 500\$ | |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

12.6 PROJETS TOURISTIQUES

La MRC a investi directement sur différents projets ponctuels comme la construction de l'hippodrome, du Domaine Forget, la Table de la culture, la Table agro-touristique, le programme de revitalisation du secteur commercial de La Malbaie, etc. Les différentes corporations soutenues par le milieu municipal investissent aussi directement dans la promotion touristique (Saumon rivière Malbaie, mont Grand-Fonds, etc.).

En plus de la participation des municipalités, quelques corporations (OSBL) interviennent particulièrement dans l'aménagement et la mise en valeur du territoire et de ses ressources, à des fins récréotouristiques.

²⁹ Comprend, dans certains cas, une aide financière gouvernementale.

³⁰ Comprend les ressources humaines, les frais de financement et les contributions financières de la MRC.

12.7 AGROTOURISME

L'agriculture a le mérite d'offrir diverses possibilités pour stimuler l'économie régionale. L'arrimage entre le tourisme et l'agriculture est l'une de ces possibilités qui, depuis son apparition, a remporté beaucoup de succès dans Charlevoix. Cette pratique ne doit cependant pas être confondue avec le tourisme en milieu rural et doit se pratiquer en tenant compte de la fragilité des liens qui font du tourisme et de l'agriculture des activités compatibles.

Ce nouveau secteur d'activité, bien que s'exerçant en zone agricole, n'est pas complètement couvert par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Cette dernière reconnaît certaines activités de transformation et de vente qui, lorsqu'elles sont effectuées sur le site de l'exploitation agricole qui les génère, sont considérées comme des activités agricoles. La LPTAA ne couvre donc pas la restauration, l'hébergement et l'animation qui accompagne souvent les activités agrotouristiques. Le MAPAQ et les instances municipales ont, notamment en matière de zonage, juridiction sur les activités d'hébergement et de restauration.

L'implantation en zone agricole de nouvelles activités qui ne sont pas considérées comme agricoles est susceptible d'entraîner des contraintes à la pratique de l'agriculture, notamment en raison des distances relatives aux odeurs et du statut d'immeuble protégé qui peut être attribué à des établissements ou à des endroits publics situés en zone agricole, tel que l'ont rendu possible les orientations gouvernementales révisées. Ce sont d'ailleurs les principaux motifs (contraintes à l'élevage et contraintes au développement agricole du milieu) qui sont évoqués par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour refuser un projet agrotouristique. Ne pouvant s'appuyer sur aucune définition formelle ou légale de ce qu'est une activité agrotouristique, la CPTAQ se montre ouverte au développement de ce type d'activité, mais émet des réserves lorsque ces projets se situent dans des milieux agricoles dynamiques et homogènes.

La MRC de Charlevoix-Est a donc cherché à définir cette notion d'agrotourisme et les usages associés, pour encadrer de façon plus précise le développement des activités agrotouristiques, ce qui est inscrit au document complémentaire et dans l'orientation suivante :

Développer l'offre touristique (tourisme culturel, hivernal, de plein air et l'agrotourisme) en respectant l'environnement et mettre en place une stratégie de promotion de celle-ci.

12.7.1 Portrait régional

L'agrotourisme dans la MRC de Charlevoix-Est est surtout développé chez quelques éleveurs et producteurs qui, une fois leurs produits transformés, les rendent disponibles pour la vente au détail sur le site même de la transformation et les distribuent dans les restaurants et auberges de la région.

S'appuyant sur la force du maillage, trois programmes d'envergure régionale se sont engagés ces dernières années sur le territoire de la MRC. Ces projets visent le développement, la diversification et la promotion de la pratique de l'agriculture charlevoisienne.

12.7.2 Table agrotouristique

La Table agrotouristique est née au début de l'année 1994 et regroupe un ensemble d'acteurs locaux (agriculteurs, chefs cuisiniers, etc.) et vise à développer et à promouvoir les produits agricoles de Charlevoix. La Table agrotouristique s'engage dans une démarche de création de produits d'appellation

d'origine contrôlée. Cette appellation permettra une différenciation sur le marché local ainsi qu'à l'extérieur de la région.

Quatre comités ont été formés afin de concrétiser l'objectif général de la Table: un comité pour le développement de produits qui a pour mission d'établir et de coordonner les liens entre producteurs, transformateurs et clients pour développer rapidement des produits, un comité pour la commercialisation et la promotion qui a pour mandat de promouvoir les produits agricoles régionaux et d'accroître le volume des ventes de ces produits, un comité d'administration qui a comme objectif de structurer officiellement la Table (formation d'un OSBL) et, enfin, un comité de recherche et de développement qui doit voir à l'implantation d'un centre intégré en agroalimentaire et de s'assurer qu'une institution d'enseignement universitaire soit partenaire avec les membres de la Table agrotouristique.

12.7.3 Route des saveurs

Coordonnée par la Table agrotouristique de Charlevoix, la Route des saveurs est constituée d'un réseau d'exploitants agricoles et d'auberges qui accueillent la population et les touristes afin de leur faire visiter leurs exploitations, leurs élevages, leurs cultures ou pour leur faire déguster les produits de Charlevoix.

12.7.4 Réseau de fermes éco-touristiques

Développé par l'UPA, le projet de réseau de fermes éco-touristiques (premier réseau au Québec) propose la mise en place d'activités agrotouristiques sur les exploitations agricoles existantes ayant comme activité principale l'exploitation agricole dans diverses productions. L'objectif de ce réseau est la promotion de la profession d'agriculteur, l'éducation des jeunes aux réalités de l'agriculture d'aujourd'hui ainsi que la promotion de la région de Charlevoix. Trois activités sont proposées par le réseau de ferme-école: visite à la ferme avec ou sans goûter, ferme pédagogique, ferme équestre.

La mise en place du réseau de fermes éco-touristiques implique des aménagements et certaines activités sur le site de l'exploitation : affichage, stationnement pour cinq voitures et plus ou autobus, toilettes (chimiques, sèches ou utilisation de celles qui existent à la ferme ou à la résidence de l'exploitant), salle permettant d'accueillir des enfants (une classe minimum), etc.

12.8 SIGNALISATION TOURISTIQUE

Dans une région touristique comme Charlevoix, forte de multiples attraits, tant naturels que culturels, et visitée chaque année par des milliers de touristes, le risque de se retrouver envahi par une multitude d'affiches ou d'enseignes annonçant les éléments du produit touristique que l'on a à offrir est très présent.

La signalisation touristique, on le sait, sert à mettre en valeur le produit touristique afin d'augmenter la fréquentation et la rentabilité des infrastructures touristiques.

Au début des années 80, le ministère des Transports du Québec (MTQ) signalait certains équipements touristiques et finançait entièrement cette signalisation. Celle-ci ne s'appliquait qu'à quelques services, attraits et activités. Elle ne satisfaisait pas tous les touristes et mécontentait les intervenants touristiques parce qu'elle pouvait être source d'iniquité.

Une dizaine d'années plus tard, le MTQ s'associait à Tourisme Québec et étendait dès lors la signalisation à tous les types d'équipements touristiques.

Aujourd'hui, nombreux sont les intervenants touristiques de la région qui veulent avoir leurs « panneaux bleus » des ministères concernés pour s'annoncer, parce que cette forme de signalisation leur permet une meilleure visibilité (dans l'emprise des routes sous juridiction provinciale).

Avant d'accorder l'autorisation nécessaire pour la signalisation que le MTQ régit avec Tourisme Québec, par le biais de la Société québécoise de promotion touristique (SQPT), le requérant doit répondre à des critères de base et spécifiques contenus dans la Politique de signalisation touristique.

Un de ces critères spécifie qu'un panneau doit être installé de façon à assurer une signalisation continue jusqu'à l'équipement touristique indiqué. Ainsi, il se peut que la signalisation conduisant à un équipement touristique (ex. : une pourvoirie) nécessite l'installation de plus d'un panneau et que, parmi ces panneaux, certains doivent se situer en bordure de routes qui ne sont pas sous juridiction provinciale mais plutôt sous juridiction municipale. Les municipalités, de par leur réglementation d'urbanisme, ont donc leur mot à dire dans l'installation de ces panneaux.

Il s'avère cependant que, jusqu'à tout récemment, la SQPT a donné l'autorisation d'installer des panneaux de signalisation touristique en bordure de routes exclues de sa juridiction et cela, sans s'entendre au préalable avec les municipalités concernées. Clermont et La Malbaie sont les municipalités les plus touchées par cette signalisation non autorisée, et ont vu l'apparition de multiples panneaux bleus un peu partout sur leur territoire.

12.9 SAISONNALITÉ DES EMPLOIS

Les emplois associés au tourisme sont parfois précaires en raison de leur saisonnalité et de leur niveau relativement bas comparativement à des emplois en usine. Pour ces raisons, il peut être difficile de trouver du personnel disponible et qualifié.

12.10 BILAN DU TOURISME

Les particularités du paysage, les ressources fauniques abondantes, les potentiels du milieu hydrique, les divers sites naturels favorables à la pratique de multiples activités, le développement de pôles d'art et de culture, l'émergence d'équipements culturels, la présence de sites d'observation et de territoires d'intérêt patrimonial, écologique et archéologique et la présence de sites destinés à la pratique de différents sports d'hiver confèrent au territoire de la MRC une vocation touristique qui a pris un essor considérable au cours de la dernière décennie. Le secteur touristique occupe une place de plus en plus importante dans l'économie régionale.

Lieu de villégiature par excellence, Charlevoix combine toute l'année une hôtellerie de qualité et une gamme peu commune d'activités de plein air et d'animations culturelles.

L'industrie touristique constitue le générateur principal d'emplois dans la région, bien que ceux-ci soient pour une large part, saisonniers. L'hébergement et la restauration sont les sous-secteurs d'activité qui créent le plus d'emplois en tourisme. Le dynamisme qui prévaut actuellement lié à l'implantation du Casino de Charlevoix, de la salle de concert du Domaine Forget et à l'émergence de nouveaux produits touristiques permet progressivement d'atténuer la saisonnalité des emplois.

Les quatre secteurs géographiques de Charlevoix-Est ont fait émerger, au fil des dernières années, des produits touristiques spécifiques bien ancrés dans leur réalité régionale, leur patrimoine, leur culture et

leurs potentiels de développement. Ainsi, on a vu se développer sept circuits propres à Charlevoix : la route des saveurs, les circuits du patrimoine: culturel, religieux, maritime, les circuits des artisans, des peintres et des plus beaux paysages et panoramas ainsi que deux routes touristiques reconnues par Tourisme Québec soit la route du fleuve et la route des Montagnes.

Pris sous l'angle du territoire des deux MRC de la région de Charlevoix, celles-ci se classent au 7^e rang des MRC touristiques du Québec en termes de voyage-personnes, de nuitées et de dépenses touristiques. Si l'on tient compte du ratio dépenses des touristes par rapport à la taille de la population, ce qui est un indicateur révélateur de l'importance de l'activité touristique dans l'économie régionale, la région de Charlevoix, vient au premier rang québécois.

En raison de leurs responsabilités en matière d'aménagement, la MRC, les villes et les municipalités sont intervenues dans la construction ou la survie d'équipements ayant des incidences importantes pour l'économie touristique régionale et comptent poursuivre d'autres projets en ce sens.

13.

GESTION DES PAYSAGES

13.1 ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Deux villages (un village et un hameau en fait) de la MRC de Charlevoix-Est font partie des plus beaux villages du Québec. Il s'agit du hameau de Port-au-Persil à Saint-Siméon et du village de Saint-Irénée. Les deux sont membres de l'Association des plus beaux villages du Québec qui regroupe des villages exceptionnels et variés, généralement situés au bord de l'eau.

13.2 CHARTE DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS

Le 3 mars 2001, à l'occasion du forum Paysages et habitats en Charlevoix, a été discutée la question de la nécessité, pour Charlevoix, d'adhérer à la Charte du paysage québécois élaborée par le Conseil du paysage québécois.

La Charte du paysage québécois s'appuie sur l'engagement moral des signataires à protéger et mettre en valeur les paysages québécois. Le but de la Charte est d'assurer que le paysage fasse également partie des considérations des citoyens, des décideurs publics et privés et des professionnels de l'aménagement. La Charte est un outil de sensibilisation et d'éducation. Elle vise à promouvoir la valeur des paysages et le caractère propre des communautés qui les façonnent. Elle engage les signataires à en respecter les principes et à adopter des pratiques d'intervention assurant la protection et la mise en valeur du paysage partout sur le territoire québécois.

La MRC de Charlevoix-Est, soucieuse de réfléchir davantage sur les conséquences de signer une telle charte pour les municipalités de son territoire, ne figurent pas parmi la liste des signataires (Association touristique régionale de Charlevoix, MRC de Charlevoix, Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, les deux CLD de la région, ...) de cette charte, qui fut signée en conclusion du forum Paysages et habitats en Charlevoix. En fait, la MRC de Charlevoix-Est trouvait prématuré de signer cette Charte sachant tout ce que cela pourrait impliquer dans l'application des règlements d'urbanisme par exemple, avec la nécessité de se doter d'outils d'urbanisme pour la mise en œuvre de la Charte.

Toutefois, en 2008, la MRC a adhéré avec 11 autres partenaires à une entente spécifique, gérée par la Conférence régionale des Élus, visant la mise en valeur et la protection des paysages. Cette entente prendra fin le 31 mars 2011. L'enveloppe disponible pour la durée de l'entente s'élève à 525 000 \$. Un plan d'action est en préparation par une table de concertation formée des intervenants du milieu et sa mise en œuvre devrait débuter en 2010. Outre la sensibilisation de la population, l'entente vise également d'outiller les MRC et les municipalités dans la connaissance et la protection de leurs paysages.

13.3 PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES RELIÉES AUX PAYSAGES

13.3.1 Sites d'extraction

Quelques-uns des nombreux sites d'extraction du territoire de la MRC de Charlevoix-Est sont localisés à l'intérieur de territoires d'intérêt esthétique ou patrimonial. Au total, ce sont quatre sites d'extraction que l'on retrouve dans ces territoires d'intérêt.

Tableau 13.1 Sites d'extraction et territoires d'intérêt dans lesquels ils se trouvent

| LOCALISATION DU SITE D'EXTRACTION | TERRITOIRE D'INTÉRÊT DANS LEQUEL LE SITE D'EXTRACTION SE TROUVE |
|---|--|
| Baie-Sainte-Catherine, Lot 2, rang A | Territoire d'intérêt esthétique : le secteur de Pointe au Bouleau et de la Pointe aux Alouettes, à Baie-Sainte-Catherine |
| La Malbaie, Lots 365, 366, 367, 368, 1 ^{er} rang Nord-Est de la rivière Murray | Territoire d'intérêt esthétique : la basse vallée de la rivière Malbaie |
| La Malbaie, Lot 763, rang de la Pointe au Pic | Territoire d'intérêt esthétique : le secteur du rang Terrebonne à La Malbaie--Pointe-au-Pic (paysage agricole) |
| Saint-Irénée, Lot 72, 1 ^{re} concession Saint-Antoine | Territoire d'intérêt patrimonial : le noyau villageois de Saint-Irénée |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

13.3.2 Antennes numériques

Depuis quelques années, les antennes paraboliques (énormes soucoupes fixées au sol) cèdent leur place à des antennes beaucoup plus petites, à savoir les antennes numériques. Ces antennes qui se fixent généralement au mur ou sur le toit d'un bâtiment, tel que cela est permis dans la réglementation d'urbanisme des municipalités qui régit ces antennes, ajoutent un élément de pollution visuelle. Résultat, de nombreuses antennes numériques en façade de bâtiments, sur des galeries ou balcons donnant sur une rue publique, etc.

En réception satellite, la position de l'antenne dépend de deux paramètres : l'azimut et l'élévation. L'azimut repère la position de l'antenne et celle du satellite par rapport au sud géographique. L'élévation représente l'angle sous lequel le satellite est vu par rapport à l'horizontal. En réception satellite, la propagation se fait en ligne droite, directement entre le satellite et l'antenne. Il arrive souvent qu'une antenne soit dédiée à un seul satellite, faisant en sorte qu'elle ne peut pas être installée n'importe où, à un endroit, par exemple, où elle ne serait pratiquement pas visible de la rue ou des bâtiments voisins. C'est pour cette raison que plusieurs antennes sont visibles de la rue, s'offrant aux regards des voisins ou des passants, parce que l'endroit où elles sont installées constitue le seul endroit permettant de capter le signal du satellite. Ces antennes atrophient le paysage.

13.3.3 Services publics aériens

Les services publics aériens constituent une contrainte à l'harmonisation des paysages. Ces impacts sont souvent amplifiés par la dimension des structures, les matériaux utilisés et l'importance du réseau de distribution. En général, les services publics aériens traversent perpendiculairement les axes routiers et ne sont que des éléments ponctuels du paysage. Mais à certains endroits, ces lignes sont parallèles à la route. N'étant plus simplement ponctuels, ces éléments architecturaux sont des marques constantes

dans le paysage puisqu'ils suivent l'utilisateur dans son trajet. En plus d'être peu esthétiques, ils filtrent le paysage et polluent l'environnement visuel de l'utilisateur. Intimement reliés aux lignes de haute tension, les postes de distribution de l'électricité ont souvent été implantés sans souci d'intégration. De ce fait, ces immobilisations limitent l'accès visuel aux différents éléments environnants. Les impacts sont principalement dus au fait qu'aucune mesure d'atténuation ne semble avoir été considérée. D'ailleurs, l'implantation résidentielle se retrouve souvent adossée à ces installations.

Finalement, les antennes de communication constituent également des structures qui dominent le paysage par leur imposante stature. De par leur fonction, ces dernières se doivent d'atteindre des hauteurs très importantes. Les antennes sont principalement installées au sommet des montagnes et, bien qu'elles soient des éléments ponctuels du paysage, il demeure qu'elles sont visibles à une grande distance.

13.3.4 Parcs éoliens

Au moment de rédiger le présent schéma, aucun parc éolien n'était implanté sur le territoire. Toutefois, la MRC a adopté, en avril 2008, un Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éolienne commerciale. En effet, les parcs éoliens sont sources de contraintes environnementales, paysagères et sociales.

La démarche réglementaire avait comme objectif de préserver les paysages d'intérêt régional et d'assurer la sécurité de la population.

Afin de préserver les paysages, une étude de sensibilité des paysages a été utilisée, laquelle détermine les endroits les plus visibles du territoire. La sensibilité est établie grâce à un indice tenant compte du nombre d'endroits desquels on perçoit un site, du nombre de visiteurs qui peuvent le voir et de la vitesse à laquelle on circule lorsqu'on observe ce site. Ces données constituaient un outil indispensable pour la protection de nos paysages, car il localisait les endroits où une modification du paysage peut avoir des incidences majeures. Ainsi, basé sur cette information, des secteurs incompatibles à l'implantation d'éoliennes commerciales ont été déterminés ainsi que des secteurs où les projets devront être soumis à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le règlement contient aussi des normes minimales protégeant les habitations, les périmètres urbains, les sites d'observation, les routes et les territoires d'intérêt.

13.4 BILAN DE LA GESTION DES PAYSAGES

Les paysages constituent l'élément d'appel majeur qui incite les touristes à venir visiter la MRC. Il est primordial de conserver le cachet particulier et la qualité des paysages de notre territoire.

Certains éléments nuisent à la qualité des paysages qui ont une importante valeur économique pour la MRC de Charlevoix-Est. C'est le cas de quelques-uns des nombreux sites d'extraction du territoire de la MRC de Charlevoix-Est qui sont localisés à l'intérieur de territoires d'intérêt esthétique ou patrimonial.

Les services publics aériens constituent également une contrainte à l'harmonisation des paysages. En général, les services publics aériens traversent perpendiculairement les axes routiers et ne sont que des éléments ponctuels du paysage. Mais à certains endroits, ces lignes sont parallèles à la route. Les antennes de communication constituent également des structures qui dominent le paysage par leur imposante stature. De par leur fonction, ces dernières se doivent d'atteindre des hauteurs très

importantes. Les antennes sont principalement installées au sommet des montagnes et, bien qu'elles soient des éléments ponctuels du paysage, il demeure qu'elles sont visibles à une grande distance.

Quoiqu'aucun parc éolien ne soit présent sur le territoire, les impacts visuels de tel aménagement sont si importants que la MRC a adopté, en avril 2008, un Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éolienne commerciale.

14.

ENVIRONNEMENT

14.1 GESTION DES DÉCHETS

14.1.1 Site d'enfouissement régional

Le Lieu d'enfouissement technique (LET), situé à Clermont (rang nord-est de la rivière Malbaie, lot 454-5), est conforme aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Il s'agit d'un site subdivisé en cellules d'enfouissement constituées d'une double membrane étanche (géomembrane), chacune devant permettre la disposition des déchets. Une fois remplie, chaque cellule est scellée à l'aide d'une membrane étanche recouverte de sol végétal. Les eaux de lixiviation produites par la percolation des eaux de précipitation à travers les déchets sont traitées pour rencontrer les normes du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des déchets (REIMR). Cet équipement régional est opéré par la MRC de Charlevoix-Est et répond aux besoins actuels et futurs (entre 17 et 25 ans environ).

Avant le début des opérations du LET, le 19 janvier 2009, on dénombrait encore trois sites de lieu d'enfouissement en tranchées (LEET). Ceux-ci ne sont plus en opération depuis l'ouverture du LET. Ils étaient situés dans les municipalités de Baie-Ste-Catherine (lot 17 A-P), de Saint-Siméon (lot 16) et dans le territoire non organisé (Sagard, lot 22). L'ouverture de nouveaux LEET demeure possible pour répondre aux besoins des pourvoies du TNO. Toutefois, le REIMR encadre ces ouvertures. La gestion des déchets de la région s'effectue de manière à assurer une protection optimum de l'environnement. Les investissements récents de près de 10 millions de dollars représentent un effort concret qu'a consenti la population de Charlevoix-Est afin de rencontrer les nouvelles normes d'enfouissement.

La collecte sélective des matières recyclables porte-à-porte est implantée sur l'ensemble du territoire de la MRC depuis juillet 2004. Cette collecte dessert autant le secteur résidentiel que les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI). Cette collecte connaît un bon succès et elle permet de dévier de l'enfouissement environ 1 800 tonnes de matières recyclables annuellement.

14.1.2 Dépôts de pneus

Aucun dépôt de pneu n'a été inventorié sur le territoire de la MRC. Toutefois, les pneus sont acceptés au LET. Ils sont rapidement collectés par Recyc-Québec pour en assurer leur recyclage.

14.1.3 Déchets dangereux

Sur le territoire de la MRC, il existe deux entreprises qui sont potentiellement productrices de déchets dangereux, au sens du *Règlement sur les déchets dangereux*. Ces entreprises sont: la compagnie Abitibi-Bowater inc. (pâtes et papier) à Clermont et BICC Canada Inc. (trifilerie) à La Malbaie. Ces deux compagnies possèdent un certificat d'autorisation du MDDEP pour ce genre d'activité et sont localisées dans des zones industrielles.

Il est important de souligner que d'autres entreprises, commerces et institutions, principalement situés dans les municipalités de la vallée de la rivière Malbaie, sont susceptibles de générer des risques (incendie, explosion, etc.) en raison des produits qu'ils entreposent ou manipulent.

14.1.4 Autres produits

Il est important de souligner que d'autres entreprises, commerces et institutions, principalement situés dans la municipalité de La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie, sont susceptibles de générer des risques (incendie, explosion, etc.) en raison des produits qu'ils entreposent ou manipulent. Les résidus domestiques dangereux (RDD) produits par le secteur résidentiel et les secteurs ICI sont récupérés au LET et dans les dépôts situés dans chacune des municipalités de la MRC.

14.1.5 Site de compostage régional

En 2003, un promoteur de la région a inauguré un site de compostage qui a pris forme, en zone agricole, sur le territoire de La Malbaie dans le secteur de Rivière-Malbaie, sur les lots 389-P, 390 et 391-P du 1er rang Nord-Est de la rivière Murray et sur les lots 279, 280 et 281 du rang Fraserville. Ce projet consiste en l'implantation d'un site de compostage de matériaux fermentescibles valorisables en agriculture. Les intrants proviennent principalement des fermes de production animale de la région, actionnaires du projet, ainsi que des papetières et scieries de la région intéressées à disposer de leurs résidus ligneux absorbants (écorces, sciures, boues de papetières, etc.). Le site a été prévu pour pouvoir accueillir 99 816 m³ de matières premières.

Deux aires de compostage sont aménagées. Le premier secteur est constitué d'une plate-forme de résidus absorbants déposés sur un sol imperméable (argileux) et dont les eaux de lixiviation produites lors de la maturation du compost sont acheminées vers un marais filtrant artificiel destiné au traitement de ces eaux. Des bâtiments étanches ont été construits sur une deuxième aire de compostage. En utilisant l'énergie solaire pour assurer le chauffage et l'éclairage, le procédé de compostage peut se poursuivre tout au long de l'année.

Par ailleurs, le projet engendrera environ 800 voyages de camions à remorque par année à destination du site de compostage, accessible par le Chemin de la Vallée et par la suite par le chemin privé existant sur les propriétés visées par le projet. Le camionnage s'effectue prioritairement durant la semaine. L'entreprise tente d'éviter le double camionnage.

Le dégagement d'odeur dépend des mélanges de matériaux, mais l'ajout d'écorce, entre autres, le réduit. Les sites sont situés à 1,5 kilomètre et 2 kilomètres du camping des Chutes Fraser.

En plus de résoudre les problèmes de surplus de certains producteurs et de créer des emplois, le site de compostage régional prévoit l'implantation de parcelles expérimentales tant en serres qu'à l'extérieur pour mettre au point des composts et terreaux adaptés à divers besoins, dynamisant ainsi la recherche et le développement dans la région et générant d'autres emplois. De plus, il offre une possibilité, qui est à l'étude présentement, pour la collecte sélective des matières putrescible chez les citoyens.

14.2 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les boues de fosses septiques sont disposées sur un site établi à Saint-Irénée (rang St-Louis, lot 348-P). Inauguré en 1992, le site contribue entre autres à contrer les déversements illicites dans les sablières, les fossés, les ruisseaux ou dans les réseaux d'égout municipaux qui, pour certains, sont encore rejetés dans le fleuve. Ce site est opéré par une compagnie privée qui effectue elle-même la vidange des fosses septiques. Aucun système organisé de vidange périodique des fosses septiques n'est instauré sur le territoire. Mais la vidange périodique est prévue au plan d'action

14.3 GESTION DES EAUX USÉES MUNICIPALES

Cinq municipalités ont leur système de traitement des eaux usées. Il s'agit de Clermont (lots 615 et 616), Saint-Aimé-des-Lacs (lot 268-P), Notre-Dame-des-Monts (lot 149) et Saint-Siméon (lots 23 et 24). La municipalité de La Malbaie a une usine d'épuration depuis 1998. Cette usine occupe une partie du lot 113 à Rivière-Malbaie. Le secteur de Saint-Fidèle n'est pas pris en charge par cette installation, un système de traitement est présentement à l'étude pour ce secteur.

Quant aux municipalités de Saint-Irénée et de Baie-Sainte-Catherine, compte tenu de leur taille et du programme d'assainissement, le traitement des eaux usées n'est pas envisagé à court terme. Ces municipalités rejettent directement leurs eaux usées dans le fleuve. Dans le secteur Sainte-Agnès, comme il n'y a pas de réseau d'égout, les eaux usées n'ont pas à être traitées collectivement.

14.3.1 Gestion des eaux usées des résidences isolées

Après plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, nous avons identifié certains secteurs problématiques. En quelques endroits, aux abords du lac Deschênes (TNO) par exemple, il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité de certaines installations septiques. La vidange systématique tel qu'envisagé au Plan d'action constitue une partie de la solution.

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé à une caractérisation systématique des installations septiques dans le bassin versant des six lacs de villégiature. Les correctifs à apporter sont en voie d'être complètement réalisés. Cette municipalité, aux prises avec des épisodes de floraisons d'algues bleu-vert, a pris les moyens requis pour corriger la situation des eaux usées.

14.3.2 Gestion des eaux usées industrielles

En ce qui a trait à la pollution industrielle sur la qualité de l'eau, un système de traitement secondaire, au coût de 32 millions de dollars, a été mis sur pied par la compagnie Abitibi-Bowater (Clermont), autrefois considérée comme une pollueuse importante. L'acheminement de substances toxiques vers la rivière Malbaie est désormais plus restreint, ce qui contribue grandement au projet de réintroduction du saumon dans cette rivière. La compagnie Donohue a d'ailleurs investi 500 000\$ dans un monte-saumon situé tout près de son barrage à Clermont. Une étude réalisée par le Laboratoire d'aménagement du territoire de l'Université Laval sur la qualité de l'eau de la rivière Malbaie concluait que l'eau de cette rivière respecte les recommandations pour la qualité des eaux du Canada. Les eaux usées de la compagnie BICC Canada Inc. sont prises en charge par le système de traitement de La Malbaie depuis son ouverture en 2002.

Tableau 14.1 Analyse des effluents finaux d'Abitibi-Bowater, avant et après le traitement des boues activées

| ÉLÉMENTS | NORME POUR LA BAINNADE | EFFLUENT FINAL 1995 | EFFLUENT FINAL 1996 | UNITÉS DE MESURE |
|------------------|------------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| DBO ₅ | --- | 9 000 | 1 026 | kg/j |
| conductivité | 50 à 350 | 384 | 353 | uS/cm |
| pH | 6,5 à 8,5 | 6,2 | 6,9 | --- |
| température | 19 à 30 | 38,4 | 31 | °C |
| MES | --- | 3 520 | 1 027 | --- |

Source : BOUCHARD, Marc-André et al. Pour une meilleure gestion des eaux de la rivière Malbaie et la mise en valeur du potentiel récréo-touristique des Hautes-Gorges. Université Laval, MATDR:Essai-labo, 1997.

14.4 GESTION DES NEIGES USÉES

Hiver après hiver, l'enlèvement de la neige occasionne des dépenses pour les municipalités. Celles-ci disposent de plusieurs tonnes de neiges usées à divers endroits. En 1996, la Ville de Clermont a modifié son mode de disposition de la neige compte tenu du projet de réintroduction du saumon dans la rivière Malbaie. En plus de contribuer à une augmentation des coûts pour les municipalités, le transport de la neige génère des nuisances (bruit) à toute heure du jour pour les secteurs où transitent les camions vers le lieu de disposition. On établit en moyenne à 40 % la hausse des coûts de déneigement en dix ans pour les municipalités.

Tableau 14.2 Dépenses reliées à l'enlèvement de la neige dans les municipalités

| MUNICIPALITÉ | COÛT DE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE PAR ANNÉE (\$) 1997 | MODE DE GESTION | BUDGET DE DÉNEIGEMENT (\$) 2007 | LIEU DE DISPOSITION |
|----------------------|--|------------------|---------------------------------|---------------------|
| Baie-Ste-Catherine | 14 180 | contrat | 14 000 | -- |
| Saint-Siméon | 35 100 | Régie et contrat | 78 000 | -- |
| La Malbaie | 483 950 | régie | 994 000 | Boulevard Kane |
| St-Irénée | 84 212 | contrat | 108 000 | -- |
| Clermont | 200 000 | régie | 235 000 | Parc industriel |
| Notre-Dame-des-Monts | 47 150 | contrat | 61 000 | -- |
| St-Aimé-des-Lacs | 34 000 | contrat | 50 000 | -- |
| TOTAL | 898 592 | -- | 1 540 000 | -- |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement, 2009.

14.5 QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (DE CONSOMMATION)

L'approvisionnement en eau potable s'effectue via seize réseaux d'aqueduc municipaux et un réseau privé. Cette distribution d'eau par réseau dessert 13 257 personnes, soit 77 % de la population. Le reste de la population, c'est-à-dire 3 828 personnes (22 %), est desservi par des équipements individuels tels que puits artésiens ou toute autre source individuelle d'approvisionnement en eau. L'eau potable distribuée par les réseaux d'aqueduc municipaux est en général de bonne qualité. Certains problèmes de pression et de captage surviennent périodiquement dans les réseaux privés. Beaucoup de forages ont été réalisés au cours des dernières années et la situation de l'eau potable dans Charlevoix-Est s'est beaucoup améliorée. Les villes de Clermont et La Malbaie s'approvisionnent maintenant en eau souterraine et la qualité de celle-ci est excellente.

Tableau 14.3 Caractéristiques des réseaux d'aqueduc municipaux

| MUNICIPALITÉ | NUMÉRO DU RÉSEAU | NOM DU RÉSEAU | NOMBRE DE PERSONNES DESSERVIES | TYPE D'APPROVISIONNEMENT DU RÉSEAU |
|----------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Baie-Ste-Catherine | 134353590701 | Baie-Ste-Catherine | 316 | eau souterraine |
| Saint-Siméon | 134254750701 | Saint-Siméon | 990 | eau souterraine |
| | 134255661701 | Saint-Siméon, Baie-des-Rochers | 99 | eau souterraine |
| La Malbaie | 318460660707 | La Malbaie (Cap-Malbaie) | 2 648 | eau souterraine |
| | 318460660701 | La Malbaie (Kane) | 2 700 | eau souterraine |
| | 318460660704 | La Malbaie (Pointe-au-Pic) | 1 001 | eau souterraine |
| | 318460661709 | La Malbaie (Sainte-Agnès) | 117 | eau souterraine |
| | 318460660710 | La Malbaie (Saint-Fidèle) | 365 | eau souterraine |
| | 318460660703 | La Malbaie (Sources Joyeuses) | 450 | eau souterraine |
| St-Irénée | 134271820701 | Saint-Irénée | 377 | rivière |
| Clermont | 134251450701 | Clermont | 3 097 | eau souterraine |
| Notre-Dame-des-Monts | 134270911701 | Notre-Dame-des-Monts (puits) | 442 | eau souterraine |
| St-Aimé-des-Lacs | 134270750701 | Saint-Aimé-des-Lacs | 438 | eau souterraine |

Source : MDDEP, site internet.

Certains secteurs de la zone agricole sont également desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout. Le tableau suivant indique la localisation de ces réseaux.

Tableau 14.4 Caractéristiques des réseaux d'aqueduc et d'égouts en zone agricole

| MUNICIPALITÉ | LOCALISATION | | CARACTÉRISTIQUES |
|--------------------|--|---|--|
| Baie Ste-Catherine | Rang A | Lots 13-b à 8b et Lots 3A au lot A | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |
| La Malbaie | Rang de la rivière Mailloux | Lots 3 979 101 à 3 979 183 en bordure du chemin Mailloux | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |
| | Rang Terrebonne | Lots 3 782 701 à 3 782 703 en bordure de la rte 362 | Aqueduc |
| | Rang Nord-Est de la rivière Murray | Lots 3 560 715 à 400 (non rénové) en bordure du chemin de la vallée | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |
| | Rang Sud-Ouest de la rivière Murray | Lots 3 560 703 à 3 560 770 en bordure de la rte 138 | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |
| | Rang du Cap-à-l'Aigle | Lots 3 560 728 à 3 561 385 en bordure du boul. Malcom- Fraser | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |
| | Rang du Cap-à-l'Aigle | Lots 3 561 106 à 3 560 742 en bordure du boul. Malcom- Fraser | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |
| | Concession St-Joseph | Lots 50 et 51 | Aqueduc |
| | Rang Fraserville | En bordure du rang Fraserville | Aqueduc |
| | Rang Ste-Mathilde | En bordure du chemin Dassylva | Aqueduc |
| Saint-Irénée | Rang St-Pierre | En bordure du rang Saint- Pierre | Aqueduc privé (syndicat d'aqueduc du rang St-Pierre) |
| Clermont | Rang Nord-Est de la rivière Murray | Lot 3 256 309 à 3 256 541 | Aqueduc |
| | Rang Nord-Est de la rivière Murray | Lot 3 256 281 à 3 256 311 | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |
| | Rang Nord-Est de la rivière Murray | Lot 3 256 282 à 3 256 284 en bordure du ch. des Lacs | Aqueduc Égout (depuis 2008) |
| | Rang du Ruisseau des frênes | Lot 3 256 332 à 3 257 363 | Aqueduc et égout Présents avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement.

14.6 PROTECTION DES PRISES D'EAU POTABLE COLLECTIVES

Plusieurs municipalités, avec l'aide financière du gouvernement, ont procédé à la recherche et à la mise en place de prises d'eau potable souterraines pour alimenter les citoyens desservis par leur réseau d'aqueduc.

La MRC a adopté en 2004, dans le cadre d'un RCI sur la cohabitation des usages en zone agricole, les normes tirées du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* pour conférer une protection adéquate aux puits et à leurs aires d'alimentation en zone agricole.

Les villes de Clermont et de La Malbaie ont adopté une réglementation pour répondre au Règlement sur le captage des eaux souterraines et ainsi conférer un périmètre de protection immédiat de 30 mètres autour des ouvrages de captage où aucune activité n'est permise. Un périmètre de protection rapprochée (30 m à 100 m) et un périmètre de protection éloignée (100 m à 1500 m), déterminés par les études hydrogéologiques, sont aussi mis en place pour limiter les usages autour des ouvrages de captage. Le tableau suivant identifie les prises d'eau potable alimentant plus de 20 personnes. Ces prises d'eau sont identifiées à la carte *Contraintes naturelles et anthropiques* de l'annexe cartographique.

Tableau 14.6 Prises d'eau potable collectives (alimentant plus de 20 personnes)

| No Poste Trait | Nom | No approvisionnement | Provenance | Situé en zone agricole | Puits municipal |
|----------------|---|----------------------|----------------------|------------------------|-----------------|
| 000023022761 | Les Placements Basque, St-Siméon | 30296 | AUTRE (SURFACE) | | |
| 003000972761 | Camping Dallaire, Saint-Aimé-des-Lacs | 32292 | AUTRE (SURFACE) | x | |
| 003034302761 | Camping Lévesque, St-Siméon | 47852 | PUITS TUBULAIRE | | |
| 020188572761 | Centre équestre nature, Ste-Agnès | 29140 | PUITS DE SURFACE | x | |
| 020264232761 | C.plein air S.Joy.Malbaie, La Malbaie | 29728 | PUITS DE SURFACE | | |
| 020792852761 | Restaurant le Branché inc. , St-Agnès | 67165 | PUITS TUBULAIRE | x | |
| 134251454701 | Clermont (poste chloration) | 3426 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 134254754701 | Saint-Siméon (poste chloration) | 68882 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 134254754701 | Saint-Siméon (poste chloration) | 68890 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 134255662701 | Saint-Siméon, Baie-des-Rochers | 3186 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 134270755701 | Saint-Aimé-des-Lacs (post. chl.) | 64063 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 134270912701 | Notre-Dame-des-Monts | 3137 | PUITS TUBULAIRE | x | x |
| 134271824701 | Saint-Irénée (post. chl.) | 3632 | RIVIERE | | x |
| 134353594701 | Baie-Sainte-Catherine (post. chl.) | 3335 | PUITS TUBULAIRE | x | x |
| 135756834761 | Cent.écologique Port-au-Saumon, La Malbaie | 29306 | PUITS TUBULAIRE | | |
| 190384542751 | Aque. Rang St-Pierre (St-Irénée) | 45674 | PUITS TUBULAIRE | x | |
| 190384542751 | Aque. Rang St-Pierre (St-Irénée) | 45682 | SOURCE BASSIN UNIQUE | x | |
| 235881304763 | Camping du Cran, Hautes-gorges | 47878 | PUITS TUBULAIRE | | |
| 235881304764 | Secteur du barrage, hautes-gorges | 47886 | PUITS TUBULAIRE | | |
| 318460662709 | La Malbaie (Ste-Agnès) | 23036 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664701 | La Malbaie (Kane) | 59485 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664701 | La Malbaie (Kane) | 3467 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664704 | Puits Corail(Pte-au-Pic) | 45187 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664705 | La Malbaie (puits du golf) | 45385 | PUITS TUBULAIRE | | |
| 318460664707 | La Malbaie (PP-4) | 56929 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664707 | La Malbaie (PP-4) | 56739 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664710 | Saint-Fidèle | 45179 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664711 | Poste Sources Joyeuses (Ste-Madel.), La Malbaie | 59493 | PUITS TUBULAIRE | | x |
| 318460664711 | Poste Sources Joyeuses (Ste-Madel.), La Malbaie | 23150 | PUITS TUBULAIRE | | x |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département de l'aménagement du territoire

Les sources d'approvisionnement dont la ligne est colorée sont celles dont l'aire d'alimentation a été délimitées

Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire prévoient l'implication de la MRC pour protéger ces investissements et pour protéger la santé de la population desservie par ces eaux souterraines. Cette protection passe par le contrôle des usages effectués autour des sites de captage et dans les aires d'alimentations des sources. Aussi, à l'annexe cartographique, les prises d'eau et leur aire d'alimentation, lorsque disponible, sont identifiées et des normes de protection sont incluses au document complémentaire.

14.7 GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

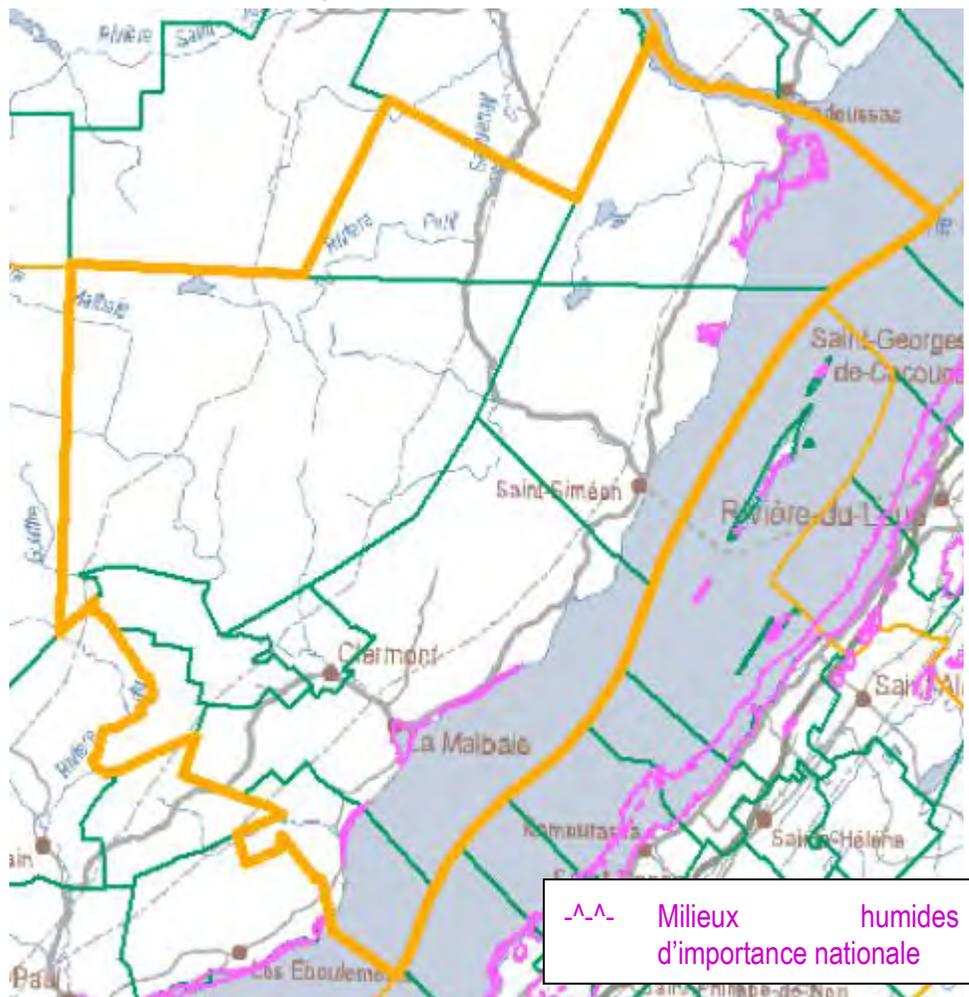
La MRC souscrit au principe de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ainsi elle est le maître d'œuvre dans la mise sur pied du premier comité de bassin versant de Charlevoix-Est : le comité de bassin versant de la rivière Jean-Noël. Ce bassin regroupe la majorité des unités d'élevage porcin du territoire ainsi que beaucoup d'autres unités de différents élevages. Il existe également un comité du bassin versant du lac Nairne.

Au plan d'action, il est prévu que la MRC adopte une politique de l'eau afin de préserver la ressource.

14.8 MILIEUX HUMIDES

Dans la MRC, on retrouve trois secteurs identifiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en tant que milieux humides d'importance nationale. Ils sont identifiés à la figure suivante.

Figure 14.1 Milieux humides d'importance nationale



Source : MDDEP 2007

La MRC ne possède pas, à l'instar des territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent, de répertoire et de cartographie des milieux humides. Ces territoires ont fait l'objet d'études gouvernementales et de Canards Illimités dont peuvent bénéficier les MRC qui souhaitent protéger et mettre en valeur les milieux humides. Il est vrai que contrairement à ces territoires et à celui entourant le Lac St-Jean, notre région n'est pas soumise à de forte pression à l'égard des milieux humides ce qui explique que de telles études n'ont pas encore eu lieu sur notre territoire.

En juillet 2008, le MDDEP a publié le Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. Reconnaissant le rôle primordial que jouent les milieux humides dans la qualité de l'eau, la préservation de

la biodiversité et les risques d'inondation, la MRC désire s'inspirer du guide du MDDEP pour produire une caractérisation des milieux humides sur son territoire. Une action est inscrite en ce sens dans le plan d'action.

14.9 BILAN DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis janvier 2009, la MRC possède un site d'enfouissement régional (LET) ouvert selon les normes environnementales en vigueur. La durée de vie de ce site est d'environ 15 ans. On compte aussi un site de compostage de matériaux fermentescibles valorisables en agriculture. La gestion des déchets de la MRC s'effectue de manière à assurer une protection optimum de l'environnement. Les investissements récents de près de 10 millions de dollars représentent un effort concret qu'a consenti la population de Charlevoix-Est afin de rencontrer les nouvelles normes d'enfouissement.

Aucun système organisé de vidange périodique des fosses septiques n'est instauré sur le territoire. En quelques endroits, il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité de certaines installations septiques. La vidange systématique tel qu'envisagé au Plan d'action constitue une partie de la solution. Actuellement, certaines municipalités rejettent directement leurs eaux usées dans le fleuve et notamment dans le territoire du Parc marin du Saguenay—St-Laurent.

La MRC souscrit au principe de gestion intégrée de l'eau par bassin versant d'ailleurs elle est le maître d'œuvre dans la mise sur pied du premier comité de bassin versant de Charlevoix-Est : le comité de bassin versant de la rivière Jean-Noël. La MRC entend contribuer activement à cette gestion.

Beaucoup de forages ont été réalisés au cours des dernières années et la situation de l'eau potable dans Charlevoix-Est s'est beaucoup améliorée. En conformité avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, la MRC inclut dans son document complémentaire les normes minimales pour protéger ces investissements et pour protéger la santé de la population desservie par les eaux souterraines provenant des prises d'eau potable collectives. De plus, au plan d'action, il est prévu que la MRC adopte une politique de l'eau afin de préserver la ressource.

En juillet 2008, le MDDEP a publié le Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. Reconnaissant le rôle primordial que jouent les milieux humides dans la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité et les risques d'inondation, la MRC désire s'inspirer du guide du MDDEP pour produire une caractérisation des milieux humides sur son territoire. Une action est inscrite en ce sens dans le plan d'action.

15.

CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit déterminer, pour des raisons de sécurité publique, les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes.

À l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC identifie des zones et des sites de contraintes naturelles et anthropiques. Ces zones et sites peuvent causer des nuisances et présenter des risques pour la santé des populations avoisinantes (contamination, etc.) et des désagréments (odeur, bruit, etc.). Il est donc important d'en tenir compte afin d'assurer une meilleure planification de l'aménagement du territoire de Charlevoix-Est.

15.1 CONTRAINTES NATURELLES

15.1.1 Plaine inondable

RIVIÈRE MALBAIE

La cartographie officielle des zones inondables de la rivière Malbaie est entrée en vigueur le 20 mars 1990.

Au cours des dix dernières années, et plus spécifiquement suite aux pluies diluviennes des 19, 20 et 21 juillet 1996, plusieurs propriétaires de terrains vacants, d'habitations ou de commerces sont intervenus pour soustraire leurs propriétés de la plaine inondable. Des avis et constats d'infraction ont été délivrés aux propriétaires en question pour qu'ils remettent à l'état naturel leurs terrains situés dans la plaine inondable.

Tableau 15.1 *Caractéristiques de la plaine inondable de la rivière Malbaie*

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE ET TYPES D'USAGES VISÉS | |
|--------------|--|--|
| | 0-20 ANS | 20-100 ANS |
| La Malbaie | 1 bâtiment d'élevage 3 habitations 1 terrain de camping 4 habitations | 2 bâtiments d'élevage (poulet) 7 maisons mobiles 4 habitations 4 habitations ou commerces 1 ancienne station-service |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement.

Carte 16 **Zones inondables de la rivière Malbaie**

AUTRES COURS D'EAU

La MRC ne dispose pas actuellement de cartographie de la plaine inondable des autres cours d'eau. Pour le fleuve, elle applique une cote de crue de récurrence 20 ans et 100 ans déterminée par le MDDEP. Pour les autres cours d'eau, aucune problématique n'est connue.

15.1.2 Rives

Depuis dix ans, plusieurs rives des cours d'eau (ruisseaux, rivières) des bassins hydrographiques du territoire ont subi des transformations par des travaux municipaux ou par des propriétaires privés.

Le déluge des 19, 20 et 21 juillet 1996 a contribué à modifier le profil de certaines berges de la rivière Malbaie et est même à l'origine de glissements de terrain ou de décrochements.

Des travaux de stabilisation et de nettoyage de berges ont été réalisés par les municipalités ainsi que par la Corporation du saumon de la rivière Malbaie, en 1997, avec les programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales et des Régions et du ministère de la Sécurité publique.

Sur les terres publiques, dans les ZEC et les pourvoiries, de nombreux ponts et ponceaux ont été refaits ainsi que plusieurs seuils ou ouvrages de retenue d'eau. Près de 200 000\$ de travaux ont été exécutés. Le barrage des Érables, situé dans le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, a été transformé en seuil déversoir pour un montant de 275 000\$. Le barrage de Clermont a aussi subi des transformations et un renforcement de sa structure par la compagnie Produits forestiers Donohue, pour un montant de 1 250 000\$.

Un comité provisoire de rivières a été créé à la demande du ministre du MDDEP afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport relatif à la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages concernant la rivière Malbaie.

Les normes relatives aux rives et au littoral sont incluses au document complémentaire.

15.1.3 Cours d'eau

En 2005, la *Loi sur les compétences municipales* a donné aux MRC la compétence sur les cours d'eau. Celles-ci ont l'obligation de rétablir l'écoulement de l'eau lorsqu'elles sont informées qu'il y a menace pour la sécurité des personnes ou des biens. La MRC assure donc l'inspection des cours d'eau lors de plainte et a règlementé de façon à prohiber ce qui pourrait entraver le libre écoulement de l'eau. L'implantation de cette responsabilité occupe une large part du département d'aménagement du territoire.

Les secteurs à risque d'embâcle présentés au tableau suivant font l'objet d'un suivi spécifique depuis 2008 de la part du personnel de la MRC à la fonte des neiges. Aucun incident n'est à déclarer depuis.

| Municipalité | Secteur à risque d'embâcle |
|--------------|--|
| Clermont | Ruisseau Blanc |
| La Malbaie | Rivière Mailloux, à l'intersection du chemin Mailloux et du chemin du Golf |
| Saint-Irénée | Rivière Jean-Noël à l'embouchure, en aval et en amont du pont du chemin de fer et du pont de la route 362; |
| Saint-Irénée | Ruisseau Jureux, dans un secteur en amont du pont-route 362 |

Source : Ministère de la sécurité publique

15.1.4 Zones de mouvement de terrain

Les zones de mouvement de terrain du territoire de la MRC sont localisées dans les endroits où les dépôts meubles sont d'origine marine, c'est-à-dire dans la vallée de la rivière Malbaie (Clermont, La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine).

La cartographie des zones (A, B, C) de mouvement de terrain intégrée au premier schéma d'aménagement et un cadre normatif de protection s'appliquent sur le territoire depuis 1982, année de l'entrée en vigueur du RCI de la MRC. Le ministère de la Sécurité publique travaille présentement à une nouvelle cartographie.

Le cadre normatif s'applique à Clermont, La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine compte tenu de l'intensité des pentes, la présence de rives et de cours d'eau et la concentration de l'activité humaine (résidences, commerces, etc.).

Saint-Irénée a connu un récent glissement de terrain, sur le chemin des Bains, face à la plage municipale. La MRC a demandé au ministère de la sécurité publique de considérer cette zone dans sa cartographie en élaboration.

Les zones de mouvement de terrain sont surtout localisées le long des rivières Malbaie et Mailloux. Elles occupent des superficies restreintes et sont pratiquement toujours reliées à un phénomène d'érosion. Les pentes touchées sont constituées de matériaux argileux ou granulaires. Le secteur de l'embouchure de la rivière Malbaie présente des pentes supérieures à 25 % (cimetière, École secondaire du Plateau, rue Le Courtois).

La rivière Mailloux constitue une zone très active sur près de 3 kilomètres. Elle présente de nombreux versants abrupts qui atteignent 30 mètres de hauteur. La topographie est irrégulière et inclinée vers l'embouchure. Elle rappelle celle d'un fond de coulée. Des glissements de terrain, superficiels en majorité, affectent l'unité supérieure du dépôt. La zone d'expansion du périmètre urbain de la Ville de La Malbaie se situe à environ 80 mètres de la limite de la zone qui affecte les versants de la rivière Mailloux.

Le secteur de Baie-Sainte-Catherine correspond à une terrasse argileuse uniforme dont l'altitude moyenne se situe entre 35 et 41 mètres et qui peut être associée au delta du Saguenay. Les terrasses de la rivière aux Canards et du ruisseau Sainte-Catherine possèdent quelques sites actifs. Les versants sont majoritairement boisés entre la rivière aux Canards et la pointe aux Alouettes. La terrasse qui fait face au fleuve subit une dénudation accrue par le suintement et le ruissellement suite au déboisement

effectué. Quoique relativement nombreux, les mouvements deviennent superficiels. Ils sont liés à des phénomènes de ruissellement et à l'action continue des vagues.

Les falaises argileuses ont une hauteur variant entre 25 et 30 mètres. Dix-huit glissements d'au moins 10 mètres de rétrogression ont été observés. L'historique des photographies aériennes du secteur révèle une évolution rapide des versants.

Près de 112 habitations ou commerces (faiblement) sont affectés par la cartographie des zones de mouvement de terrain. Le tableau suivant montre la répartition, par municipalité, des habitations touchées.

Précisons enfin que depuis les récentes pluies diluviennes, les institutions financières et les compagnies d'assurances demandent des informations spécifiques sur la réglementation qui s'applique aux immeubles situés dans les zones de contrainte.

Carte 17 **Zones de mouvements de terrain**

Tableau 15.2 Localisation des zones de mouvement de terrain, par municipalité, et zonage actuel

| MUNICIPALITÉ | LOCALISATION | ZONAGE |
|-----------------------|--|--|
| Clermont | talus, rue Clairval | agricole |
| | talus, rue Clairval | industriel |
| | talus, rue Simard | en partie agricole, en partie habitation |
| | pont Menaud | habitation |
| | rive de la rivière Malbaie, rue du Parc, rue Maisonneuve | habitation |
| | rive du ruisseau Blanc | habitation |
| | ancien méandre de la rivière Malbaie dans le parc industriel | industriel |
| | rue Horizon | habitation |
| | terrasses, zone agricole ouest | agricole |
| | terrasses, zone agricole est | agricole |
| | terrasses, nord du développement des rues du Buisson, de la Montagne | |
| La Malbaie | versants, rivière Mailloux | en partie récréatif, en partie habitation |
| | terrasses, chemin du Golf | habitation |
| | terrasses, boul. de Comporté | en partie récréatif, en partie commercial |
| | terrasses, rue McLean ouest | en partie habitation, en partie forestier |
| | terrasses, rue Le Courtois | en partie habitation, en partie récréatif |
| | terrasses, rue de la Gare/ rue Doucet | en partie habitation, en partie public |
| | terrasses, zone agricole secteur sud-ouest | agricole |
| | terrasses et ravins, zone agricole secteur nord-est | agricole |
| | terrasses anciennes, méandres de la rivière Malbaie, secteur nord-est | en partie agricole, en partie habitation |
| | terrasses, méandres de la rivière Malbaie, secteur sud ouest | commercial/industriel |
| Baie-Sainte-Catherine | terrasses, rivière aux Canards | agricole |
| | terrasses, ruisseau Ste-Catherine | agricole |
| | terrasse, fleuve St-Laurent | en partie agricole, en partie habitation |

Source : MRC de Charlevoix-Est

Tableau 15.3 Nombre d'habitations situées à l'intérieur d'une zone (A,B,C) à risques de mouvement de terrain

| MUNICIPALITÉ | NOMBRE D'HABITATIONS |
|-----------------------------|----------------------|
| Clermont | 33 |
| La Malbaie -Rivière-Malbaie | 20 |
| La Malbaie -centre | 56 |
| Baie-Ste-Catherine | 3 |
| TOTAL | 112 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement, 1998.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA VILLE DE CLERMONT

Depuis l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement, une zone de mouvement de terrain, localisée dans la Ville de Clermont, a fait l'objet d'interventions (nivellement pour la poursuite du développement résidentiel de la rue Beloeil) par la Ville de Clermont.

Au préalable, la Ville avait fait réaliser une étude de stabilité des pentes (12 juillet 1990) par les Laboratoires S.L. dans le but d'évaluer les risques de mouvement de terrain dans les secteurs des rues Bellevue, Beaugard et Beloeil. L'étude en question révèle la présence de facteurs de sécurité acceptables pour assurer une bonne sécurité à long terme des constructions existantes et des citoyens dans la zone étudiée.

En ce qui a trait au secteur ouest à développer, les conditions de stabilité sont très satisfaisantes avec ou sans facteur de pondération sismique. Les facteurs de sécurité varient de 1.5 à 2.5 en situation critique.

Pour les travaux reliés au développement de la zone, le rapport recommande de respecter les conditions suivantes:

- éviter toute excavation en pied de talus;
- conserver et favoriser la végétation dans les pentes des talus;
- éviter les surcharges directement au sommet des talus. Aux fins du développement domiciliaire, les conditions de stabilité sont considérées inchangées à partir du moment où les installations de charges respectables (maisons, remblais épais) sont situées du sommet immédiat à au moins 1,3 fois la dénivellation verticale du talus.

Une modification a été incluse, en 2000, afin de soustraire le secteur du développement résidentiel de Clermont des normes des zones de mouvement de sol.

RISQUES DE GLISSEMENT DE TERRAIN ET D'ÉBOULIS ROCHEUX SUR LE TERRITOIRE DES HAUTES-GORGES DE LA RIVIÈRE MALBAIE ET DANS LE TNO

Suite aux pluies diluviennes des 19, 20 et 21 juillet 1996, une série de glissements de terrain et d'éboulis rocheux se sont produits de façon particulière sur les versants de la vallée de la rivière Malbaie, en amont du seuil déversoir des Érables, sur le territoire des Hautes-Gorges. Une série de glissements de terrain et d'éboulis rocheux se sont aussi produits sur divers versants abrupts, dans certaines pourvoiries et ZEC du TNO, mais de façon moins spectaculaire.

Deux types de mouvement de masse ont été observés sur le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie:

1. le glissement pelliculaire;
2. les chutes de blocs rocheux ou une masse rocheuse formant un talus d'éboulis.

Dans le premier cas, une faible épaisseur de dépôts meubles (terre végétale, till, cailloux) et la végétation constituent la masse en mouvement. Dans le deuxième cas, des blocs ou une masse rocheuse décrochent, dévalent la montagne et forment un talus d'éboulis au pied de la montagne.

Les glissements pelliculaires sont provoqués par l'inclinaison de la paroi rocheuse et la précipitation intense de pluie sur quelques journées. À ces facteurs s'ajoute le système de fracturation (diacalse, joint, faille, ...)

avec sa position géométrique (orientation et pendage) ainsi que le phénomène de gel et de dégel. Le glissement pelliculaire s'amorce à partir d'un angle moyen d'inclinaison de la paroi rocheuse de 35,5° (1.4 (H): 1(V)). Sur le même principe, l'angle d'inclinaison pour l'amorce de mouvements de blocs rocheux est de 65°.

Ces zones de mouvement de masses (versants de 35,5° à 65°) présentent des dangers potentiels pour la sécurité des usagers (environ 100 000 visiteurs par année) et des équipements existants et prévus pour le développement du parc des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie.

15.2 CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Suite à un inventaire, la MRC a identifié certains immeubles et activités dont la présence fait en sorte de soumettre l'occupation du sol à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique ou de bien-être général. Cette identification ne vise pas la réglementation des sources de contraintes, mais plutôt la réglementation ou la prohibition des usages, constructions, ouvrages ou opérations cadastrales à proximité de ces sources de contraintes. Des normes sont introduites au document complémentaire.

Tableau 15.4 Équipements et usages susceptibles de causer des nuisances et générer des risques

| ÉQUIPEMENTS ET USAGES | MUNICIPALITÉ | LOCALISATION |
|---|--|--|
| site d'enfouissement régional | Clermont | lot 454-P |
| sites de dépôts en tranchée | Baie-Ste-Catherine Saint-Siméon Territoire non-organisé | lot 17-A-P lot 16 lot 22 |
| système de traitement des eaux usées municipales (usines, étangs aérés) | Notre-Dame-des-Monts St-Aimé-des-Lacs Clermont Saint-Siméon La Malbaie | lot 149 lot 268-P lots 615, 616 lots 23, 24 lot 112-172 |
| carrières et sablières | Notre-Dame-des-Monts St-Aimé-des-Lacs Ste-Agnès Clermont St-Irénée La Malbaie—Pointe-au-Pic Rivière-Malbaie Cap-à-l'Aigle St-Fidèle Saint-Siméon Baie-Ste-Catherine Territoire non organisé | lots 5, 6, 7 et 8, lot 85, lots 118 et 119, lots 114, 115 et 116 lot 248, lot 268, lot 253, lot 248, lot 244-P lots 127 et 128, lot 31, lot 194 lots 431, 432 et 433, lot 251-A, lots 658 et 659, lots 429 à 434, lot 434 lots 59 et 60, lot 279 lots 694 et 695, lot 843, lots 679 à 681, lots 688 à 689, lot 580, lot 870-P et 869 lots 647 à 649, lots 215-P et 216-P, lot 592, lot 661, lot 589, lot 310, lots 365 à 368, lot 314 lot 65, lots 57 à 60, lot 94, lot 46 lots 223 à 225 et 227 à 229, lots 94 à 96, lot 446, lots 366 à 369 lot 104, lot 16, lot 54, lots 13-A et 14-A, lots 83 à 84, lot 14, lot 1, lot 67 lot 2, lot 9, lot 2-3A lot 16B, lots 29A, 29B, 30 et 31 |
| prises d'eau potable municipales | Baie-Ste-Catherine Saint-Siméon St-Fidèle Cap-à-l'Aigle Rivière-Malbaie La Malbaie—Pointe-au-Pic St-Irénée Clermont St-Aimé-des-Lacs Ste-Agnès | lot 3A-30 terres publiques lot 431-P lots 90 et 94, lots 57-2, 55-2 et 52-1 lot 364 lots 580 NS, 703, 728-P, 807 et 802 lots 197-P, 195 (lac St-Antoine) lot 437 300-P lot 199-P |

| | | |
|---|--|---|
| | Notre-Dame-des-Monts | lots 132 et 127-P |
| tronçons dangereux des routes 138 et 362 | St-Aimé-des-Lacs Clermont Rivière-Malbaie St-Fidèle St-Fidèle Saint-Siméon Baie-Ste-Catherine Baie-Ste-Catherine Baie-Ste-Catherine La Malbaie (362) St-Irénée (362) | lot 223 au lot 243 lot 249 au lot 250 et du lot 661 au lot 658 lot 113 au lot 110 lot 10 au lot 361 lot 277 au lot 51 lot 18 au lot 13 lot 25 au lot 20 lot 16 au lot 13 lot F au lot 8 lot 826 au lot 2 lot 100 au lot 106 |
| site de gestion des boues de fosses septiques | St-Irénée | lot 348-P |
| sites des postes de transformation électrique | Voir section 6.8 | Voir section 6.8 |
| Sites des terrains contaminés | Voir section 14.7 | Voir section 14.7 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement.

15.2.1 Ouvrages de retenue d'eau

Suite aux importantes précipitations (déluge) de juillet 1996, le MDDEP demandait aux MRC d'identifier et de localiser les ouvrages de retenue d'eau compris sur leur territoire respectif afin de mettre à jour le répertoire de ces ouvrages de retenue d'eau (barrage et digue) au niveau provincial.

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, le MDDEP en répertorie 102, localisés en grande partie sur les territoires de ZEC et de pourvoiries à des fins fauniques pour le maintien du niveau d'eau des lacs ou cours d'eau. Sur ce nombre, on dénombre 12 barrages à forte contenance. Ils sont localisés en majorité sur la rivière Noire et la Rivière aux Canards. Selon la Loi et le Règlement sur la sécurité des barrages, ceux-ci doivent faire l'objet d'une surveillance spécifique.

(c. f. <http://www.cehq.gouv.qc.ca/loisreglements/barrages/reglement/resume.pdf>)

Chaque barrage à forte contenance est classé en fonction de sa vulnérabilité et de son niveau de conséquences de rupture. Il y a cinq classes : « A », « B », « C », « D » et « E ». La classe « A » comprend de façon générale les barrages les plus grands, dont les conséquences de rupture sont potentiellement les plus importantes.

La classe « E » ne s'applique qu'aux barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est considéré « minimal ». Le classement des barrages à forte contenance sur le territoire se détaille comme suit :

| Barrage | municipalité | Lac ou cours d'eau | Classement |
|---------------------|----------------|-----------------------|------------|
| — | Saint-Irénée | Saint-Antoine, Lac | C |
| Réservoir-Kane | La Malbaie | Asselin, Lac | C |
| Cap-à-l'Aigle | La Malbaie | Débareur, Lac | C |
| Clermont | Clermont | Malbaie, Rivière | C |
| Basque, Lac du | Baie-Ste-Cath. | Riv. du Basque | C |
| — | Baie-Ste-Cath. | Trib.riv. aux Canards | D |
| Buteux | Baie-Ste-Cath. | Riv. Aux Canards | E |
| Des Érables | Mont-Élie | Malbaie, Rivière | B |
| Lac-au-Plongeon | Mont-Élie | Riv. Noire | D |
| Lac-aux-Îlots | Mont-Élie | Riv. Noire | E |
| Épinette, Lac de l' | Mont-Élie | Riv. Noire | C |
| Tétrás, Lac du | Mont-Élie | Trib. Riv. Noire | C |

Tableau 15.5 Ouvrages de retenue d'eau sur le territoire des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

| du barrage et vers le site IDDEP | du Lac ou du barrage | municipalité | rs d'eau ou Lac |
|----------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------------------------|
| X0001052 | — | Saint-Irénée | Réservoir, Ruisseau du |
| X0001053 | — | Saint-Irénée | lat. 47°31' long. -70°13' |
| X0001054 | — | Saint-Irénée | Saint-Antoine, Lac |
| X0001055 | — | Saint-Irénée | Trib.47D.32M.19S.-70D.13M.45S. |
| X0001056 | — | Saint-Irénée | Trib.47D.34M.49S.-70D.15M.05S. |
| X0001058 | — | Saint-Irénée | Jean-Noël, Rivière |
| X0001060 | — | Saint-Irénée | Jean-Noël, Rivière |
| X0001063 | — | Saint-Irénée | Tributaire Jean-Noël |
| X0007172 | — | Saint-Irénée | Trib.47D.34M.47S.-70D.13M.49S. |
| X0001065 | Gauthier | La Malbaie | Trib.47D.38M.01S.-70D.10M.27S. |
| X0001066 | Corail | La Malbaie | Lat. 47°36' Long. -70°11 |
| X0001067 | Réservoir-Kane | La Malbaie | Asselin, Lac |
| X0001068 | — | La Malbaie | Calumet, Lac |
| X0001069 | — | La Malbaie | Trib. Gros ruisseau |
| X0001072 | Sources-Joyeuses, Barrage des | La Malbaie | Trib.47D.38M.55S.-70D.10M.12S. |
| X0001073 | Réservoir-Gagnon, Barrage du | La Malbaie | Mailloux, Rivière |
| X0001074 | — | La Malbaie | Trib. Rivière Malbaie |
| X0001075 | — | La Malbaie | Mules, Ruisseau des |
| X0001076 | — | La Malbaie | Roland-Audet, Lac à |
| X0001077 | — | La Malbaie | Jean-Noël Nord-Est, Rivière |
| X0001078 | — | La Malbaie | Mules, Ruisseau des |
| X0001079 | — | La Malbaie | Mules, Ruisseau des |
| X0001080 | — | La Malbaie | Trib. Jean-Noël |
| X0001081 | — | La Malbaie | Trib. Jean-Noël |
| X0001082 | — | La Malbaie | JEAN-CHARLES-BOUCHARD |
| X0001084 | — | La Malbaie | Trib. Rivière Malbaie |
| X0001085 | — | La Malbaie | Mailloux, Rivière |
| X0001086 | — | La Malbaie | Trib. Jean-Noël |
| X0001087 | — | La Malbaie | Amédée, Lac |
| X0001088 | — | La Malbaie | Trib. Jean-Noël |
| X0001089 | — | La Malbaie | Providence, Quatre lacs de la |
| X0001106 | Cap-à-l'Aigle | La Malbaie | Débareur, Lac |
| X0001107 | — | La Malbaie | Côte à Pontage, Ruisseau de la |
| X0001113 | Rivière-Malbaie | La Malbaie | Rivière comporté |
| X0001114 | — | La Malbaie | Simon-Boulianne, Lacs |
| X0001115 | — | La Malbaie | Simon-Boulianne no 2*, Lac à |
| X0001116 | — | La Malbaie | Lat. 47°43' Long. -70°01 |
| X0001118 | — | La Malbaie | Fromagerie, Ruisseau de la |
| X0001119 | — | La Malbaie | Sœurs, Lac des |

| | | | |
|--------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------------|
| X0001120 | — | La Malbaie | Sœurs, Lac des |
| X0001121 | — | La Malbaie | Lac Port-au-Persil |
| X0001122 | — | La Malbaie | Lat. 47°43' Long. -70°01 |
| X0001123 | — | La Malbaie | Lat. 47°42' Long. -70°00 |
| X0001124 | — | La Malbaie | Edgar-Lapointe, Lac à |
| X0001125 | — | La Malbaie | Rivière à la Loutre |
| X0001127 | — | La Malbaie | Lat. 47°43' Long. -69°59 |
| X0001128 | — | La Malbaie | Lat. 47°43' Long. -69°59 |
| X0001130 | — | La Malbaie | VILMONT (A) Riv. Noire |
| X0007174 | — | La Malbaie | Marguerite, Ruisseau |
| X2019688 | — | La Malbaie | Calumet, Lac Riv. Mailloux |
| X0007931 | — | La Malbaie | Ruisseau Côte à Terre |
| X0001092 | FRANÇOIS-LAVOIE | Notre-Dame-des-Monts | Riv. Du Gouffre |
| X0001093 | — | Notre-Dame-des-Monts | Riv. Du Gouffre |
| X0001094 | — | Notre-Dame-des-Monts | Riv. Du Gouffre |
| X0001096 | Petits-Simard, Lac des | Notre-Dame-des-Monts | Riv. Du Gouffre |
| X0001098 | Lucien-Simard, Lac à | Notre-Dame-des-Monts | Riv. Du Gouffre |
| X0001100 | — | Saint-Aimé-des-Lacs | Décharge du Lac Nairne |
| X0001101 | Pied-des-Monts | Saint-Aimé-des-Lacs | Pied des Monts, Lac du |
| X0007173 | HENRI-MALTAIS | Saint-Aimé-des-Lacs | Tributaire Riv. Malbaie |
| X0007930 | Guay, Lac | Saint-Aimé-des-Lacs | Tributaire Riv. Malbaie |
| X0001103 | Rivière-Jacob | Clermont | Jacob, Rivière |
| X0001104 | — | Clermont | Riv. Snigole |
| X0001105 | Clermont | Clermont | Malbaie, Rivière |
| X0007851 | — | Clermont | Ruisseau Desbiens |
| X0007854 | — | Clermont | Ruisseau Desbiens |
| X0001131 | — | Saint-Siméon | Trib. Riv. Port-au-Persil |
| X0001133 | à la Truite | Saint-Siméon | TRUITE (A LA) |
| X0001135 | — | Saint-Siméon | Trib. Riv. Port-aux-Quilles |
| X0001136 | Gaudias Foster | Saint-Siméon | Port-aux-Quilles |
| X0001137 | Lac-Noir, Barrage du | Saint-Siméon | NOIR |
| X0001140 | — | Saint-Siméon | Riv. Baie-des-Rochers |
| X0001141 | — | Saint-Siméon | Trib. Riv. Baie-des-Rochers |
| X0001142 | Druillettes, Lac | Baie-Ste-Catherine | Riv. Aux Canards |
| X0001143 | Lac-des-Joncs | Baie-Ste-Catherine | Trib. Riv. Aux Canards |
| X0001144 | Fleury, Lac | Baie-Ste-Catherine | Riv. Aux Canards |
| X0001145 | — | Baie-Ste-Catherine | Flavien, Ruisseau |
| X0001146 | Basque, Lac du | Baie-Ste-Catherine | Riv. du Basque |
| X0001147 | — | Baie-Ste-Catherine | Trib.riv. aux Canards |
| X0001148 | Buteux | Baie-Ste-Catherine | Riv. Aux Canards |
| X2014041 | — | Baie-Ste-Catherine | Ruisseau Ste-Catherine |
| X0001149 | Érables | Mont-Élie | Malbaie, Rivière |
| X0001150 | LAURENT | Mont-Élie | Riv. Saguenay |
| X0001151 | MCLAGAN | Mont-Élie | Trib. Riv. Saguenay |
| X0001152 | Jacob | Mont-Élie | JACOB (A) |
| X0001153 | Deuxième-Lac-des-Marais | Mont-Élie | Riv. Snigole |

| | | | |
|--------------------------|----------------------------|-----------|-------------------------|
| X0001154 | Poléon | Mont-Élie | Ruisseau des Américains |
| X0001155 | Lac-au-Plongeon | Mont-Élie | Riv. Noire |
| X0001156 | Sept, Deuxième lac des | Mont-Élie | Trib. Riv. Noire |
| X0001157 | — | Mont-Élie | Ruisseau de la Perdrix |
| X0001158 | Lac-aux-Îlots | Mont-Élie | Riv. Noire |
| X0001159 | Étangs-des-Îlots | Mont-Élie | Riv. Noire |
| X0001160 | Épinette, Lac de l' | Mont-Élie | Riv. Noire |
| X0001161 | Tétras, Lac du | Mont-Élie | Trib. Riv. Noire |
| X0007176 | Américains | Mont-Élie | Ruisseau des Américains |
| X0007177 | Roches | Mont-Élie | Trib. Riv. Malbaie |
| X0007888 | Bataram | Mont-Élie | Trib Riv Noire |
| X0007889 | Pointe | Mont-Élie | POINTE (DE LA) |
| X0007891 | petite centrale électrique | Mont-Élie | Noire, Rivière |
| X2011368 | — | Mont-Élie | PETIT LAC (LE) |
| X2096882 | — | Mont-Élie | MARAIS (PREMIER, DES) |
| X2097306 | Mordeux, Lac | Sagard | Trib. Riv. Saguenay |
| X0001162 | Pigamon | Sagard | Trib. Riv. Aux Canards |

15.2.2 TERRAINS CONTAMINÉS

Le tableau suivant présente la liste des terrains contaminés.

| Nom du dossier | Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83) | Nature des contaminants ¹ | | Réhabilitation (R) et Qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q) ⁽¹⁾ |
|--|---|--|--|---|
| | | Eau souterraine | Sol | |
| Clermont Dodge Chrysler inc. | 188, boulevard Notre-Dame Clermont 47,6907687412 -70,234947029 | Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures C10 à C50 | pétroliers | R : Terminée en 1999 Q : > C |
| École du Bois-Joli | 19, rue St-Philippe Clermont 47,6945924856 -70,222376245 | Hydrocarbures C10 à C50 | pétroliers | R : Terminée en 1993 Q : <= B |
| Fabrique de Clermont | 20, des Érables Clermont 47,6983578597 -70,223663823 | Hydrocarbures C10 à C50 | pétroliers | R : Terminée en 1995 Q : Non précisée |
| Transport Trans-Cler inc. | 2, rue de la Rivière Clermont 47,6877777778 -70,208611111 | Hydrocarbures C10 à C50 | pétroliers | R : Non terminée |
| Alimentation Couche-Tard inc. | 1175, boulevard de Comporté La Malbaie 47,66444 -70,15972 | Hydrocarbures C10 à C50, Xylènes (o,m,p) | pétroliers | R : Terminée en 2005 Q : Plage B-C |
| Esso Canada ltée | 434, boulevard Mailloux La Malbaie 47,6850360095 -70,198567668 | Benzène, Hydrocarbures C10 à C50, Xylènes (o,m,p) | Éthylbenzène, pétroliers | R : Terminée en 1999 Q : Plage B-C |
| Les Pétroles Irving inc. | 53, rue de la Grève La Malbaie | Benzo(a)pyrène, Hydrocarbures C10 à C50 | Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures C10 à C50 | pétroliers R : Non terminée |
| Manoir Richelieu (contamination le long de la voie ferrée) | 181, avenue Richelieu La Malbaie 47,6222222222 -70,1411111111 | Hydrocarbures C10 à C50 | pétroliers | R : Terminée en 1991 Q : > B (Total) |
| Marcel Germain et Éliane Brassard | 790, rue Richelieu La Malbaie | Éthylbenzène, Hydrocarbures C10 à C50, Xylènes (o,m,p) | pétroliers | R : Terminée en 2006 Q : <= A |
| Ministère des Transports du Québec | 70, rue Fraser La Malbaie 47,6584119495 -70,153741661 | Xylènes (o,m,p) | | R : Non terminée |
| Ministère des Transports du Québec, Centre de services de La Malbaie | Route 138, entre Du Côteau et Feury, Cap-à-L'Aigle La Malbaie | Benzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Xylènes (o,m,p) | Éthylbenzène, Toluène, | R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C |
| Poste d'essence Olco | 203, boulevard Mailloux | Produits pétroliers*, Xylènes | | R : Terminée en 1993 |

| | | | |
|---|---|---|---------------------------------------|
| | La Malbaie 47,6758583333 -70,181861111 | (o,m,p) | Q : Non précisée |
| Quincaillerie Serge Boivin et Fils inc. | 410, rue Saint-Étienne La Malbaie 47,6517051158 -70,149598965 | Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p) | R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C |
| Station d'Essence La Malbaie | 265, boulevard Mailloux La Malbaie | Benzène, Éthylbenzène, Produits pétroliers*, Toluène, Xylènes (o,m,p) | R : Terminée en 1995 Q : > C |
| Station-service Pétro-Canada | 90, boulevard de Comporté La Malbaie 47,6542386412 -70,148189692 | Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p) | R : Terminée en 1997 Q : > C |
| Ultramar ltée (Dépôt La Malbaie) | 450, boulevard Mailloux La Malbaie | Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 | R : Terminée en 1997 Q : <= C |
| Belley, Claire | 252, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs 47,7103888889 -70,367833333 | Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 | R : Non terminée |
| Garage Paul Tremblay enr. | 164, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs 47,6846666667 -70,317083333 | Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p) | R : Non terminée |
| Aéroport de Charlevoix | 400, chemin Sainte- Madeleine Saint-Irénée 47,6006208256 -70,233888000 | Produits pétroliers* | R : Terminée en 1997 Q : Plage A-B |
| Construction et Pavage Maskimo ltée | 47,5897861111 -70,287919444 | Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 | R : Terminée en 1995 Q : Plage B-C |
| École Notre-Dame-de-Lorette | 136, rue Principale Saint-Irénée 47,5696053679 -70,205903071 | Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 | R : Terminée en 1994 Q : Plage A-B |
| Le Domaine Forget de Charlevoix inc. | 398, chemin les Bains Saint-Irénée 47,5633888889 -70,207527778 | Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 | R : Terminée en 1995 Q : Plage B-C |
| Foyer Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. | 371, St-Laurent Saint- Siméon 47,8430415512 -69,879964450 | Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 | R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C |
| Phare du Cap-de-la-tête-au-chien | Latitude 47,5441519 Longitude 69,4823747 Saint-Siméon 47,9115277778 -69,806666667 | Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Mercure (Hg), Plomb (Pb) | R : Non terminée |

Source : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>

15.3 BILAN DES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

La MRC identifie des zones et des sites de contraintes naturelles et anthropiques lesquels peuvent causer des nuisances et présenter des risques pour la santé des populations avoisinantes (contamination, etc.) et des désagréments (odeur, bruit, etc.).

Le document complémentaire prévoit des dispositions pour assurer la protection des biens et des personnes en bordure de ces zones et sites.

16.

TRANSPORT

16.1 TRANSPORT ROUTIER

16.1.1 Classification fonctionnelle des routes

Traversant les montagnes et les vallées ou longeant le fleuve St-Laurent, les routes 138, 170 et 362 sont les principaux axes routiers du territoire de la MRC de Charlevoix-Est. La 138, catégorisée route nationale, est la principale porte d'entrée à destination du territoire de la MRC et le seul axe de circulation entre la région de Québec et de la Côte-Nord. La route 138 sert autant à la circulation locale qu'à la circulation de transit, en plus d'être un axe essentiel pour le camionnage. Elle s'étend sur 93,4 km et traverse cinq municipalités. L'autre route nationale, la 170, route nationale, parcourt 37,4 km à travers Saint-Siméon et le TNO et assure le lien avec la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Enfin, la 362, route catégorisée régionale, permet aussi l'entrée des véhicules sur le territoire, mais de manière secondaire. Cette route, dite panoramique et touristique, s'étire sur 20,1 km à l'intérieur de deux municipalités et fait partie du réseau régional. Elle est reconnue par Tourisme Québec et porte l'appellation « Route du fleuve ». Il est important de signaler que le transport par camion y est interdit, sauf pour les livraisons locales.

Outre le réseau national et le réseau régional qui sont représentés par les routes 138, 170 et 362, la région est également desservie par deux autres catégories de réseau, soit le réseau collecteur et le réseau local. Le premier compte 50,6 km de route et traverse trois municipalités et le TNO alors que le second en comprend 174,5 km et est présent presque partout, sous des niveaux différents (locales 1, 2 et 3). La gestion des routes nationales, de la route régionale et des routes collectrices incombe au ministère des Transports du Québec. Quant aux routes locales, elles sont gérées par les municipalités. Le tableau suivant présente une synthèse de la classification fonctionnelle des routes du territoire de la MRC.

Carte 18 ***Principaux axes routiers et limites de vitesse***

Tableau 16.1 Synthèse de la classification fonctionnelle des routes

| MUNICIPALITÉ | ROUTE NATIONALE (138) (KM) | ROUTE NATIONALE (170) (KM) | ROUTE RÉGIONALE (362) (KM) | ROUTE COLLECTRICE (KM) | ROUTES LOCALES ³¹ (NIVEAUX 1, 2 ET 3) (KM) | TOTAL (KM) |
|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|---|--------------|
| Baie-Sainte-Catherine | 19,5 | - | - | - | - | 19,5 |
| Saint-Siméon | 25,1 ³² | 16,8 | - | - | 6,3 | 48,2 |
| La Malbaie: | | | | | | |
| -Secteur La Malbaie-Pointe- au-Pic | 1,2 | - | 10,1 | 1,0 | 14,9 | 27,2 |
| -Secteur Rivière-Malbaie | - | - | - | - | - | - |
| -Secteur Cap-à-l'Aigle | 6,9 | - | - | 13,6 | 28,7 | 49,2 |
| -Secteur Sainte-Agnès | 6,0 | - | - | - | 4,7 | 10,7 |
| -Secteur Saint-Fidèle | 10,5 | - | - | 5,9 | 21,6 | 38,0 |
| | 17,5 | - | - | - | 20,4 | 37,9 |
| Clermont | 3,8 | - | - | - | 8,5 | 12,3 |
| Saint-Irénée | - | - | 10,0 | - | 20,0 | 30,0 |
| Notre-Dame-des-Monts | - | - | - | 1,6 | 28,1 | 29,7 |
| Saint-Aimé-des-Lacs | 2,9 | - | - | 14,6 | 21,3 | 28,8 |
| Mont Élie/Sagard, TNO | - | 20,6 | - | 13,9 | - | 34,5 |
| TOTAL | 93,4 | 37,4 | 20,1 | 50,6 | 174,5 | 366,0 |

Source : MTQ, Direction de Québec, Centre de services La Malbaie

Suite à l'analyse de cette classification et à l'évolution des équipements implantés jusqu'à ce jour par le gouvernement ainsi que du contexte économique régional, la MRC de Charlevoix-Est a demandé, à l'automne 1994, la réévaluation de certaines routes que le ministère des Transports du Québec avait classées locales, mais que la MRC estime collectrices. Les résultats sont présentés au tableau suivant.

Tableau 16.2 Réévaluation de la classification fonctionnelle du MTQ

| ROUTE | MUNICIPALITÉ | ÉQUIPEMENT | RÉPONSE DU MTQ |
|--|---|--|--|
| Rang Ste-Madeleine chemin Mailloux | La Malbaie (secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic) | Aéroport de Charlevoix | Conditionnel à la présence d'un transporteur régulier |
| Chemin du Havre | La Malbaie (secteur La Malbaie--Pointe-au-Pic) | Port régional | Accepté |
| Chemin de Port-au-Persil | Saint-Siméon | Quai de Port-au-Persil | Refusé |
| Chemin des Falaises | La Malbaie (secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic) | Casino d'État | Refusé |
| Rue du Festival | Saint-Siméon | Quai du traversier Saint-Siméon/ Rivière-du-Loup | Accepté |
| Chemin St-Jérôme route ou rang B et C | Saint-Aimé-des-Lacs | Parc national des Hautes-Gorges-de-la- Rivière-Malbaie | Accepté |
| Chemin des Lacs | Clermont | Site d'enfouissement sanitaire et ressources forestières | Refusé |

³¹ Ne comprend pas toutes les rues locales (données de la MRC)

³² Comprend la rue du Festival

16.1.2 État des chaussées et des ouvrages d'art

En général, l'état des chaussées du territoire de la MRC de Charlevoix-Est peut être qualifié de bon. Aucune partie du réseau n'est affectée par des ornières de plus de 15 millimètres de profondeur (qui correspondent aux critères d'interventions du MTQ).

Deux indices permettent d'exprimer l'état de la chaussée. Ces indices sont la rugosité et l'orniérage. L'indice de rugosité internationale correspond à la distance verticale (en mètre) parcourue par un essieu durant son déplacement sur une longueur d'un kilomètre de route. Plus l'indice se rapproche de la valeur zéro, meilleure est la qualité structurale de la chaussée. Quant à l'orniérage, la mesure des profondeurs d'ornières (en millimètres) permet d'évaluer de façon générale le risque d'insécurité sur certaines sections de route. Ces ornières peuvent constituer un problème de sécurité partout où des accumulations d'eau sur la chaussée se produisent.

L'état des ouvrages d'art (ponts ponceau et mur) de Charlevoix-Est peut être généralement qualifié de bon. Les principaux éléments pris en compte dans l'évaluation de ces structures sont la fonctionnalité, l'état des fondations, les systèmes structuraux et des surfaces de roulement et la vulnérabilité sismique. Par ailleurs, il faut souligner que les ponts de la rivière Noire à Saint-Siméon, le pont Leclerc à La Malbaie et le pont de la rivière aux Canards à Baie-Sainte-Catherine ont été refaits récemment.

16.1.3 Circulation routière

LES DÉBITS DE CIRCULATION

En 2004, le débit journalier moyen annuel (DJMA) des routes 138, 362 et 170 se résumait ainsi: pour la route 138, il variait entre 2 400 véhicules (tronçon Saint-Siméon/Baie-Sainte-Catherine) et 11 100 véhicules (tronçon Clermont/La Malbaie, secteur Rivière-Malbaie/La Malbaie, secteur La Malbaie-Pointe-au-Pic); pour la route 362, il correspondait à 1 760 véhicules; pour la route 170, il était de 760 véhicules. En période estivale (juin, juillet, août et septembre), ces chiffres s'élevaient entre 3 330 et 12 000 véhicules pour la 138, à 2 760 véhicules pour la 362 et à 1 050 véhicules pour la 170. C'est sur le tronçon Clermont/Rivière-Malbaie/La Malbaie-Pointe-au-Pic (route 138) que le débit journalier moyen annuel était le plus important alors que c'est sur celui de Saint-Siméon/Sagard (route 170) qu'il était le moins important.

Traversant entre autres les principaux pôles d'activités de la région, c'est-à-dire Clermont et La Malbaie et étant la seule route desservant la Côte-Nord, la 138 est la route qui accueille le plus de véhicules par jour. En fait, en plus d'être une voie fortement utilisée par la population locale (importantes migrations pendulaires pour le travail, les achats, etc.), elle est aussi empruntée annuellement par des milliers de touristes, sans oublier tout le va-et-vient important occasionné par la circulation des véhicules lourds. En raison, notamment, de l'implantation d'un casino d'État à La Malbaie, de la concentration et la prolifération d'établissements touristiques (Manoir Richelieu, hôtels, motels, restaurants, auberges, etc.) et de l'achalandage croissant du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie et du Parc marin du Saguenay--St-Laurent, ce débit de circulation risque d'augmenter dans les prochaines années.

LE RALENTISSEMENT DE LA CIRCULATION

À cet achalandage croissant des axes routiers, particulièrement de la route 138, s'ajoutent d'autres éléments problématiques comme le ralentissement de la circulation dans certains secteurs. Précisons que les problèmes de ralentissement de la circulation sévissent particulièrement lors de la période estivale (saison touristique). Des files d'attente se forment généralement aux heures de pointe, aux feux de circulation situés à l'intersection de la route 138 et du pont Leclerc (La Malbaie). Comme ce pont constitue le seul accès pour se rendre vers la Côte-Nord, il se forme aussi des goulots d'étranglement dans l'autre sens, par l'arrivée de véhicules provenant du secteur de Cap-à-l'Aigle (La Malbaie) et du chemin de la Vallée (secteur de Rivière-Malbaie à La Malbaie). Les données du mois d'août 1999 (heure de pointe la plus forte entre 15h30 et 16h30) révélaient la situation suivante au pont Leclerc : Du côté ouest les délais moyens étaient d'environ 1 minute pour les usagers de la rue Trudel et de la route 362 et étaient de 20 à 30 secondes pour les usagers de la route 138. Les files d'attente pouvaient varier de 10 à 30 véhicules par approches. Du côté est, les délais moyens étaient autour de 30 secondes pour les usagers qui désiraient accéder au pont Leclerc. Les files d'attente pouvaient varier de 5 à 25 véhicules par approche. La réfection du pont Leclerc maintenant à quatre voies, en 1998, a contribué grandement à la réduction du temps d'attente dans ce secteur.

On observe également un certain ralentissement de la circulation dans les limites de la Ville de Clermont, sur la route 138. Comme à La Malbaie aux approches du pont Leclerc et sur le boulevard de la Comporté (la route 362), la densité de la circulation y est élevée. Le va-et-vient local, les touristes de passage et la présence de plusieurs camions lourds contribuent à ce ralentissement.

On observe de plus des ralentissements qui peuvent être causés par la présence de véhicules lourds dans des pentes critiques où l'absence de visibilité et le manque de voies lentes limitent les possibilités de dépassement. L'absence de possibilités de dépassement sur certains tronçons de la route 138 peut atteindre plusieurs kilomètres de long, augmentant ainsi l'impatience du conducteur et l'incitant à prendre des risques. Cette particularité est imputable au relief très accidenté en certains endroits engendrant des successions de pentes ascendantes et descendantes liées à des courbes prononcées ou alternées en « S ». Le phénomène de pelotons est amplifié par une carence de possibilités de dépassement sur une telle longueur.

LA VITESSE DE LA CIRCULATION

Les routes 138, 362 et 170 sont entrecoupées par différentes limites de vitesse déterminées par le ministère des Transports en fonction de multiples critères tels que la vitesse pratiquée, la géométrie, le volume de circulation (DJMA) et la densité d'accès.

La carte des principaux axes routiers indique que 80 % de la route 138 peut être parcouru à une vitesse de 90 km/heure et que les vitesses de 50 km/heure et 70 km/heure correspondent aux traversées d'agglomération de Clermont, La Malbaie Saint-Siméon, Baie-Sainte-Catherine.

En ce qui a trait à la route 362, 44 % de cette dernière peut être parcouru à une vitesse de 90km/heure. Les vitesses de 50 et 70 km/heure correspondent au boulevard de Comporté, au secteur Bellevue (jusqu'au golf du Manoir Richelieu) à La Malbaie et à la traversée de Saint-Irénée (jusqu'à la fin du chemin Les Bains).

Pour ce qui est de la route 170, la vitesse affichée de 90 km/heure représente 98 % du tronçon. La vitesse affichée de 50 km/heure peut être parcourue dans le pourcentage restant, soit à l'entrée nord de Saint-Siméon.

Au cours des dernières années, selon les travaux de construction du MTQ améliorant le réseau routier supérieur (élargissement, voie lente, etc.), plusieurs municipalités ont demandé des diminutions de limites de vitesse de circulation. Ces demandes étaient basées sur des perceptions d'insécurité pour des tronçons précis du réseau supérieur sur leur territoire respectif ou, encore, ces demandes visaient à répondre aux attentes des commerçants localisés en bordure du réseau routier supérieur ou régional (routes 138 et 362).

Depuis 1993, sept demandes de changement de limite de vitesse ont été effectuées par trois municipalités (Clermont, La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine) pour la route 138 et quatre demandes par deux municipalités (La Malbaie et Saint-Irénée) pour la route 362. De façon générale, pour la route 138, les demandes avaient pour but l'abaissement de la vitesse de circulation à l'intérieur des limites municipales. Pour La Malbaie, les demandes concernaient la diminution des limites de vitesse entre les deux municipalités limitrophes, à savoir Clermont et La Malbaie alors que pour Baie-Sainte-Catherine, les demandes concernaient le secteur de la rue Leclerc, jusqu'au quai du traversier. Les demandes concernant la route 362 ont porté sur l'abaissement de la limite de vitesse sur le chemin Les Bains (Saint-Irénée) et dans le secteur du Club de golf du Manoir Richelieu (La Malbaie). Dans la majorité des cas, le MTQ a abaissé les limites de vitesse de circulation sans toutefois accorder les limites demandées par les municipalités (dans la plupart des cas, une limite de 50 km/heure était demandée).

16.1.4 Camionnage lourd

LES VOIES EMPRUNTÉES

Chaque jour, des centaines de véhicules lourds transportant des marchandises diverses transitent sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est à destination de la Côte-Nord. Le camionnage lourd représente 14 % du débit journalier moyen annuel de la route 138, soit 1 250 véhicules lourds par jour alors que la moyenne du Québec est d'environ 10 %.

Jusqu'à tout récemment, deux choix s'offraient aux conducteurs de ces véhicules. Ils pouvaient soit emprunter la route 138 d'un bout à l'autre de la région soit emprunter la route 138, faire une quarantaine de kilomètres sur la route 362 et reprendre ensuite la route 138. Certains ont souvent opté pour le second trajet parce qu'il leur permettait, entre autres, d'éviter le poste de vérification (pesée) situé sur la route 138, quelques kilomètres à l'est de l'embranchement qui mène à la route 362. Cependant, l'étroitesse et la sinuosité prononcée de cette dernière, combinées au fait qu'il y a de nombreux villages à traverser, pouvaient rendre périlleux le passage des véhicules lourds. C'est en ce sens que la route 362 a été interdite aux véhicules lourds en transit par le ministère des Transports du Québec. De cette façon, le trafic lourd de transit est aujourd'hui confiné sur la route 138, route plus appropriée pour recevoir ce genre de circulation. Pour ce qui est de la route 170, aucune interdiction de passage aux véhicules lourds en transit n'y est rattachée. Plusieurs camions l'empruntent pour se rendre vers la région du Saguenay -- Lac-Saint-Jean.

Outre l'interdiction de passage aux véhicules lourds en transit sur la 362, à l'intérieur des municipalités de Saint-Irénée et La Malbaie, il existe quelques restrictions concernant le camionnage lourd sur le territoire de la ville de Clermont. Un circuit de camionnage local y a été planifié et aménagé afin de contrôler le

transit des camions lourds en direction de l'usine de pâtes et papiers Abitibi-Consolidated. La ville de Clermont a aménagé une voie de contournement à partir de la route 138. Cette voie contourne la montagne de la Croix et se rend jusqu'à l'usine. Le trafic lourd est canalisé en direction de l'usine, ce qui empêche ainsi bien des désagréments (bruits, poussières, etc.) à la population installée en bordure des rues utilisées autrefois par les véhicules lourds, à savoir les rues Lapointe, des Vingt-et-un, des Érables et Saint-Philippe (interdiction de passage aux véhicules lourds de plus de 3 000 kg sur ces rues). Une autre route a été aménagée afin de faciliter la sortie des camions et automobiles de ladite usine. Cette route se situe entre l'usine et le parc industriel qui est adjacent à la 138. Le pont Menaud, à Clermont, a d'ailleurs été élargi à cette fin.

Le transport lié à l'exploitation des ressources forestières représente aussi une préoccupation pour la MRC due aux contraintes qu'il peut apporter aux résidents des routes concernées par ce transport, de même qu'à l'infrastructure des routes elles-mêmes. Par exemple, les camions qui transportent du bois transitent par le chemin des Lacs et empruntent des voies différentes selon leur destination. Ainsi, ceux qui vont vers la scierie du Gouffre à Saint-Hilarion empruntent le chemin de la compagnie Abitibi-Consolidated (voie de contournement) qui se rend à l'intersection de la route 138, puis s'orientent vers Saint-Hilarion. Quant à ceux qui vont à destination de la scierie du Fjord au Petit Saguenay, ils empruntent le chemin des Lacs puis le chemin du rang nord-est de la rivière Malbaie (chemin de la Vallée) -- chemin qui n'est pas conçu pour supporter le transit des camions lourds -- jusqu'au pont Leclerc, pour emprunter la route 138 et par la suite la route 170 à Saint-Siméon jusqu'au Petit Saguenay.

Enfin, le transport des matières dangereuses sur le territoire de Charlevoix-Est n'est pas sans inquiéter les municipalités et leur population respective. Chaque année, sur la route 138, circulent en transit divers produits tel de la dynamite (± 30 tonnes/année), de l'acide caustique et sulfurique ($\pm 1\,000$ tonnes/année), du nitrate ($\pm 5\,000$ tonnes/année), de l'hydrocarbure ($\pm 3\,000\,000$ litres/année) et des bombonnes de propane ($\pm 4\,000\,000$ litres/année) et d'oxygène ($\pm 2\,000$ bombonnes/année). Des accidents impliquant de telles matières ont déjà eu lieu à Clermont et La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie). Le manque d'informations à l'égard de ce genre d'accidents empêche souvent les municipalités d'améliorer la planification de leurs mesures d'urgence.

LES GÉNÉRATEURS DE TRANSPORT LOURD

Actuellement, à l'intérieur des limites de la MRC de Charlevoix-Est, les principaux générateurs de transport lourd sont surtout concentrés dans la Ville de La Malbaie, puis dans celle de Clermont. À La Malbaie, ces générateurs de transport sont d'abord des entreprises de services, suivi d'entreprises reliées aux secteurs d'exploitation de ressources naturelles, d'entreprises reliées aux productions agricoles et à l'entreposage, d'usines de transformation et, enfin, de sites touristiques. À Clermont, les générateurs de transport lourd sont des entreprises de transport ainsi que l'industrie dont notamment Abitibi-Bowater.

16.1.5 Bruit routier

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, la problématique sonore, ou bruit routier, concerne les routes 138 et 362. Seules ces routes présentent des volumes de circulation relativement élevée et un niveau de vitesse pratiquée susceptible de causer des contraintes sonores d'une certaine importance. À l'intérieur de plusieurs zones urbaines (périmètre d'urbanisation), la circulation routière est aussi susceptible de susciter des contraintes sonores appréciables en raison du débit de circulation, du trafic lourd de transit, de la densité résidentielle et de la faible marge de recul des habitations par rapport à la route.

La section de la route 138 étant la plus touchée par le bruit routier se situe entre La Malbaie et Clermont, alors que la section de la route 362 la plus touchée par le bruit routier se situe à proximité du port de Pointe-au-Pic.

La pratique de la motoneige est un sport ou une activité qui est très populaire dans la région. Plusieurs sentiers sont aménagés et entretenus, permettant ainsi aux adeptes de circuler sur l'ensemble du territoire, de façon indépendante à toute autre forme de circulation. Toutefois, en certains endroits, les motoneigistes ont à traverser les routes 138, 362 et 170 pour passer d'un sentier à un autre. Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, dix traverses « légales » (conformes) de motoneiges ont été répertoriées.

Tableau 16.3 Traverses de motoneiges

| Route | Repère physique | Nom du club |
|--------------------|---|---------------------------------|
| Chemin des Loisirs | 300 m à l'intersection du chemin de la Vallée | Les Aventuriers de Charlevoix |
| Route 138 | 420 m à l'ouest du passage à niveau / sortie ouest de la Coop. agricole | Les Aventuriers de Charlevoix |
| Chemin des Loisirs | 7,3 km au nord du rg Fraserville / sortie du chemin Donohue | Les Aventuriers de Charlevoix |
| Route 138 | 343 m à l'ouest de la rue Vermont, près du garage H.-P. Boulianne | Les Aventuriers de Charlevoix |
| Route 170 | 16,3 km à l'ouest de la route 138 / ancienne route 170 | Les Aventuriers de Charlevoix |
| Route 362 | 1,4 km à l'ouest de la rue Astrebel | Les Aventuriers de Charlevoix |
| Route 138 | 400 m à l'est du passage à niveau / entrée Est de B.M.R. | Les Aventuriers de Charlevoix |
| Route 138 | À 95 m du débarcadère de la traverse Baie-Ste-Catherine/Tadoussac | Club de motoneige du Fjord |
| Route 170 | 4,2 km à l'ouest de la route 138, près du numéro civique 406 | Club de motoneige du Fjord |
| Route 138 | 100 m à l'est de la rue Maisonneuve face au garage Marcel Tremblay | Club de motoneige Le Sapin d'or |

Source : MTQ, Centre de service La Malbaie, 2010

Deux tronçons du sentier Trans-Québec traversent le territoire de la MRC, soit le sentier #83, qui relie la région du Saguenay à la région de Charlevoix en passant par le secteur du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, et le sentier #3 qui permet aux motoneigistes de découvrir le secteur de l'arrière-pays, de la vallée de la rivière Malbaie jusqu'à la région côtière, en passant par la ZEC Lac-au-Sable, Port-au-Saumon, Saint-Siméon, la ZEC Buteux—Bas-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine. Avec la création du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie par le MDDEP, une partie du sentier #83 a été relocalisée en vertu de la politique de ce ministère à l'égard de la circulation des motoneiges dans les parcs nationaux (voir la carte *Équipements et infrastructures récréatifs* au chapitre 6).

On note aussi que l'utilisation des véhicules tout-terrain (VTT) s'avère très populaire et que les sentiers de motoneiges et les chemins forestiers font l'objet d'une circulation croissante de VTT. Les VTT sont autorisés dans les chemins publics à certaines conditions stipulées à la *Loi sur les véhicules hors route* et à ses règlements. Les amateurs de VTT aimeraient se doter d'un réseau de sentiers qui serait destiné spécifiquement aux VTT.

16.1.6 Voies cyclables

À la circulation motorisée (automobiles, camions et motoneiges) vient s'ajouter la circulation à bicyclette. Le premier schéma d'aménagement identifiait le tracé projeté d'une voie cyclable dans le secteur de la vallée de la rivière Malbaie. L'étude préalable à ce tracé était toutefois sommaire. En fait, à ce moment, l'idée d'implanter une voie cyclable sur le territoire était conceptuelle, voire embryonnaire. Dans le présent schéma, la MRC reprend l'idée et la développe davantage en cartographiant le tracé du réseau cyclable (page suivante). Déjà, une première phase de ce réseau a été réalisée sur le territoire de la Ville de La Malbaie, entre le port régional (mieux connu sous le nom de quai de Pointe-au-Pic) jusqu'au quai Casgrain

et dans la ville de Clermont : le parcours des Berges. Notons que la ville de La Malbaie a soumis au MTQ, un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux modes de transport alternatifs à l'automobile (PAGMTAA) pour la réalisation d'un tronçon cyclable qui reliera les villes de Clermont et de La Malbaie.

Carte 19 ***Tracé du circuit cyclable régional (2 plans)***

Cet intérêt qu'a la région à se doter d'un réseau cyclable s'inscrit dans le contexte où une augmentation du nombre d'utilisateurs de bicyclettes pour des déplacements utilitaires, mais surtout récréatifs ou sportifs, a été observée depuis quelques années. Puis, parallèlement à cette augmentation, on constate aussi, depuis quelques années, l'apparition de commerces de vente et/ou de réparation destinés aux cyclistes locaux et aux cyclistes de passage dans la région, désireux de découvrir à vélo les attraits de Charlevoix.

Depuis quelques années, le Club Vélo Charlevoix organise différentes sorties où les adeptes du vélo sont à même de découvrir différents circuits. Ceux-ci sont répertoriés et cartographiés dans une brochure produite par l'Association touristique régionale de Charlevoix, en collaboration avec le Club Vélo Charlevoix.

Enfin, la construction récente du chemin des Hautes-Gorges donnant accès au Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a été désigné voie partagée par le MTQ à partir du village de Saint-Aimé-des-Lacs jusqu'au bâtiment d'accueil du parc. Enfin, le tracé de la Route verte, inauguré en 2007, emprunte la route 138 entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine. Ce tronçon permet donc aux cyclistes de découvrir d'autres parties de la MRC.

16.1.7 Transport adapté aux personnes handicapées

La MRC de Charlevoix-Est est mandataire, depuis 1988, du service de transport adapté aux personnes handicapées qui a été implanté sur le territoire régional en octobre 1984. Pour l'application de ce service, la MRC reçoit une aide financière du ministère des Transports du Québec (75 % de l'enveloppe budgétaire). Six municipalités sont desservies par le transport adapté et près de 140 personnes handicapées en bénéficient moyennant un tarif de 2.00\$ pour l'aller et de 2.00\$ pour le retour. Chacune des six municipalités contribue financièrement (quote-part) à ce service, pour un total annuel de près de 18 000\$ (environ 20% de l'enveloppe budgétaire). Le reste de la contribution provient de la vente des billets aux usagers. En opération 52 semaines par année et 60 heures par semaine du lundi au samedi, ce service est opéré par contrat et compte un (1) minibus. Annuellement, près de 80 000 km sont parcourus d'un bout à l'autre du territoire. Un pont de transfert s'effectue par ailleurs le deuxième samedi de chaque mois à Saint-Hilarion (MRC de Charlevoix), en collaboration avec le Transport adapté de Charlevoix-Ouest.

Avec les années, une augmentation du nombre d'usagers a pu être remarquée. Cette augmentation peut entre autres s'expliquer par la désinstitutionnalisation des personnes handicapées intellectuelles du Centre hospitalier de Charlevoix (Baie-St-Paul) qui sont placées dans des foyers d'accueil et qui sont appelées à aller travailler à un point de service du Centre hospitalier, l'Atelier de la Baie, qui est situé à Baie-St-Paul. Elle peut aussi s'expliquer par le virage ambulatoire qui fait en sorte que les personnes restent moins longtemps à l'hôpital et doivent donc se déplacer pour des traitements ou autre chose (ex.: physiothérapie). D'autres raisons, comme le vieillissement de la population et la géographie particulière de la région (faible densité de la population répartie sur un vaste territoire) qui rend difficile la mise sur pied d'un transport en commun peuvent aussi expliquer l'augmentation du nombre d'usagers du transport adapté de Charlevoix-Est.

Il existe par ailleurs d'autres transporteurs adaptés qui sont associés aux clientèles du Centre de médecine de jour, à la Commission scolaire de Charlevoix, etc. Cependant, il n'existe aucun lien entre ces transporteurs, y compris le Transport adapté de Charlevoix-Est.

Au cours de l'année 2004, la table de concertation (MRC de Charlevoix-Est, Taxi-bus Charlevoix, CLD de Charlevoix-Est, CEGEP de Charlevoix, Association des personnes handicapées de Charlevoix, le MTQ, Taxi-fauteuil mobile enr., Ressources sociocommunitaires de Charlevoix-Est) pour un projet de transport collectif a procédé à une étude de faisabilité commerciale pour la mise en commun des ressources des divers genres de service de transport collectif soit le transport adapté, le transport scolaire, le transport interurbain et le transport par taxi. Ceci pourrait constituer une solution pour répondre aux besoins de la population. Elle viserait à adapter les services de transport en fonction des particularités du milieu pour les rendre disponibles à un plus grand nombre de personnes et à meilleur coût pour l'ensemble des intervenants.

Tableau 16.4 Augmentation du nombre d'usagers du Transport adapté

| | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | Variation 94/00 (%) |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------------------|
| Nombre de km | 56 551 | 72 617 | 82 370 | 74 856 | 75 851 | 73 074 | 71 391 | +20,79 |
| Personnes handicapées ambulatoires | 5 216 | 5 572 | 6 356 | 7 227 | 7 494 | 6 781 | 6 506 | +19,83 |
| Personnes handicapées en fauteuil roulant | 1 386 | 1 472 | 1 673 | 2 529 | 2 394 | 2 599 | 2 401 | +42,27 |
| Passagers réguliers | 4 109 | 4 561 | 4 995 | 5 101 | 5 302 | 4 919 | 4 905 | +16,23 |
| Passagers occasionnels | 2 575 | 2 559 | 3 145 | 4 687 | 4 596 | 4 518 | 4 064 | +36,64 |

Source : MRC de Charlevoix-Est, *Transport adapté*, 2001

16.1.8 Modes de transport collectif

TRANSPORT PAR TAXI

Pour ce qui est du transport par taxi, la MRC de Charlevoix-Est compte trois agglomérations de taxi. L'agglomération de taxi de Saint-Irénée a un quota de deux permis, mais aucun titulaire n'y œuvre. L'agglomération de taxi de Saint-Siméon (municipalités de Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine) a un quota de deux permis, mais un seul titulaire offre un service de transport par taxi régulier. Enfin, l'agglomération de La Malbaie qui couvre les villes de La Malbaie et de Clermont ainsi que les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts a un quota de 14 permis, mais on n'y retrouve que sept titulaires de permis de propriétaire de taxi régulier.

TRANSPORT COMMUNAUTAIRE

À l'été 2000, un nouveau service de transport a fait son apparition pour répondre au problème du manque de transport en commun dans la région. Il s'agit du taxi-bus qui se définit comme un service de transport collectif assuré par des voitures taxis à partir de points d'embarquement et vers des points de débarquement sur rues. Ce service s'appuie sur un système de demandes préalables des usagers par réservation téléphonique et compte quarante points d'embarquement et de débarquement.

Le territoire desservi par le service de taxi-bus comprend les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, Clermont, Saint-Irénée, Saint-Siméon et La Malbaie (secteurs Sainte-Agnès, Rivière-Malbaie, Cap-à-l'Aigle, Saint-Fidèle). Le service est offert à toute la population, mais les clientèles visées sont surtout les étudiants, les retraités et les utilisateurs de services communautaires. Entre le 11 décembre 2000 et le 31 mars 2001, le service taxi-bus a répondu à 94 % des demandes de transport et a effectué 1 005 transports.

TRANSPORT INTERURBAIN

Huit points de service de la compagnie de transport interurbain INTERCAR sont situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. On les retrouve dans les municipalités suivantes: Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon (2), La Malbaie (4) (secteurs Saint-Fidèle, Cap-à-l'Aigle, La Malbaie-Pointe-au-Pic et Sainte-Agnès) et Clermont. INTERCAR offre des départs tous les jours (3/jour) à destination de Québec et de Baie-Comeau.

TRANSPORT NOLISÉ

Avec l'implantation du Casino de Charlevoix en 1994, le transport nolisé a connu une hausse sur le territoire de la MRC. Plusieurs autocars sillonnent la région annuellement en provenance de partout au Québec.

L'industrie des croisières aux baleines est aussi un élément important pour expliquer la croissance du nombre d'autocars nolisés sur le territoire de la MRC.

16.1.9 Sécurité

SECTEURS D'ACCIDENTS

Le nombre de voies de dépassement ou de quatre voies est malheureusement inégale dans Charlevoix. En effet, les relevés que nous avons effectués en 2010 nous démontrent qu'entre le pont de ville de Beaupré et Baie-Saint-Paul, la chaussée à 2 voies représente 16,9 % des 55 km entre ces deux villes (83,1 % du kilométrage est constitué en 3 ou 4 voies) alors qu'entre Baie-Saint-Paul et Clermont c'est exactement l'inverse puisque la chaussée à 2 voies occupe 84,3 % du tronçon. Cette situation induit, tel qu'exposé précédemment, l'impatience du conducteur, l'incitant à prendre des risques. De plus, le phénomène de pelotons est amplifié par une carence de possibilités de dépassement sur une telle longueur. Ainsi, il importe de noter des problématiques sur le plan de la sécurité routière, selon le MTQ on recense 15 morts et 415 blessés sur les routes de Charlevoix entre 2006 et 2008.

De plus, la problématique de la 138 implique un manque d'efficacité de la circulation des biens et des personnes ainsi que l'atteinte à la notoriété d'excellence touristique de la région de Charlevoix-Est ce qui corollairement constitue un handicap économique par rapport à d'autres régions du Québec.

Le tableau suivant recense le nombre et le type d'accidents survenus sur le territoire de la MRC.

Tableau 16.5 Accidents sur la route 138 dans la MRC de Charlevoix-Est (2006-2008)

| Types d'accidents | Léger | Grave | Mortel | Total | |
|--|-------|-------|--------|----------------|-------|
| Nombre d'accidents | 115 | 8 | 8 | 130 | |
| Blessés Graves | 0 | 10 | 4 | 14 | |
| Blessés Légers | 159 | 7 | 5 | 173 | |
| Décès | 0 | 0 | 11 | 11 | |
| Caractéristiques selon les types d'accidents | | | | | |
| <u>Types de véhicules impliqués :</u> | Léger | Grave | Mortel | Total (nombre) | Total |

| | | | | | |
|--|-----|----|----|-----|------|
| | | | | 107 | (%) |
| Automobile | 82 | 13 | 12 | 41 | 63.4 |
| Camion lourd | 35 | 1 | 5 | 10 | 24.4 |
| Motocyclette | 9 | 1 | 0 | 4 | 6 |
| Bicyclette | 4 | 0 | 0 | 5 | 2.4 |
| Non précisé | 5 | 0 | 0 | 1 | 3 |
| Cyclomoteur | 1 | 0 | 0 | | 0.6 |
| <u>État de la surface:</u> | | | | | |
| Sèche | 70 | 6 | 4 | 80 | 61.1 |
| Mouillée | 21 | 2 | 4 | 27 | 20.6 |
| Enneigée | 15 | 0 | 0 | 15 | 11.5 |
| Glacée | 7 | 0 | 0 | 7 | 5.3 |
| Non précisée | 2 | 0 | 0 | 2 | 1.5 |
| <u>État de la chaussée :</u> | | | | | |
| En bon état | 109 | 7 | 8 | 124 | 94.7 |
| Réparation | 0 | 1 | 0 | 1 | 0.8 |
| Non précisée | 6 | 0 | 0 | 6 | 4.6 |
| <u>Premier facteur ayant causé l'accident</u> | | | | | |
| Fatigue, Sommeil, Inattention | 21 | 3 | 1 | 25 | 19.3 |
| Animaux | 3 | 1 | 0 | 4 | 3.1 |
| Vitesse, imprudence et dépassement dangereux | 26 | 0 | 4 | 30 | 23.3 |
| Pas cédé le passage | 22 | 2 | 0 | 24 | 18.6 |
| Alcool | 4 | 0 | 0 | 4 | 3.1 |
| Négligence du piéton/cycliste | 2 | 0 | 3 | 5 | 3.9 |
| Conditions météo/visibilité | 12 | 0 | 0 | 12 | 9.3 |
| Autres | 23 | 2 | 0 | 25 | 19.4 |

Source : Ministère des Transports du Québec, 2010

Un relevé des accidents, réalisé par le Service Inventaires et Plans du MTQ pour certains segments des routes 138 et 362 a révélé des secteurs plus à risque sur le territoire, ces secteurs correspondent aux secteurs prioritaires identifiés dans le présent schéma.

Tableau 16.6 Données d'accidents entre 1994 et 1999 pour certains segments des routes 138 et 362

| Tronçons | | | | Accidents entre 1994-1999 | | | | Total | Indice de gravité | | Taux d'accident | | Nbre acc/km | |
|----------|-----------|---------|-----------------------|---------------------------|----------------|----------------|------------------------------|-------|-------------------|-------|-----------------|-------|-------------|-------|
| Site* | Route | DJMA 96 | Longueur des sections | Mortel | Blessés graves | Blessés légers | Dommages matériels seulement | | 94-96 | 97-99 | 94-96 | 97-99 | 94-96 | 97-99 |
| 1 | Nationale | 5500 | 1,60 | 0 | 3 | 5 | 20 | 28 | 1,90 | 2,88 | 1,56 | 1,35 | 9,4 | 8,1 |
| 2 | Nationale | 5500 | 0,75 | 0 | 1 | 1 | 3 | 5 | 0,0 | 3,20 | 0,00 | 1,11 | 0,0 | 6,7 |
| 3 | Nationale | 3700 | 1,12 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 | 0,22 | 2,25 | 0,22 | 0,44 | 0,9 | 1,8 |
| 4 | Nationale | 3700 | 0,78 | 0 | 0 | 4 | 2 | 6 | 1,26 | 2,25 | 1,26 | 0,63 | 5,1 | 2,6 |
| 5 | Nationale | 3700 | 1,13 | 0 | 1 | 2 | 10 | 13 | 1,09 | 1,63 | 1,09 | 1,75 | 4,4 | 7,1 |
| 6 | Nationale | 4000 | 4,51 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,0 | 0,0 |
| 7 | Nationale | 2340 | 1,76 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0,00 | 1,00 | 0,00 | 0,22 | 5,5 | 0,6 |
| 8 | Nationale | 2270 | 2,00 | 0 | 3 | 7 | 20 | 30 | 1,91 | 2,74 | 2,21 | 3,82 | 1,8 | 9,5 |
| 9 | Régionale | 1470 | 0,55 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | 3,50 | 3,50 | 1,13 | 2,26 | 2,2 | 3,6 |
| 10 | Régionale | 1950 | 0,90 | 0 | 0 | 2 | 5 | 7 | 2,25 | 1,50 | 1,04 | 2,60 | | 5,6 |
| | | | | 0 | 8 | 26 | 62 | 96 | | | | | | |

Source : MTQ, Direction de Québec, Service Inventaire et Plan

* Ces sites correspondent aux secteurs prioritaires définis à la section précédente

SECTEURS PRIORITAIRES

Dix secteurs prioritaires ont été identifiés dans le corridor routier des routes 138 et 362. La détermination de ces secteurs a été initiée par la MRC, en concertation avec le ministère des Transports du Québec. Ces secteurs peuvent se définir comme étant des parties de routes où la géométrie, les courbes, la topographie et la visibilité des terrains riverains montrent des contraintes importantes à la localisation d'accès (entrées privées) supplémentaires et à l'établissement de bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, etc. Ils sont qualifiés comme étant prioritaires et il est urgent que le MTQ y intervienne et que la MRC et les municipalités planifient leur développement. Il s'agit des secteurs suivants :

Route 138 :

- 1. Saint-Aimé-des-Lacs, lots 223 à 242 (inclusivement), concession du ruisseau des Frênes
- 2. Clermont, du lot 249 au lot 250, rang du ruisseau des Frênes et du lot 661 au lot 658 (inclusivement), rang du ruisseau des Frênes
- 3. La Malbaie, du lot 368 au lot 351 (inclusivement), rang du Cap-à-l'Aigle
- 4. La Malbaie, du lot 331 au lot 324 (inclusivement), rang du Cap-à-l'Aigle
- 5. La Malbaie, du lot 313 au lot 306 (inclusivement), rang du Cap-à-l'Aigle
- 6. La Malbaie, du lot 276, rang du Cap-à-l'Aigle, au lot 51, 1er rang du Port-au-Saumon
- 7. Saint-Siméon, du lot 18 au lot 13, rang I sud-ouest

- 8. Baie-Sainte-Catherine, du lot 25 au lot 20, rang II
- 9. Baie-Sainte-Catherine, du lot F (entrée de la rue Notre-Dame de l'Espace), rang B au lot 8, rang B (au quai du traversier)
- 10. Baie-Sainte-Catherine, du lot 5-partie (ruisseau Sainte-Catherine) au lot F entrée de la rue Notre-Dame-de-l'Espace

Route 362 :

- Saint-Irénée, lots 100 à 106 (inclusivement), concession St-Thomas

Ces sites font l'objet d'une cartographie ainsi que de règles spécifiques à l'annexe cartographique ainsi qu'au chapitre 12 du document complémentaire.

SITES À RISQUE

Cinq sites particulièrement à risque ont été détectés par transport Québec, dans le cadre de la nouvelle politique sur la sécurité dans les transports lesquels vont faire l'objet d'une étude de sécurité détaillée pouvant mener à des correctifs jugés nécessaires. Cette détermination a été faite en considérant le nombre d'accidents survenus de 1997 à 1999.

Tableau 16.7 Sites à risque

| Route | Sites à risque d'accident | Municipalité | Nombre d'accidents |
|-------|--|--------------------|--------------------|
| 138 | Dans la courbe de la rivière aux Canards | Baie-Ste-Catherine | 11 |
| 138 | Juste avant la traverse | Baie-Ste-Catherine | 9 |
| 138 | À l'est du pont Leclerc | La Malbaie | 26 |
| 138 | Entre Clermont et La Malbaie | La Malbaie | 14 |
| 362 | Côte Taft | La Malbaie | 11 |

CÔTES À RISQUE

Vingt des vingt-trois côtes les plus à risque retenues lors de l'exercice d'identification réalisé pour l'ensemble de la direction territoriale de Québec, suite à la tragédie des Éboulements, sont situés dans la région de Charlevoix. De ce nombre, six sont sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Les critères suivants ont servi à l'évaluation des côtes: sécurité (accidents), échauffement des freins, géométrie, circulation et points durs.

Tableau 16.8 Côtes à risque, en ordre décroissant de risque

| Côte | Municipalité | Route |
|-------------------------|---------------|--------------------|
| Anse-au-Sac et Balcer | Saint-Irénée | 362 |
| Du Village Saint-Irénée | Saint-Irénée | 362 |
| Bellevue | La Malbaie | 362 |
| Cabot-Rivière-Malbaie | La Malbaie | 138 |
| Fraserville | La Malbaie | Chemin des Loisirs |
| Du Calvaire (Jéhovah) | Clermont | 138 |
| Des Jalins | Cap-à-l'aigle | 138 |
| Port-au-Saumon | La Malbaie | 138 |
| Des Bretons | La Malbaie | 138 |
| De la Rivière Noire | Saint-Siméon | 138 |

| | | |
|--|-----------------------|-----------------|
| Mange-Lard | Saint-Siméon | 138 |
| Baie-des-Rochers | Saint-Siméon | 138 |
| Du Traversier | Baie-Sainte-Catherine | 138 |
| Du Festival (traversier de Saint-Siméon) | Saint-Siméon | Rue du Festival |

Source : MTQ, Direction de Québec, Service des inventaires et du Plan, 2001

ARRÊTS D'AUTOBUS (TRANSPORT SCOLAIRE)

Plus de 2 000 élèves sont transportés sur les routes 138 et 362 tous les jours. Ils montent ou descendent de l'autobus dans des secteurs où le débit de circulation et la vitesse s'avèrent importants. De ceux-là, environ 9 % se produisent dans des secteurs identifiés comme prioritaires.

16.1.9 Urbanisation aux abords des routes

GESTION DES ACCÈS

En raison du développement linéaire de l'urbanisation qui a été longtemps privilégié, particulièrement le long des routes 138 et 362, les accès se font très nombreux. Ceci a pour effet d'occasionner plusieurs problèmes de circulation (accidents, ralentissements, etc.). En périphérie, on remarque une prolifération des entrées aux lots riverains. Ces entrées créent des points d'interférence et perturbent le flot de la circulation. Les constructions résidentielles, commerciales et industrielles qui se sont implantées aux abords de l'emprise des axes routiers principaux sont dotées d'entrées privées et de stationnements souvent mal définis par rapport à la route. La circulation locale qui accède ou qui sort de ces entrées entre en conflit avec la circulation de transit. Certains milieux urbains (traversée d'agglomération, périmètre urbain) s'avèrent problématiques. À ce titre, nous relevons les secteurs suivants :

- 1) du pont Leclerc jusqu'au centre administratif de la Commission scolaire de Charlevoix à La Malbaie;
- 2) le secteur même du pont Leclerc (à l'approche du pont, direction Est),
- 3) la traversée de l'agglomération de Clermont;
- 4) la traversée de l'agglomération de Saint-Siméon.



Tableau 16.9 Nombre d'accès sur les routes 138 et 362

| Tronçon | Distance (km) | Débit (véhicules) | Nombre de voies | Accès résidentiels | Accès commerciaux | Autres accès | Total des accès |
|------------------|---------------|-------------------|-----------------|--------------------|-------------------|--------------|-----------------|
| Route 138 | | | | | | | |
| 1 | 11,46 | 3 480 | 2 | 44 | 5 | 25 | 74 |
| 2 | 3,88 | 6 180 | 2 | 20 | 9 | 19 | 48 |

| | | | | | | | |
|--------------------|--------------|----------|---------------------------------|------------|------------|------------|--------------|
| 3 | 6,95 | 8 930 | 4 | 100 | 156 | 4 | 260 |
| 4 | 9,03 | 7 180 | 2 | 204 | 20 | 24 | 248 |
| 5 | 17,57 | 3 650 | 2 | 65 | 8 | 6 | 79 |
| 6 | 7,13 | 3 640 | 2 | 87 | 21 | 9 | 117 |
| 7 | 37,18 | 3 650 | 2 | 174 | 14 | 37 | 225 |
| TOTAL | 93,23 | - | - | 694 | 233 | 124 | 1 051 |
| Route 362 | | | | | | | |
| 8 | 20,09 | 1 640 | 2: 16,45 km 4: 3,64 km | 145 | 26 | 13 | 184 |
| Route 170 | | | | | | | |
| 9 | 37,30 | 1 180 | 2 | 131 | 9 | 5 | 145 |
| GRAND TOTAL | | | | 970 | 268 | 142 | 1 380 |

Source : MRC Charlevoix-Est-

INTERSECTIONS

La forme de plusieurs intersections sur le territoire pose un problème de sécurité. Certaines sont à angle de 90° par rapport aux axes principaux (route 138 et 362) alors que d'autres forment des angles en « Y ». Ces dernières ne favorisent pas le ralentissement des véhicules qui empruntent la rue ou la route voulue. Dans la plupart des cas, la visibilité à ces intersections est limitée.

Tableau 16.10 Intersections problématiques

| MUNICIPALITÉ | INTERSECTION AVEC LA ROUTE 138 | PROJET DU MTQ |
|-----------------------|-------------------------------------|---|
| La Malbaie | Rang du ruisseau des frênes | Réaménagement complet de l'intersection |
| Sainte-Agnès | Route de l'Église | Amélioration de la visibilité et prolongation de la voie lente, direction Est |
| Cap-à-l'Aigle | Boulevard du Cap | Aménagement d'une voie commune des accès existants, côté nord du lot 69 au lot 90 rang du Cap-à-l'Aigle |
| Saint-Fidèle | Est de la Côte des Jalins | Réaménagement partiel de l'intersection |
| | Intersection à l'Est du village | Fermeture de l'entrée est du village et aménagement d'une virée |
| | Bas de l'Anse | Aucun projet |
| Saint-Siméon | Rue de l'Aqueduc | Correctifs mineurs à l'intersection |
| Baie-Sainte-Catherine | Rue Leclerc | Réaménagement de l'intersection |
| Baie-Sainte-Catherine | Intersection du quai des croisières | Réaménagement prévu |

| MUNICIPALITÉ | INTERSECTION AVEC LA ROUTE 362 | |
|--------------|--------------------------------|---|
| La Malbaie | Boulevard des Falaises | Réaménagement partiel de l'intersection |
| Saint-Irénée | Ruisseau Jureux | Correctifs mineurs à l'intersection |

ENCADREMENT VISUEL

Enfin, une autre source de préoccupation pour la MRC concerne l'encadrement visuel aux abords des routes 138, 362 et 170. Dans les milieux urbanisés, le paysage riverain de ces routes présente parfois une allure désordonnée et négligée. L'entreposage extérieur, l'affichage abondant, des stationnements non aménagés et une mauvaise intégration architecturale de certains bâtiments altèrent la qualité de l'encadrement visuel des corridors routiers.

Certaines parties de corridors routiers donnent un accès visuel à des sites dégradés tels que des sablières, des cours de matériaux et d'équipements hétéroclites. Le tronçon urbanisé de Clermont jusqu'à

La Malbaie prend la forme d'un boulevard urbain où l'affichage, l'entreposage extérieur, les banderoles et autres se multiplient, altérant considérablement la qualité visuelle de ce secteur.

Carte 20 **Voies d'accès et services d'éducation**

En milieu rural, certains procèdent au remblayage de leur terrain jusqu'au niveau de la route, laissant des espaces vacants non aménagés. Le développement de sites touristiques amène souvent, d'autre part, une banalisation du paysage par un affichage surabondant et de grande superficie. Le secteur du quai de Baie-Sainte-Catherine, avec ses publicités pour les croisières aux baleines, en est un bel exemple. Un affichage inesthétique et abondant entraîne souvent une complexité visuelle pouvant provoquer une confusion où l'automobiliste éprouve des difficultés à se repérer et à s'orienter. Ces situations peuvent affecter, dans certains cas, la sécurité du conducteur et des passagers, en plus de donner une mauvaise image du territoire de la MRC.

PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

En ce qui a trait aux constructions et réfections des infrastructures routières prévues dans la planification du MTQ sur le territoire, notons que la Direction territoriale de Québec prévoit entre autres plusieurs travaux de construction et d'entretien de la route 138. Le tableau suivant fait état des projets planifiés par le MTQ.

Tableau 16.11 Projets planifiés par le MTQ au cours des cinq prochaines années

| PROJETS | COÛTS |
|---|-------------|
| Route 362, St-Irénée Réparation de pont, rivière Jean-Noël | 440 000\$ |
| Route 138, La Malbaie (secteur Sainte-Agnès), Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs Reconstruction de route, ajout de voie auxiliaire, côte des Témoins de Jéhovah | 9 355 000\$ |
| Chemin des Loisirs, La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) Reconstruction de pont, rivière Lac Gravel | 300 000\$ |
| Route 138, La Malbaie (secteur Sainte-Agnès) Réaménagement d'intersection, chemin du Ruisseau-des-Frênes | 570 000\$ |
| Route 362, Saint-Irénée Réaménagement de la traversée d'agglomération | 2 025 000\$ |
| Route 138, La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) Ajout d'une voie auxiliaire du pont de La Malbaie jusqu'à la halte routière | 1 400 000\$ |
| Route 138, La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) Réparation de pont, rivière à la Loutre | 200 000\$ |

Source : MTQ, Direction de Québec

16.1.10 Voies de circulation constituant des contraintes à l'occupation du sol

La MRC détermine la route 138 comme constituant une contrainte majeure à l'occupation du sol à proximité. En effet, pour son débit journalier élevé, la présence de camions lourds et son niveau de desserte d'intérêt national, la route 138 induit des contraintes majeures pour la santé et le bien être des résidents riverains, actuels et futurs. Ainsi des normes spécifiques à son corridor routier sont établies au chapitre 12 du document complémentaire.

En ce qui concerne les routes 362 et 170, bien que constituant certaines contraintes à l'occupation du sol à leurs abords, la MRC ne détermine pas ces contraintes comme majeures. Toutefois, des normes sont également appliquées au chapitre 12 du document complémentaire.

16.2 TRANSPORT FERROVIAIRE

16.2.1 Infrastructures ferroviaires

La MRC de Charlevoix-Est compte un chemin de fer faisant partie du tronçon Murray Bay. Ce tronçon, qui relie la ville de Clermont à la gare de triage de Limoilou, parcourt une distance totale de 147 km le long de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent. Les points de vue qu'il offre sont uniques et exceptionnels et ce, tout au long du trajet. Il fait partie du réseau de base qui a été établi par le ministère des Transports du Québec. La ligne ferroviaire Murray Bay est la propriété du Groupe le Massif qui l'a acquise de la Société des chemins de fer du Québec (SCFQ) en 2009.

La partie du tronçon Murray Bay qui couvre le territoire de la MRC traverse quatre municipalités, vingt-quatre passages à niveau, trois ponts et une voie d'évitement. Elle s'étend par ailleurs sur une distance de 24 km. Signalons également que sa proximité au fleuve St-Laurent l'expose aux vagues, aux fortes marées et aux mouvements de glace, qui sont susceptibles de dégrader les infrastructures et les rails. Pour ce qui est de l'état de la voie ferrée, notons que compte tenu de la dégradation de certaines de ses sections, les trains y circulent à 30 milles à l'heure (vitesse maximale), 10 milles à l'heure en milieu urbain et 5 milles à l'heure lorsqu'ils traversent des ponts. Deux déraillements ont eu lieu durant le printemps 1993 à La Malbaie. L'ampleur de la dégradation de la ligne Murray Bay est importante et des travaux d'entretien auront court à partir de l'été 2010.

16.2.2 Usages aux abords de la voie ferrée

Les usages aux abords de la voie ferrée sont de différents ordres. Le tableau suivant montre la répartition de ces usages. On observe que ce sont les usages résidentiels et commerciaux qui prévalent le long de la voie ferrée, avec un pourcentage de près de 50 %. Selon l'horaire de circulation du train de la Société des chemins de fer du Québec, il est à prévoir certains conflits entre l'infrastructure ferroviaire et les propriétaires des bâtiments résidentiels situés aux abords de celle-ci en raison du bruit et des vibrations occasionnées par le passage du train.

Tableau 16.12 Usages aux abords de la voie ferrée

| | LONGUEUR DE LA VOIE | USAGES | POURCENTAGE |
|--------------|---------------------|-----------------------------|-------------|
| | 11,33 km | Résidentiels et commerciaux | 48% |
| | 2,95 km | Commerciaux | 13% |
| | 3 km | Industriels | 13% |
| | 1,46 km | Récréatifs | 6% |
| | 0,8 km | Agricoles | 3% |
| | 3,85 km | Forestiers | 17% |
| Total | 23,39 km | | 100% |

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement

16.2.3 Utilisateurs et achalandage

Le principal client de la voie ferrée, à partir de Clermont, est la compagnie Abitibi-Bowater. On estime que 25 % du trafic de la voie ferrée est généré par cette compagnie. Cette dernière utilise la voie pour le transport du papier journal et la réception de copeaux. Les autres clients sont BICC (Clermont), Uniforêt (Port-Cartier), Kruger (Ragueneau, Forestville, St-Paul-du-Nord), Boisaco (Sacré-Cœur) et Produits forestiers Abitibi Consolidated (Château-Richer, Petit-Saguenay).

La voie ferrée a déjà aussi été utilisée par un train touristique reliant Québec à La Malbaie, dans le secteur du Port de Pointe-au-Pic. Ce train était en service en saison estivale. Depuis 1996, l'opération du train touristique a été abandonnée. Toutefois, des investisseurs privés se sont manifestés dernièrement pour opérer à nouveau un train touristique, qui relierait Québec à La Malbaie. Il y a un projet actuellement pour faire du chemin de fer une ligne touristique reliant Québec à Charlevoix en passant par la Côte-de-Beaupré et le massif de Petite-Rivière-Saint-François.

En 1996, la Société des chemins de fer du Québec a aménagé, dans le parc industriel de Clermont, une importante cour de transbordement pour le bois d'œuvre. Cette cour est la plus grosse cour de transbordement de bois d'œuvre au Canada. Cet équipement intermodal est utilisé en quasi-totalité par des entreprises de transformation de la Côte-Nord qui, avant l'ouverture de ce centre, devaient transporter leur bois d'œuvre par fardier et utiliser la route 138 pour rejoindre Québec, Montréal, l'Ontario et les États-Unis. En 2000, ce passage du camion au train a permis d'éliminer l'équivalent de 10 000 fardières, pleins ou vides. Tenant compte de la voie ferrée on estime qu'il pourrait se transporter dix fois plus de wagons qu'actuellement. C'est donc une infrastructure régionale sous-utilisée.

16.3 TRANSPORT MARITIME

16.3.1 Infrastructures maritimes

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, le transport maritime se caractérise par la présence de dix quais dont six sont sous la juridiction du gouvernement fédéral, trois sous la juridiction des municipalités et un appartenant à la Société des traversiers du Québec.

Tableau 16.13 Juridiction des infrastructures maritimes du littoral

| QUAI | FONCTION | JURIDICTION |
|---|----------------------------|---|
| Quai de l'Anse au Portage (Baie-Sainte-Catherine) | Traversier | Société des Traversiers du Québec (STQ) |
| Quai de Baie-Sainte-Catherine (dans la baie) | Croisières d'excursion | Fédérale (Parc marin Saguenay-St-Laurent) |
| Quai de la traverse Saint-Siméon-Rivière-du-Loup | Traversier | Société des Traversiers du Québec (STQ) |
| Quai de la baie des Rochers | Récréative | Municipale |
| Quai de Port-au-Persil | Excédentaire | Fédérale (Pêche et Océans) |
| Quai de Cap-à-l'Aigle | Récréative | Fédérale (Havres et ports Canada) |
| Quai Casgrain | Récréative | Municipale |
| Port régional de Pointe-au-Pic | Industrielle et récréative | Fédérale (Transports Canada) |
| Quai de Saint-Irénée | Récréative | Municipale |

Source : MTQ, Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire (DTMAF), 2010

* La Société des traversiers du Québec est gestionnaire du site en vertu d'une entente avec Transports Québec.

L'état de ces infrastructures maritimes varie d'un endroit à l'autre. Quelques-unes ont été rénovées (les deux quais de Baie-Sainte-Catherine ainsi que la gare en 1999, deux des trois quais de Saint-Siméon (celui de Baie-des-Rochers et celui du traversier), le quai Casgrain à La Malbaie, le quai de Saint-Irénée, le quai de Pointe-au-Pic) alors que d'autres présentent des signes de dégradation avancée (le quai de Port-au-Persil à Saint-Siméon, le quai de Cap-à-l'Aigle). Dans le cas du quai de Cap-à-l'Aigle, Travaux publics Canada a déjà proposé à la municipalité de procéder à son enrochement. L'état des voies d'accès et/ou de l'accueil à ces quais varie lui aussi d'un endroit à l'autre. Dans plusieurs cas, les accès sont inadéquats. Il en va de même pour les aires de stationnement, la signalisation et les aménagements d'accueil et de découverte du milieu.

Dans le cadre de sa Politique maritime nationale, le gouvernement fédéral souhaite céder aux milieux régionaux (municipalités, utilisateurs, etc.), moyennant une compensation financière, les quais et les ports qui appartiennent à Transports Canada. À cet égard, trois infrastructures étaient visées par cette politique sur le territoire de la MRC, dont une qui a par la suite été déclarée comme étant excédentaire. Quant aux quais de Pointe-au-Pic et de Cap-à-l'Aigle, les discussions se poursuivent actuellement entre le potentiel acquéreur, la Société de gestion des infrastructures de transport de Charlevoix (SOGIT) et Transports Canada.

16.3.2 Différentes fonctions des quais

Les autres quais ont diverses fonctions. Le quai de Port-au-Saumon à La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) qui a été jugé excédentaire, sert aux visiteurs du Centre écologique Port-au-Saumon pour la découverte du fleuve. Les quais de Baie-Sainte-Catherine (quai de l'Anse au Portage, aux abords de la rivière Saguenay) et de Saint-Siméon (celui de la traverse) en ont une de lien interrégional. Ils sont le point de départ de traversiers et assurent respectivement le lien entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac et entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup. L'autre quai de Baie-Sainte-Catherine (dans la baie) a, quant à lui, une fonction récréotouristique fort importante. Il sert de point de départ à des croisières d'observation des mammifères marins et autres attraits du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Ce quai, par un achalandage estival important, génère une zone d'interférence considérable à la circulation de transit sur la route 138.

Pour leur part, les quais de Saint-Siméon (celui de Baie-des-Rochers), de La Malbaie (quai Casgrain) et de Saint-Irénée ont une fonction récréative. Le quai de Saint-Siméon constitue, avec le secteur environnant, un point d'observation privilégié du Parc marin, le second (le quai Casgrain) a été transformé en halte routière et en parc municipal alors celui de Saint-Irénée sert entre autres de halte pour la population locale. On y pêche à la ligne. L'autre quai de Saint-Siméon (quai de Port-au-Persil) a été jugé excédentaire et est barricadé parce qu'il peut représenter un danger pour quiconque s'y aventurerait. Il est cependant considéré comme étant lui aussi un point d'observation (appelé « pôle de découverte ») privilégié sur le Parc marin du Saguenay-St-Laurent et pourrait servir comme mise à l'eau pour les kayakistes.

Enfin, le quai de Cap-à-l'Aigle à La Malbaie (secteur Cap-à-l'Aigle) a une fonction récréative. Il est fréquenté par les promeneurs et pêcheurs amateurs. Une capitainerie offre divers services aux utilisateurs d'une marina de 55 emplacements située à proximité.

PORT DE POINTE-AU-PIC

Le port de Pointe-au-Pic est le premier port commercial à l'est du port de Québec. Il est facilement accessible par voie ferroviaire et terrestre et il est relié entre autres au parc industriel de Clermont. Cette infrastructure est accessible 12 mois par année, l'eau y étant libre de glace en tout temps. L'amplitude moyenne de la marée est de 6.4 mètres. Le poste d'amarrage est de 120 mètres et est disponible pour les navires commerciaux. Ce poste offre également un espace de manœuvre de 16 mètres. La profondeur est 7.9 mètres avec une capacité portante de l'aire de chargement de 50 kPa.

Au niveau de la capacité d'entreposage, les entrepôts et installations sur le quai offrent 5 200 mètres carrés en surface, soit 31 200 mètres cubes en volume à l'intérieur de l'entrepôt et 5 000 mètres carrés sur le quai. Force est de constater toutefois que les installations portuaires et le terrain sur lequel se trouvent ces infrastructures n'offrent que très peu de possibilités d'expansion. En effet, aucun agrandissement terrestre n'est possible, ce qui constitue un problème pour l'avenir du port.

Selon Statistique Canada, en 2009, 22 navires quittaient le port de Pointe-au-Pic, avec 98 778 tonnes métriques de marchandise diverses, tandis qu'en 2008, 94 308 tonnes métriques étaient transbordées sur 20 navires. En 2007, 121 239 tonnes métriques ont transité par le port de Pointe-au-Pic, ce qui représente une augmentation de 43 % par rapport à l'année 2006. Actuellement, le seul utilisateur commercial du quai est l'usine Abitibi-Bowater de Clermont. Le port de Pointe-au-Pic dessert les marchés nationaux et étrangers en tant que point de transbordement de papier.

Durant l'été 1997, des travaux de réfection du mur est du quai ont été réalisés de même que l'aménagement d'un brise-lame pour permettre d'accueillir les bateaux d'excursion et de croisière et mettre un terminal portuaire à la disposition des plaisanciers. Le secteur de la rue du quai a aussi été réaménagé. Dans le cadre du processus de transfert du quai de Pointe-au-Pic par le gouvernement fédéral à la Société de gestion des infrastructures de transport de Charlevoix (SOGIT), le Manoir Richelieu, Loto-Québec, Développement économique Canada et la Ville de La Malbaie ont procédé au réaménagement du secteur du port (réaménagement de la face est du quai, des façades des maisons de la rue du Quai, construction d'un brise-lame et de divers mobiliers urbains). Un montant de 5 000 000\$ a été investi dans le secteur du quai en 1997 et 1998.

Le port de Pointe-au-Pic présente un potentiel touristique et récréatif pour les navires de croisière ou de plaisance, attiré par les sites enchanteurs du Manoir Richelieu et par le Casino de Charlevoix. Ce nouveau complexe constitue la principale porte d'entrée nautique du réseau de plaisance de l'estuaire du St-Laurent et du Parc marin du Saguenay-St-Laurent. Les principaux croisiéristes qui utilisent le port de Pointe-au-Pic dans le cadre de leurs activités sont la Famille Dufour, Croisières AML, Croisières Charlevoix, A.C. Caribbean line et M.S. Jacques Cartiers. Le port de Pointe-au-Pic constitue une infrastructure régionale importante et un facteur de localisation industrielle essentiel afin d'assurer le développement et le maintien des activités industrielles et commerciales de la région.

16.3.3 Traversiers

TRAVERSE BAIE-SAINTE-CATHERINE--TADOUSSAC

En raison de l'achalandage croissant de la circulation transitaire et touristique sur la route 138, le temps d'attente a connu une augmentation et a généré des problèmes importants au cours des dernières années. La Société des traversiers du Québec a apporté des solutions (ajout et allongement de bateaux). Cela a eu pour effet d'améliorer la situation. Toutefois, avec notamment le développement du transport par camion, le développement de la Côte-Nord, le projet hydroélectrique de La Romaine et du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, le problème risque de s'amplifier dans les années à venir.

TRAVERSE SAINT-SIMÉON--RIVIÈRE-DU-LOUP

La traverse de Saint-Siméon--Rivière-du-Loup connaît des difficultés reliées à la nouvelle Politique maritime nationale et au fait que le quai de Rivière-du-Loup est dans un état de dégradation avancé par rapport à celui de Saint-Siméon qui a été rénové en 1998. Avec le temps, cela pourrait provoquer un changement de destination et un achalandage moindre qui risqueraient d'avoir des conséquences néfastes sur l'économie touristique de Charlevoix-Est. De plus, d'autres traversiers inter-rives saisonniers (Escoumins—Trois-Pistoles, Forestville—Rimouski) entrent en compétition avec celui du lien Saint-Siméon--Rivière-du-Loup. Malgré des investissements importants (construction d'une gare et d'une aire de stationnement) effectués au cours des dernières années et malgré le projet de réaménagement du quai de la traverse à Rivière-du-Loup, rien ne nous indique qu'une priorité est accordée à la traverse Saint-Siméon--Rivière-du-Loup par rapport aux autres

traverses. En ayant une telle garantie, la traverse de Saint-Siméon--Rivière-du-Loup pourrait développer son service sur une base annuelle.

16.3.4 Projet de pont sur le fjord du Saguenay

À la demande et sous les pressions de nombreux organismes socioéconomiques de la Côte-Nord, le ministère des Transports du Québec a déposé en décembre 1999 une étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac. L'étude vise à déterminer les interventions futures requises pour maintenir, sur un horizon de 20 ans, un lien routier efficace entre les régions de la Côte-Nord et de Québec dans l'axe de la traverse de Baie-Sainte-Catherine/Tadoussac. Cette analyse a permis de préciser la problématique de la Traverse et de définir des objectifs d'intervention spécifiques. Trois solutions ont été dégagées, soient: l'amélioration de l'offre à la traverse, l'aménagement d'un pont et la gestion de la demande et l'utilisation plus grande des traverses sur le St-Laurent. Ces solutions ont été analysées des points de vue technique, financier et environnemental. Cette analyse a permis de dégager trois scénarios d'intervention qui ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie, d'une analyse multicritères et d'une analyse avantages/coûts. Cette évaluation a permis d'élaborer et de recommander un plan d'action.

En résumé, la construction d'un pont sur la rivière Saguenay aura des impacts prévisibles :

- 1) sur l'emploi et l'économie locale;
- 2) la déstructuration du village et de la zone agricole de Baie-Sainte-Catherine;
- 3) sur les paysages naturels uniques à l'embouchure du fjord et sur les différentes ressources du Parc marin du Saguenay-St-Laurent.

De plus, la présence d'un pont pourrait augmenter l'achalandage et la vitesse du camionnage lourd sur la route 138 et avoir pour conséquence directe l'abandon de tous les efforts et projets visant l'intermodalité (rail, bateau) pourtant encouragée par le ministère des Transports et inscrite à titre de priorité dans le plan de transport de Charlevoix réalisé par le MTQ. La construction d'un pont réduirait à néant les récents investissements et efforts effectués par la Société des Traversiers du Québec pour améliorer le service du traversier (réf. : Plan stratégique Société des traversiers du Québec, p.16).

Sur le plan financier, l'étude stipule que « l'ensemble des solutions de pont engendre des coûts de beaucoup supérieurs à ceux d'une amélioration de la traverse » (réf. : Plan stratégique Société des traversiers du Québec, p. 223). Enfin, « sur la base de l'analyse avantage-coûts et dans le contexte actuel, le projet de pont ne serait alors pas souhaitable du point de vue du bien-être collectif » (réf. : Plan stratégique Société des traversiers du Québec, p. 339).

Bien que l'étude d'opportunité de décembre 1999 ne soit pas vraiment concluante pour la construction d'un pont, le gouvernement a annoncé le 25 septembre 2001 une étude d'impact sur l'environnement d'un budget de 2 millions de dollars. L'objectif principal du mandat d'étude est d'analyser la faisabilité technique, économique et environnementale de plusieurs variantes de tracés pour l'aménagement du pont. Cette étude a été rendue publique au mois d'août 2009. Il s'agirait d'un projet de près de 900 millions de \$ qui comprendrait une structure de quatre voies d'une longueur totale de deux kilomètres, ce qui en ferait le plus long pont suspendu en Amérique du Nord, et le cinquième au monde. Le projet comprend aussi l'aménagement de

routes d'approche à deux voies. L'analyse avantages-coûts arrive à un écart négatif de 89 millions de \$. Le gouvernement devrait décider de la suite des choses prochainement.

En octobre 2009 la MRC a adopté la résolution # 09-10-40 appuyant la construction du pont.

16.4 TRANSPORT AÉRIEN

16.4.1 Infrastructures aériennes

La MRC de Charlevoix-Est est desservie par un aéroport d'envergure régionale : l'Aéroport de Charlevoix. Il est situé à Saint-Irénée, à environ dix kilomètres de La Malbaie. Il occupe une superficie de 103 hectares, propriétés de la MRC de Charlevoix-Est depuis 1997 suite à la cession par Transport Canada dans le cadre de la Politique nationale des aéroports. Suite à d'importants travaux réalisés en 2003-2004 au coût de 7 millions de dollars, la piste, les aires de stationnement et de circulation des aéronefs ainsi que l'aérogare ont été complètement réaménagées. L'aérogare a une superficie de 160 mètres carrés, une salle d'attente, un comptoir administratif, des toilettes publiques, un local pour les pilotes et pour la SOPFEU, une cuisine, une salle de conférence, une aire d'embarquement ainsi qu'un entrepôt.

L'aéroport, classé par Transports Canada comme étant de catégorie locale-commerciale et de sous catégorie III, ne compte par ailleurs qu'une seule piste. Cette dernière est pavée et s'étend sur 1 371 mètres de long par 45 mètres de large. Elle est équipée d'un système d'éclairage et de balisage lumineux (feux de bord de piste, feux de seuil et d'extrémité, feux d'approche). L'aire de trafic offre une superficie de 8 050 mètres carrés. Des équipements d'approche visuelle (ARCAL, PAPI, ODALS) et d'approche (non précision) NDB, VOR GPS et météorologiques (PATWAS) permettent aux pilotes un atterrissage des plus sécuritaire pour ce type d'aéroport. L'approvisionnement en carburant pour les aéronefs est disponible.

L'accès principal à l'aéroport est une route asphaltée de 0.5 km qui donne sur le rang Sainte-Madeleine. Pour se rendre au Casino ou au centre-ville de La Malbaie, le voyageur qui quitte l'aéroport peut choisir entre deux directions différentes :

- 1) le chemin du rang Sainte-Madeleine en direction de la rivière Mailloux;
- 2) le chemin du rang Sainte-Madeleine, en direction du rang Saint-Pierre et de la route 362.

16.4.2 Zonage aéroportuaire

La totalité des terrains environnants de l'aéroport est zonée agricole et certaines incompatibilités d'utilisation sont à prévoir, car aucun zonage aéroportuaire n'existe dans le voisinage de cet équipement régional.

16.4.3 Péril aviaire

Tous les types d'oiseaux peuvent constituer un danger pour les aéronefs et causer des dommages structuraux ou une perte de puissance des moteurs. Le péril aviaire est maximal sur les aéroports et dans leur voisinage car c'est à proximité du sol que les oiseaux volent et où la circulation aérienne est la plus dense. Pour bien des espèces d'oiseaux, les aéroports sont particulièrement attrayants parce que c'est là qu'elles trouvent de grands espaces dégagés, des terrains gazonnés, des lieux de nidification et de repos d'où il est facile d'obtenir de la nourriture et de l'eau.

L'Aéroport de Charlevoix n'y échappe pas. Il est donc important de trouver des solutions permettant de réduire l'attrait naturel que l'aéroport représente pour les oiseaux.

16.4.4 Utilisateurs et achalandage

Utilisé comme point de ravitaillement par plusieurs compagnies d'hélicoptères et de petits avions en transit entre Québec et la Côte-Nord et comme aéroport de décollage puisqu'il jouit d'un microclimat, l'Aéroport de Charlevoix est utilisé par plusieurs compagnies privées (Abitibi-Bowater, BICC, Power Corporation) et publiques (Sûreté du Québec, Hydro-Québec, MDDEP, MRNFP, etc.) ainsi que par le gouvernement fédéral. L'aéroport est également fréquenté par des Américains ayant des résidences d'été dans la région, par des compagnies faisant du nolisement, par des touristes, par les Forces armées canadiennes (Hercule C-130, hélicoptères pour entraînement) et est utilisé lors de feux de forêt et pour des transferts médicaux. À l'été 1996 par exemple, lors des inondations qui ont surtout affecté le Saguenay-Lac-St-Jean, l'Aéroport de Charlevoix a été d'une grande utilité. C'est en effet à partir de l'aéroport que l'on acheminait du matériel de toutes sortes au Saguenay (câbles pour Bell Canada, etc.). Même chose lors des feux de forêt de 1991.

Dans les années 80, pas moins de 2 500 à 5 500 mouvements d'aéronefs par année ont été enregistrés à l'aéroport. Ces mouvements ont connu leur apogée au début des années 80 avec 5 611 mouvements en 1980 et 5 095 en 1981. Puis, jusqu'en 1986, ils ont connu une régression presque constante. Une légère remontée a été observée en 1987, mais les quelques années suivantes ont été marquées par des baisses. De 1994 à 1995, le nombre de vols (locaux et itinérants) a chuté de 7 % pour ensuite augmenter de 25 % en 1996. Cette augmentation s'explique par l'établissement, cette année-là, d'une liaison aérienne Saint-Irénée/Montréal (sept vols aller-retour par semaine). De 1996 à 1998, le nombre de mouvements a chuté de 31 %. Depuis 1998, les mouvements enregistrés à l'Aéroport de Charlevoix sont en hausse de 55 %.

La plupart des mouvements sont de l'extérieur (plusieurs jets d'affaires et vols nolisés). Ce sont des mouvements à fortes retombées économiques (la durée de séjour dans les auberges ou autres est en moyenne de 3 jours) contrairement à d'autres aéroports où l'on retrouve une majorité de mouvements locaux. De plus en plus de mouvements sont reliés à des jets privés. Le trafic local est actuellement généré dans sa quasi-totalité par trois aéronefs légers de type monomoteur dont les propriétaires habitent dans la région.

Tableau 16.14 Évolution du trafic local et itinérant de 1994 à 2000 à l'Aéroport de Charlevoix

| Année | Locaux | Itinérant | Total* | Écart annuel % | |
|---------|------------|-------------|-------------|----------------|------------------|
| | | | | Charlevoix | Autres Aéroports |
| 1994 | 429 | 1093 | 1522 | | 2 |
| 1995 | 401 | 1018 | 1419 | -7 | -1 |
| 1996 | 504 | 1265 | 1769 | 25 | 3 |
| 1997 | 432 | 1050 | 1482 | -16 | n/d |
| 1998 | 427 | 792 | 1219 | -18 | n/d |
| 1999 | 754 | 1001 | 1755 | 44 | n/d |
| 2000 | 737 | 1157 | 1894 | 8 | n/d |
| Moyenne | 526 | 1054 | 1580 | | |

Source : Transport Canada – Aéroport de Charlevoix

* Au total, on peut ajouter de 20 à 30% de mouvements supplémentaires puisque certains vols ne sont pas comptabilisés en raison des journées et des heures d'opération de l'aéroport.

Un nouveau trafic attribuable à des générateurs potentiels de trafic est à prévoir au cours des prochaines années. Ces générateurs potentiels sont : l'aérotourisme, le Casino de Charlevoix avec plus d'un million de

visiteurs annuellement, le marché des congrès, l'écotourisme et l'aventure douce qui connaissent une forte croissance.

16.4.5 Liaison aérienne Saint-Irénée/Montréal

L'apparition d'un casino d'État, l'ouverture permanente du Manoir Richelieu, les nombreux attraits touristiques de la région et la promotion de ces derniers au niveau national et international ont par ailleurs favorisé le développement de nouveaux marchés, accentués l'achalandage et permis, le 11 août 1995, l'établissement d'une liaison aérienne Saint-Irénée/Montréal, liaison assurée par Air-Alma, à raison de sept vols (aller-retour) par semaine. Après quatorze mois d'opération, cette liaison n'existe plus aujourd'hui, en raison d'une baisse d'achalandage des usagers. Elle a pris fin le 10 octobre 1996.

16.4.6 Aérotourisme

En décembre 1996, la MRC de Charlevoix-Est a accueilli favorablement le dépôt (résultats préliminaires) d'une étude sur l'aérotourisme. Cette étude, menée par la Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal, découle en fait de la nouvelle Politique nationale des aéroports selon laquelle le gouvernement cédera la propriété des aéroports aux municipalités. Comme pour la majorité des aéroports les revenus (redevances d'atterrissage, location de locaux dans l'aérogare, vente de carburant, etc.) ne sont pas suffisants pour leur assurer une autonomie financière. Il devient impératif de générer un achalandage supplémentaire dans ceux qui sont touchés par la dévolution et, également, dans l'ensemble du réseau aéroportuaire québécois. De cette manière, plus de revenus seront générés.

L'aéroport de Charlevoix est déjà viable en période estivale. Un achalandage supplémentaire lui permettrait de prolonger la période d'ouverture (ouverture à l'année). Cet achalandage supplémentaire pourrait certes être généré par l'aérotourisme qui se définit en termes d'activités se pratiquant dans les airs et de déplacements par la voie des airs vers un lieu de résidence, effectué par des excursionnistes ou des touristes sur une base privée ou sur une base commerciale. Les déplacements s'effectuent à l'aide d'un appareil volant de 19 passagers ou moins, autre qu'un appareil militaire ou qu'un avion de ligne.

16.4.7 Perspectives d'avenir

Suite à la réfection globale des installations aéroportuaires un projet d'agrandissement de la piste est à l'étude. Au total, 1 500 pieds y seraient ajoutés, portant la longueur de la piste de 4 500 pieds à 6 000 pieds. L'aéroport pourrait ainsi accueillir de plus gros aéronefs tels que des Boeings 737, des Regional Jet de Bombardier, des Fokker 28, etc. Ces avions peuvent transporter de 80 à 120 passagers. Des réactés de type corporatif (jets d'affaires) pourraient aussi utiliser la piste de façon plus sécuritaire. Le projet d'agrandissement de l'Aéroport de Charlevoix est évalué à près de 18 millions de dollars. Avec la réalisation d'un tel projet, le marché potentiel de l'Aéroport de Charlevoix augmenterait significativement par rapport au marché actuel. Le scénario le plus pessimiste présente un écart de seulement -7 % par rapport au marché actuel, alors que le scénario réaliste correspond à une augmentation de 49 % et le scénario optimiste, à une augmentation de presque 100 %.

Tableau 16.15 Marché potentiel de l'Aéroport de Charlevoix en fonction du projet d'agrandissement

| MARCHÉ POTENTIEL | NOMBRE DE MOUVEMENTS AVEC UNE PISTE DE 6000 PIEDS | | |
|---|---|-------------------|--------------------|
| | SCÉNARIO PESSIMISTE | SCÉNARIO RÉALISTE | SCÉNARIO OPTIMISTE |
| Marché local | 1 316 | 1 896 | 2 303 |
| Trafic extrarégional | 40 | 204 | 398 |
| Trafic nouveau relié aux générateurs locaux | 58 | 166 | 308 |
| Total | 1 414 | 2 266 | 3 009 |
| Écart par rapport au marché actuel | -7% | +49% | +99% |

Source : ROCHE Itée Groupe-conseil, Étude portant sur le réaménagement de l'Aéroport de Charlevoix, 2000.

16.5 TRANSPORT INTERMODAL

Porte d'entrée de la Côte-Nord, rassemblant chemin de fer, aéroport régional en voie d'expansion, port exempt de glace à l'année et 152 kilomètres de routes faisant partie des réseaux national et régional, la MRC de Charlevoix-Est présente un potentiel intermodal indéniable.

Ce potentiel intermodal pourrait facilement se traduire par l'implantation d'entreprises industrielles majeures en raison des quatre modes de transport présents. Des efforts sont faits en ce sens par des intervenants locaux en développement régional (dont le Centre local de développement) afin d'attirer de nouvelles entreprises.

16.6 BILAN DU TRANSPORT

Traversant les montagnes et les vallées ou longeant le fleuve St-Laurent, les routes 138, 170 et 362 sont les principaux axes routiers du territoire de la MRC de Charlevoix-Est. La 138, qui fait partie du réseau national, est la principale porte d'entrée des véhicules à destination du territoire de la MRC ou de passage en direction de la Côte-Nord, en provenance de la région de Québec.

Chaque jour, des centaines de véhicules lourds transportant des marchandises diverses transitent sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est à destination de la Côte-Nord.

Au cours des dernières années, plusieurs municipalités ont demandé des diminutions de limites de vitesse de circulation. Ces demandes étaient basées sur des perceptions d'insécurité pour des tronçons précis du réseau supérieur sur leur territoire respectif ou, encore, ces demandes visaient à répondre aux attentes des commerçants localisés en bordure du réseau routier supérieur ou régional (routes 138 et 362).

Certains tronçons de route sont problématiques au niveau de la sécurité. Il peut s'agir de parties de routes où la géométrie, les courbes, la topographie et la visibilité des terrains riverains montrent des contraintes importantes à la localisation d'accès (entrées privées) supplémentaires et à l'établissement de bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, etc. Ils sont qualifiés comme étant prioritaires et il est urgent que le MTQ y intervienne et que la MRC et les municipalités planifient leur développement. Sur la 138, le phénomène de pelotons est amplifié par une carence de possibilités de dépassement. De plus, un affichage inesthétique et abondant entraîne souvent une complexité visuelle pouvant provoquer une confusion où l'automobiliste éprouve des difficultés à se repérer et à s'orienter.

L'aménagement d'un réseau cyclable sur le territoire de la MRC constitue une priorité régionale. Déjà, une première phase du réseau a été réalisée sur le territoire de la Ville de Clermont, le parcours des Berges et sur le territoire de La Malbaie, entre le port régional (mieux connu sous le nom de quai de Pointe-au-Pic) jusqu'au

quai Casgrain. Cet intérêt qu'a la région à se doter d'un réseau cyclable s'inscrit dans le contexte où une augmentation du nombre d'utilisateurs de bicyclettes pour des déplacements utilitaires, mais surtout récréatifs ou sportifs, a été observée depuis quelques années

La MRC de Charlevoix-Est compte un chemin de fer faisant partie du tronçon Murray Bay. Ce tronçon, qui relie la ville de Clermont à la gare de triage de Limoilou, parcourt une distance totale de 147 km le long de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent. Ce chemin de fer est exposé aux vagues, aux fortes marées et aux mouvements de glace, qui sont susceptibles de dégrader les infrastructures et les rails. L'état de la voie ferrée est dégradé sur certaines sections. Le principal client de la voie ferrée, à partir de Clermont, est la compagnie Abitibi-Bowater. La voie ferrée a déjà aussi été utilisée par un train touristique reliant Québec à La Malbaie, dans le secteur du Port de Pointe-au-Pic et un nouveau projet en ce sens est sur le point d'émerger. Tenant compte de la voie ferrée, on estime qu'il pourrait se transporter dix fois plus de wagons qu'actuellement; c'est donc une infrastructure régionale sous utilisée.

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, le transport maritime se caractérise par la présence de dix quais dont six sont sous la juridiction du gouvernement fédéral, trois sous la juridiction des municipalités et un appartenant à la Société des traversiers du Québec. L'état de ces infrastructures maritimes varie d'un endroit à l'autre. L'avenir de ces quais, selon l'état physique de chacun et selon les revenus qu'ils génèrent, constitue un enjeu de taille pour la MRC et les municipalités. Le port de Pointe-au-Pic est le premier port commercial à l'est du port de Québec. Il est facilement accessible par la voie ferroviaire et terrestre et il est relié entre autres au parc industriel de Clermont. Il constitue une infrastructure régionale importante et un facteur de localisation industrielle essentiel afin d'assurer le développement et le maintien des activités industrielles et commerciales de la région.

La MRC possède deux services de traversiers un reliant Baie-Sainte-Catherine à Tadoussac et l'autre, Saint-Siméon à Rivière-du-Loup. En octobre 2009 la MRC a adopté une résolution appuyant la construction du pont au dessus du Saguenay entre Baie-Ste-Catherine et Tadoussac.

La MRC de Charlevoix-Est est desservie par un aéroport d'envergure régionale, à savoir l'Aéroport de Charlevoix. Il est situé à Saint-Irénée, à environ dix kilomètres de La Malbaie. Il occupe une superficie de 103 hectares, propriétés de la MRC de Charlevoix-Est depuis 1997 suite à la cession par Transport Canada dans le cadre de la Politique nationale des aéroports. Utilisé comme point de ravitaillement par plusieurs compagnies d'hélicoptères et de petits avions en transit entre Québec et la Côte-Nord et comme aéroport de dégagement puisqu'il jouit d'un microclimat, l'Aéroport de Charlevoix est utilisé par plusieurs compagnies privées (Abitibi-Bowater, BICC, Power Corporation) et publiques (Sûreté du Québec, Hydro-Québec, MENV, MRNFP, etc.) ainsi que par le gouvernement fédéral. La totalité des terrains environnants de l'aéroport est zonée agricole et certaines incompatibilités d'utilisation sont à prévoir, car aucun zonage aéroportuaire n'existe dans le voisinage de cet équipement régional. Avec la réalisation du projet d'allongement de la piste, le marché potentiel de l'Aéroport de Charlevoix augmenterait significativement par rapport au marché actuel.

Le potentiel intermodal de la MRC de Charlevoix-Est pourrait facilement se traduire par l'implantation d'entreprises industrielles majeures en raison des quatre modes de transport présents.